

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

**INSPE de
l'académie de Bordeaux**

Etablissement intégrateur

Université de Bordeaux

Etablissement(s) partenaire(s)

Université Bordeaux Montaigne

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

INSPE

- Conseil d'institut : 10 février 2022

Université de Bordeaux

- CFVU : 10 mars 2022
- Conseil d'administration : 14 avril 2022

Université Bordeaux-Montaigne

- CFVU : 17 mars 2022
- Conseil d'administration : 13 mai 2022

Université de Pau et des Pays de l'Adour:

- CFVU : 24 mars 2022
- Conseil d'administration : 31 mars 2022

Table des matières

1. Renseignements administratifs	9
1.1. Directeur ou directrice de l'INSPE et présidences du Conseil de l'institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique	9
1.2. Equipe de direction	9
2. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE	12
2.1. Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée	13
2.2. Stratégie de construction du projet d'accréditation et processus collégial d'identification des axes stratégiques retenus	14
2.3. Les enjeux de la future accréditation pour l'INSPE de l'académie de Bordeaux.....	15
2.4. Les six axes stratégiques développés dans le cadre du nouveau contrat	16
2.4.1. Former à et par l'évaluation	16
2.4.2. Elaborer un projet de formation continue en articulation avec l'EAFc	17
2.4.3. Densifier la relation entre la formation des enseignants et les apports de la recherche... ..	17
2.4.4. Bien former au numérique pour faciliter les apprentissages et réduire les inégalités scolaires.....	18
2.4.5. Construire des compétences professionnelles en équipe de formation inter-métiers	18
2.4.6. Mieux faire découvrir l'enseignement professionnel et ses spécificités.....	19
2.5. Le partenariat et la gouvernance mis en place entre l'INSPE, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie	20
3. Présentation de l'offre de formation	22
3.1. Périmètre	22
3.1.1. Mentions de master MEEF actuellement opérationnelles pour lesquelles l'INSPE demande l'accréditation pour le prochain contrat	22
3.1.1.1 . Master mention MEEF, 1er degré	23
3.1.1.2 . Master mention MEEF, 2nd degré	24
3.1.1.3 . Master mention MEEF, encadrement éducatif.....	26
3.1.1.4 . Master mention MEEF, pratiques et ingénierie de la formation	27
3.1.2. Autres formations portées par l'INSPE.....	28
3.1.2.1 . Formation actuelle (2021/2022 et années antérieures) des lauréats des concours titulaires d'un master.....	28
3.1.2.2 . Actions de formations continuée et continue y compris formations certificatives ..	28
3.2. Déploiement des formations	29
3.2.1. Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations.....	30
3.2.1.1. Dialoguer, informer et co-construire	30
3.2.1.2. Pilotage et coordination des formations.....	31
3.2.2. Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluricatégorielle	35
3.2.2.1 . Constitution des équipes pédagogiques pluricatégorielles et stratégie RH.....	36

3.2.2.2 . Construction de compétences professionnelles des futurs enseignants et éducateurs et développement d'une cohérence au sein des équipes de formation inter-métiers	40
3.2.3. Déploiement de l'approche par compétences : construction des compétences professionnelles, évaluation et suivi de l'acquisition des compétences.....	43
3.2.3.1. Former à et par l'évaluation	43
3.2.3.2. Une cellule de recherche sur l'évaluation	43
3.2.3.3. Le Portfolio : un outil au service d'une évaluation par compétences pour la régulation des apprentissages	44
3.2.4. Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages	45
3.2.4.1 Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages	45
3.2.4.2 . Mise en œuvre des stages au niveau de la mention 1 ^{er} degré.....	45
3.2.4.3 . Mise en œuvre des stages au niveau des mentions 2 nd degré et encadrement éducatif	47
3.2.5. Laïcité, égalité filles - garçons, valeurs de la République, droits et obligations des fonctionnaires.....	50
3.2.5.1. Enjeux et objectifs.....	50
3.2.5.2. Contenus de formation	50
3.2.5.3. Articulation avec les autres UE du master	52
3.2.5.4. Gestion et organisation du déploiement des enseignements	53
3.2.6. Politique du numérique	53
3.2.6.1 . Objectifs généraux	54
3.2.6.2 . Opérationnalisation et mise en œuvre	54
3.2.7. Mise en œuvre de la démarche qualité.....	56
3.2.7.1 . Une meilleure coordination INSPE / rectorat / DSDEN / établissements de la mise en stage et en alternance	56
3.2.7.2 . Procédures de recrutement des affectés provisoires et de mise à disposition des PEMF et des PFA	57
3.2.7.3 . Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) et règlement des études	58
3.2.7.4 . L'amélioration continue des formations	59
3.2.8. Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations	60
3.2.8.1 . Le service scolarité.....	61
3.2.8.2 . Le service informatique et multimédia, « Pôle PI ».....	61
3.2.8.3 . Le service relations internationales, recherche et innovation	62
3.2.8.4 . Le service documentation	62
3.2.8.5 . Services supports des sites départementaux.....	63
3.2.8.6 . Evolutions futures des services	63
3.3. Place de la recherche.....	64
3.3.1. Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires	64
3.3.2. Modalités d'articulation formation / recherche (projet de recherche de l'étudiant, place de la recherche dans les UE de la maquette, cahier des charges du mémoire)	65

3.3.3. Laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPE	66
3.3.4. Evolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives	67
3.3.5 Pourcentage des personnels de l'INSPE impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale	68
3.3.6. Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPE est impliqué.....	68
3.3.7. Evolution de la stratégie de la politique de recherche et de culture scientifique à l'INSPE de l'académie de Bordeaux	68
3.3.7.1 . Questions et principes de réflexions liminaires	69
3.3.7.2 . Maquettes actuelles à l'INSPE de l'académie de Bordeaux	69
3.3.7.3 . Renforcer culture scientifique et rapprochement de la recherche à notre politique de formation initiale des enseignants.....	69
3.4. Continuum de formation	70
3.4.1. Préprofessionnalisation (en licence et dispositif AED).....	70
3.4.1.1 . Préprofessionnalisation fortement structurée en parcours de formation identifiés et dédiés à la préparation aux métiers de l'enseignement.....	71
3.4.1.2 . Préprofessionnalisation modulaire aux métiers de l'enseignement	71
3.4.1.3 . AED.....	72
3.4.1.4 . Objectifs en matière de préprofessionnalisation	72
3.4.2. Formation des fonctionnaires stagiaires (T0).....	73
3.4.3. Formation continuée (T1 à T3)	73
3.4.4. Formation continue	74
3.4.4.1 . Le plan académique de formation.....	74
3.4.4.2 . Les formations de formateurs	75
3.5. Partenariats.....	76
3.5.1. Environnement en matière de partenariats (associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.)	76
3.5.2. Partenariats internationaux.....	76
3.6. Fiches formation des mentions de master MEEF	77
3.6.1. Master mention MEEF 1er degré.....	77
3.6.2. Master mention MEEF 2 nd degré	87
3.6.3. Master mention MEEF Encadrement éducatif.....	96
3.6.4. Master mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation.....	104
4. Budget de projet : part du financement des enseignements	116
4.1. Contexte et objectifs.....	116
4.2. Analyse du budget de projet 2016/2020 et de son exécution.....	117
4.3. Méthodologie d'élaboration du nouveau budget de projet	117
4.3.1. Comité de pilotage, méthode et principes de travail.....	117
4.3.2. Méthodologie du budget de projet	118

4.3.2.1 . Périmètre	118
4.3.2.2 . Données utilisées.....	119
4.4. Présentation du budget de projet de l'année 2020/2021 et prévisions pour l'année 2021/2022	120

Le projet d'accréditation de l'INSPE de l'académie de Bordeaux exprime l'engagement de l'institut et de ses partenaires au service de la formation des enseignants autour d'une volonté partagée de porter un projet de formation coopératif ambitieux, à la hauteur des enjeux de l'école républicaine.


Le projet est donc le fruit d'une démarche de co-construction, qui a associé très étroitement l'INSPE et son Conseil, l'académie, l'université de Bordeaux, l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Pau et des Pays de l'Adour au sein de groupes de travail « pluricatégoriels » chargés de développer les grands axes stratégiques qui ont été définis lors d'une première séance de travail exceptionnelle du Conseil d'institut entièrement dédiée au projet d'accréditation.

Ce projet partagé, porté par l'INSPE et ses partenaires, prend appui sur le dossier de présentation de l'offre de formation déposé en février 2021 et sur la première année de mise en œuvre de la réforme. Il propose une stratégie et un engagement pédagogique visant à garantir une formation des enseignants résolument professionnalisante, au caractère universitaire affirmé.

Afin de porter au mieux cette ambition, la gouvernance de l'institut a été repensée. L'objectif de cette évolution vise à faciliter les échanges entre tous les acteurs, à permettre un pilotage plus efficace et plus fluide de tous les périmètres de l'INSPE, à mieux informer la communauté pédagogique investie dans les formations MEEF et à conforter la place de tous les partenaires dans les processus décisionnels.

Anne BISAGNI-FAURE

Rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités



Laurent BORDES
Président
de l'université de Pau
et des Pays de l'Adour



Dean LEWIS
Président
de l'université de Bordeaux
Université intégratrice de l'INSPE



Lionel LARRE
Président
de l'université
Bordeaux Montaigne



Jean-Philippe BIOLLEY
Directeur
de l'INSPE de l'académie de Bordeaux

Déclaration d'orientation générale

Le dossier d'accréditation de l'INSPE de l'académie de Bordeaux se veut en soi, et tout à la fois, l'empreinte d'une exigence, une perspective pour appréhender la réduction des inégalités scolaires, et une espérance cognitive.

L'empreinte de son exigence s'inscrit dans la maîtrise de contenus disciplinaires éclairés par les sciences qui les supportent et les méthodes qui permettent leur production. La capacité à les transmettre efficacement et la compétence à les utiliser dépendent en partie d'une connaissance minimale de leur élaboration. C'est le double intérêt de la pratique de la recherche et de l'expérience professionnelle qui se conjuguent au sein de l'INSPE. En effet, structure universitaire organiquement liée à l'enseignement scolaire par l'Académie en charge des personnels enseignants et d'éducation, l'INSPE dispose, comme opérateur de formation, d'une double compétence. Liée à la pratique de la recherche par la présence en son sein d'enseignants-chercheurs et à l'exercice professionnel d'une partie de ses ressortissants sur le terrain de l'école, cette double compétence est en mesure de promouvoir un « futur enseignant » doté, pour l'exercice de son métier, d'une maîtrise étendue de connaissances et d'une expertise pédagogique éprouvées tout au long de son cursus, quels que soient sa discipline et le niveau scolaire où se situe son intervention.

Mais le futur n'est pas dénué d'écueils. En effet, la culture scientifique n'est pas nécessairement le principal objet du désir d'apprentissage des étudiants. Aussi appartient-il à l'Institut d'étendre et de consolider son action de formation aux frontières de la formation par la recherche, là, où, plus qu'elles ne se décrivent, s'éprouvent les vertus et les exigences scientifiques. De ce « partage culturel » dépendent en partie la promotion et l'entretien d'un patrimoine commun pour de futurs professeurs et éducateurs. On trouvera dans ce dossier d'accréditation les modalités envisagées pour nourrir cette ambition.

Le monde change, l'INSPE ne saurait être indifférent aux évolutions scientifiques, technologiques, sociales ou économiques. L'inscription de l'éducation dans l'ère du numérique et de ses interfaces ouvre donc des perspectives. Cette nouvelle donne, au centre de nombreuses dynamiques réticulaires, solidarise de nouvelles compétences mais produit aussi des dérives cognitives et sociales qu'il faut pouvoir repérer et contenir. On ne saurait donc s'installer dans une vision irénique du monde numérique. Néanmoins, en retenir ce qui est susceptible de réduire les inégalités scolaires s'installe comme une perspective réaliste. Penser et utiliser, par exemple, la technologie numérique pour pluraliser les contextes de présentation de l'information ou de la tâche à accomplir en favorisant le

traitement de la première et la réalisation de la seconde est à « portée de clavier ». Cela afin de permettre aux plus éloignés des codes dominants, par déficit culturel, de ne pas être confrontés à un double problème : celui d'accéder à l'information ou à la tâche avant de pouvoir commencer à la traiter ou à la résoudre. Aussi ne saurait-on négliger que les réussites ou les échecs à des tâches scolaires peuvent parfois se loger plus dans la relation que l'élève entretient avec le contexte dans lequel il est amené à s'exprimer que dans la faiblesse de compétences cognitives intrinsèques que l'on aurait tendance à lui attribuer. Ce qui, dans ce dossier, conduit à faire de l'évaluation un objet de formation essentiel au cœur même des apprentissages.

Enfin, l'espérance cognitive doit se nourrir du besoin individuel et social de connaissances pour fournir à chaque « enseignant », en formation initiale comme en formation continue, quels que soient les niveaux et les domaines de son exercice professionnel, des « outils » d'appropriation, de diffusion et de transmission de ces connaissances au bénéfice de ses élèves. De ce point de vue, une culture scientifique actualisée et éprouvée à l'aune de la pratique demeure un repère privilégié pour agir et conjurer la disqualification des savoirs au profit des croyances.

L'ensemble des propositions et des objectifs avancés dans le dossier d'accréditation de l'INSPE de l'académie de Bordeaux visent, bien au-delà des marqueurs superficiels énoncés dans cette courte déclaration, à inscrire les maîtres et futurs maîtres dans l'engagement le plus instruit possible au bénéfice des élèves de l'école de la République.

1. Renseignements administratifs

1.1. Directeur ou directrice de l'INSPE et présidences du Conseil de l'institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom du directeur ou de la directrice de l'INSPE : **Jean-Philippe BIOLLEY**

Coordonnées téléphoniques : **05 56 12 67 01**

Portable : **06 76 63 54 14**

Courriel : **jean-philippe.biolley@u-bordeaux.fr**

- Nom du président ou de la présidente du Conseil de l'institut : **Jean-Marc MONTEIL**

Portable : **06 20 28 46 09**

Courriel : **jmonteil2@wanadoo.fr**

- Nom du président ou de la présidente du COSP : **Andreas HARTMANN**

Portable : **06 63 06 56 45**

Courriel : **andreas.hartmann@u-bordeaux.fr**

1.2. Equipe de direction

La nouvelle gouvernance mise en place depuis la rentrée universitaire 2021 sera définitivement arrêtée avec le vote des nouveaux statuts de l'INSPE et la stabilisation du modèle économique, tous deux concertés entre les partenaires.

Equipe de direction :

- Directeur : Jean-Philippe BIOLLEY
- Directrice adjointe « Formation initiale » : Bernadette KERVYN
- Directrice adjointe « Formations continuée et continue » : Carine REYDY
- Directeur adjoint « Recherche, Innovation et Développement International » : Vincent LIQUETE

Comité de direction :

- Directeur : Jean-Philippe BIOLLEY
- Représentant du rectorat : Pierre LACUEILLE
- Représentant de l'université Bordeaux Montaigne : Flavien BARDET, chargé de mission MEEF
- Représentant de l'université de Pau et des Pays de l'Adour : Bérengère MORICHEAU-AIRAUD, chargée de mission MEEF
- Représentant de l'université de Bordeaux : nomination en cours
- Directrice adjointe « Formation initiale » : Bernadette KERVYN
- Directrice adjointe « Formations continuée et continue » : Carine REYDY
- Directeur adjoint « Recherche, Innovation et Développement International » : Vincent LIQUETE

Suite à l'arrivée du nouveau directeur de l'INSPE, nommé le 26 août 2020, un processus d'évolution de la gouvernance concerté entre les partenaires [INSPE, rectorat, université de Bordeaux (UB), université Bordeaux Montaigne (UBM) et université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)] et présidé par Madame la Rectrice de l'académie de Bordeaux a été engagé au cours de l'année 2020/2021.

Très concrètement, ce travail a été effectué au sein du Conseil des partenaires réunissant, sous la coordination de la rectrice de l'académie de Bordeaux, le recteur délégué à l'ESRI, les présidents des trois universités (UB, UBM et UPPA) et le directeur de l'INSPE. Cette instance a été officiellement créée le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre d'une convention quadripartite couvrant la période d'accréditation 2016/2020. Le Conseil des partenaires était alors chargé, à titre principal, de définir les orientations stratégiques de la politique de formation, d'élaborer le modèle économique de financement pluriannuel du projet collectif de site porté par l'ESPE et de s'assurer, dans une logique de contrat d'objectifs et de moyens conclu entre l'ESPE et les différentes composantes universitaires et académiques partenaires, du suivi des engagements pris par les parties.

La nouvelle gouvernance de l'INSPE qui portera le futur projet d'accréditation (2022/2028) de l'institut a été actée par le Conseil des partenaires réuni le 22 juillet 2021 et a conduit à une ré-écriture des statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux. La nouvelle gouvernance prendra « officiellement » effet dès après l'adoption, par les instances de l'INSPE et de l'université de Bordeaux, des nouveaux statuts de l'institut. Elle est néanmoins opérationnelle depuis la rentrée 2021. Après avoir été présentés aux partenaires de l'INSPE (rectorat, université Bordeaux Montaigne et université de Pau et des Pays de l'Adour), aux personnels élus du Conseil d'institut et après validation par la commission des statuts de l'université de Bordeaux, les nouveaux statuts de l'INSPE seront présentés aux membres du Conseil d'institut, pour approbation, le jeudi 10 mars 2022.

Organisation de « l'ancienne » gouvernance de l'INSPE

L'« ancienne » gouvernance de l'INSPE de l'académie de Bordeaux s'articulait statutairement autour :

- d'une équipe de direction constituée du directeur, de trois directeurs adjoints [(i) formation initiale, (ii) formations continuées et continue et (iii) recherche, innovation et développement international], de deux directeurs adjoints à qualités représentants des universités partenaires (UBM et UPPA), d'un représentant de l'autorité académique désigné par l'autorité académique (le DAFPEN) et du responsable administratif et financier de l'institut ;
- d'une équipe de direction élargie qui comprend les membres de l'équipe de direction, les responsables pédagogiques de site [cinq sites départementaux de formation (24, 33, 40, 47 et 64), les chargés de mission (ou chefs de projet), les responsables de mention ainsi que toute autre personne dont la présence est jugée nécessaire pour aborder les sujets à traiter notamment les chefs de service.

L'équipe de direction se réunissait de manière formelle (convocation, ordre du jour et compte rendu de réunion) au moins une fois par mois.

La nouvelle gouvernance de l'INSPE

La nouvelle gouvernance de l'INSPE de l'académie de Bordeaux mise en place depuis la rentrée universitaire 2021 sera définitivement arrêtée avec le vote des nouveaux statuts de l'INSPE.

Elle s'articule notamment autour :

- d'une équipe de direction (restreinte et élargie) revisitée dans sa composition ;
- d'un comité de direction.

L'équipe de direction sera constituée du directeur, des directeurs adjoints nommés par le directeur (après avis du Conseil d'institut) et du responsable administratif et financier (RAF) de l'institut. Les directeurs adjoints sont au nombre de trois et couvrent les périmètres suivants :

- formation initiale ;
- formations continuées et continue ;
- recherche, innovation et développement international.

L'équipe de direction se réunit une fois par semaine voire plus lorsque l'actualité et les dossiers à traiter l'exigent. Les échanges informels entre ses membres sont quotidiens.

L'équipe de direction élargie sera constituée des membres de l'équipe de direction, des responsables pédagogiques des cinq sites départementaux (24, 33, 40, 47 et 64), des cheffes et chefs des services administratifs et financiers (24, 40, 47 et 64) et de toute autre personne que l'équipe de direction estime nécessaire pour aborder les sujets à traiter, notamment les chefs de service de l'INSPE.

L'équipe de direction élargie se réunit, au besoin, chaque fois que cela est nécessaire.

Le comité de direction comprend les membres de l'équipe de direction, un représentant du rectorat et un enseignant ou un enseignant-chercheur chargé de mission désigné par chacune des 3 universités (UB, UBM, UPPA). Jusqu'à présent, aucun membre missionné par l'université intégratrice de l'INSPE ne siégeait dans une instance de direction. Le comité de direction se réunit au moins une fois par mois (dans les faits tous les 15 jours) et coordonne les actions des différents partenaires dans la mise en œuvre des orientations décidées par le Conseil d'institut (organisation des enseignements, des périodes de stage, évaluations formative et certificative des progrès et des acquis des étudiants, amélioration continue des formations...). Il établit également les ordres du jour de la commission formation.

Le comité de direction se réunit de manière formelle (convocation, ordre du jour et compte rendu de réunion) tous les 15 jours. Les échanges informels entre les membres du comité de direction sont quant à eux continus.

Gouvernance : ce qui change...

L'objectif était clairement d'ajuster la gouvernance de l'institut pour faciliter les échanges entre tous les acteurs, permettre un pilotage plus efficace et plus fluide de tous ses périmètres, mieux informer la communauté pédagogique intervenant dans les formations MEEF et conforter la place de tous les partenaires dans les processus décisionnels, sachant que jusqu'alors il n'y avait pas de représentant de l'université de Bordeaux dans l'équipe de direction.

Très concrètement, pour davantage d'efficacité, il s'agissait de réorganiser la gouvernance de l'INSPE autour de deux espaces de pilotage :

- un dédié à la gestion interne des affaires courantes de l'INSPE (RH, logistique, finances...) ainsi qu'à la gestion quotidienne et non stratégique des mentions non partagées avec les universités partenaires (MEEF 1^{er} degré, MEEF encadrement éducatif et MEEF pratiques et ingénierie de la formation) ; cet espace de pilotage est incarné par l'équipe de direction aux formats restreint et élargi ;
- un majoritairement consacré au pilotage stratégique de l'institut et de ses formations ainsi qu'au pilotage et au suivi du déploiement de la mention MEEF 2nd degré, unique mention partagée entre les trois universités (UB, UBM et UPPA) ; cet espace de pilotage est incarné par le comité de direction.

Afin de mieux débattre et co-construire et pour mieux diffuser l'information et les décisions, ces deux espaces de pilotage s'appuieront sur la création de deux nouvelles commissions :

- une commission formation au format élargi qui peut se réunir dans un format plénier et dans un format restreint à la mention 2nd degré, format restreint pour lequel elle accueille neuf représentants des responsables de parcours (trois par université) ;
- une commission recherche et innovation qui associe notamment des représentants des directions des laboratoires (rattachés à l'UB et à l'UBM essentiellement) accueillant des enseignants-chercheurs de l'INSPE ; cette commission aura pour mission (i) de structurer la politique de recherche de l'INSPE en le positionnant notamment dans le paysage scientifique académique et, (ii) de renforcer le lien entre recherche et formations MEEF.

L'installation de ces deux commissions remplace *de facto* les trois comités préparatoires au COSP (comité formation initiale, comité formation continue et comité recherche) qui sont supprimés.

La question de la gouvernance de la mention MEEF 2nd degré, seule mention partagée entre les trois établissements, est centrale. L'objectif était d'arriver à construire une maquette générique commune (nombre d'UE, volumes horaires par UE et ECTS associés, contenus transversaux communs...) puis de coordonner efficacement le déploiement harmonisé de tous les parcours de formation qui la composent au sein de trois établissements autonomes (université de Bordeaux, université Bordeaux Montaigne et université de Pau et des Pays de l'Adour) qui gèrent et pilotent leurs formations de façon différente. Pour ce faire, la présidence de chacun des trois établissements doit nommer un chargé de mission MEEF 2nd degré qui est également le représentant dudit établissement au sein du comité de direction et qui a pour mission de porter la parole de son établissement, de piloter et de faire appliquer, au sein de son établissement, les décisions et orientations prises en comité de direction et/ou en Conseil d'institut et qui concernent les parcours MEEF 2nd degré. La coordination globale et générale de la mention est effectuée au niveau de l'INSPE, en concertation étroite avec les trois chargés de mission MEEF, par un chargé de mission INSPE « coordination mention 2nd degré » directement rattaché à la direction adjointe formation initiale de l'INSPE.

Par ailleurs, les unités de concertation disciplinaire (UCD) qui rassemblent les collègues d'une même discipline, de disciplines connexes voire d'un grand champ disciplinaire évoluent, changent de statut et deviennent, dans une logique d'universitarisation, des unités de formation (UF). Le nombre, le périmètre et les principales missions des UF seront arrêtés par le Conseil d'institut (travail en cours). Véritable « creuset pluricatégoriel » qui soutient une approche « inter-métiers » de la formation, l'UF est composée d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, d'affectés provisoires à temps partiel, et, le cas échéant, d'affectés provisoires à temps complet. Elle accueille également des représentants des professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) et/ou des professeurs formateurs académiques (PFA) ainsi que des membres des corps d'inspection. Les responsables des UF rassemblés constituent l'unité de concertation interdisciplinaire (UCI). L'UCI a un rôle de coordination et/ou de partage d'informations pédagogiques entre les disciplines. Elle a également un rôle de veille voire de conseil auprès des instances consultatives et décisionnelles de l'INSPE.

Gouvernance : ce qui ne change pas...

Classiquement, la nouvelle gouvernance de l'INSPE continue de s'appuyer sur les décisions du Conseil d'institut (CI) et sur les avis, les travaux et conseils :

- du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) ;
- des chargés de mission ;
- des différents référents ;
- des responsables pédagogiques de site (un pour chacun des cinq sites) ;
- des responsables des mentions MEEF 1^{er} degré, encadrement éducatif, pratiques et ingénierie de la formation ;
- des responsables d'unités de formation (ex-unités de concertation disciplinaire dans l'ancienne gouvernance) ;
- de l'unité de concertation inter-disciplinaire (UCI).

Le COSP, nourri notamment des travaux des autres instances consultatives, continue de faire des propositions et d'émettre, sur certains dossiers (offre de formation, recherche, international...), des avis à destination du Conseil d'institut, du comité de direction ou de l'équipe de direction.

La concertation a lieu essentiellement :

- au sein des unités de formation qui disposent notamment de deux jours banalisés par an pour organiser la concertation ;
- au sein des équipes pédagogiques transdisciplinaires et pluricatégorielles des mentions de master et/ou des parcours.

2. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

L'INSPE de l'académie de Bordeaux puise sa structure et son histoire dans l'ex-Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) d'Aquitaine qui a été créée en septembre 2013 dans le contexte particulier de la fusion de trois (Bordeaux I, II et IV) des cinq universités de l'académie, dont l'université Bordeaux IV qui avait intégré l'IUFM en 2008. Initialement rattachée à cette université, l'ESPE est devenue ensuite une composante de l'université de Bordeaux (UB) lors de sa création en janvier 2014.

Au sein de l'université de Bordeaux, l'INSPE est positionné comme l'une des huit structures de niveau intermédiaire (SNI) dévolues à la formation : cinq collèges de formation et trois instituts (IUT, institut des sciences de la vigne et du vin et INSPE). La spécificité de ses missions et de son organisation lui assure cependant un pilotage partagé avec l'UBM, l'UPPA et le rectorat, tous fortement représentés dans les instances de gouvernance. En qualité de structure de niveau intermédiaire (SNI), l'INSPE est représenté dans de nombreuses instances décisionnelles et de concertation de l'université de Bordeaux (bureau élargi, réunion des directeurs de SNI, de département, comité d'orientation stratégique et différents comités de pilotage thématiques). Son directeur est pleinement associé à la coordination et à la mise en œuvre de la politique de l'établissement. Fortement soutenu par l'université de Bordeaux, l'INSPE dispose donc des mêmes prérogatives que les autres structures de niveau intermédiaire (SNI) de l'établissement. Ses spécificités

dérogatoires de fonctionnement, d'organisation et de gouvernance sont parfaitement reconnues par l'établissement.

L'INSPE de l'académie de Bordeaux associe trois partenaires :

- le rectorat de l'académie de Bordeaux ;
- l'université Bordeaux Montaigne (UBM) ;
- l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

Seule la mention MEEF, 2nd degré est co-portée par l'INSPE, trois collèges de l'université de Bordeaux et les deux universités partenaires.

2.1. Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée

L'ESPE d'Aquitaine a été rattachée administrativement à l'université de Bordeaux au 1^{er} janvier 2014. Le précédent contrat qui s'achèvera à la rentrée universitaire 2022 a donc débuté deux années après cette intégration. Au cours de ces six dernières années l'ESPE puis l'INSPE se sont fortement acculturés aux pratiques universitaires de son établissement intégrateur. Son positionnement comme l'une des huit structures de niveau intermédiaire (SNI) dévolues à la formation (cinq collèges et trois instituts dont l'INSPE) a largement facilité ce travail d'intégration. Membre des différentes instances consultatives de l'université de Bordeaux (commissions diverses, comités d'orientation et de direction variés), son directeur est étroitement associé à la coordination et à la mise en œuvre de la politique de l'établissement qu'elle soit RH, budgétaire ou patrimoniale. Il contribue au plan de gestion des emplois, négocie au cours d'un dialogue de gestion annuel et participe également à la réunion bimensuelle des directeurs de SNI, instance de concertation et de préparation de la politique de formation et de sa mise en œuvre. Cette dernière instance a aussi pour objectif de mettre en cohérence et/ou d'harmoniser des pratiques pédagogiques et administratives entre certaines SNI qui étaient, il y a quelques années encore, des établissements. L'INSPE s'est donc inscrit pleinement dans cet élan collectif de partage de pratiques et d'harmonisation des procédures de gestion des formations.

Durant cette période d'accréditation, l'activité de recherche de l'institut a commencé à se structurer autour de projets régionaux (PATRINUM, PATRIA, GCCPA...), d'une ANR (ECRISCOL) et d'un PIA3 CDC (PERSEVERONS) même si une vraie politique de recherche qui porte la visibilité de tout l'institut reste à inventer. Ce sera un des enjeux de la nouvelle accréditation sachant que l'extrême diversité des disciplines représentées au sein des enseignants-chercheurs explique sans mal la balkanisation de l'activité et le nécessaire rattachement des enseignants-chercheurs à des laboratoires variés. Côté relations internationales, une vraie dynamique s'est créée facilitant les mobilités entrantes et sortantes des étudiants comme des enseignants-chercheurs. Il est cependant possible de regretter que ces mobilités n'aient pas encore concerné les personnels BIATSS. La prochaine accréditation sera l'occasion de faire progresser cette question. Quoi qu'il en soit, force est de constater que le nombre de partenariats à l'international tout comme le nombre de mobilités ont considérablement cru prioritairement à l'échelle européenne et au-delà (Taïwan, Canada...). Le choix de conserver un service au sein de l'INSPE, en soutien de ces deux périmètres, a été déterminant dans cette politique d'expansion.

S'agissant de son activité de formation, l'INSPE s'est fortement investi au cours de cette période d'accréditation dans la production de ressources supports et soutiens à la formation, d'une part en installant notamment un service commun transversal intitulé « pôle pédagogie et informatique (pôle PI) » dédié à ces missions et d'autre part, en repensant une partie des espaces physiques de déploiement de ces activités et d'accueil des publics étudiants. Par ailleurs, des temps de sensibilisation et d'acculturation à des problématiques sociétales et de recherche ont été proposés, hors maquettes, aux étudiants et aux personnels de l'INSPE (les boussoles, le forum du numérique...) avec une possibilité systématique de visionnage synchrone et asynchrone des conférences et interventions. Concernant, la mention MEEF 1^{er} degré, la culture de gestion départementale propre à chaque site a été largement améliorée au profit d'une harmonisation académique des modalités de recrutement et des pratiques qu'elles soient pédagogiques, docimologiques ou administratives. Le pilotage partagé de la mention MEEF 2nd degré entre les trois établissements (université de Bordeaux, université Bordeaux Montaigne et université de Pau et des Pays de l'Adour) qui la déploient a été renforcé, et ritualisé. La mention MEEF encadrement éducatif, déjà bien structurée, a notamment eu l'occasion, au cours de cette période, de renforcer ses partenariats et ses liens avec les professionnels de différents corps de métier qui interviennent dans la formation. La mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation avait quant à elle fait le choix de proposer à des publics variés (enseignants en reprise d'études,

conseillers pédagogiques, médiateurs et acteurs de la formation d'adultes...) une offre de formation ambitieuse et large dans ses compétences réduite à la seule année de master 2. Une restructuration de la mention s'avère nécessaire pour la rendre davantage lisible et accueillir des publics de formation initiale à la recherche d'un parcours de formation complet en deux années (M1 et M2).

2.2. Stratégie de construction du projet d'accréditation et processus collégial d'identification des axes stratégiques retenus

Les enjeux et la stratégie de construction du projet d'accréditation ont été largement débattus et partagés avec les trois partenaires de l'INSPE au cours de réunions du Conseil des partenaires programmées pendant le premier semestre de l'année 2021. Pour mémoire, le Conseil des partenaires réunit, sur invitation de l'autorité académique, le recteur délégué à l'ESRI, les présidents des 3 universités (UB, UBM et UPPA) et le directeur de l'INSPE.

Dans un document daté du 22/07/2021 signé par toutes les parties et qui actait la nécessaire évolution de la gouvernance de l'INSPE pour améliorer le pilotage et la coordination du déploiement du projet d'accréditation, les partenaires ont réaffirmé leur claire volonté de s'engager dans la mise en place de formations MEEF ayant pour triple objectif de préparer les étudiants :

- à l'obtention d'un master qui répond aux textes en vigueur et au cahier des charges établi par le HCERES pour une formation donnant le grade de master, notamment pour ce qui concerne la place accordée à la formation à et par la recherche ;
- au métier d'enseignant en leur permettant d'acquérir les compétences professionnelles telles qu'elles sont mentionnées dans l'arrêté du 1er juillet 2013 et au niveau de maîtrise précisé dans l'annexe à l'arrêté du 28 mai 2019 ;
- au concours de recrutement qui, s'ils en sont lauréats, leur permettra d'intégrer l'Education Nationale en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Sur la base de ce renouvellement d'engagement partagé, il a été décidé, avec l'appui du Président du Conseil d'institut, de mener un travail collaboratif de construction du projet d'accréditation qui associe fortement la communauté INSPE notamment au travers du Conseil d'institut.

Pour ce faire deux Conseils d'institut exceptionnels d'une journée chacun entièrement dédiés à la construction du projet d'accréditation ont été programmés au cours du premier semestre de l'année universitaire 2021/2022 avec pour objectif de renforcer la stratégie politique de formation et de recherche de l'institut :

- la première séance qui a eu lieu le jeudi 7 octobre 2021 a consisté (i) à présenter les enjeux du projet d'accréditation aux membres du Conseil, (ii) à faire émerger des axes stratégiques qui soient à même de structurer notre projet d'accréditation et qui constitueront, *in fine*, des marqueurs identitaires de l'INSPE de l'académie de Bordeaux et (iii) à constituer des groupes de travail, associant l'INSPE/UB et ses trois partenaires (rectorat, UBM et UPPA), chargés de développer et de faire émerger des propositions relatives aux six axes stratégiques finalement retenus, (iv) à préciser la feuille de route des six groupes de travail émanant des axes stratégiques retenus ;
- la seconde séance qui a eu lieu le jeudi 2 décembre 2021 a permis aux membres du Conseil de débattre des propositions formulées par les rapporteurs des groupes de travail auxquels il avait été demandé (i) de définir les grandes lignes directrices et la philosophie générale qui guideront les actions qu'il serait souhaitable d'installer durant la période d'accréditation en lien avec leur axe stratégique, (ii) d'identifier quelques objectifs réalistes à mettre en place pendant la future période d'accréditation, (iii) de définir les actions pédagogiques factuelles (heures / contenus / format et pratiques pédagogiques / qualité des intervenants, etc...) à mettre en œuvre pour atteindre chaque objectif affiché, ainsi que le calendrier de déploiement desdites actions durant la période d'accréditation, (iv) de préciser comment ces actions pourront être mises en œuvre dans le cadre des maquettes actuelles de formation (maquettes présentées dans le dossier de présentation de l'offre de formation transmis en février 2021 à la DGESIP) et le cas échéant proposer des aménagements de maquette permettant de les inclure.

Cette stratégie ainsi que les premiers travaux des six groupes de travail ont été présentés et discutés en COSP le 28 octobre 2021 avant le second Conseil d'institut exceptionnel. La restitution finale de ces travaux a été débattue en COSP le 6 janvier 2022.

2.3. Les enjeux de la future accréditation pour l'INSPE de l'académie de Bordeaux

Les principaux enjeux qui guideront les actions de l'INSPE de l'académie de Bordeaux au cours du prochain contrat sont rappelés ci-après. Ils emmènent les six axes stratégiques définis en Conseil d'institut et font écho à certains enjeux majeurs du projet académique de l'académie de Bordeaux : (i) l'amélioration des apprentissages ; (ii) la réduction des écarts de performance des élèves et (iii) un développement professionnel de proximité des personnels axé sur la personnalisation de l'accompagnement des parcours et des formations proposées.

- Former des personnels enseignants et éducatifs (1^{er} degré, 2nd degré et CPE) à forte identité professionnelle et aux compétences certifiées qui soient au service de la réussite et du développement citoyen de tous les élèves y compris ceux à besoins éducatifs particuliers et ce quelle que soit la voie de formation qu'ils choisissent : voie générale, voie technologique et voie professionnelle encore trop souvent délaissée et méconnue des étudiants. Changer le regard des étudiants sur la voie professionnelle, leur faire découvrir cette voie et les former efficacement à ses spécificités est aussi une ambition portée par l'INSPE de l'académie de Bordeaux. Par ailleurs, les personnels enseignants formés à l'INSPE devront disposer d'un bagage théorique et méthodologique au service de la réduction des inégalités scolaires et de la promotion de l'égalité des chances. Dans cette perspective, les étudiants devront impérativement être correctement formés aux technologies et outils numériques ainsi qu'à leur usage responsable pour espérer accroître l'efficacité des apprentissages et par là-même réduire les inégalités. Ces personnels enseignants devront donc aussi et surtout être en capacité de faire progresser les apprentissages, les acquis et les résultats de leurs élèves. Pour mesurer de manière factuelle ces progressions, ils devront maîtriser les principes d'évaluation / certification des compétences ainsi que les pratiques évaluatives auxquelles ils devront être formés.
- Garantir une formation résolument professionnalisante et universitaire conforme aux textes en vigueur qui réponde au cahier des charges établi par le HCERES pour les formations conférant le grade de master et qui développe la réflexivité des étudiants pour en faire des formateurs agiles, évolutifs et adaptables en capacité d'interroger leurs pratiques en s'appropriant de manière autonome les données et résultats de la recherche et en tirant le meilleur profit des formations qui leur seront proposées lors de la phase post-master du continuum de formation (formations continuée et continue). Si la formation à une recherche utile telle qu'elle est envisagée dans ce projet d'accréditation garantit la filiation universitaire de la formation, la professionnalisation s'appuie sur trois piliers : (i) les périodes passées en établissements scolaires [stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) en M1, SOPA ou alternance en responsabilité en M2] ; (ii) la constitution d'équipes pédagogiques pluri-catégorielles faisant intervenir des praticiens du 1^{er} et du 2nd degré ; (iii) le développement de la co-formation « inter-métiers » associant des praticiens et des enseignants-chercheurs et enseignants de l'INSPE dans différentes unités d'enseignement de façon à ne pas réduire la professionnalisation aux stages et aux différents exercices permettant leur analyse. Le décroisement des apprentissages et des apports de praticiens pleinement associés à l'ensemble du projet pédagogique qui structure la formation sont des atouts majeurs pour garantir la professionnalisation des étudiants.
- Ouvrir davantage les formations MEEF aux publics salariés (FI) ou en reconversion professionnelle s'inscrivant dans une démarche de formation continue en leur proposant des contrats d'aménagement d'études à même de leur permettre de concilier vie professionnelle et parcours de formation. L'année de fonctionnaire stagiaire étant désormais une année post-master, une reprise d'études visant à devenir enseignant nécessite donc, hors VAE et VAPP, un financement pour deux années de formation. Offrir la possibilité d'effectuer au moins une de ces deux années en parallèle d'une activité professionnelle permettrait sans doute de ne pas décourager certains candidats à la reconversion.
- Comme la carte n'est pas le territoire, la maquette n'est pas davantage la formation. Aussi un des enjeux de l'INSPE de l'académie de Bordeaux est de réussir mieux encore à déployer des contenus de formation, des principes pédagogiques et des principes de modalités de contrôle des connaissances et des compétences partagés et harmonisés entre tous les sites et les établissements de formation qui ne disposent pas des mêmes contraintes. S'agissant d'un INSPE qui déploie ses parcours 2nd degré au sein de trois universités et sa formation de 1^{er} degré au sein de cinq départements, cette question est centrale et réellement stratégique au regard des objectifs de qualité qui sont les nôtres. L'appropriation de cet enjeu nécessite des leviers adaptés en termes de pilotage, de suivi et d'amélioration continue de l'offre de formation. La nouvelle gouvernance de l'INSPE de l'académie de Bordeaux a notamment été pensée pour répondre à cet objectif de qualité.

- Poursuivre et si possible harmoniser l'implantation au niveau licence de parcours de préprofessionnalisation efficaces à même de promouvoir les métiers de l'enseignement et d'en donner aux étudiants des représentations exactes sachant que ces parcours ne doivent pas être uniquement des outils de communication mais doivent aussi commencer à former efficacement les étudiants comme le continuum de formation l'exige. Des passerelles entre les activités de préprofessionnalisation des établissements et l'INSPE pourraient être installées de manière à mieux accompagner encore le parcours de formation des étudiants. Le PPPE déployé par l'UPPA en partenariat avec le lycée Louis Barthou de Pau sera le laboratoire idéal pour mettre en place ce rapprochement (à titre d'exemple, le stage de L3 à l'international du PPPE pourrait assez naturellement bénéficier de l'expertise et des conventions de l'INSPE dans ce domaine). Il conviendra également de veiller à une juste valorisation de l'engagement étudiant dans un parcours de préprofessionnalisation au moment du recrutement en master MEEF.
- Sortir progressivement et intellectuellement d'une logique où la formation des enseignants est pensée sur deux années (M1 et M2) pour installer un véritable continuum de formation qui débute avec la préprofessionnalisation en licence et se poursuit après le master par les formations continuées et continues pensées en articulation avec l'école académique de formation continue (EAFC) de l'académie de Bordeaux et les opérateurs publics du domaine (CANOPE, IH2EF) comme le prévoit la circulaire du 23/09/2019 et ce dans le cadre d'un enjeu triple : un enjeu de contenu, un enjeu de ressources humaines et financières et un enjeu d'organisation. Au cours du futur contrat, il pourrait être opportun de progressivement inscrire ces actions dans une dynamique coopérative entre les trois INSPE et les trois rectorats de la Région Nouvelle-Aquitaine afin d'installer une formation continuée et continue harmonisée et cohérente à l'échelle du territoire pour assurer une équité de formation à tous les enseignants de la Région académique. Cette collaboration pourrait aussi permettre de proposer une offre de formation « régionale » plus large, plus variée au plus près des besoins, des spécificités et des compétences de chacun. La crise sanitaire de la COVID-19 et le développement de l'enseignement en distanciel qu'elle a impulsé rendent plus que jamais possible une telle dynamique qui reste à construire.
- Installer une véritable dynamique coopérative entre les trois INSPE de la Région académique pour mieux former aux MEEF sans dispersion abusive des moyens et en respectant le maillage territorial ; les plus-values attendues de cette collaboration pourraient notamment concerner la mutualisation d'expertises de formateurs, le développement professionnel des formateurs de l'INSPE et des collègues mis à disposition par le rectorat, la problématique des masters à faibles effectifs et la coordination et le déploiement de la recherche à l'échelle du territoire.

2.4. Les six axes stratégiques développés dans le cadre du nouveau contrat

2.4.1. Former à et par l'évaluation

Les recherches récentes s'accordent sur le fait qu'enseignement, apprentissage et évaluation forment un continuum. Ainsi aujourd'hui, l'évaluation n'est pas seulement vue comme un outil de contrôle mais aussi comme un levier pour mieux faire apprendre. Le processus d'évaluation, qui s'inscrit dans un continuum, consiste à recueillir un ensemble d'informations pertinentes que l'on confronte à des critères cohérents avec le référentiel de compétences professionnelles ou scolaires. Des résultats de cette confrontation découlent une adaptation de l'enseignement. Néanmoins, plusieurs travaux de recherche montrent que dans l'organisation traditionnelle de la formation universitaire, enseignement, apprentissage et évaluation sont distincts. Les formes classiques d'exams exigent la restitution de connaissances et l'évaluation a généralement pour objectif d'éliminer les étudiants faibles ou peu assidus. Il importe donc de s'interroger sur des modalités d'évaluation qui aident l'étudiant à mieux construire les compétences attendues en créant des situations d'évaluation interactives dans lesquelles il peut confronter son avis à celui d'un expert, argumenter, poser des questions, progresser dans la maîtrise des genres de discours de son champ professionnel, mais aussi en rendant publiques les modalités d'évaluation prévues, ce qui constitue selon Allal (2007) un puissant moyen d'assurer la co-régulation par les formateurs et par les étudiants des activités de formation.

Pour la prochaine période d'accréditation, l'objectif principal de l'INSPE de l'académie de Bordeaux concernant cet axe stratégique est de **former à et par l'évaluation**. Cet objectif se concrétise selon deux axes. Le premier consiste à sensibiliser les futurs professeurs à la question de l'évaluation des compétences des élèves en concevant et en mettant en œuvre un **programme spécifique de formation à l'évaluation** pour les étudiants

de master MEEF. Le second réside dans la mise en place d'une **évaluation par compétences** prenant appui sur un **Portfolio** pour l'ensemble de l'offre de formation afin d'améliorer le processus d'évaluation, de rendre plus visible l'articulation entre les périodes de stages et la formation à l'INSPE et de favoriser le partage d'informations entre les différents acteurs de la formation. Pour cela, une cellule de recherche sur l'évaluation associant les partenaires de l'INSPE, du rectorat, et des trois universités sera constituée. Ses travaux porteront sur une analyse du prescrit et des processus en jeu dans l'évaluation (échantillonnage et intégration des données).

2.4.2. Elaborer un projet de formation continue en articulation avec l'E AFC

L'INSPE de l'académie de Bordeaux, en collaboration étroite avec l'École Académique de la Formation Continue (E AFC), s'appuie sur les préconisations du schéma directeur de la formation continue pour déterminer ses orientations dans l'élaboration du projet de formation continue de l'institut : il y est recommandé de proposer des actions de formation qui répondent à des besoins exprimés par les praticiens, qui sont aussi souvent que possible menées en proximité, qui offrent des possibilités de certification ou de diplômation et qui valorisent la participation d'intervenants extérieurs, notamment en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche. Pour ce dernier point, une des missions de l'INSPE est précisément de proposer des formations adossées à la recherche rendant visible le lien entre théorie et pratique. D'autre part, les évolutions récentes des maquettes de formation liées à la réforme de la formation initiale ont généré un besoin accru et diversifié en tuteurs pour lesquels il est nécessaire de penser une formation adaptée.

Pour répondre à ces objectifs d'équité territoriale, de personnalisation des parcours, d'adossement à la recherche et de formation des tuteurs, l'INSPE de l'académie de Bordeaux se fixe trois axes de travail majeurs pour la prochaine période d'accréditation. Le premier est la création d'un **comité de pilotage INSPE/E AFC** qui organise la concertation auprès des praticiens et qui détermine des thématiques au croisement des directives nationales, des orientations académiques, des thématiques de recherche des enseignants-chercheurs de l'institut et des besoins exprimés par les professeurs et personnels d'éducation. Il fixe également un cycle d'orientation de ces thématiques sur une durée déterminée. Le deuxième axe de travail est le développement de **projets de formation-recherche** basés sur des recherches translationnelles autour des thématiques identifiées par le comité de pilotage. Enfin, le troisième axe concerne la conception et la mise en œuvre d'une **formation pluricatégorielle des tuteurs** afin de renforcer la culture commune et de construire conjointement la progressivité de la professionnalisation. L'INSPE de l'académie de Bordeaux engage également un travail de concertation avec l'E AFC concernant les contenus et l'organisation de la **formation continuée** des fonctionnaires stagiaires (année T0) et des néo-titulaires (années T1, T2 et T3). Les premières réflexions mettent en évidence la nécessité de prendre appui sur un **Portfolio** comme un outil de personnalisation des parcours qui prend la suite de celui qui aura été constitué en M1 et M2 et retrace la trajectoire professionnelle du jeune professeur en fournissant une mémoire du développement de ses compétences professionnelles en lien avec le référentiel.

2.4.3. Densifier la relation entre la formation des enseignants et les apports de la recherche

Densifier la relation entre la formation initiale des enseignants et l'appropriation de la culture scientifique constitue un enjeu essentiel pour la qualité de l'enseignement à l'avenir. Dans cette perspective, une articulation renforcée entre les dynamiques des unités de recherche (UMR et UR), portées par les enseignants-chercheurs et les objectifs de la formation initiale des enseignants à l'échelle de l'ensemble de l'institut s'impose. Il s'agit de positionner la politique générale de la recherche autour de domaines reconnus et soutenus dans le paysage universitaire local et au-delà, par le biais des unités et des départements de recherche, de renforcer le dialogue entre enseignants-chercheurs et praticiens pour penser collégalement les actions de formation en les articulant aux projets de recherche, séminaires, journées d'études, manifestations scientifiques mutualisables. Cette dynamique de mutualisation des forces scientifiques associera les diverses unités de recherche dans lesquelles travaillent les enseignants-chercheurs titulaires de l'INSPE. L'enjeu est de permettre aux étudiants de se confronter aux réalités de la recherche et d'acquérir progressivement une culture scientifique. Les mémoires de recherche doivent devenir des objets de construction, de dialogue et de présentation de questions scolaires vivantes et ancrées dans les réalités du monde scolaire et éducatif, des outils de professionnalisation indispensables, des leviers aux méthodes et des objets de communication à travers les actions de valorisation de projets et les publications scientifiques.

Pour atteindre ces objectifs, des dynamiques doivent être envisagées autour de démarches solides de formation à la méthodologie de la recherche et aux exigences liées à l'écriture scientifique, de mutualisation de séminaires avec les laboratoires, d'accompagnement à la méthodologie de la recherche incluant les acteurs de terrain dans des projets réels, de valorisation des parcours de recherche à travers le suivi individualisé par des enseignants-chercheurs grâce au Portfolio précédemment évoqué, qui comprend nécessairement un volet consacré à l'analyse de la démarche de recherche. Cette dernière doit être considérée comme un parcours qui se poursuit au-delà des deux années de la formation initiale, amenant à des transferts de savoirs et de compétences scientifiques à une pratique professionnelle réflexive tout au long d'une carrière.

2.4.4. Bien former au numérique pour faciliter les apprentissages et réduire les inégalités scolaires

La formation de l'enseignant exige l'intégration des éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier tel que défini par le référentiel de compétences du 1er juillet 2013 (point 9 des compétences communes notamment). Le cadre de référence des compétences numériques de l'enseignant (CRCN-E), identifie 5 domaines et 19 compétences à maîtriser par tous les enseignants. La recherche sur le numérique en éducation permet d'évaluer les effets, dans la durée, des usages des outils numériques à partir de situations précises et d'objectifs définis. Elle permet également de considérer les pratiques numériques réelles et en cours d'activité des futurs enseignants pour interroger l'utilisation de ces outils dans une perspective d'évolution, d'adaptation et d'amélioration des démarches pédagogiques, notamment autour de la différenciation et des projets. Une offre de formation sur le numérique explicite et harmonisée dans les programmes d'enseignement est donc indispensable. Elle doit permettre de diversifier les entrées transversales dans la culture numérique, en fonction des parcours (disciplines), des politiques éducatives et des évolutions sociales particulièrement dans le rapport aux médias et à l'information.

Pour cela, les parcours de formation au numérique doivent être adaptés en fonction des besoins individuels, dans la progressivité entre la formation dans le master et les premières années d'entrée dans le métier qui pourra prendre appui sur un Portfolio numérique. Une approche par projets à partir de situations réelles de classes et d'évaluation, centrée sur les pratiques pédagogiques menées individuellement ou en groupe, diversifiées et contextualisées et la réflexivité (veille, innovation et mobilisation de la recherche), véritablement située dans l'environnement professionnel durant les stages, est indispensable.

Enfin, la certification du CRCN-E (PIX Edu) doit être proposée et adossée aux formations. Il s'agit de former les étudiants à développer eux-mêmes des démarches et dispositifs « facilitateurs » et incontournables dans les évolutions récentes de l'enseignement : évaluation par compétences et dans le dialogue entre les acteurs à l'aide d'un Portfolio (cf. paragraphe 2.4.1.), modulations des espaces-temps de l'enseignement (classe inversée, formation à distance ou hybride, téléprésence, communication avec les familles...), mise à disposition de ressources individualisées dans une perspective de formation tout au long de la vie, inclusion, formation des formateurs.

Le numérique doit ainsi être mis au service de la différenciation pédagogique, de la diversification des formes scolaires et des formats de connaissances, de l'adaptabilité des apprentissages à travers des outils qui permettent de faire le lien entre tâches et connaissances ou compétences, dans des situations pédagogiques précises mobilisant la capacité attentionnelle de tous, et dans une visée de réduction des inégalités scolaires. Cette obligation s'ancre dans une proposition d'activités et une approche analytique du terrain et des pratiques entamée durant les stages et explicitée dans les rapports de stage, puis les visites à travers la mise en œuvre de projets mobilisant précisément le numérique, leur analyse dans le Portfolio et la certification PIX-Edu (niveau 2) *a minima*.

2.4.5. Construire des compétences professionnelles en équipe de formation inter-métiers

Le double enjeu de cet axe stratégique est de renforcer le lien entre théorie et pratique tout au long du parcours de l'étudiant et de proposer une réelle continuité de ce parcours qui se nourrit plutôt qu'il ne subit l'alternance entre stages en établissements scolaires et cours à l'université. Pour ce faire, il s'agit entre autres de prendre appui sur des équipes pluricatégorielles inter-métiers aux compétences complémentaires pour favoriser une cohérence et une dynamique pédagogique collaborative au service des apprentissages.

L'inter-métiers existe de longue date au sein de notre institut de formation. Depuis 2020/2021, un renforcement et une consolidation de la présence des praticiens s'opèrent suite à la demande ministérielle d'atteindre 33%

de praticiens dans la mise en œuvre de l'offre de formation. Si des actions positives et prometteuses existent déjà grâce aux prescrits, aux collaborations instituées et aux pratiques engagées, ces dernières méritent d'être étendues et amplifiées pour accroître encore davantage l'articulation entre stages et formation académique ainsi qu'entre apports pratiques et théoriques.

Pour assurer une continuité de parcours qui mêle efficacement académisme et professionnalisation, nous souhaitons renforcer les liens existant au sein des collectifs de formateurs en déployant plus largement encore les visites de stagiaires effectuées par des enseignants de l'INSPE, en institutionnalisant des temps de co-tutorat ou encore en expérimentant un statut de « coordinateur de stage » chargé de construire le lien entre étudiant en stage, tuteur terrain et tuteur INSPE.

Pour mieux articuler encore pratique et théorie au service du développement des compétences professionnelles, il s'agira d'augmenter encore les interventions de praticiens au sein de la formation initiale en anticipant davantage leur recrutement et en facilitant leur inclusion dans les équipes pluricatégorielles. La promotion de la co-intervention inter-métiers ou encore le développement de formations en établissement en contexte d'exercice du métier constituent deux autres leviers pour créer efficacement du lien au sein des formations.

Enfin, ces deux enjeux de continuité et de cohérence du parcours de l'étudiant dans la diversité des situations de formation vécues devront passer par l'adoption progressive d'une formation dans une approche par compétences.

2.4.6. Mieux faire découvrir l'enseignement professionnel et ses spécificités

L'enseignement professionnel est aujourd'hui encore largement ignoré et méconnu dans la société mais également par le milieu des enseignants alors que les pratiques pédagogiques des professeurs de lycée professionnel sont la plupart du temps innovantes. C'est une voie très complexe car les parcours sont variés au niveau des contenus et des pratiques mais également en ce qui concerne l'origine des étudiants issus de formations souvent très différentes. Par ailleurs, ces parcours attirent moins car ils sont victimes de préjugés liés au manque de place accordée aux métiers dans la société. La conséquence est qu'aujourd'hui ces voies de formation sont peu prisées au sein des INSPE. Il y a pourtant à Bordeaux dans ces parcours une culture du dialogue et de l'innovation et une bonne entente avec les partenaires. Malgré la faiblesse des effectifs, le taux d'insertion professionnelle est honorable et il y a de bons résultats aux différents concours (60 à 90% selon les années et les parcours). Pour résoudre ces problèmes, plusieurs propositions sont faites qui permettront de répondre à la fois à une meilleure insertion territoriale (demande du rectorat) et aux horizons stratégiques de l'université de Bordeaux (notamment l'axe 1 sur la réussite étudiante). Cette meilleure insertion à l'intérieur de l'université et auprès des différents partenaires pourra redonner toute sa place aux métiers dans l'espace de formation mais aussi sociétal.

Pour rendre plus lisibles les formations professionnelles dans l'offre de formation portée par l'INSPE et améliorer le recrutement dès le M1, l'INSPE en lien avec le rectorat essaiera de proposer de manière systématique, aux étudiants des différents parcours, au moins un stage transversal en lycée professionnel. Dans le cadre du déploiement des dispositifs de préprofessionnalisation en licence, des stages de sensibilisation à l'enseignement professionnel pourraient aussi être offerts aux étudiants de L3. Plus largement, une connaissance de l'enseignement professionnel est nécessaire pour la découverte des métiers et préparer les futurs enseignants au dispositif d'orientation des élèves. Au niveau de l'INSPE de l'académie de Bordeaux, il est nécessaire de faire connaître les parcours CAPLP aux autres parcours de formation afin d'élargir les possibilités de réorientation voire de remédiation. Il conviendra également de réfléchir à une adaptation de l'offre de formation au profil des étudiants (stage en entreprise pour certains, renforcement scientifique pour d'autres).

En ce qui concerne les parcours professionnels eux-mêmes, il conviendra, notamment en s'appuyant sur la base des travaux du Conseil de perfectionnement, de donner une plus grande identité professionnelle aux maquettes (ce qui serait un signe de reconnaissance de la voie professionnelle par l'institution scolaire) et de mieux encore prendre en compte la bivalence et la spécificité de la filière. Une maquette innovante plus souple prévoyant par exemple le renforcement de l'étudiant dans une valence non acquise en licence, ainsi que la mise en place d'un stage en entreprise modulable en fonction des parcours mais aussi de la formation de l'étudiant, pourrait aider à atteindre ces objectifs. Afin de mieux gérer des parcours fortement hétérogènes, l'offre de formation pourrait être élargie à l'ensemble des territoires néo-aquitains en prenant appui sur le réseau des lycées professionnels susceptibles d'accueillir des contractuels en formation. Afin de réduire les

inégalités (les étudiants venant pour la plupart de milieux défavorisés), il conviendra de renforcer le dispositif par une offre culturelle spécifique en lien également avec les attentes du concours.

Afin d'aider les contractuels et les étudiants salariés à valider *a minima* un master et à renforcer leurs compétences, il pourrait être opportun de proposer une formation diplômante dispensée sur trois ou quatre ans avec la mise en place de modalités d'enseignement adaptées à tous les salariés sur la base de formations hybrides. Ces formations modulaires pourraient être proposées à tous les étudiants engagés dans plusieurs concours et seraient à même de diversifier les possibilités d'insertion dans la vie professionnelle. Elles seraient ancrées notamment sur l'acquisition d'une méthodologie et sur la remise à niveau de certaines connaissances académiques.

Toutes ces possibilités s'inscrivent pleinement dans les exigences de l'axe 1 « Horizon 2030 » de l'université de Bordeaux qui permet aux « diplômées et diplômés de faire la différence ».

2.5. Le partenariat et la gouvernance mis en place entre l'INSPE, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie

La nouvelle gouvernance de l'INSPE de l'académie de Bordeaux, l'installation d'une commission formation et d'une commission recherche et innovation ont été pensées pour porter et déployer la mise en œuvre de la stratégie de l'institut rappelée précédemment.

Les grands principes de coopération fonctionnelle qui ont structuré la mise en œuvre de l'actuel projet d'accréditation perdureront. Les conventions entre l'INSPE/UB et ses partenaires (rectorat, université Bordeaux Montaigne, université de Pau et des Pays de l'Adour) ne sont pas pour autant finalisées à ce jour. Elles pourront l'être dès lors que la construction du budget de projet sera définitivement consolidée ; la finalisation de ce travail étant subordonnée à la parution des textes réglementaires régissant la formation des fonctionnaires stagiaires et leur statut au regard de la formation qu'ils devront suivre en 2022/2023.

Les grands principes de coopération entre l'INSPE/UB et ses partenaires restent inchangés. Les différentes actions de ce partenariat qui s'expriment au niveau pédagogique, organisationnel, administratif et financier sont rappelées ci-après.

Partenariat INSPE / universités partenaires (UBM et UPPA)

- L'INSPE n'inscrit en inscription première en M1 et en M2 que les étudiants qui suivent un parcours de formation porté exclusivement par l'INSPE (mention MEEF 1^{er} degré tous parcours ; mention MEEF encadrement éducatif ; mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation tous parcours et 7 parcours de la mention MEEF 2nd degré) ou co-porté, dans le cas de de la mention 2nd degré, par des collèges de l'université de Bordeaux et l'INSPE (5 parcours au total).
- Les étudiants qui suivent un parcours de master MEEF, 2nd degré (M1 et M2) porté par une université partenaire ont une inscription première dans l'université qui porte le parcours et une inscription seconde à l'INSPE/université de Bordeaux de façon à pouvoir profiter de l'espace numérique de travail (ENT) de l'université de Bordeaux et de tous les services afférents offerts aux étudiants de l'université de Bordeaux.
- Jusqu'à cette année, la subvention de charge pour service public perçue par l'INSPE comprenait la compensation des exonérations des droits d'inscription de tous les fonctionnaires stagiaires y compris ceux qui suivent un M2 MEEF, 2nd degré porté par une université partenaire. Relative aux anciennes maquettes de formation, cette disposition était liée au fait que le M1 (qui préparait au concours en fin de M1) était majoritairement « disciplinaire » et piloté par l'université partenaire, alors que le M2 (quelle que soit l'université qui le portait) était davantage « professionnalisant » et piloté par l'INSPE qui y dispensait la majorité des heures de formation. La restitution à l'INSPE de la compensation de l'exonération des droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires inscrits dans les établissements partenaires visait donc à reconnaître l'engagement prépondérant de l'INSPE dans la formation de M2. A compter de l'année 2022/2023, les fonctionnaires stagiaires ne seront plus inscrits en master (exception faite des redoublants de M2) et devront suivre une formation post-master dont nous ne savons pas à l'heure actuelle si elle ouvrira droit à une dotation particulière et, si c'était le cas, à qui elle bénéficiera.

- L'INSPE est « guichet unique des stages ». Il assure, sur masse salariale UB, la mise en stage de tous les étudiants suivant une formation MEEF y compris de ceux ayant une inscription première dans une université partenaire. La mise en stage concerne les étudiants de M1 et de M2. L'INSPE, en partenariat avec le rectorat qui lui transmet les berceaux de stage, organise la mise en stage et leur suivi administratif ; il communique, édite, transmet les conventions et recueille et archive leurs versions signées. Cette année (2021/2022) l'INSPE a également recueilli (auprès des étudiants de M2 effectuant un stage de 12 semaines ouvrant droit à gratification) et transmis au rectorat toutes les pièces et données permettant à ce dernier de gratifier les étudiants.
- Avant la réforme (autrement dit avant l'année 2021/2022), tous les étudiants de M1 comme de M2 étaient accompagnés pendant leurs stages par un tuteur « terrain » (enseignant de l'école ou de l'établissement qui accueillait le stagiaire). Quelle que soit leur mention d'inscription, les stagiaires de M1 n'étaient jamais visités sur leur lieu de stage. S'agissant de la mention 1^{er} degré, tous les stagiaires de M2 disposaient d'un tuteur de stage INSPE qui venait les visiter sur site qu'ils soient lauréats du concours (= fonctionnaires stagiaires) ou non. S'agissant des mentions 2nd degré et encadrement éducatif, seuls les stagiaires de M2 lauréats du concours (= fonctionnaires stagiaires) étaient visités sur leur lieu de stage par un tuteur de l'organisme de formation. Ces tuteurs étaient très majoritairement des enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPE et ce quelle que soit l'université d'inscription du fonctionnaire stagiaire. L'INSPE prenait alors en charge la rémunération du collègue qui effectuait cette tâche dans le cadre du « référentiel équivalence horaire » (REH) et éventuellement les frais de mission si le déplacement y ouvrait droit. Dans le cadre de la finalisation du nouveau budget de projet la question d'un possible suivi sur site de tous les stagiaires de M2, quel que soit leur statut (SOPA ou alternant), et du financement de ces visites devra être abordée en termes de soutenabilité pour chaque partenaire.
- Dans les anciennes maquettes qui ont prévalu jusqu'en 2020/2021, l'INSPE organisait et finançait les enseignements professionnels transversaux (valeurs de la République, « éducations à... », système éducatif, laïcité, égalité filles / garçons, besoins éducatifs particuliers...) constitutifs du « tronc commun » qui comme son nom l'indiquait était commun aux 3 mentions (1^{er} degré, encadrement éducatif et 2nd degré). L'INSPE pensait le contenu, l'organisation, l'emploi du temps, l'évaluation de l'UE et organisait et gérait son déploiement sur tous les sites de formation y compris au sein des universités partenaires. L'institut recrutait et finançait les éventuels intervenants vacataires qui étaient nécessaires à ce déploiement. Il prenait en charge également les éventuels frais de déplacement. En 2021/2022, dans le cadre de la nouvelle offre de formation, l'INSPE continue à financer et à organiser ces enseignements désormais rassemblés dans l'unité d'enseignement (UE) intitulée « acteur de la communauté éducative » qui est présente dans chacun des quatre semestres des trois mentions réglementées. S'agissant de la mention 2nd degré partagée avec les universités partenaires, le volume horaire de cette UE s'élève pour les quatre semestres à 110 h / étudiant.
- En plus de leurs interventions dans l'UE précédemment citée, les formateurs (enseignants, enseignants-chercheurs, affectés provisoires sur masse salariale UB) de l'INSPE dispensent des heures de formation dans de nombreux parcours de 2nd degré portés par les universités partenaires. Ces enseignements peuvent concerner des aspects didactiques (cœur de « compétence » de l'INSPE) et/ou mêler disciplinaire et didactique et/ou concerner des aspects plus « professionnalisants » comme, à titre d'exemple, des heures de formation dédiées à la préparation et à l'accompagnement des stages. Ces heures financées par l'université de Bordeaux sont incluses dans le service réglementaire des personnels enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPE.
- Les formateurs de l'INSPE contribuent également au pilotage de nombreux parcours de la mention MEEF 2nd degré portés par les universités partenaires [élaboration des emplois du temps de la formation, suivi des étudiants, organisation / gestion / évaluation d'unités d'enseignement (Ex. heures de formation dans l'UE « stage »)]. Ce temps d'expertise et d'ingénierie pédagogique est rémunéré par l'INSPE sous la forme d'heures de « REH » (Référentiel Equivalence Horaire).
- L'INSPE accueille également dans ses locaux tout ou partie des enseignements constitutifs de certains parcours de la mention MEEF 2nd degré portés par les universités partenaires (UBM et UPPA).

Partenariat INSPE / rectorat - DSDEN

- L'INSPE déploie, en 2021/2022, pour le compte du rectorat et des DSDEN environ 3 700 heures de formation dédiées (i) à la formation continue des enseignants, (ii) à la formation continuée spécifique des néo-titulaires entrant dans le métier, (iii) à la préparation à diverses certifications, (iv) à la formation

des tuteurs de stage terrain (voir partie consacrée à l'implication de l'INSPE dans les formations continuées et continues des enseignants). Il accueille gracieusement diverses actions de formation continue dans ses locaux. L'INSPE ne facture aucune de ces prestations au rectorat y compris la préparation à des certifications comme le CAPPEI.

- Le rectorat et les DSDEN acceptent de mettre à disposition des enseignants qui seront recrutés par l'INSPE en qualité d'affecté provisoire soit à ½ temps (28 enseignants en 2021/2022, très large majorité des cas, la quotité qu'ils effectuent pour l'INSPE est rémunérée sur masse salariale UB) soit à temps plein (plus rare, 7 enseignants seulement en 2021/2022).
- Le rectorat met à disposition du master MEEF, 2nd degré sur son plafond d'emplois (et donc sur sa masse salariale) des heures de formation effectuées par des PFA (Professeurs Formateurs Académiques). En 2021/2022, ces heures de formation représentaient un équivalent de 9,28 ETP soit environ 2 522 heures de formation. La liste des PFA, le montant de leur décharge et la quotité de leurs interventions en nombre d'heures de formation sont transmis chaque année à l'INSPE par le rectorat. Le rectorat finance également la rémunération des tuteurs de terrain pour un montant d'environ 115 500 €.
- Les DSDEN mettent à disposition du master MEEF, 1^{er} degré, sur leur plafond d'emplois, des heures de formation effectuées par des PEMF (Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs). En 2021/2022, 105 PEMF participent à la formation des étudiants de la mention MEEF, 1^{er} degré sur l'ensemble des cinq sites de formation. Le nombre d'heures effectuées dans la formation par chaque PEMF peut varier au sein d'une DSDEN (en fonction notamment de la compatibilité des emplois du temps) et entre les cinq DSDEN qui ne disposent pas des mêmes ressources en matière de PEMF.
- Le rectorat et les DSDEN ont souhaité dès l'année 2021/2022 aider l'INSPE à atteindre un des objectifs de la réforme qui stipule que 33% des heures de formation doivent être effectués par des praticiens. Ainsi, pour l'année universitaire 2021/2022, le rectorat a mis à disposition de l'INSPE, pour le M1 MEEF 2nd degré, 1376 HTD (heures équivalent TD) soit un budget d'environ 58 000 € pour rémunérer des praticiens du 2nd degré qui prennent préférentiellement en charge des heures d'enseignement inscrites dans la maquette de formation et dédiées à la préparation, à la mise en œuvre et à l'accompagnement réflexif des stages d'observation et de pratique accompagnée (stages SOPA). Toujours pour l'année 2021/2022, s'agissant du M1 MEEF 1^{er} degré, quelques 1000 HTD supplémentaires incluses dans la maquette de formation et dédiées à la préparation et à l'exploitation des périodes de stage (SOPA) sont effectuées par des PEMF mis à disposition par les DSDEN.

3. Présentation de l'offre de formation

3.1. Périmètre

3.1.1. Mentions de master MEEF actuellement opérationnelles pour lesquelles l'INSPE demande l'accréditation pour le prochain contrat

L'INSPE de l'académie de Bordeaux prépare au master :

- mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF), 1^{er} degré ;
- mention MEEF, 2nd degré ;
- mention MEEF, encadrement éducatif ;
- mention MEEF, pratiques et ingénierie de la formation (seule mention qui ne prépare pas à un/des concours).

L'institut demande à être accrédité pour continuer à délivrer ces quatre diplômes de master.

3.1.1.1. Master mention MEEF, 1er degré

Offre actuelle (mise en œuvre en 2021/2022)

Le master mention MEEF 1^{er} degré est proposé sur les cinq sites départementaux (24, 33, 40, 47 et 64) de l'INSPE de l'académie de bordeaux (**tableau 1**).

Jusqu'à la rentrée 2021, dans le cadre de l'accréditation en cours, la mention MEEF, 1^{er} degré n'offrait pas de parcours bilingues mais deux options : une option français / occitan déployée sur le site de Périgueux (24) et une option français / basque déployée sur le site de Pau (64). Ces deux options, peu visibles car n'ayant pas le statut de « parcours », ne pouvaient pas directement être offertes au recrutement dans l'application de l'université de Bordeaux dédiée à la gestion des candidatures en master.

Les langues régionales basques et occitanes étant fortement soutenues par les collectivités territoriales du département des Pyrénées-Atlantiques, par la Région Nouvelle-Aquitaine, par les offices publics des langues occitane (OPLB) et basque (OPLB) ainsi que par le rectorat, il a été décidé dans le cadre de la nouvelle offre de formation mise en œuvre à la rentrée 2021 d'identifier trois parcours au sein de la mention MEEF 1^{er} degré :

- le parcours classique MEEF 1^{er} degré éponyme de la mention (déployé dans le 24, 33, 40, 47 et 64) ;
- le parcours MEEF 1^{er} degré bilingue français / basque (déployé dans le 64) ;
- le parcours MEEF 1^{er} degré bilingue français / occitan (déployé dans le 64).

Proposition d'offre pour la nouvelle accréditation avec mise en œuvre dès l'année 2022/2023

Sous réserve d'accréditation, le master mention MEEF 1^{er} degré propose pour l'année 2022/2023, 545 places en M1 réparties comme suit (**tableau 1**) :

- 180 places sur le site girondin (33) ;
- 131 places sur le site de Pau (64) : 101 places dans le parcours éponyme, 20 places en français / basque (dont étudiants conventionnés avec SAESKA) et 10 places en français / occitan ;
- 78 places sur le site de Périgueux (24) ;
- 78 places sur le site de Mont de Marsan (40) ;
- 78 places sur le site d'Agen (47).

Tableau 1. Déploiement de la mention MEEF 1^{er} degré au sein de l'INSPE de l'académie de Bordeaux et demande d'accréditation.

Site de formation	Parcours	Capacité d'accueil 2021 (CI du 24/11/20)	Capacité d'accueil 2021 ajustée en Juillet 2021	Nombre de groupes en 2021 (CI du 24/11/20)	Effectif M1 27/10/21	Capacité d'accueil 2022 (CI du 9/11/21)	Nombre de groupes en 2022 (CI du 9/11/21)	Demande d'accréditation
Agen (47)	1er degré	69	77	3 max.	62	78	3 max.	OUI (le parcours fran./occitan est susceptible d'être déplacé à Périgueux, discussions en cours)
Bordeaux (33)	1er degré	172	179	7 max.	161	180	7 max.	
Mont de Marsan (40)	1er degré	69	77	3 max.	75	78	3 max.	
Pau (64)	1er degré	124	131	5 max.	108	101	5 max.	
	Bilingue fran./basque				18	20 (dont SEASKA)		
	Bilingue fran./occitan	Sans objet	Sans objet		3	10		
Périgueux (24)	1er degré	69	77	3 max.	64	78	3 max.	
TOTAL		503	541	21	491	545	21	

Perspectives envisageables pendant la période d'accréditation

Les deux parcours bilingues ont été implantés à la rentrée 2021, en concertation avec la DSDEN 64 et le rectorat, exclusivement sur le site de Pau (64) afin de favoriser les mutualisations entre ces deux parcours et

de créer une dynamique forte autour des langues régionales regroupées au sein d'un même site de formation identifié comme le « pôle langues régionales » de l'INSPE de l'académie de Bordeaux.

Au regard des contraintes organisationnelles induites par le regroupement de ces deux parcours à Pau, contraintes constatées au cours de cette première année de fonctionnement (2021/2022), une réflexion est actuellement en cours avec le rectorat et les DSDEN 24 et 64 pour conserver le parcours bilingue français / basque à Pau (64) et déplacer le parcours bilingue français / occitan à Périgueux (24) qui était historiquement le berceau de l'option occitan.

Il est à noter que l'INSPE, en accord avec le comité technique dédié au développement de la langue occitane en Dordogne qui rassemble la DSDEN 24, l'OPLO (office public de langue occitane) et le Conseil départemental de la Dordogne, continue de proposer cette année encore (en sus de l'implantation du parcours bilingue palois) un module de formation complémentaire à la langue occitane d'une vingtaine d'heures (hors maquette) à destination des étudiants intéressés qui se forment sur le site de Périgueux.

S'agissant du parcours bilingue français / basque, l'INSPE dispose également d'une convention de partenariat avec la fédération des écoles immersives basques (SEASKA), l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), l'université Bordeaux Montaigne (UBM) et l'Institut Supérieur des Langues de la République Française (ISLRF) visant à accueillir et à former dans le cadre du master mention MEEF 1^{er} degré et par convention révisée annuellement, des étudiants en situation d'enseignement immersif.

3.1.1.2. Master mention MEEF, 2nd degré

Offre actuelle (mise en œuvre en 2021/2022)

La mention MEEF, 2nd degré est la seule mention co-portée avec les deux universités partenaires de l'INSPE. En 2021/2022, elle propose 21 parcours différents offerts aux formations initiale et continue en M1. Sept de ces 21 parcours sont déployés au sein de deux universités. A ces 21 parcours s'ajoutent un parcours « disciplines particulières » et un parcours « philosophie », non ouverts au recrutement en M1. **En résumé, 23 parcours de formation différents au total.**

Le parcours « philosophie » est proposé exclusivement en M2 aux lauréats du concours qui sont très majoritairement diplômés d'un master disciplinaire de philosophie.

Le parcours « disciplines particulières » est quant à lui parfois proposé en M2 aux lauréats du concours qui pourraient s'y inscrire après une VAPP. Pour mémoire, les disciplines dites particulières sont des disciplines rares de lycée professionnel (par exemple, tailleur de pierre) pour lesquelles les lauréats des concours n'ont pas l'obligation d'être diplômés d'un master pour être titularisés. Ce dernier parcours propose donc une possibilité de développement professionnel à certains lauréats du concours qui disposent par ailleurs d'un parcours de formation dans l'enseignement supérieur et d'une expérience significative en enseignement. Ce type de dispositif est construit en cohérence avec le projet académique de formation qui vise notamment à favoriser le développement professionnel de ses personnels. Les parcours constitutifs de la mention MEEF 2nd degré ainsi que leur « portage » sont précisés dans le **tableau 2**.

Très concrètement, la mention MEEF, 2nd degré offrait, pour l'année 2021/2022, 730 places en M1 réparties dans 21 parcours de formation différents (**tableau 2**) :

- 275 places proposées par l'université Bordeaux Montaigne ventilées dans 9 parcours ;
- 285 places proposées par l'université de Bordeaux ventilées dans 12 parcours dont 7 sont portés exclusivement par l'INSPE et 5 sont co-portés par l'INSPE et des collèges de l'université de Bordeaux ;
- 170 places proposées par l'université de Pau et des Pays de l'Adour ventilées dans 7 parcours.

Sept parcours sont proposés conjointement par deux des trois établissements.

Proposition d'offre pour la nouvelle accréditation avec mise en œuvre dès l'année 2022/2023

Sous réserve d'accréditation, l'INSPE de l'académie de Bordeaux propose pour l'année 2022/2023, 723 places en M1 MEEF 2nd degré réparties dans 20 parcours de formation différents (**tableau 2**) :

- 236 places proposées par l'université Bordeaux Montaigne ventilées dans 7 parcours ;

- 286 places proposées par l'université de Bordeaux ventilées dans 12 parcours dont 7 sont portés exclusivement par l'INSPE et 5 sont co-portés par l'INSPE et des collèges de l'université de Bordeaux ;
- 201 places proposées par l'université de Pau et des Pays de l'Adour ventilées dans 7 parcours.

Six parcours sont proposés conjointement par deux des trois établissements.

A ces 20 parcours différents s'ajoute le parcours « disciplines particulières » ouvert exclusivement à la formation continue. **En résumé, 21 parcours de formation différents au total dont 1 exclusivement ouvert à la formation continue.**

Evolution de l'offre en 2022/2023 par rapport à 2021/2022 :

- le parcours « espagnol » sera proposé au recrutement en M1 uniquement à l'université de Pau et des Pays de l'Adour. A l'université Bordeaux Montaigne, il ne sera pas ouvert au recrutement en M1 pour la rentrée 2022 ; le M2 sera maintenu un an en 2022/2023 pour assurer la continuité des études des étudiants inscrits en M1 espagnol en 2021/2022 ; à partir de 2023/2024, les deux niveaux (M1 et M2) ne seront plus ouverts ;
- le parcours « italien » ne sera pas ouvert au recrutement en M1 pour la rentrée 2022 à l'université Bordeaux Montaigne ; le M2 sera maintenu un an en 2022/2023 pour assurer la continuité des études des étudiants inscrits en M1 italien en 2021/2022. A partir de 2023/2024, les deux niveaux (M1 et M2) ne seront plus ouverts ;
- le parcours « disciplines particulières », pourra être ouvert dans le cadre de la formation continue en M1 et en M2 (jusqu'alors, il ne proposait pas de M1) en fonction de la demande ; en revanche, compte tenu de sa spécificité et de ses objectifs, il ne sera pas proposé au recrutement en M1 en formation initiale.

Perspectives envisageables pendant la période d'accréditation

- La possibilité d'ouverture d'un parcours « numérique et sciences informatiques » est également à l'étude. Il pourrait faire l'objet d'un co-portage avec l'unité de formation informatique du collège Sciences et Technologies de l'université de Bordeaux et/ou être co-construit en partenariat avec les INSPE des académies de Limoges et de Poitiers sachant qu'actuellement la Région académique ne propose pas ce type de formation.

Tableau 2. Déploiement de la mention MEEF 2nd degré
 au sein de l'INSPE, des collèges de l'université de Bordeaux (UB), de l'université Bordeaux Montaigne (UBM) et de l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA). ST : collège Sciences et Technologies ; SH : collège Sciences de l'Homme ; DSPEG : collège Droit, Science Politique, Economie et Gestion

Composante / établissement porteur de la formation	Master mention MEEF, 2nd degré Intitulé du parcours	Concours préparé	Capacité d'accueil 2021 en M1 (CI du 24/11/20)	Effectif M1 01/01/2022	Capacité d'accueil 2022 en M1 (CI du 9/11/21 et du 2/12/21)	Demande d'accréditation
UBM	Allemand	CAPES	10	4	10	OUI
UBM	Anglais	CAPES	55	44	55	OUI
UPPA	Anglais	CAPES	25	30	30	OUI
UBM	Arts plastiques	CAPES	30	19	30	OUI
UBM	Basque	CAPES	10	5	10	OUI
INSPE	Biotechnologies	CAPLP	15	11	16	OUI
INSPE	Disciplines particulières	CAPLP	Pas de M1	Sans objet	5 / réservé FC	OUI
INSPE	Documentation	CAPES	20	12	20	OUI
INSPE	Economie et Gestion	CAPET et CAPLP	25	18	25	OUI
UBM	Education musicale et Chant choral	CAPES	15	13	16	OUI
UPPA	EPS	CAPEPS	50	54	50	OUI
UB - SH / INSPE	EPS	CAPEPS	60	66	60	OUI
UBM	Espagnol	CAPES	40	36	M1 non ouvert	NON
UPPA	Espagnol	CAPES	25	18	25	OUI
UBM	Histoire-Géographie	CAPES	60	51	70	OUI
UPPA	Histoire-Géographie	CAPES	20	25	30	OUI
UBM	Italien	CAPES	10	3	M1 non ouvert	NON
UBM	Lettres	CAPES	45	28	45	OUI
UPPA	Lettres	CAPES	20	15	25	OUI
INSPE	Lettres-Histoire/Géographie	CAPLP	10	7	10	OUI
INSPE	Lettres-Langues	CAPLP	10	3	10	OUI
UPPA	Mathématiques	CAPES	20	14	25	OUI
UB - ST / INSPE	Mathématiques	CAPES	30	16	30	OUI
INSPE	Mathématiques et Sciences physiques	CAPLP	15	12	15	OUI
UBM	Philosophie	CAPES	Pas de M1, M2 destiné aux lauréats du concours			NON
UPPA	Physique-Chimie	CAPES	10	11	16	OUI
UB - ST / INSPE	Physique-Chimie	CAPES	25	25	25	OUI
INSPE	Sciences indus. de l'Ingé. et Techno.	CAPET	15	6	15	OUI
UB - ST / INSPE	Sciences de la Vie et de la Terre	CAPES	35	33	35	OUI
UB - DSPEG et SH / INSPE	Sciences économiques et sociales	CAPES	25	21	25	OUI
	Capacité d'accueil totale		730		723	
	Capacité d'accueil UB		285		286	
	Capacité d'accueil UBM		275		236	
	Capacité d'accueil UPPA		170		201	

3.1.1.3. Master mention MEEF, encadrement éducatif

Offre actuelle (mise en œuvre en 2021/2022)

Le master mention MEEF, encadrement éducatif est composé d'un unique parcours de formation déployé exclusivement sur le site girondin (33) et proposait, à la rentrée 2021, 25 places en M1.

Proposition d'offre pour la nouvelle accréditation avec mise en œuvre dès l'année 2022/2023

Sous réserve d'accréditation, le master mention MEEF, encadrement éducatif propose pour l'année 2022/2023 25 places en M1.

3.1.1.4. Master mention MEEF, pratiques et ingénierie de la formation

Offre actuelle (mise en œuvre en 2021/2022)

Le master mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation (PIF) ne propose actuellement que des formations de 2^{ème} année de master. Dans son format actuel, il n'est donc pas ouvert au recrutement en M1. Il a été pensé initialement pour participer au développement professionnel d'enseignants ou de personnels éducatifs dans le cadre de la formation continue. La mention est constituée de quatre parcours de M2 qui proposent pour certains deux options pouvant ouvrir ou pas selon les années en fonction de la demande.

Les quatre parcours proposés actuellement sont :

- le parcours « conseil et intervention en formation (CIF) » déployé sur le site girondin avec une option « métier de formateur et accompagnement professionnel » et une option « formation de formateurs à l'international » ;
- le parcours « innovations et didactique (ID) » déployé sur le site girondin ;
- le parcours « médiations et médiatisations des savoirs (MMS) » déployé sur le site girondin ;
- le parcours « pilotage de projets éducatifs (PPE) » avec une option « pilotage de projets éducatifs au local et à l'international » déployée sur le site girondin et une option « éduquer, former à la transition écologique et au développement durable » déployée sur le site agenais ; c'est l'unique formation de la mention PIF localisée hors de la Gironde et cette option n'a exceptionnellement pas été ouverte en 2021/2022.

Proposition d'offre pour la nouvelle accréditation avec mise en œuvre dès l'année 2022/2023

Le master mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) proposé dans le cadre de la nouvelle accréditation présente deux évolutions notables :

- construit globalement sur le même périmètre que la version actuellement accréditée, il proposera désormais non pas quatre mais six parcours ; l'objectif est de positionner en parcours certaines anciennes options afin de les valoriser davantage et de les rendre plus visibles lors des processus de recrutement ;
- sans pour autant négliger les populations de professionnels auxquelles il s'adresse historiquement, la nouvelle structure du master MEEF PIF proposera désormais un parcours de formation complet sur deux années (M1 et M2) qui permettra une ouverture classique à la formation initiale ; la structure prévue sera classiquement une structure en « Y » caractérisée par une année de M1 de type « tronc commun » correspondant à un socle scientifique et professionnel commun aux six parcours (compétences communes en ingénierie de la formation, conception, expertise et conduite d'actions et d'interventions auprès de publics professionnels ou engagés dans des missions d'éducation et de formation, coordination de projets) ; ce M1 proposera quelques UE au choix en lien avec chacun des parcours de M2 permettant ainsi aux étudiants d'intégrer un principe de spécialisation progressive ;
- une capacité d'accueil de 30 étudiants a été prévue à l'entrée du M1 de façon à laisser un nombre de places significatif aux professionnels déjà titulaires d'un M1, d'un master ou d'une expérience professionnelle suffisante pour intégrer le M2 *via* des procédures de VAE et de VAPP.

Sous réserve d'accréditation, le master mention PIF propose donc six parcours pour l'année 2022/2023 :

- le parcours « métier de formateur, conseil et accompagnement » (MFCA) déployé sur le site girondin ;
- le parcours « formation de formateurs à l'international (FFI) / international education and training (IET) » déployé sur le site girondin ;
- le parcours « innovations et didactique (ID) » déployé sur le site girondin ;

- le parcours « pilotage de projets éducatifs au local et à l'international (PIPELI) » déployé sur le site girondin ;
- le parcours « médiations et médiatisations des savoirs (MMS) » déployé sur le site girondin ;
- le parcours « éduquer, former à la transition écologique et aux objectifs du développement durable » déployé sur le site agenais.

Perspectives envisageables pendant la période d'accréditation

Une action de formation continue pensée en collaboration avec des collègues du collège Sciences de l'homme de l'université de Bordeaux et dédiée à l'innovation éducative et scolaire dans les domaines de l'équité, de la santé et du bien-être des élèves et des personnels éducatifs et d'enseignement sera proposée à la rentrée 2022 dans le cadre de l'école académique de la formation continue (EAFC) de l'académie de Bordeaux. Au regard de l'intérêt qu'elle suscitera, cette offre de formation est susceptible de devenir dans une version renforcée (formation initiale et extension des publics accueillis / personnels d'autres administrations et/ou d'entreprises) un parcours de M2, de la mention MEEF PIF, porté par l'INSPE de Bordeaux en coopération avec le rectorat.

3.1.2. Autres formations portées par l'INSPE

3.1.2.1. Formation actuelle (2021/2022 et années antérieures) des lauréats des concours titulaires d'un master

Actuellement, l'INSPE forme également les lauréats des concours (fonctionnaires stagiaires) déjà titulaires d'un master MEEF ou titulaires d'un master non-MEEF :

- les lauréats des concours déjà titulaires d'un master MEEF poursuivent leur formation dans le cadre d'un diplôme d'université (DU) intitulé « DU complémentaire » ;
- les lauréats du concours 1^{er} degré titulaires d'un master autre que MEEF sont inscrits dans un DU intitulé « parcours adapté » ;
- les lauréats des concours 2nd degré titulaires d'un master autre que MEEF sont inscrits en M2 MEEF, 2nd degré ;
- les lauréats du concours encadrement éducatif titulaires d'un master autre que MEEF sont, en fonction de leurs parcours, inscrits en M2 MEEF encadrement éducatif ou dans un DU intitulé « parcours adapté ».

Les parcours de formation adaptée de certains lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation (fonctionnaires stagiaires 1^{er} et 2nd degré) sont arrêtés par la Commission académique qui se réunit chaque année et regroupe le rectorat, les DSDEN, les universités partenaires et l'INSPE.

3.1.2.2. Actions de formations continuée et continue y compris formations certificatives

L'INSPE contribue également à la conception et à la mise en œuvre du plan académique de formation continuée et continue des enseignants en collaboration étroite avec le rectorat (DAFPEN) et les DSDEN des cinq départements de l'académie. L'INSPE développe ainsi des parcours de formation à destination des enseignants néo-titulaires : 165 heures de formation spécifique délivrées par les formateurs de l'INSPE sont déployées en 2021/2022 à destination des néo-titulaires « T1 » (première année dans le métier après la titularisation donc actuellement première année post-master) et « T2 » (deuxième année dans le métier après la titularisation) du premier degré et 144 heures à destination des « T1 » et « T2 » du second degré.

Pour la troisième année consécutive, la participation de l'INSPE de l'académie de Bordeaux à la conception et au déploiement des parcours de formation continue des enseignants du premier degré dans le cadre des 18 heures réglementairement obligatoires est en nette augmentation : 1 050 heures pour l'année 2021/2022. Cette augmentation s'accompagne d'une généralisation de l'offre de service à l'ensemble du territoire académique qui concerne cinq départements.

L'INSPE met également en œuvre chaque année 75 heures de formation à destination des Professeurs des Écoles Maîtres Formateurs (PEMF) et 110 heures de formation à destination des Maîtres d'Accueil Temporaire

(MAT qui accueillent notamment les étudiants de M1 et de M2 qui effectuent un stage d'observation et de pratique accompagnée dit stage SOPA).

L'INSPE propose en outre des préparations à différentes certifications pour les personnels enseignants : une préparation aux épreuves du CAFFA (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique) et du CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur et de Professeur des Écoles Maître Formateur) est déployée sur les sites de Bordeaux, Périgueux et Pau pour un volume total de 580 heures. Une formation préparant aux épreuves du CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive) ainsi que des modules d'initiative nationale (MIN) sont également dispensés sur les sites de Bordeaux et de Pau/Mont de Marsan pour un volume horaire total de 1500 heures (CAPPEI + MIN).

Depuis l'année 2020/2021 dans le cadre d'une expérimentation nationale renouvelée en 2021/2022, l'INSPE de l'académie de Bordeaux propose une préparation par modules de 44 heures au CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger) qui concerne la formation initiale et la formation continue. Le volume horaire est un peu supérieur à celui dispensé par les autres INSPE qui est généralement de 30 h.

Enfin, l'INSPE de l'académie de Bordeaux participe au développement et à la mise en œuvre de projets de type « formation-recherche » en partenariat avec la cellule CARDIE (Conseil Académique en Recherche et Développement, Innovation et Expérimentation) du Rectorat en finançant l'accompagnement, par des équipes de chercheurs de l'INSPE, de 20 projets innovants répartis dans l'ensemble du territoire (480 heures dédiées) et en dispensant chaque année une formation de 27 heures à l'attention des accompagnateurs CARDIE

3.2. Déploiement des formations

Les trois maquettes de formation des masters mentions MEEF 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif possèdent une architecture commune construite autour des trois profils qui doivent caractériser le praticien (professeur et CPE) du 21^{ème} siècle :

- un professeur inclusif et expert efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages y compris pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et un CPE animateur de la politique éducative de l'établissement qui est aussi un accompagnateur efficace du parcours de formation des élèves ;
- un praticien acteur de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale qui porte et sait transmettre efficacement les valeurs de la laïcité et de la République ;
- un praticien réflexif, nourri par la recherche, acteur de son développement professionnel.

Pour répondre à cet objectif de formation, les maquettes des mentions 1^{er} degré, 2nd degré et CPE proposent *a minima* cinq unités d'enseignement (UE) par semestre :

- deux UE (UE 1 et 2) dédiées aux savoirs fondamentaux et à la didactique pour les professeurs ou à l'efficacité de l'action éducative et à la construction d'un cadre de référence pour les CPE ;
- une UE (UE 3) qui aidera l'étudiant à devenir un véritable acteur de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale ;
- une UE (UE 4) centrée sur la recherche, l'innovation pédagogique, les pratiques réflexives et le développement professionnel ;
- une UE (UE 5) consacrée à la professionnalisation (stages sous diverses formes) et à son accompagnement en lien notamment avec les compétences travaillées dans les UE 1 à 4 ; l'accompagnement des étudiants avant, pendant et après l'expérience en milieu professionnel constitue un enjeu majeur de cette UE ;
- une UE (UE 6) dédiée à la maîtrise d'une langue vivante étrangère qui a été pensée différemment entre les 3 mentions pour répondre au mieux aux besoins, effectifs et contraintes de déploiement de chacune d'elles.

Seule l'architecture du master mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation déroge logiquement à ce format au regard de sa finalité et des publics qu'il accueille.

3.2.1. Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations

La nouvelle gouvernance de l'INSPE a pour objectif de mieux encore coordonner la co-construction de l'offre de formation et son déploiement. Elle a ainsi été pensée pour :

- faciliter les échanges entre tous les acteurs (INSPE, rectorat, université de Bordeaux, université Bordeaux Montaigne, université de Pau et des Pays de l'Adour) ;
- conforter la place de tous les partenaires dans les processus décisionnels sachant que jusqu'alors il n'y avait pas de représentant de l'université de Bordeaux dans l'équipe de direction ;
- permettre un pilotage plus efficace et plus fluide du déploiement des formations sur les différents sites de l'INSPE et au sein des différents établissements partenaires ;
- davantage associer la communauté pédagogique impliquée dans les masters MEEF à la co-construction, au déploiement et à l'amélioration continue de l'offre de formation ;
- mieux informer les différents relais pédagogiques (responsables pédagogiques de site, responsables d'unités de formation, de mention, de parcours...) des décisions prises par les instances décisionnelles de l'INSPE (équipe de direction, comité de direction et Conseil d'institut).

3.2.1.1. Dialoguer, informer et co-construire

La coordination des formations et de leur déploiement est pilotée par les instances décisionnaires de l'INSPE (équipe de direction restreinte et élargie, comité de direction et Conseil d'institut) dont les décisions s'appuient notamment sur les avis, travaux et propositions :

- du conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) ;
- des chargés de mission et des référents ;
- des équipes pédagogiques des mentions MEEF 1^{er} degré, encadrement éducatif et pratiques et ingénierie de la formation, sachant que le travail régulier de concertation au sein de ces équipes est organisé et piloté par le responsable de mention qui transmet et rend compte des réflexions aux instances décisionnelles de l'INSPE ;
- des 13 unités de formations (UF) qui, parce qu'elles rassemblent des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'INSPE, des affectés provisoires à temps partiel, des PFA, des PEMF et des membres des corps d'inspection, sont de véritables creusets propices à l'exercice de l'inter-métiers et aux regards croisés sur le disciplinaire, la didactique et la professionnalisation ; elles se réunissent autant que nécessaire sachant qu'elles disposent notamment de deux jours banalisés par an pour organiser la concertation ;
- de l'unité de concertation interdisciplinaire (UCI) qui rassemble les responsables des 13 UF ; l'UCI a un rôle de coordination et/ou de partage d'informations pédagogiques entre les disciplines, elle a également un rôle de veille voire de conseil auprès des instances consultatives et décisionnelles de l'INSPE ;
- de la commission formation. La commission formation est une instance consultative créée dans le cadre de la nouvelle gouvernance de l'INSPE qui sera définie dans les nouveaux statuts de l'institut. Très ouverte dans sa composition, elle rassemble les « relais et responsables pédagogiques » qui organisent et pilotent au quotidien les formations. La commission formation est animée par la direction adjointe en charge de la formation initiale qui peut être assistée par la direction adjointe en charge des formations continuées et continues en fonction des sujets à traiter. Dans sa version dédiée au second degré, la direction adjointe en charge de la formation initiale peut être assistée par le chargé de mission INSPE en charge de la coordination de la mention MEEF 2nd degré. La commission formation se réunit en version plénière ou restreinte au 2nd degré au moins une fois tous les deux mois. L'ordre du jour de ces réunions est arrêté par le comité de direction de l'INSPE. Dans sa version plénière, elle comprend, la responsable du service scolarité, les chargés de mission INSPE, les représentants des universités partenaires nommés au comité de direction, un représentant du rectorat pour le 1^{er} degré, un représentant du rectorat pour le 2nd degré, les responsables pédagogiques des mentions 1^{er} degré, encadrement éducatif et pratiques et ingénierie de la formation, les responsables pédagogiques de site, les responsables d'unités de formation ainsi qu'un membre élu du COSP et un membre élu du Conseil d'institut. Dans sa version restreinte à la mention MEEF, 2nd degré, unique mention partagée avec les universités partenaires, la commission rassemble la responsable du service scolarité, les

représentants des universités partenaires nommés au comité de direction, un représentant du rectorat pour le 2nd degré, des représentants des parcours de mention MEEF 2nd degré à raison de trois représentants par université (neuf au total) ainsi qu'un membre élu du COSP et un membre élu du Conseil d'institut. Les responsables d'unités de formation et les chargés de mission INSPE y sont associés lorsqu'ils sont concernés par l'ordre du jour. La commission formation traite de sujets de formations initiale, continuée et continue y compris dans le cadre des mobilités internationales. Espace de débat, de partage d'informations et de co-construction, la commission formation peut présenter des avis ou formuler des propositions au COSP ou aux instances décisionnaires de l'INSPE (équipe de direction, comité de direction ou Conseil d'institut). Elle peut également demander l'avis du COSP sur tout sujet qu'elle jugera opportun, en formulant une requête auprès de son président. La commission formation permet également de transmettre et d'expliquer aux différents responsables et relais de la communauté pédagogique qu'elle convoque les orientations et décisions prises par le Conseil d'institut, le comité de direction ou l'équipe de direction. Elle précise les modalités d'application de ces décisions.

3.2.1.2. Pilotage et coordination des formations

Nourri des travaux, avis et propositions des instances consultatives et respectueux des décisions prises, le pilotage des quatre mentions MEEF est classiquement assuré par :

- un responsable de mention pour les mentions 1^{er} degré, encadrement éducatif et pratiques et ingénierie de la formation ;
- un chargé de mission INSPE « coordination mention 2nd degré » directement rattaché à la direction adjointe formation initiale de l'INSPE pour la mention 2nd degré ;
- des responsables de parcours, le cas échéant ;
- des responsables d'unité d'enseignement (UE) dont les missions peuvent varier d'une mention à l'autre.

Les responsables des mentions 1^{er} degré, encadrement éducatif et pratiques et ingénierie de la formation sont nommés par le directeur de l'INSPE après avis du Conseil d'institut. Ils sont placés sous l'autorité du directeur de l'INSPE et, par délégation, sous celle de la direction adjointe formation. Ils exercent leur mission en concertation étroite avec les responsables d'UE, les responsables d'unités de formation, les équipes pédagogiques impliquées dans la mention, les services académiques et les instances consultatives de l'INSPE, commission formation et COSP notamment.

Le responsable de mention porte la gouvernance de la mention. Les missions des responsables de mention ont été actualisées dans le cadre de la nouvelle gouvernance. Le responsable de mention est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'INSPE pour toute question relative à la mention. Il peut être amené à représenter la direction de l'INSPE auprès de ses partenaires (notamment les DSDEN et le Rectorat), dans des groupes de travail, lors de réunions institutionnelles ou de jurys concernant la formation initiale.

Dans le cadre de sa mission, en concertation avec la direction de l'INSPE et notamment la direction adjointe formation initiale, un responsable de mention :

- anime l'équipe pédagogique impliquée dans la formation au cours de réunions régulièrement organisées ;
- conduit, à l'échelle de l'institut, une réflexion pédagogique relative aux contenus de la formation, aux modalités d'enseignement et aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences ;
- définit, en concertation avec l'équipe pédagogique et les responsables d'UE, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les actualise au besoin et les transmet, aux dates prévues, à la direction adjointe de l'INSPE ;
- coordonne la rédaction et l'actualisation des syllabi des UE et du guide des études ;
- assure la conformité des contenus de la formation aux textes en vigueur ;
- propose à la direction adjointe de l'INSPE la nomination des responsables d'UE et coordonne leurs missions ;
- pilote le processus d'amélioration continue de la mention en prenant notamment appui sur le Conseil de perfectionnement qu'il organise ou co-organise au regard des textes et attentes du Conseil d'institut ;

- met en œuvre les décisions prises par le Conseil de perfectionnement ;
- prend en compte la cohérence du continuum de formation en veillant notamment à l'articulation des contenus de la mention (formation initiale) avec ceux des préprofessionnalisations dédiées (licence et parcours préparatoire au professorat des écoles) et ceux des formations continuées et continues ;
- prépare les jurys de première et de seconde année en coopération avec les responsables pédagogiques de site, les organise en concertation avec le service scolarité et les préside ;
- propose, en concertation avec les acteurs pédagogiques concernés, les modalités et l'organisation du recrutement des étudiants en première année de master et assure, en lien étroit avec le service scolarité, la mise en œuvre et le suivi dudit recrutement ;
- supervise la répartition des services d'enseignement faite par les responsables pédagogiques de site et/ou les responsables d'unités de formation ;
- contribue à la construction du plan de gestion des emplois avec l'équipe de direction, en identifiant les besoins en matière de services et de volumes d'heures d'enseignement et en proposant des évolutions ;
- calcule, avec l'aide des responsables pédagogiques de site, le coût (en heures de formation) de la mention et les éventuels indicateurs nécessaires à l'appréciation de sa soutenabilité.

Le pilotage, la coordination et le suivi qualité des masters mention MEEF encadrement éducatif et pratiques et ingénierie de la formation peuvent parfaitement s'accommoder d'un pilotage classique de mention de master décrit précédemment, la responsable de la mention encadrement éducatif assurant de plus directement le lien avec les corps d'inspection et l'autorité académique. En revanche, la complexité de déploiement de la mention 1^{er} degré sur cinq sites départementaux et de la mention 2nd degré au sein de trois établissements nécessite *de facto* une coordination plus fine et une organisation du pilotage plus spécifique.

Le processus d'amélioration continue des formations s'appuiera notamment sur la restitution des conseils de perfectionnement dont les enjeux seront rappelés dans la partie de ce dossier consacrée à la qualité de la formation.

Pilotage de la mention 1^{er} degré

S'agissant de la mention 1^{er} degré, l'enjeu est d'arriver à déployer de manière homogène la même maquette de formation au sein des cinq sites départementaux qui disposent chacun de contraintes spécifiques notamment en termes de ressources humaines.

Pour ce faire les responsables pédagogiques des cinq sites départementaux sont étroitement associés au pilotage de la mention. Avec l'aide des chefs des services administratifs et financiers du site (pour les quatre sites hors Gironde), les responsables pédagogiques de site prennent en charge le déploiement pédagogique, administratif, et organisationnel de la mention sur le site qu'ils pilotent. Véritables relais de la direction de l'INSPE qu'ils représentent dans les départements, ils sont en dialogue constant avec les DSDEN avec lesquelles ils déploient et mettent en œuvre la formation selon les principes décidés par les instances décisionnelles de l'INSPE. En renfort de ce dialogue quotidien qui organise le déploiement de la formation et notamment des expériences de professionnalisation en établissement, au moins une réunion trilatérale INSPE / DSDEN / rectorat est organisée par an au début du second semestre pour préparer la rentrée suivante au regard du fonctionnement de l'année en cours. Pour chaque département, cette réunion initiée et préparée par le conseiller technique 1^{er} degré de la rectrice et la direction de l'INSPE, associe notamment la direction de l'INSPE, la ou le responsable pédagogique de site, la responsable de la mention 1^{er} degré, la direction de la DSDEN (en fonction de l'organisation de la DSDEN : IA-DASEN et/ou IA-DAASEN et/ou l'IEN-ADASEN). En 2021/2022, l'ordre du jour concerne l'organisation de la formation des fonctionnaires stagiaires (année T0), l'organisation des stages SOPA et de l'alternance dans le département et la politique d'intervention des PEMF (nombre d'heures de service par PEMF, thématiques...) que l'INSPE et le rectorat souhaitent harmoniser entre les cinq départements.

L'INSPE siège au Conseil académique de la formation, au Conseil départemental de la formation et à la commission d'adaptation des parcours. Il est également invité à différentes instances de régulation internes au rectorat comme par exemple le comité de direction 1^{er} degré présidé par Madame la rectrice.

Les responsables pédagogiques de site sont aussi réunis très régulièrement, au cours de l'année universitaire, par la responsable de la mention 1^{er} degré qui s'appuie également sur les responsables d'UE et parfois directement sur les responsables de modules constitutifs d'UE. C'est notamment le cas pour l'UE consacrée

à l'exercice de la polyvalence (UE2) qui comme son nom le laisse supposer convoque des thématiques variées : domaine des arts, des sciences et technologies, de l'histoire géographie-EMC, des langues vivantes et de l'EPS. Les quatre semestres de la formation s'articulant autour des mêmes UE, la cohérence pédagogique et la progressivité des apprentissages à l'intérieur de chaque UE sont garanties par la nomination d'un même responsable (ou de deux mêmes co-responsables) d'UE pour l'ensemble des quatre semestres. Suite à la mise en place de la nouvelle offre à la rentrée 2021, les missions de ces responsables d'UE et de modules ont été redéfinies.

La gestion de la mention 1^{er} degré peut être abordée, en fonction des sujets et de leur périmètre, en équipe de direction, en équipe de direction élargie qui inclue notamment les responsables pédagogiques de site ou en comité de direction qui inclue notamment les représentants du rectorat et des universités partenaires. Si des mesures de gestion quotidienne et non stratégique peuvent être tranchées en équipe de direction ou en équipe de direction élargie, les questions plus stratégiques ainsi que celles relatives à la mise en stage et à l'organisation de l'alternance sont tranchées en comité de direction auquel le Conseiller technique 1^{er} degré de la rectrice est associé.

Pilotage de la mention 2nd degré

La question de la gouvernance de la mention MEEF 2nd degré, seule mention partagée entre les trois établissements, est centrale. L'objectif était d'arriver à construire une maquette générique commune (nombre d'UE, volumes horaires par UE et ECTS associés, contenus transversaux communs...) puis de coordonner efficacement le déploiement harmonisé de tous les parcours de formation qui la composent au sein de trois établissements autonomes (université de Bordeaux, université Bordeaux Montaigne et université de Pau et des Pays de l'Adour) qui gèrent et pilotent leur formation de façon différente. Pour ce faire, la présidence de chacun des trois établissements doit nommer un chargé de mission MEEF 2nd degré qui est également le représentant dudit établissement au sein du comité de direction, et qui a pour mission de porter la parole de son établissement, de piloter et de faire appliquer au sein de son établissement les décisions et orientations prises collégialement en comité de direction et/ou en Conseil d'institut. La coordination globale et générale de la mention est effectuée au niveau de l'INSPE, en concertation étroite avec les trois chargés de mission MEEF, par un chargé de mission INSPE « coordination mention 2nd degré », directement rattaché à la direction adjointe formation initiale de l'INSPE, qui sera recruté dès après l'adoption des nouveaux statuts.

Au niveau de l'INSPE, le chargé de mission INSPE « coordination mention 2nd degré » assurera des missions de coordination pédagogique ainsi que des missions de coordination administrative et de gestion. Il exercera toutes ses missions en étroite collaboration / concertation avec les chargés de mission MEEF de l'UB, de l'UBM, de l'UPPA et les services académiques, DAFPEN et corps d'inspection notamment. Le chargé de mission :

- assure le suivi et coordonne la mise en œuvre et la gestion des parcours de la mention MEEF, 2nd degré portés exclusivement par l'INSPE en étroite collaboration avec les responsables desdits parcours ;
- est, pour toute question pédagogique, pratique et organisationnelle ayant trait à la mention 2nd degré, l'interlocuteur privilégié des chargés de mission MEEF de l'UB, de l'UBM, de l'UPPA et des services académiques ;
- transmet aux trois chargés de mission MEEF (UB, UBM et UPPA) toute décision, information ayant trait aux parcours 2nd degré ;
- conçoit, rédige et met à disposition des responsables de parcours UB/INSPE et des chargés de mission MEEF (UB, UBM et UPPA) des documents / outils nécessaires au déploiement harmonisé de la maquette de formation ;
- par délégation, peut être amené(e) à représenter la direction de l'INSPE auprès de ses partenaires (notamment les universités partenaires et les services académiques) lors de groupes de travail, de réunions institutionnelles pour toute question relevant de la formation initiale des professeurs des lycées et collèges ;
- formule des propositions visant à faciliter le développement des politiques partenariales au service de la formation des enseignants du 2nd degré ;
- s'assure de la conformité des contenus de la formation aux textes en vigueur ;
- prépare les jurys de première et de seconde année (M1 et M2), les organise en concertation avec les chargés de mission MEEF (UB, UBM et UPPA), le service scolarité et les préside ;

- coordonne avec les partenaires le déploiement et la mise en œuvre de la maquette de formation MEEF, 2nd degré et travaille à l'harmonisation des formations sur l'ensemble des sites universitaires ;
- conduit une réflexion pédagogique régulière relative aux contenus de la formation, aux modalités d'enseignement et aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC), notamment pour l'UE3 (valeurs de la République, égalité filles-garçons....) avec le (la) responsable de ladite UE, pour l'UE4 (recherche) avec les directions de la formation et de la recherche et pour l'UE5 (stage et professionnalisation) en associant tous les acteurs concernés dont en particulier les services académiques ;
- collabore, en lien avec les partenaires, à la conception et à l'actualisation d'un guide méthodologique de la recherche ;
- travaille en concertation avec les partenaires, la direction de l'INSPE et le service scolarité de l'INSPE à la résolution des éventuelles difficultés de mise en stage ;
- s'assure de la mise en œuvre des décisions prises par le comité de direction et/ou le Conseil d'institut et fait appliquer également ces décisions aux parcours portés exclusivement par l'INSPE ;
- formule et synthétise avec tous les acteurs concernés des propositions d'évolution possible de l'organisation pédagogique de la maquette, des contenus de formation et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences ;
- organise et pilote en collaboration avec les partenaires le processus d'amélioration continue de la mention en prenant notamment appui sur le Conseil de perfectionnement qu'il (elle) organise ou co-organise (à raison d'un par an) au regard des textes et orientations prises par les instances décisionnaires de l'institut ;
- coordonne la mise en œuvre des décisions formulées par le Conseil de perfectionnement de la mention et actées par les instances décisionnaires de l'institut ;
- coordonne la mise en œuvre de la politique d'évaluation (modalités de contrôle des connaissances et des compétences) décidée par le Conseil d'institut ;
- définit, en concertation avec les équipes pédagogiques, les responsables d'UE et le chargé de mission UB, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) des parcours INSPE et UB/INSPE, les actualise au besoin et les transmet au format requis et aux dates prévues, à la direction adjointe formation initiale de l'INSPE ;
- travaille avec les partenaires et les services académiques à l'harmonisation de la politique d'évaluation entre les sites universitaires ;
- propose, en concertation avec le chargé de mission UB et les acteurs pédagogiques concernés, les modalités et l'organisation du recrutement des étudiants de M1 des parcours UB/INSPE et assure, en lien étroit avec le service scolarité, la mise en œuvre et le suivi dudit recrutement ;
- prend en compte la cohérence du continuum de formation en veillant notamment à l'articulation des contenus de la mention (formation initiale) avec ceux des préprofessionnalisations dédiées et ceux des formations continuée et continue ; il organise en lien avec les universités partenaires et les responsables de parcours une réflexion visant à proposer des axes de préprofessionnalisation ;
- contribue à la construction du plan de gestion des emplois de l'INSPE avec l'équipe de direction, en identifiant les besoins en matière de services et de volumes d'heures d'enseignement et en proposant des évolutions ;
- calcule en collaboration avec le chargé de mission MEEF UB et les services compétents le coût (en heures de formation) de l'offre UB/INSPE et les éventuels indicateurs nécessaires à l'appréciation de sa soutenabilité ;
- coordonne la conception et/ou l'actualisation du guide des études UB/INSPE en veillant à l'actualisation des syllabi des UE constitutives des différents parcours UB/INSPE de la mention.

L'organisation du déploiement de la mention est pensée et arrêtée collégalement au sein du comité de direction de l'INSPE qui est animé par le directeur de l'INSPE et qui rassemble pour mémoire le responsable administratif et financier, la directrice adjointe formation initiale, la directrice adjointe formations continuée et continue, le directeur adjoint recherche, innovation et développement international, le DAFPEN de l'académie de Bordeaux et les trois chargés de mission MEEF 2nd degré de l'UB, de l'UBM et de l'UPPA. Le comité de direction se réunit en moyenne tous les 15 jours de manière formelle sur convocation avec ordre du jour sachant que ses membres continuent à échanger régulièrement de manière informelle entre deux réunions. En fonction des sujets à traiter, le comité de direction associe la responsable scolarité de l'INSPE, la chargée

de mission formation initiale de la DAFPEN (qui a en charge la formation des professeurs et personnels d'éducation stagiaires, la formation des néo-titulaires, la gestion et la formation des tuteurs des fonctionnaires stagiaires), le chargé de mission de la DAFPEN en charge des relations avec l'INSPE pour le 2nd degré, voire la directrice de la direction des personnels enseignants (DPE).

Les responsables de parcours sont des relais essentiels dans le pilotage de la mention. Ils ont été étroitement associés à la construction de l'offre de formation et sont également consultés pour élaborer le schéma de déploiement de la mention y compris pour la mise en place des stages et de l'alternance. Ils assurent les fonctions usuelles de responsable de parcours (coordination des équipes pédagogiques, élaboration des emplois du temps...) et coordonnent également les interventions des PFA en lien avec le corps d'inspection de leur discipline avec qui ils sont en dialogue constant. Neuf d'entre eux les représentent au sein de la Commission formation. Ils sont par ailleurs réunis régulièrement par la ou le chargé(e) de mission de l'université qui porte leur parcours. Ils peuvent être également tous réunis indépendamment de leur université d'appartenance par la direction de l'INSPE à l'initiative d'une décision du comité de direction.

Pilotage spécifique de l'UE transversale dédiée au « Praticien acteur de la communauté éducative et du service public »

L'unité d'enseignement professionnalisante n°3 (UE3) qui a pour objectif d'aider l'étudiant à devenir un véritable acteur de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale dispose d'une gouvernance particulière dans la mesure où elle est présente au sein des quatre semestres des masters mention 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif. Elle est en conséquence déployée dans les cinq sites départementaux et les trois établissements (UB, UBM et UPPA). Les contenus de formation de cette UE et son déploiement sont organisés et gérés par l'INSPE y compris pour les parcours 2nd degré portés par les universités partenaires. Elle est animée et pilotée par une responsable d'UE nommée par le directeur de l'INSPE. La réflexion sur les contenus de cette UE transversale, sur son déploiement et sur son pilotage associe fortement les responsables de mention, les membres du comité de direction qui comprennent notamment les chargés de mission MEEF des deux universités partenaires et les responsables pédagogiques des cinq sites départementaux. Pour mener à bien cette mission la responsable de cette UE s'appuie sur les responsables des six modules qui la composent : valeurs de la République (laïcité, égalité), égalité filles-garçons, éducation inclusive, connaissance du système éducatif, « éducations à » (EDD, EMC, EAC, EMI, ES...), connaissance métier et connaissance de l'élève et de sa psychologie. Les responsables de ces modules ont été nommés par le directeur de l'INSPE sur proposition de la responsable d'UE après concertation.

3.2.2. Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluricatégorielle

La réalité d'une équipe pédagogique pluricatégorielle ne peut pas se mesurer uniquement au nombre d'heures de formation effectuées par des praticiens. Même si la cible de « 33% de praticiens » constitue un objectif factuel et clairement évaluable, il ne dit rien de la dynamique pédagogique « inter-métiers » qui porte le projet pédagogique pas plus qu'il ne précise comment la diversité des compétences associée à la diversité des statuts (praticiens, enseignants, enseignants-chercheurs...) permet, dans une logique coopérative, la construction des compétences professionnelles des futurs enseignants et éducateurs. Le vrai marqueur de la réalité d'une équipe pédagogique pluricatégorielle est celui de son fonctionnement qui réside dans la façon dont tous ses membres coopèrent pour professionnaliser les étudiants de manière cohérente et coordonnée pendant toute la durée de leur formation initiale.

Fort de ces constats, l'INSPE de l'académie de Bordeaux se fixe deux objectifs :

- poursuivre l'augmentation du volume horaire d'enseignement effectué par des praticiens dans les mentions et parcours n'ayant pas atteint le seuil des 33% tout en préservant la cohérence et la stabilité des équipes pédagogiques ;
- optimiser, à l'aide de différents leviers exposés ci-après, le fonctionnement des équipes de formation « inter-métiers » afin de favoriser le lien théorie / pratique / professionnalisation et par là-même la continuité du parcours d'apprentissage des étudiants entre stages, formation académique et formation réflexive au sein des différentes UE qui constituent la formation.

3.2.2.1. Constitution des équipes pédagogiques pluricatégorielles et stratégie RH

Ressources humaines et problématique des 33% de praticiens

L'INSPE de l'académie de Bordeaux rassemble, à la rentrée 2021, quelques 312 enseignants-chercheurs, enseignants et formateurs (y compris affectés provisoires, PEMF et PFA) répartis comme suit :

- 61 enseignants-chercheurs dont 44 maîtres de conférences et 17 professeurs des universités ;
- 64 enseignants titulaires dont 7 enseignants du 1^{er} degré (PE) et 57 enseignants du 2nd degré (PRAG, PRCE) ;
- 1 conseiller principal d'éducation (CPE) titulaire ;
- 5 enseignants du 1^{er} degré affectés provisoires à ½ temps (temps partagé entre INSPE et école) ; la quotité qu'ils effectuent à l'INSPE est prélevée sur la masse salariale de l'université de Bordeaux ;
- 26 enseignants du 2nd degré affectés provisoires à ½ temps (temps partagé entre INSPE et établissement) ; la quotité qu'ils effectuent à l'INSPE est prélevée sur la masse salariale de l'université de Bordeaux ;
- 1 enseignant du 1^{er} degré affecté provisoire à temps plein rémunéré sur masse salariale UB ;
- 7 enseignants du 2nd degré affectés provisoires à temps plein rémunérés sur masse salariale UB ;
- 1 enseignant CDD ;
- 1 enseignant CDI ;
- 44 professeurs formateurs académiques (PFA = enseignants dans les collèges et lycées de l'académie) mis à disposition et financés par le rectorat ;
- 103 professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF = enseignants dans les écoles de l'académie) mis à disposition par les DSDEN et financés par le rectorat.

De nombreux enseignants vacataires relevant très majoritairement du second degré (PRAG, PRCE) interviennent également dans les formations portées ou co-portées par l'INSPE. L'institut établit ainsi annuellement environ 250 contrats de vacation rémunérés sur l'enveloppe d'heures complémentaires dont il dispose. A ces vacataires s'ajoutent ceux recrutés et rémunérés directement par l'université Bordeaux Montaigne et par l'université de Pau et des Pays de l'Adour qui interviennent dans des unités d'enseignement (UE) portées et financées par ces deux universités partenaires.

En 2021/2022 le potentiel de l'INSPE en heures de praticiens (hors vacataires praticiens et hors heures complémentaires effectuées par les catégories listées ci-dessous) se décompose comme suit :

- 5 952 HETD effectuées par les 31 affectés provisoires à temps partiel qui ont chacun un service de 192 h ;
- 1 536 HETD effectuées par 4 enseignants qui sont affectés provisoires à temps complet depuis moins de 3 ans et qui peuvent donc être considérés comme des praticiens ; chacun de ces 4 enseignants effectuant un service de 384 h ;
- 2 522 HETD de PFA (soit 9,28 ETP) dédiées essentiellement à la mention 2nd degré et ventilées entre les trois établissements ;
- 2 200 HETD de PEMF mis à disposition par les DSDEN et financées par le rectorat ;
- 940 HETD supplémentaires de praticiens vacataires du secondaire financées par le rectorat ont été rajoutées en M1 MEEF 2nd degré pour accompagner la mise en place de la réforme ; ces heures sont ventilées entre les trois établissements (364 HETD pour l'UB, 336 HETD pour l'UBM et 240 HETD

pour l'UPPA) et sont dispensées pour partie par des PFA (en heures complémentaires) et pour la majeure partie par des vacataires recrutés par l'INSPE, y compris pour le compte des universités partenaires ; chaque parcours de la mention 2nd degré a fait l'objet, de la part du rectorat, d'une dotation spécifique en heures qui ont été ensuite attribuées à un/des PFA et/ou à un/des vacataire(s) par décision conjointe et concertée du (ou des) responsable(s) de parcours et de l'IA-IPR de la discipline ; 320 heures supplémentaires initialement budgétisées n'ont pas pu être ventilées pour des raisons techniques.

- 800 HETD supplémentaires de praticiens vacataires du primaire financées par le rectorat ont été rajoutées en M1 MEEF 1^{er} degré pour accompagner la mise en place de la réforme ; ces heures sont presque exclusivement des heures de PEMF ; une enveloppe a été mise à disposition de chacune des cinq DSDEN pour augmenter la quotité de décharge initiale des PEMF sachant que les professeurs des écoles ne peuvent pas effectuer d'heures complémentaires sous la forme de vacations.

Au total l'INSPE, dispose, pour l'année 2021/2022 d'un potentiel d'environ 13 950 HETD de praticiens.

A ce « potentiel d'heures praticiens 2021/2022 » s'ajouteront d'autres heures de praticiens qui ne sont pas encore précisément quantifiables à cette période de l'année :

- des heures complémentaires effectuées par des PFA (hors dispositif spécifique évoqué précédemment et financé par le rectorat) qui seront rémunérées par l'université de Bordeaux et possiblement par les universités partenaires ;
- des heures complémentaires dispensées par des affectés provisoires ;
- des heures de vacation effectuées pour l'essentiel par des enseignants du secondaire en poste (hors dispositif spécifique évoqué précédemment et financé par le rectorat) qui sont recrutés en qualité de vacataire par l'INSPE, l'UBM ou l'UPPA en fonction des parcours et des UE dans lesquels ils interviennent ;

Le volume global de ces heures additionnelles de praticiens n'est pas encore disponible pour l'année 2021/2022. En revanche, il est probable qu'il soit du même ordre de grandeur que celui quantifié en 2020/2021.

En 2020/2021, 5 852 HETD additionnelles de praticiens ont contribué aux formations (1^{er} degré, 2nd degré, encadrement éducatif et PIF) sous la forme de vacations ou d'heures complémentaires effectuées par des affectés provisoires et des PFA :

- 606 heures complémentaires ont été effectuées par des PFA à l'université de Bordeaux ;
- 700 heures complémentaires ont été effectuées par des affectés provisoires ;
- 4 546 heures de vacation effectuées essentiellement par des enseignants du secondaire en poste : 3470 HETD à l'UB (INSPE et collèges), 693 h à l'UPPA et 383 HEDT à l'UBM.

En faisant l'hypothèse que le volume horaire total de ces heures additionnelles de praticiens sera en 2021/2022 sensiblement identique à ce qu'il était en 2020/2021, **il est possible d'estimer, pour 2021/2022, à 19 802 HETD (13 950 HETD de « potentiel praticiens » + 5 852 HETD d'heures additionnelles de praticiens) la contribution des praticiens à la formation des étudiants inscrits en formation initiale à l'INSPE et dans les universités partenaires (4 mentions de master + DU complémentaire + DU parcours adapté).**

Un réel surcoût global de l'offre de formation est attendu pour 2021/2022. Ce surcoût a, au minimum, trois origines :

- une augmentation du volume horaire des maquettes (ex. + 50 h environ en 2nd degré, soit +7%) ;
- l'année 2021/2022 est une année de transition qui accueille différentes populations d'étudiants en M2 et qui a en conséquence nécessité des adaptations de maquettes pour accompagner au mieux ces différents publics ; cette volonté d'accompagnement spécifique combinée à une dispersion géographique des sites de formation conduit inévitablement à une augmentation de groupes de TD à faibles effectifs ;

- la mise en place d'une politique d'accompagnement renforcée de la professionnalisation qui se traduit par une augmentation des visites de stagiaires en établissement ou en école (augmentation du référentiel horaire des tâches).

En prenant en compte les données évoquées précédemment, les premières projections non consolidées pour 2021/2022, toutes formations initiales (4 mentions de master + DU complémentaire + DU parcours adapté) et tous sites de formation confondus (INSPE/UB cinq départements + UBM + UPPA) montrent qu'environ 23 % de la totalité des heures de formation seraient dispensés par des praticiens.

Comme le précise l'**annexe 1** dans sa partie dédiée aux équipes pédagogiques pluricatégorielles, ce taux moyen de 25% de praticiens traduit des réalités très différentes d'une mention à l'autre et d'un parcours à l'autre au sein d'une même mention. Ces différences s'expliquent essentiellement par le potentiel d'enseignants statutaires (INSPE + universités) qui peut être très différent d'une discipline à l'autre voire d'un site de formation à l'autre. Par ailleurs, les taux de praticiens calculés pour cette année universitaire (2021/2022) sont également impactés par les besoins particuliers de l'année transitoire M2 qui, parce qu'elle accueille différents publics nécessitant des accompagnements différenciés, est une année particulièrement consommatrice en ressources humaines et en budget. La priorité de l'INSPE a donc été d'assurer toutes les heures de formation indépendamment du statut (praticiens ou pas) des enseignants.

L'absence d'arrêté cadrant l'année T0 post-master de formation des fonctionnaires stagiaires (FSTG) couplée à l'absence d'informations relatives au modèle économique prévu pour financer cette 3^{ème} année de formation initiale des enseignants, ne nous a pas permis, à ce stade, d'élaborer les deux maquettes de formation pour cette année T0 (une maquette pour les titulaires d'un master MEEF et une maquette pour les titulaires d'un master autre que MEEF). Compte tenu (i) des incertitudes relatives aux effectifs de fonctionnaires stagiaires du 2nd degré qui resteront dans l'académie, (ii) des contraintes liées à la présence de plusieurs sites de formations, (iii) des objectifs pédagogiques différenciés entre formation des deux populations de fonctionnaires stagiaires et formation d'étudiants inscrits en M2 et (iv) des conflits de calendrier / emploi du temps, il est très peu probable qu'il soit possible de mutualiser des enseignements de l'année de M2 et des enseignements de l'année T0. A titre d'exemple, en 1^{er} degré, il conviendra de faire acquérir aux fonctionnaires stagiaires titulaires d'un master disciplinaire autre que MEEF tout l'exercice de la polyvalence nécessaire à leur métier et toutes les valeurs à transmettre qui feront d'eux des praticiens de la communauté éducative en une année à ½ temps. Difficile de concevoir l'exercice en recherchant prioritairement de la mutualisation. Quoi qu'il en soit même si une telle mutualisation s'avérait possible avec certains enseignements de M2, les effectifs de fonctionnaires stagiaires sont tels que cette mutualisation serait uniquement pédagogique et absolument pas financière dans la mesure où elle conduirait nécessairement à l'ouverture de nouveaux groupes de TD.

Au stade actuel de notre réflexion, la mise en œuvre de l'année T0 pose deux problèmes majeurs à l'INSPE de l'académie de Bordeaux :

- un problème de ressources humaines sachant (i) que les viviers de vacataires souhaitant s'engager dans la formation des enseignants ne sont pas extensibles à l'infini, (ii) qu'il n'est pas possible de rémunérer des heures complémentaires sous forme de vacances à des professeurs des écoles et (iii) qu'un nombre important d'enseignants / formateurs de l'INSPE font déjà beaucoup d'heures complémentaires (ex. des enseignants de français, de mathématiques, d'EPS...) ;
- un problème évident de budget sachant que l'on parle bien ici de la mise en place d'une troisième année de formation qui sera difficilement mutualisable dans les faits et qui même si elle peut l'être en partie d'un point de vue pédagogique, ne le sera pas d'un point de vue budgétaire (création de groupes supplémentaires).

Forts de ces constats, et dans l'attente d'un cadrage ministériel, l'INSPE et le rectorat s'interrogent sur le possible « déplacement » d'une partie des PFA et des PEMF de l'année de M2 vers l'année T0 ; une telle décision aurait pour conséquence de faire baisser mécaniquement le taux de praticiens en master.

Pour toutes ces raisons il n'est pas possible actuellement de faire des projections fiables de taux d'heures de praticiens pour l'année 2022/2023.

Stratégie RH visant à augmenter le taux de praticiens **Politique RH de l'INSPE**

Le rectorat et l'INSPE, en étroite concertation avec les universités partenaires, ont décidé conjointement de poursuivre la conjugaison de leurs efforts pour faire augmenter le nombre d'heures de formation effectuées par des praticiens.

Pour contribuer, avec l'aide du rectorat, à atteindre à terme le taux cible de 33% de praticiens, l'INSPE s'appuiera sur une double politique RH qui commencera à prendre effet en 2022/2023.

Cette politique vise à :

- augmenter la part des heures d'enseignement confiées à des vacataires pour les mentions 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif sachant que l'impossibilité pour les professeurs des écoles d'avoir recours aux vacances constitue une vraie difficulté pour faire augmenter le taux de praticiens du 1^{er} degré dans la mention éponyme ; ainsi l'accroissement du vivier de praticiens vacataires constitue une de nos priorités ; cet objectif rencontre cependant un certain nombre de freins (vivier d'enseignants motivés pour rejoindre la formation de leurs futurs pairs parfois faible dans certaines disciplines, problème de disponibilité et de compatibilité d'emploi du temps...) ;
- augmenter la proportion d'affectés provisoires à temps partiel (service partagé rectorat/INSPE-UB) avec le soutien du rectorat qui s'engage à programmer une politique progressive de mise à disposition de services partagés permettant à l'INSPE de se rapprocher à une échéance de deux ou trois ans du taux de praticiens prévu par les textes. Sachant que l'université de Bordeaux est un établissement fortement impacté par un GVT non compensé par l'état et donc qu'il ne peut pas accroître la masse salariale de ses composantes, l'augmentation effective nette du nombre de services partagés ne peut se faire que sur des supports budgétaires INSPE/UB libérés au gré des promotions, mutations et/ou départs à la retraite et, si et seulement si le rectorat est à même de les mettre à disposition. *In fine*, c'est la conjugaison de cette double politique (INSPE et rectorat), forcément inscrite dans un temps long (celui de la libération des supports de postes...), qui permettra à l'INSPE de progresser sur cette question.

Dans les faits la politique engagée dans le cadre du plan de gestion des emplois 2022 de l'université de Bordeaux (pour recrutement en 2022/2023) et qui sera poursuivie dans les années à venir est la suivante :

- maintien *a minima* et renforcement, chaque fois que cela est pertinent, du potentiel INSPE d'affectés provisoires à mi-temps (voire à temps complet pour 3 ans pour des enseignants en fin de carrière très expérimentés) ;
- renforcement par recrutement systématique de deux affectés provisoires à temps partiel (ou d'un affecté provisoire à temps complet) sur chacun des supports de titulaires du 2nd degré qui se libèrent chaque année ; le support budgétaire pourra à nouveau servir au recrutement d'un titulaire après une ou deux années si la stabilité de l'équipe pédagogique et/ou la qualité de la formation le nécessitent. A la rentrée 2022, cette politique permettra d'ores et déjà de transformer 960 HETD de titulaires en HETD de praticiens.

L'objectif de l'INSPE est donc d'arriver à maintenir un point d'équilibre forcément fragile entre la règle à atteindre du « 33% de praticiens » qui plaide pour le recrutement d'affectés provisoires à ½ temps et de vacataires et la nécessité absolue de constituer des équipes pédagogiques stables avec des titulaires qui « portent » au quotidien les formations. Ainsi, l'INSPE veillera à ne pas déstabiliser les équipes pédagogiques qui ont besoin d'un socle stable de collègues titulaires pour organiser et gérer les formations, former efficacement les affectés provisoires, les PEMF et les PFA qui les rejoignent et « faire vivre » au quotidien les sites de formation qui accueillent les étudiants. Les nécessités RH et financières doivent aussi tenir compte des contraintes et des réalités pédagogiques et géographiques à même de garantir une formation de qualité aux étudiants.

Politique RH de soutien du rectorat

La politique d'engagement budgétaire du rectorat pour contribuer à l'atteinte de l'objectif des 33% de praticiens s'inscrit dans des modalités de mise en œuvre différentes pour la mention premier degré d'un côté et pour les mentions second degré et encadrement éducatif de l'autre. Les projections présentées ci-dessous restent fortement conditionnées aux modalités futures de financement de l'année T0.

Pour la mention premier degré, la prise en compte des obligations de service des professeurs des écoles ne permet pas d'envisager une politique de rémunération en heures complémentaires sous forme de vacances. L'engagement de l'académie pourrait donc passer par la mise à disposition de quotités d'équivalent temps plein de PEMF en M1, en M2 et en T0. Les interventions au sein des deux années du master MEEF seraient comptabilisées en HETD et pourraient correspondre, en fonction des conditions de financement du T0, à 10% du potentiel d'heures d'enseignement.

Pour les mentions second degré et encadrement éducatif, l'engagement budgétaire du rectorat pour les trois années de formation initiale (M1, M2 et T0) prendra appui sur la mise à disposition d'équivalents temps plein de PFA et le paiement d'heures complémentaires sous forme de vacances. L'enveloppe globale de 9 ETP de PFA sera maintenue et couvrira majoritairement les besoins de formation en T0 (6 ETP), les besoins spécifiques à certains parcours MEEF (1,5 ETP) et le pilotage transversal comme le suivi des fonctionnaires stagiaires et l'organisation du tutorat et de la mise en œuvre des stages en M1, M2 et T0 (1,5 ETP). En complément de ces équivalents temps plein, l'académie financera à hauteur de 2 000 heures de vacation le paiement d'heures complémentaires correspondant à des enseignements en M1, M2 et T0.

3.2.2.2. Construction de compétences professionnelles des futurs enseignants et éducateurs et développement d'une cohérence au sein des équipes de formation inter-métiers

Le double enjeu de cet axe stratégique de la prochaine accréditation de l'INSPE de l'académie de Bordeaux est de renforcer le lien entre la théorie et la pratique au sein du parcours de l'étudiant et de proposer une continuité de ce parcours dans l'alternance entre les stages en établissements scolaires et les cours à l'université. Pour ce faire, il s'agit entre autres, non seulement de prendre appui sur des équipes inter-métiers aux compétences complémentaires mais également de favoriser une cohérence au sein de ces équipes.

Constats des pratiques et de l'organisation actuelles constituant des points d'appui

Historiquement, l'inter-métiers existe de longue date au sein de notre institut de formation : présence d'enseignants-chercheurs, de formateurs des 1^{er} et 2nd degrés issus du terrain, collaboration avec le rectorat et les DSDEN, lien entre les intervenants universitaires et les tuteurs de terrain.

Depuis 2020/2021, un renforcement et une consolidation de la présence des praticiens s'opèrent suite à la demande ministérielle d'atteindre 33% de praticiens dans la mise en œuvre de l'offre de formation. Par l'augmentation réglementaire du volume de stage en M1 et en M2 dans les mentions 1, 2 et 3 et une UE d'accompagnement de stage renforcée, les maquettes en vigueur depuis septembre 2021 offrent aussi l'occasion aux étudiants de construire les compétences visées dans une alternance accrue entre le terrain professionnel et les temps de formations universitaires.

Par ailleurs, dans les pratiques actuelles, on relève des formes de métissage des interventions et des lieux de formation au service du développement des compétences reposant sur l'articulation théorie-pratique. Des dispositifs prometteurs se sont développés au sein des parcours premier degré : des heures d'accompagnement ou de formation communes aux enseignants INSPE et aux tuteurs de terrain ont été institutionnalisées ; des visites INSPE jalonnent dorénavant le parcours de formation initiale. Au sein de l'UE Recherche, le lien entre les questions de métier et les avancées de la recherche est mis en valeur dans le syllabus déployant la maquette dès le premier semestre. Pour le second degré, la collaboration étroite avec le rectorat a permis l'augmentation dès le M1 des interventions des praticiens, dans l'UE d'accompagnement professionnel ainsi que dans l'UE stratégie d'enseignement.

Besoins et perspectives

Si des points positifs et prometteurs existent déjà grâce aux prescrits, aux collaborations instituées et aux pratiques engagées, ces derniers méritent d'être étendus et amplifiés pour accroître encore davantage l'articulation entre stages et formation ainsi qu'entre apports pratiques et théoriques.

Les recherches sur la formation montrent qu'un co-tutorat entre acteurs de terrain et universitaires est indispensable au développement progressif chez les étudiants stagiaires des compétences visées. Sans espace-temps de coordination, cette organisation relève davantage d'une co-présence que d'un co-tutorat. On peut notamment regretter que les tuteurs accueillant les étudiants SOPA ne participent pas à des dispositifs

de formation à l'INSPE, notamment le dispositif AAPP et le tutorat proposé dans le cadre du suivi de stage des étudiants SOPA ou alternants.

De même, les interventions alternatives/juxtaposées d'enseignants-chercheurs, de formateurs INSPE et de praticiens ne garantissent pas une complémentarité effective d'éclairages (socio-historique, sociologique, psychologique, didactique, pédagogique...) sur une même situation professionnelle aux dimensions multiples. Le partage d'un référentiel commun ou de priorités, voire d'outils communs, est à orchestrer par des propositions concrètes en faveur de cette complémentarité.

En outre, dans la mise en œuvre de l'offre de formation, un manque de liens entre les UE ou entre les modules d'une UE est parfois signalé par les usagers. Dégager des modalités susceptibles de renforcer l'articulation entre les différentes UE participera au renforcement de la qualité de la formation.

Quelques propositions au service de l'inter-métiers

Pour favoriser le lien théorie-pratique et une continuité du parcours des étudiants entre stages et formation, nous développons ci-dessous un certain nombre de propositions que l'INSPE de l'académie de Bordeaux essaiera de mettre en œuvre durant la période d'accréditation.

Davantage anticiper et mieux organiser le recrutement des praticiens.

Pour que les praticiens puissent prendre part activement à la formation et que le déploiement de celle-ci puisse être pensé collectivement, il est nécessaire d'anticiper les recrutements dans un dialogue rapproché entre le rectorat, les DSDEN, l'INSPE et les universités partenaires. Les contraintes de chacun des partenaires engagés étant nombreuses, une fois le plan de gestion des emplois (PGE) voté, il s'agira pour l'INSPE d'informer le rectorat et les DSDEN impliquées des besoins en praticiens et de définir une temporalité permettant de mener à bien ces recrutements.

Outre ce calendrier conjoint, la qualité du recrutement passe par la stabilisation d'une procédure comprenant également l'organisation de la diffusion de l'information sur les postes à pourvoir ainsi que l'organisation de la sélection des candidats. Cette proposition a fait l'objet de premiers échanges en comité académique. Une première mise en œuvre pourrait être effective dès 2022 avec réajustement si besoin pour 2023.

Spécifiquement au sein de la mention 1^{er} degré, il serait souhaitable d'anticiper dès le recrutement la constitution de « bassins » de tuteurs terrain, au sein du même établissement ou sur des établissements proches, auxquels pourraient être associés ensuite des formateurs INSPE « attirés » afin de constituer un « collectif de formateurs » cohérent dans le suivi de plusieurs étudiants sur l'année. Cela impliquerait à la fois que le repérage des tuteurs terrain se fasse avec cette focale en arrière-plan mais aussi que la sélection INSPE de ces formateurs terrain en tienne compte.

Optimiser le co-tutorat et l'accompagnement des étudiants en stage

Au sein de la mention premier degré, il s'agirait d'améliorer le dispositif de co-intervention professeur INSPE-MAT en suivi de stage élaboré en créant de réels espaces-temps de coordination avec les MAT durant l'année universitaire. Cela conduit à repenser les missions du PEMF dédiées à la formation initiale et à la formation continue et les heures allouées. Ainsi, la coordination du PEMF avec le MAT peut s'inscrire dans un suivi de formation de formateurs relative à l'accompagnement des étudiants en stage. Également, le co-tutorat contribuera à réinterroger la continuité entre stages et formation à l'INSPE au service d'un accompagnement renforcé autour de la cohérence des compétences professionnelles mises en œuvre par l'observation, la pratique accompagnée et l'analyse.

Au-delà de la formation commune des tuteurs INSPE et MAT, il est apparu essentiel de flécher des temps de travail commun entre les deux types de formateurs en dehors de la présence des stagiaires. Ces temps devraient être visibles, en amont et en aval des actions de formation auprès des étudiants : à titre d'exemple, pour le premier degré, un temps fléché pourrait potentiellement être fixé sur des mercredis après-midi du mois de septembre (avant que la formation continue n'ait commencé à être déployée).

Au sein de la mention second degré, une plus grande continuité entre stages et formation à l'INSPE pourrait passer par l'extension des visites INSPE réalisées auprès des étudiants alternants M2 à destination de tous les étudiants SOPA M2. Même si le co-tutorat ne se résume pas seulement aux visites du tuteur INSPE sur le lieu de stage, ces dernières semblent incontournables pour construire une vision partagée des situations professionnelles vécues en stage par les tuteurs ainsi qu'un lien entre les contenus de formation et les besoins professionnels des étudiants. À ce titre, l'enjeu est de permettre à tous les formateurs (praticiens ou universitaires) intervenant au sein des parcours INSPE de s'inscrire dans ce protocole de visite en stage. Ce point nécessite à la fois de réfléchir entre partenaires aux moyens alloués à ce co-tutorat, et de proposer des formations de néo-tuteurs aux formateurs hésitant à s'inscrire dans cet accompagnement de stage.

Promouvoir la co-intervention inter-métiers au service d'une unité de la formation

Comme nous l'avons expliqué auparavant, la cohérence au sein d'une équipe de formateurs inter-métiers semble difficile sans espaces-temps de coordination. La co-intervention en formation est l'un de ces espaces-temps possible. La co-intervention entre deux formateurs (PINSPE et praticien de terrain, entre didacticien et chercheur etc.) pourrait s'avérer un puissant levier d'une culture commune d'institut et d'un croisement des regards sur un problème professionnel au service de la formation professionnelle des étudiants. Il serait par exemple intéressant de réserver une partie de co-intervention dans chaque UE afin d'éviter un cloisonnement de ces enseignements. Ce point nécessite encore un plan de financement.

Développer les formations en cadre de travail pour renforcer le lien pratique-théorie

Le lien entre contenus pratiques et théoriques au service de la professionnalisation des étudiants est principalement travaillé à l'heure actuelle par l'utilisation de situations vécues/observées en stage lors de formations à l'INSPE et par le recrutement de praticiens. Nous pourrions développer une logique complémentaire en déployant certaines formations INSPE dans le cadre de travail des futurs professionnels. Nous pourrions par exemple nous appuyer sur des dispositifs tels que le « 2A2E » (Analyse de l'Activité des Enseignants et des Élèves) en 1^{er} degré ou « expérimentation collective » en parcours EPS 2nd degré. Ces dispositifs organisent l'accueil d'étudiants et d'un formateur INSPE par un praticien dans sa classe pour leur permettre d'observer, analyser des situations éducatives voire d'expérimenter des outils conçus collectivement en formation. Cette logique aurait également un autre intérêt, celui de faciliter la formation d'équipe inter-métiers : le recrutement de praticiens serait facilité par le déplacement de la formation vers son lieu d'exercice ; la cohérence de l'intervention des deux formateurs serait favorisée par le partage d'une même situation professionnelle ; la nécessité de financement serait réduite du fait de l'emploi de praticiens sur leurs créneaux d'enseignement en établissement scolaire.

Développer le statut de « coordinateur de stage » pour aider à la mise en cohérence du collectif de formateurs

Les recherches sur la formation montrent que l'instauration d'un coordinateur chargé de construire le lien entre étudiants en stage, tuteurs terrain et tuteurs INSPE peut permettre d'apporter une cohérence dans l'accompagnement des étudiants au sein du collectif de formateurs.

Actuellement, cette mission de coordination est réalisée par les PEMF en 1^{er} degré et les PFA en 2nd degré concernant les fonctionnaires stagiaires. Ces coordinateurs glisseront, de par la réforme, vers l'année T0.

Il pourrait s'agir de déployer cette mission pour accompagner les étudiants durant leur stage de M2, au service d'une cohérence entre les besoins des étudiants, l'accompagnement des MAT / tuteurs terrain et celui des PINSPE. Cette problématique du développement du statut de « coordinateur de stage », s'inscrit donc en prolongement de notre réflexion qui implique une pluralité d'échelles : temps, espace, communauté.

3.2.3. Déploiement de l'approche par compétences : construction des compétences professionnelles, évaluation et suivi de l'acquisition des compétences

L'approche par compétences permet de comprendre comment le savoir est approprié, mobilisé et opérationnalisé dans différents contextes. En effet, un étudiant est compétent s'il est capable de résoudre des tâches complexes inédites en identifiant et en combinant des connaissances et des procédures qu'il a apprises et qu'il juge pertinent d'utiliser au regard de la situation. L'approche par compétences centre donc le processus d'enseignement et d'apprentissage sur les situations. Elle lui apporte du sens et de la cohérence en évitant la décomposition en tâches isolées.

Les équipes pédagogiques de l'INSPE, attentives aux innovations pédagogiques, ont été sensibilisées à l'approche par compétences au travers de sessions de formation organisées par la Mission d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation (MAPI) de l'université de Bordeaux à la demande de l'INSPE. Pour autant, les formations actuelles n'ont pas été strictement pensées en approche par compétences : elle ne concerne que quelques UE ou parcours et reste souvent accolée à une approche plus classique adossée à une évaluation par notes. La généralisation de cette approche à l'ensemble de l'offre de formation qui s'inscrit nécessairement dans un temps long est un des objectifs principaux de l'INSPE de l'académie de Bordeaux pour la prochaine période d'accréditation. Une expérimentation sera mise en place en 2022-23 pour trois parcours et mentions selon une méthodologie décrite dans un paragraphe ultérieur.

L'acquisition d'une compétence s'établit dans un continuum constitué de divers niveaux de maîtrise de la complexité plutôt que par une approche binaire d'atteinte ou pas d'un palier d'excellence. Des textes officiels et des directives ministérielles fournissent des éléments pour établir les compétences visées par les enseignements dispensés et pour graduer le processus d'acquisition de ces compétences : le référentiel métier de 2013 définit des compétences professionnelles communes à tous les professeurs et personnels d'éducation ainsi que des compétences professionnelles spécifiques aux professeurs, aux professeurs documentalistes et aux conseillers principaux d'éducation. Le référentiel de formation des masters MEEF de 2019 associe ces compétences à des niveaux de maîtrise déclinés sur une échelle de 0 à 4 ; il précise que le niveau 2 est attendu en fin de formation initiale. Le socle commun mis en place par la loi de 2005 constitue quant à lui le référentiel officiel des compétences que doivent nécessairement acquérir les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire.

3.2.3.1. Former à et par l'évaluation

L'approche par compétences pose la question cruciale de l'évaluation : en effet, la situation d'évaluation de la compétence ne peut pas faire l'objet d'un enseignement préalable puisque le fait de décider quels savoirs, connaissances et habiletés mobiliser est une part essentielle de la compétence que l'on cherche à évaluer. Ces vingt dernières années ont été marquées par un changement de paradigme concernant l'évaluation : elle est désormais vue comme une part du processus d'enseignement et d'apprentissage plutôt que comme une activité séparée intervenant après une phase d'enseignement. On évalue non seulement pour rendre compte de ce qui a été appris mais également pour prendre des décisions modifiant, à court terme, l'enseignement et l'apprentissage, c'est-à-dire pour permettre une régulation de l'apprentissage et de l'enseignement par l'étudiant et le formateur et plus généralement une amélioration des pratiques pédagogiques au sein des équipes.

Pour les cinq années à venir, l'INSPE de l'académie de Bordeaux poursuit deux objectifs parallèles et interconnectés concernant l'évaluation. Le premier consiste à concevoir et à mettre en œuvre un programme spécifique de formation à l'évaluation pour les étudiants de master MEEF afin de mieux faire comprendre les relations qui existent entre l'évaluation, le savoir, les enjeux du savoir et les démarches d'apprentissage dans une approche disciplinaire et interdisciplinaire centrée sur la polyvalence. Le second objectif, dans la lignée de la généralisation de l'approche par compétences à tous les parcours et mentions du master MEEF, consiste à mettre en place une évaluation par compétences pour l'ensemble de l'offre de formation.

3.2.3.2. Une cellule de recherche sur l'évaluation

Dans ce but, une cellule de recherche sur l'évaluation associant les différents partenaires (INSPE, rectorat, universités partenaires) est en phase d'être constituée. Trois axes orienteront ses travaux :

- une analyse du prescrit et de la façon dont il est vécu par les acteurs et les usagers (questionner l'opérationnalité des référentiels de compétences en vigueur en s'appuyant entre autres sur des

comparaisons internationales ainsi que le niveau d'acceptabilité de cette approche et la façon dont les acteurs intègrent cette logique à leurs enseignements) ;

- une réflexion sur le processus d'échantillonnage, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles est engagée sur une période donnée la collecte d'informations évaluatives (types de situations d'évaluation, fréquence des évaluations, présentation de la démarche, prise en compte des différents biais dans l'évaluation) ;
- une réflexion sur le processus d'intégration des données dans le cadre de la réalisation de bilans trimestriels, semestriels ou annuels (interroger la façon dont l'équipe enseignante agrège les informations prélevées et en tire des conclusions, le traitement des échecs éventuels et la prise en compte des acquis dans l'établissement d'une moyenne, la communication qui est faite aux élèves et aux familles ou aux étudiants des résultats, etc.).

Dans ce cadre, des rapprochements pourront par exemple être opérés avec des équipes de recherche de l'Université de Bordeaux (projet NewDEAL) et de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (projet SPACE).

Les réflexions issues des travaux de la cellule de recherche sur l'évaluation viendront à la fois enrichir la conception du parcours spécifique de formation à l'attention des étudiants de master MEEF et étayer la mise en place d'une évaluation par compétences pour les différentes mentions du master MEEF.

3.2.3.3. Le Portfolio : un outil au service d'une évaluation par compétences pour la régulation des apprentissages

L'INSPE de l'académie de Bordeaux prévoit de prendre appui sur un Portfolio afin d'expérimenter, dès l'année 2022-23, la mise en place d'une approche et d'une évaluation par compétences pour la mention 1 (premier degré) et pour au moins deux parcours de la mention 2 (second degré) du master MEEF. L'expérimentation sera progressivement étendue à d'autres parcours et mentions les années suivantes avec pour ambition de toucher l'intégralité des parcours et mentions du master MEEF avant la fin de la période d'accréditation.

Les objectifs assignés à ce projet sont multiples. Il s'agit tout d'abord de rendre plus visible l'articulation entre la mise en situation professionnelle (les stages) et la formation à l'INSPE et de favoriser le partage d'informations entre les différents acteurs de la formation. Ce projet vise aussi à améliorer le processus d'évaluation des étudiants en intégrant une dimension auto-évaluative, en explicitant systématiquement les situations d'évaluation dans le référentiel de formation et en renforçant la capacité à partager un bilan entre l'étudiant et les formateurs. De plus, il participe à la formation de l'étudiant sur les questions liées à l'évaluation. L'utilisation d'un Portfolio comme point d'appui d'une approche par compétences permet également de créer du lien entre les unités d'enseignement (UE) et avec certaines thématiques transversales telles que l'école inclusive, les valeurs de la République, etc. Enfin, par la réflexion sur les compétences professionnelles et scolaires engendrée par le travail de formalisation des niveaux de maîtrise et l'identification des observables, ce projet a pour objectif de favoriser le renforcement d'une culture commune scolaire et universitaire et le croisement des pratiques entre les différentes disciplines. En effet, si les contenus et les tâches afférentes à ces contenus sont propres aux disciplines, le processus d'élaboration de ces tâches et le processus d'évaluation sont communs. Les échanges de pratiques occasionnés peuvent permettre d'approfondir la réflexion portant sur certains objets d'apprentissage insuffisamment partagés actuellement (la maîtrise de la langue, enjeu du socle commun, par exemple).

En amont de l'expérimentation, un travail de co-conception de l'outil d'évaluation par les différents acteurs de la formation est nécessaire afin de définir les observables qui permettront d'établir les niveaux de maîtrise de chaque compétence professionnelle et de déterminer des familles de situations professionnelles types. De premières pistes sont d'ores et déjà envisagées concernant la composition du Portfolio et les modalités qui seront adoptées pour l'évaluation de l'étudiant : le Portfolio comportera des documents obligatoires (évaluations des stages, grille d'auto-évaluation renseignée par l'étudiant, etc.) mais aussi des documents au choix de l'étudiant (séquences, exemples d'outils didactiques ou pédagogiques, productions d'élèves, textes de réflexion, etc.) lui permettant de mettre en valeur des compétences professionnelles dont il souhaite témoigner du niveau de maîtrise. La réalisation du Portfolio sera accompagnée d'un ou plusieurs entretiens donnant lieu à une auto-évaluation de l'étudiant et une évaluation par les formateurs afin de déterminer conjointement le niveau de maîtrise des compétences professionnelles au cours de la formation mais aussi les compétences professionnelles à approfondir dans le cadre de la formation continuée. Il s'agit de cette manière de donner du sens au continuum de formation du M1 au T3 en l'inscrivant dans une dynamique de progression. Ainsi, il est envisagé que ce Portfolio accompagne non seulement l'étudiant pendant sa formation en master MEEF, mais aussi le fonctionnaire-stagiaire au cours de son année de titularisation puis le néo-titulaire lors de son entrée dans le métier (années T1, T2 et T3). D'un point de vue opérationnel, l'utilisation d'un outil numérique permettrait de pallier certaines difficultés : par exemple, les étudiants non lauréats du

concours à l'issue du M2 pourraient continuer à bénéficier des informations contenues dans leur ePortfolio. En ce sens, il semble nécessaire de porter cette question au réseau des INSPE afin de converger vers un outil commun.

Enfin, des formations de formateurs sont à envisager dès la fin de l'année 2021-2022 pour les collègues qui expérimenteront la mise en place du Portfolio à la rentrée 2022, puis à plus grande échelle les années suivantes pour impliquer davantage de formateurs et de parcours et/ou mentions.

3.2.4. Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages

3.2.4.1 Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages

La formation dispensée dans le cadre du master MEEF repose sur une alternance intégrative entre la formation académique et le terrain professionnel. Cette alternance permet l'articulation entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques, et participe grandement à la professionnalisation du parcours des étudiants. Sa mise en œuvre se concrétise au travers de 4 axes complémentaires.

- Durant sa formation, chaque étudiant inscrit en master MEEF bénéficie, en M1 comme en M2, de stages organisés dans un partenariat rapproché avec le rectorat (ou d'autres organismes de formation pour la mention 4). Ces temps de stage, accompagnés ou encadrés par des tuteurs, contribuent à développer une représentation globale du métier et à construire des repères professionnels. Ils s'inscrivent dans une progression allant de stages principalement d'observation à des stages encourageant la prise en main de la classe, soit encore dans la classe d'un tuteur soit en responsabilité pour les M2 alternants (voir ci-après).
- Pour que les étudiants soient en mesure de traduire les savoirs en actions et les actions en connaissances, des heures d'accompagnement sont prévues dans les maquettes. Ainsi, les stages font l'objet d'un travail préparatoire et donnent lieu à une analyse a posteriori, favorisant l'acquisition d'une posture réflexive ainsi que le tissage entre les apports académiques et ceux issus du terrain. Ce tissage est aussi présent dans les autres UE disciplinaires ou transversales sous la forme d'articulations entre les contenus de formation et les expériences de stage ou le travail sur des corpus issus du terrain (cahiers d'élèves, vidéos de classe, manuels...).
- La place accordée à la recherche dans les maquettes MEEF crée également l'opportunité d'interactions fortes entre savoirs théoriques et savoirs pratiques. En tant que production professionnelle inscrite dans un processus et une dynamique de recherche, la réalisation du mémoire est le lieu par excellence d'une articulation systématique entre formation, professionnalisation et recherche.
- La complémentarité des points de vue et la mise en place de l'alternance telle que décrite ci-avant reposent sur des équipes plurielles et pluri-catégorielles (enseignants-chercheurs, enseignants détachés, formateurs, tuteurs...). Cette mixité permet de croiser les expériences et les compétences pour offrir aux étudiants une formation universitaire et professionnelle de qualité. En accord avec les directives ministérielles, la place des praticiens est réaffirmée et leur présence s'approche peu à peu des 33% recommandés. Cet équilibre permet notamment d'effectuer du tutorat mixte (référents universitaires et référents de terrain), d'assurer une complémentarité entre les intervenants et de positionner quelques co-interventions dans différentes UE.

3.2.4.2. Mise en œuvre des stages au niveau de la mention 1^{er} degré

Organisation générale des stages

En master 1, les étudiants réalisent six semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA). En 2021-2022, il s'agit de trois stages massés de 2 semaines chacun, échelonnés sur l'année. Cette organisation permet, dans la mesure du possible, de découvrir les trois cycles de l'école primaire, même si la difficulté de trouver des berceaux de stage adéquats à proximité du lieu de formation ou de résidence des

étudiants peut conduire à certaines exceptions à la marge. Dans ce cas, l'objectif est que sur les deux ans de master l'étudiant puisse découvrir chacun des cycles. En master 2, deux formats de stages sont proposés aux étudiants : SOPA ou alternants. Le format de l'alternance conduit à l'exercice du métier en pleine responsabilité d'une classe. Quel que soit le format choisi par l'étudiant, la durée du stage correspond à l'équivalent d'un tiers temps de service annuel (soit 12 semaines). En 2021-2022, ces stages SOPA ou alternants ont été déployés selon des formats différents (filés ou filo-massés) à l'échelle des départements, chacun d'entre eux faisant face à des contraintes particulières (taille du département, berceaux disponibles, etc.). Pour l'année 2022-2023, des réunions de travail réunissant le rectorat, les DSDEN et l'INSPE sont en cours pour préparer l'organisation des différents stages de M1 et de M2.

Construction des compétences professionnelles et place dans la formation et dans les maquettes

Conformément au référentiel national de la formation initiale (Arrêté du 28 mai 2019), les différents stages visent la découverte du milieu professionnel, de l'environnement éducatif et de la communauté éducative, ainsi que l'acquisition de compétences relatives à la conception, à la mise en œuvre et à l'analyse de séances d'apprentissage.

Ils donnent aussi l'occasion aux étudiants de faire de l'école et de la classe où ils sont accueillis, un objet de recherche, support de leur mémoire professionnel. Comme indiqué ci-avant, le développement des compétences professionnelles résulte de l'articulation des stages avec les divers enseignements dispensés dans le cadre du master.

Outre cette cohérence globale entre les UE, un accompagnement plus spécifique des stagiaires est assuré au travers de trois modules complémentaires présents en M1 et en M2 et composant une UE (UE5 au S1, S2 et S3 et UE4 au S4). Le module « Découverte du milieu professionnel » favorise une acculturation à l'environnement scolaire. Avec l'appui des formateurs, il permet la construction d'une posture professionnelle réflexive et engage dans l'analyse collective de la diversité des pratiques et des outils relevés dans les classes et les écoles ainsi que dans la relation aux familles.

Le module « Analyse de l'activité de l'enseignant et de l'élève » vise la préparation progressive de séances puis de séquences d'enseignement, leur mise en œuvre en classe et leur analyse en appui avec les pairs et des formateurs. Le travail en demi-groupe à l'INSPE, avec l'aide de deux formateurs PINSPE (professeur à l'INSPE) et PEMF (maitre formateur), permet un suivi individualisé du travail de l'étudiant et constitue un point fort de la formation. Il contribue à une montée en compétence rapide des stagiaires qui sont conduits à s'appuyer sur les différents enseignements du master pour s'ajuster à la complexité des situations professionnelles rencontrées.

Par le module de tutorat (détaillé dans la rubrique suivante), les étudiants sont accompagnés au plus près de leurs besoins, grâce à des visites en stage où ils sont observés en situation d'enseignement par rapport aux compétences professionnelles attendues.

Co-tutorat

Les étudiants SOPA sont accueillis par des « maitres d'accueil temporaire » (MAT) désignés par le corps d'inspection, qui, lorsqu'ils débutent dans la fonction, bénéficient de temps de formation à l'INSPE coréalisés par des formateurs de l'INSPE et du du rectorat. Un cahier des charges académique des rôles et missions des tuteurs MAT et des tuteurs PINSPE a été rédigé afin d'assurer une meilleure progressivité des apprentissages et une plus grande cohérence des interventions des différents tuteurs.

En M1, le tuteur INSPE effectue une visite de classe au S2. Celle-ci sert d'appui au travail de tutorat qui s'opère soit dans l'école où s'effectue le stage soit en différé à l'INSPE.

En M2, les stagiaires en alternance sont accompagnés par deux tuteurs, un PINSPE et un PEMF tout au long de leur stage. Ce tutorat donne notamment lieu à des visites de classe : quatre à cinq par le PEMF, deux par le PINSPE (une par semestre). Les stagiaires SOPA bénéficient eux aussi d'une visite par semestre d'un PINSPE dans la classe où ils effectuent leur stage. Outre ces visites de stage, les tuteurs INSPE assurent chaque semestre trois heures de tutorat auprès des stagiaires pour les accompagner au mieux dans leur entrée dans le métier.

Evaluation

En M1 comme en M2, l'évaluation des stages et de l'entrée dans le métier s'effectue via les trois modules décrits ci-dessus qui composent la note de l'UE. Ces trois modules participent de la réalisation d'un bilan des compétences construites dans le cadre des stages. Le choix a été fait de ne pas faire porter l'évaluation

certificative (notes pour la validation de l'UE) sur la performance de l'étudiant lors de la visite par le PINSPE, pour en faire un temps véritablement formatif, articulé à un travail de tutorat permettant à l'étudiant de s'exprimer librement et de faire état de ses éventuelles difficultés pour les transformer en problèmes professionnels à résoudre avec l'appui des formateurs et de ses pairs.

Ainsi, en M1 et en M2, les modules donnent lieu à des évaluations complémentaires. En M1, dans le premier module, un écrit collectif sur une problématique professionnelle précise est produit par les étudiants regroupés en fonction de leurs observations de stage. Dans le cadre du module 2, ils sont évalués lors d'un oral où ils doivent rendre compte des séances conçues, réalisées et analysées dans le cadre de ce module. Ce format d'évaluation les prépare à la fois aux épreuves du concours et à acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier en contexte. Pour le module 3, l'acquisition progressive des compétences professionnelles fait l'objet d'une co-évaluation par l'étudiant et le formateur.

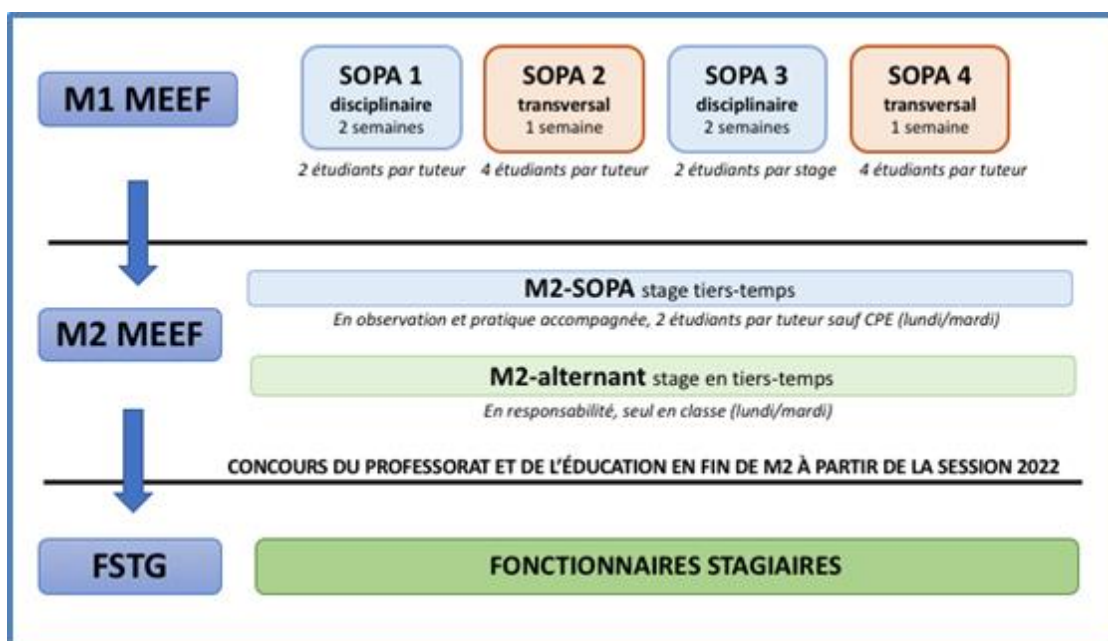
En M2, le module 1 donne lieu à une évaluation formative permettant à l'étudiant de progresser dans l'acquisition d'une posture professionnelle. Pour le module 2, les étudiants produisent chaque semestre un écrit professionnel portant sur la conception, la mise en œuvre et l'analyse de situations d'apprentissage, se traduisant par une note prise en compte pour la validation de l'UE. Ce travail participe activement à la préparation des épreuves du CRPE. Comme en M1, une co-évaluation est réalisée, dans le cadre du module 3, en s'appuyant sur une fiche-guide qui peut être ajoutée au Portfolio. Celui-ci constitue la mémoire du parcours de formation et des progrès de l'étudiant.

3.2.4.3. Mise en œuvre des stages au niveau des mentions 2nd degré et encadrement éducatif

Organisation générale des stages

Cette année 2021-2022, l'organisation des stages professionnels dans le 2nd degré se décline de la façon suivante (voir schéma ci-dessous) :

- pour les étudiants de master 1, un Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA) disciplinaire de deux fois deux semaines en novembre et en mars ainsi qu'un SOPA transversal de deux fois une semaine en janvier et en mai ;
- pour les étudiants de master 2, un stage filé sur l'année scolaire équivalent au tiers de l'ORS (obligation réglementaire de service) d'un titulaire chaque semaine le lundi et le mardi, soit sous la forme d'un SOPA à partir de la 3^{ème} semaine de septembre, soit en responsabilité sous un contrat d'étudiant contractuel alternant avec le rectorat à partir du 1^{er} septembre ;
- le public d'étudiants fonctionnaires stagiaires n'est en MEEF2 qu'à titre provisoire et sera présent en T0 l'an prochain.



Pour l'année 2022-2023, des réunions de travail regroupant le Rectorat, l'INSPE et les universités partenaires ont démarré en vue d'organiser au mieux le déploiement des 6 semaines de stage en M1 et des 12 semaines en M2.

Construction des compétences professionnelles et place dans les maquettes

L'organisation des stages présentée ci-dessus a été élaborée pour permettre aux étudiants une construction progressive des compétences professionnelles de l'enseignant ou de l'éducateur dans les trois domaines (référentiel national de la formation initiale, arrêté du 28 mai 2019) :

- le professeur ou conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale ;
- le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages ;
- le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves ;
- le professeur ou conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

Le stage d'observation et de pratique accompagnée disciplinaire encadré par un tuteur de la discipline correspondant au parcours de formation a été pensé pour favoriser prioritairement l'initiation des étudiants sur le domaine de compétences B « *le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages* » et « *le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves* » (même s'il ne se limite pas à cette seule dimension).

Le stage d'observation transversale a, quant à lui, été élaboré pour permettre au futur professionnel de devenir « *acteur de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale* » (même si les deux autres domaines sont bien évidemment travaillés). Les tuteurs sont chargés de guider les étudiants dans la découverte des différents services et fonctions d'un établissement et de les accompagner dans l'observation et l'analyse de problématiques éducatives dans un contexte local telles que la laïcité, l'égalité filles-garçons, le numérique, la coéducation, le climat scolaire, l'éducation inclusive etc. En ce sens, ce stage est un nouveau format qui privilégie la dimension collective et pluricatégorielle d'un établissement, et ce, dès le début de la formation initiale des professionnels. Il prépare également directement à l'épreuve d'entretien des concours d'enseignement et d'éducation qui vise entre autres à apprécier la capacité du candidat à s'approprier les valeurs de la République, la laïcité et les exigences du service public.

Le stage de master 2 permet l'intégration des trois domaines dans une vision systémique de l'enseignement et de l'éducation. Le stage filé à tiers temps des étudiants, que ce soit en SOPA ou en responsabilité, favorise leur immersion dans l'établissement d'accueil et le tissage du lien entre l'enseignement-apprentissage en classe, l'action collective de la communauté éducative et sa capacité réflexive. Par ailleurs, le stage filé renforce non seulement l'alternance intégrative entre le stage et les formations à l'INSPE, mais semble la piste la plus prometteuse pour évaluer les progrès et les acquis des étudiants en stage en référence aux compétences professionnelles.

Plus spécifiquement, les étudiants contractuels alternants construisent de manière consolidée les compétences à animer une séquence de classe et à gérer un groupe dans un climat de travail propice aux apprentissages.

Il est à noter que, malgré des avancées notables en matière d'alternance intégrative, une réflexion est à l'œuvre pour construire encore davantage de liens entre les différents stages (par exemple entre le stage disciplinaire et le stage transversal de master 1) pour assurer une continuité dans le parcours de l'étudiant.

Par ailleurs, cette continuité repose également sur des liens forts et réguliers entre les stages et les enseignements à l'INSPE ou dans les universités partenaires au niveau de toutes les Unités d'Enseignement (UE), en complément d'un accompagnement individuel ou collectif dans le cadre du co-tutorat.

La construction de la maquette a abouti à la création de l'UE5 « Professionnalisation » pour préparer et accompagner les étudiants dans leur développement en stage lors de séances collectives :

- l'accompagnement de stage disciplinaire en M1 équivaut à 8 heures par semestre. Il est à noter que le rectorat a mis à disposition de l'INSPE environ 1000 hTD pour le recrutement de praticiens

vacataires au sein notamment de cette UE afin d'aider l'institut à augmenter significativement la part de praticiens ;

- L'accompagnement de stage transversal en M1 équivaut à 4 heures par semestre. Dans cette année de lancement de la nouvelle maquette, cet accompagnement se réalise au sein de chaque parcours disciplinaire malgré l'aspect multi-catégoriel du stage pour des raisons organisationnelles. Toutefois, une réflexion est en cours pour une mise en œuvre de cet accompagnement de manière pluridisciplinaire ;
- L'accompagnement du stage M2 équivaut à 15 heures par semestre pour les étudiants SOPA et contractuels alternants. Il est réalisé de manière filée tout au long du stage afin de permettre aux étudiants une résolution coopérative des problématiques d'enseignement, d'apprentissage et d'éducation qu'ils vivent progressivement en contexte d'établissement.

En ce qui concerne l'articulation entre les stages et d'autres UE, on peut souligner que l'UE3 « Acteur de la communauté éducative » qui permet à l'étudiant d'acquérir des savoirs liés aux problématiques éducatives transversales (valeurs de la République, éducation inclusive, etc.) est particulièrement en lien avec le stage SOPA transversal de M1. Les focales d'observation du stage ont d'ailleurs été construites au regard des thèmes abordés dans l'épreuve d'entretien du concours mais également des contenus dispensés au sein de l'UE3. Une réflexion est néanmoins en cours pour renforcer davantage ce lien à travers l'utilisation de situations éducatives typiques vécues en stage.

L'UE1 « Maîtrise des champs disciplinaires » et l'UE2 « Stratégies d'enseignement » permettent aux étudiants de préparer leurs stages par l'acquisition des contenus disciplinaires, didactiques et pédagogiques (démarche déductive). Une réflexion similaire à la réflexion précédente concernant l'UE3 est en cours pour renforcer le lien avec les stages à travers l'analyse de situations vécues (démarche inductive).

Co-tutorat

La réforme de la formation initiale a été l'occasion d'accentuer le co-tutorat entre tuteur-terrain et tuteur INSPE au bénéfice de l'accompagnement de chaque étudiant et d'une cohérence de l'équipe de formateurs. Dorénavant, les tuteurs INSPE réalisent une visite par semestre sur le lieu de stage de tous les étudiants contractuels alternants M2 (comme l'étaient déjà les fonctionnaires stagiaires en M2), mais également pour les étudiants SOPA M2 au sein des parcours portés par l'UB. Cette visite en co-tutorat n'a pas pu être instituée cette année pour les étudiants SOPA M2 au sein des parcours portés par l'UBM et l'UPPA du fait de difficultés de ressources humaines.

Étant donné la nouveauté du stage transversal en M1 et les difficultés à organiser cette année l'accompagnement du stage de manière pluridisciplinaire, le co-tutorat n'est pas encore optimal. Néanmoins, un travail est à engager pour tisser davantage de lien entre tuteurs-terrain et INSPE.

Dans cette optique, une réflexion académique inter-catégorielle (rectorat-INSPE) et inter-degrés est menée depuis l'an dernier à travers un séminaire académique sur la formation de tuteurs pour optimiser ce co-tutorat. L'objectif est de mieux former les tuteurs, notamment sur les jeux actuels d'un renforcement du tutorat INSPE (donc l'essor de néo-tuteurs), d'une cohérence entre tuteur INSPE et tuteur terrain, et de la capacité du tuteur à accompagner les étudiants de manière collaborative (dimension collective et horizontale).

Evaluation

La géométrie variable du co-tutorat en M2 en fonction de l'université portant le parcours (visite du tuteur INSPE sur le lieu de stage ou non) est une difficulté pour établir une évaluation certificative commune du stage dans la maquette. Les réflexions menées dans ce cadre ont actuellement abouti à une évaluation critériée du stage centrée sur le troisième domaine de compétences « *le praticien réflexif* ». Cette évaluation se focalise sur la méthode et la pertinence de réflexivité du futur professionnel (explicitation des objectifs pédagogiques, identification d'indices factuels permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs, confrontation entre activité d'enseignement et d'apprentissage, etc.). Le but étant d'assurer une équité de traitement entre les étudiants tout en prenant en compte la diversité des situations de stage et de tutorat (SOPA ou en responsabilité ; visite du tuteur INSPE sur lieu de stage ou non), cette évaluation a pour avantage de se centrer sur un domaine qui s'adapte à un tutorat INSPE réalisé sous forme de visite ou à distance sous forme d'écrit réflexif, et qui constitue un levier fort du développement des futurs professionnels et de l'apprentissage de leurs élèves.

Une évaluation davantage formative est réalisée auprès des étudiants bénéficiant d'une visite INSPE et est indexée sur le référentiel des compétences professionnelles des professeurs et éducateurs. Elle a été

construite et adaptée à partir d'une grille proposée initialement aux fonctionnaires stagiaires en M2. Elle met l'accent sur le développement progressif des compétences au cours d'une année (par exemple, d'une instauration d'un climat de classe favorable vers un enseignement tourné vers l'apprentissage, voire la personnalisation des parcours des élèves).

Il est à noter que cette évaluation formative ainsi que l'évaluation quotidienne des acquis des étudiants contractuels alternants par leurs tuteurs favorisent l'identification de manquements, fragilités ou difficultés chez ces étudiants afin de les accompagner de manière renforcée (à l'instar du protocole étant à l'œuvre depuis quelques années concernant les fonctionnaires stagiaires). Des formateurs praticiens sont ainsi missionnés pour les aider dans ces passages difficiles afin qu'ils vivent au mieux leur formation par alternance et que celle-ci soit mise au profit d'une admission au concours.

Enfin, une réflexion plus large sur l'évaluation des progrès et des acquis des compétences professionnelles des étudiants est également menée au sein de l'INSPE de l'académie de Bordeaux (voir axe stratégique sur l'évaluation).

3.2.5. Laïcité, égalité filles - garçons, valeurs de la République, droits et obligations des fonctionnaires

3.2.5.1. Enjeux et objectifs

L'UE3 « Acteur de la communauté éducative, éthique professionnelle » correspond à un tronc commun intégré au parcours de formation des étudiants inscrits dans les mentions 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif du master MEEF. Elle est déclinée dans chacun des quatre semestres du master sur tous les sites de l'INSPE de l'académie de Bordeaux et au sein des universités partenaires. Cette UE a été conçue dans un premier temps avec pour objectif de développer une culture professionnelle commune d'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages et leur développement, à partir de démarches collectives, collaboratives et partenariales, dans les domaines de la laïcité, de l'éducation inclusive et de la qualité de vie à l'école, à l'appui de la connaissance de l'histoire et des enjeux du système éducatif.

Suite à la publication des instructions officielles et dans le cadre de l'amélioration continue des formations, les enjeux de cette UE ont été enrichis et finalisés. Les contenus de formation et les volumes horaires associés ont donc évolué par rapport à ceux décrits dans le dossier de présentation de l'offre de formation transmis en février 2021. Il s'agit de doter les étudiants d'outils théoriques et pratiques en vue de la construction des compétences professionnelles et de leur insertion dans la communauté éducative selon un positionnement éthique ainsi que de les préparer à l'entretien de la seconde (ou troisième) épreuve orale d'admission du concours de recrutement : « entretien avec le jury ». La déclinaison est ajustée selon les mentions et donc selon le contexte d'exercice des métiers du professorat et de l'éducation. Sont pris en compte l'âge du public (enfant/adolescent), le type de structure (école/collège-lycée) et le type de métier (professeur/CPE).

Actuellement les objectifs reposent sur les axes de formation et les attendus du référentiel de formation (Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle). Ils intègrent les prescriptions des cahiers des charges concernant la laïcité et les valeurs de la République, la formation à l'égalité filles-garçons et la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ils s'inscrivent également dans la préparation des mises en situation de l'épreuve d'entretien telle que définie dans la note du ministère.

3.2.5.2. Contenus de formation

Cet adossement a conduit à organiser les contenus d'enseignement de l'UE dans 6 modules. Trois d'entre eux concernent les cahiers des charges et trois autres traitent des questions qui traversent le système éducatif, l'exercice du métier et la prise en compte de l'élève. Chacun d'entre eux a pour vocation de réaliser des apports théoriques qui concourront à l'analyse de situations professionnelles vécues ou présentées à travers des études de cas (**tableau 3**).

Tableau 3. Contenus de formation et volumes horaires associés de l'UE3. L'adossement aux compétences du référentiel métier de 2013 (C et P), des différents domaines du référentiel formation de 2019 (a, b, c) est précisé. L'adossement aux 3 cahiers des charges est également présenté : laïcité et valeurs de la République (L), égalité filles-garçons (E), école inclusive (I). Les croix rouges précisent les thématiques ayant recours à des partenaires institutionnels, associatifs ou territoriaux.

Contenus de l'UE3	Adossement	Premier degré		Second degré		Encadrement éducatif	
		M1	M2	M1	M2	M1	M2
Laïcité		9h	9h	9h	9h		
Histoire	C1, C6, P3, P4 a L, E	X		X			
Philosophie		X		X			
Laïcité au quotidien			X		X		
Pluralité (convictions et identités)			X		X		
Egalité filles-garçons		5h	4h	5h	4h		
Sexe/genre/stéréotypes sexistes	C1, C6, P3,P4 a, L, E	X		X			
Interactions dans la classe		X		X			
Savoirs/supports pédagogiques			X		X		
Orientation des filles et des garçons			X		X		
Education inclusive		6h	10h	6h	10h		
Histoire, enjeux (international)	C1, C4, C5, C6, P3 a I, L, E	X		X			
Dispositifs, outils, structures		X		X			
Besoins éducatifs et parcours		X		X			
Evaluationset adaptations			X		X		
Coopérations pluricatégories			X		X		
Connaissance système éducatif		12h	6h	10h	6h		
Evolution de l'institution	C1, C2, C5,C6, C9, C11, C13, P4, P5, D1, D2, D3, D4 a, b, c I, L, E	X		X			
Enjeux du système éducatif		X		X			
Organisation et fonctionnement		X		X			
Partenariats		X		X			
Parcours éducatifs			X		X		
				X		X	
Connaissance métier		14h	11h	14h	11h		
Droits et devoirs	C1, C2, C4,C6, C9, C10,C12, C14, P1, P4, P5, D1, D2, D3, D4 a, b, c, I, L, E	X		X			
Ethique professionnelle		X		X			
Autorité			X		X		
Relation parents			X		X		
Pédagogie de projet		X	X	X	X		
Numérique		X	X	X	X		
				X		X	
Connaissance élève		12h	6h	10h	7h		
Psychologie (enfant/adolescent)	C1, C3, C4, C5,C6, C9, P1, P3, P4, P5, D1 a, b I, L, E	X		X			
Développement cognitif			X		X		
Apprentissage		X		X			
Coopération			X		X		
Persévérance / Orientation			X		X		
Nombre total d'heures étudiant		104 h		101 h		95 h	

La structure et les contenus de l'UE3 de la mention encadrement éducatif sont un peu différents de ceux des mentions 1^{er} degré et 2nd degré. Les 6 thématiques présentées ici sont déclinées pour partie dans l'UE3 et pour partie dans les autres UE de la formation. En conséquence, le volume horaire total consacré à la "culture professionnelle" dans toutes ses dimensions est logiquement plus important au sein de cette mention dans la mesure où il constitue le coeur de métier de la formation.

Le module dédié à la laïcité et aux valeurs de la République présente les fondements intellectuels et les grandes étapes de l'histoire de la laïcité scolaire en France. Il fournit une compréhension philosophique de l'évolution de l'école républicaine et de ses principaux concepts. Il aide les étudiants à se positionner concrètement sur les situations mettant en jeu la laïcité dans l'exercice du métier. Il contribue également à la prise en compte de la diversité des convictions et des identités à l'école. Il se déroule sur 9h chaque année du master.

La formation à l'égalité filles-garçons correspond à 9 heures d'enseignement pour les deux années du master. Elle propose une analyse des inégalités par l'apport d'outils théoriques pour déconstruire les stéréotypes de

sexe et définir le genre comme principe de catégorisation et de hiérarchisation. Elle permet également d'appréhender de façon plus pratique les inégalités entre filles et garçons dans les interactions dans la classe, dans les programmes, ou encore dans les savoirs et supports scolaires. Il s'agit de préparer les futurs enseignants à combattre ces inégalités qui sont visibles dans des situations de discrimination voire de harcèlement sexiste mais aussi de façon plus subtile dans la moindre estime de soi des filles et les inégalités d'orientation professionnelle qui en découlent.

L'acquisition d'une culture commune des fondements de l'école inclusive et la compréhension des principaux concepts qui la régissent permettent de développer une pratique pédagogique et didactique assurant la participation effective de tous les élèves à l'ensemble des activités d'enseignement et de vie scolaire. Le module couvre un volume de 16 heures dans l'UE3 pour les deux années de master, les 9 heures restantes par rapport aux attendus étant assurées dans le cadre des UE disciplinaires. L'enseignement cible l'appropriation de nombreux concepts (intégration, adaptation, ségrégation, accessibilité...), la mise en relation avec les textes législatifs et réglementaires ainsi qu'avec les dispositifs et les structures existants, enfin la construction de réponses concrètes aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

La connaissance du système éducatif implique la connaissance de l'institution avec ses valeurs, ses principes, ses enjeux, son histoire, son évolution, mais aussi les inégalités scolaires qui y persistent. Elle s'intègre dans le cadre juridique et réglementaire de la fonction. Elle convoque aussi la connaissance de l'établissement autour de son organisation, son fonctionnement, ses instances. Elle nécessite également la connaissance de la communauté éducative : ses acteurs, ses partenaires, ses relations. Elle apporte des ressources sur l'environnement de travail en vue de la pratique du partenariat, de la coopération en équipe. Ce module prépare les étudiants à se positionner au sein de la communauté éducative, à identifier la complexité des contextes d'exercice du métier, à prendre la mesure de la richesse de la pluricatégorialité, de la pluridisciplinarité au service de dispositifs comme les parcours éducatifs. Des études de cas sont soumises aux étudiants de façon à ce qu'ils mettent en relation les composantes du système éducatif. Les temps de formation dédiés aux « éducations à » (EMI, ES, EAC, EDD, EMC) positionnés sur les deux années de master pour les trois mentions amèneront les étudiants à travailler en équipe pluridisciplinaire, pluricatégorielle autour d'objets relatifs à de grands enjeux sociétaux. Ces éducations se nourrissent de partenariats extérieurs à l'institut. Qu'ils soient institutionnels, territoriaux ou associatifs, ces partenariats assurent une réelle ouverture sur de nouveaux espaces de réflexion intégrant des logiques socio-économiques, politiques et/ou culturelles. Elles offrent l'opportunité aux étudiants de faire preuve d'esprit critique à travers la conception de dispositifs pédagogiques intégrant toutes les dimensions du système éducatif.

La connaissance du métier correspond à l'étude des missions du professionnel de l'éducation. Elle traite les droits et devoirs, des responsabilités et de l'éthique professionnelle et s'appuie sur les textes législatifs et réglementaires, de façon à amener les étudiants à prendre des décisions et à poser des actions adaptées. Elle complète la connaissance des stratégies d'enseignement, des modalités pédagogiques. Elle traite de la culture numérique et de l'usage du numérique comme ressource professionnelle. Elle participe à la gestion des relations avec les membres de la communauté éducative et plus particulièrement avec les élèves ou les parents, la question de l'autorité étant notamment étudiée. Dans cet enseignement, les apports sont articulés à des applications et illustrations pratiques telles que des études de cas ou des productions pédagogiques. Des mises en situation conduisent les étudiants à prendre conscience des différentes facettes du métier, des missions.

Le module dédié à la connaissance de l'élève implique des connaissances actuelles issues de la psychologie cognitive et des neurosciences concernant le développement psychologique et cognitif du jeune enfant, de l'enfant et de l'adolescent. Dans ce module, les futurs enseignants acquièrent des connaissances concernant les processus, méthodes et stratégies d'apprentissage, notamment afin d'œuvrer pour la persévérance scolaire. L'importance des apprentissages sociaux et de la coopération entre pairs est soulignée. Au total, les notions abordées dans ce module contribuent à la prise en compte des connaissances sur le développement de l'enfant et de l'adolescent pour l'accompagnement et l'orientation de l'élève. Des illustrations pratiques permettent aux futurs enseignants de repérer comment mobiliser les ressources psychomotrices, langagières, cognitives et métacognitives dont disposent les jeunes enfants, enfants d'âge scolaire et adolescents afin de les aider à progresser dans leurs apprentissages.

3.2.5.3. Articulation avec les autres UE du master

Les contenus de l'UE3 s'articulent avec ceux des autres UE du master. Pour les masters MEEF « Professeur des écoles » et « Professeur des lycées et collèges », ils soutiennent les approches didactiques et pédagogiques des disciplines enseignées (UE1 et UE2) par les apports de l'ensemble des modules puisqu'ils abordent la transmission des valeurs de la République dont l'égalité filles/garçons et la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves. Ils font une place aux stratégies d'apprentissage et d'enseignement. Ces contenus alimentent les travaux de recherche menés dans l'UE4 ou à l'inverse ils sont éclairés par ces

travaux, à travers les référencements théoriques fournis. Les connaissances et compétences travaillées dans l'UE3 prennent part à la professionnalisation qui est la priorité de l'UE5. Elles participent à la découverte de l'environnement professionnel dans sa dimension organisationnelle, fonctionnelle, humaine et matérielle. Elles sont mobilisées dans la préparation, la réalisation et jusqu'à l'exploitation des stages. Dans le master « Encadrement éducatif », de nombreux thèmes de l'UE3 sont ventilés sur les UE correspondant au cœur du métier (Construction du cadre de référence, efficacité de l'action éducative, politique d'éducation).

Certains de ces contenus accordent la place à des croisements entre mentions. Les échanges entre étudiants issus de différentes formations suscitent la curiosité réciproque, contribuent à l'acculturation, alimentent la réflexivité du praticien. Ces regroupements pluridisciplinaires, pluri-statutaires offrent l'opportunité de construire une continuité dans les acquisitions des élèves au sein de leurs parcours. Ils renforcent le sentiment d'appartenance à une équipe éducative mobilisée dans la gestion des relations avec les élèves, avec les parents, par exemple.

3.2.5.4. Gestion et organisation du déploiement des enseignements

La gouvernance de l'UE a été repensée à l'aune de la nouvelle organisation des enseignements. Le responsable de l'UE a pour première mission de vérifier le respect des enjeux, des objectifs de l'UE dans la conception des enseignements et leur conformité aux textes officiels. Il organise des réunions de travail avec les représentants des universités partenaires, avec les responsables de mention, de parcours et les responsables pédagogiques de site de façon à établir un état des lieux sur la mise en œuvre des enseignements, à articuler ces enseignements avec ceux des autres UE du master, à organiser la diffusion des informations. Il est en relation avec les représentants de l'employeur au sein des DSDEN et de la DAFPEN en vue du positionnement de praticiens sur les enseignements de l'UE (PEMF/PFA) et pour avoir un retour sur le niveau de mobilisation des acquis par les étudiants lors des périodes de stage, d'alternance. Il privilégie le travail coopératif avec les coordonnateurs de module dans le but d'assurer cohérence et pertinence des entrées proposées pour chaque thème étudié. Il cherche avec les coordonnateurs à harmoniser (sans homogénéiser) les enseignements sur les différentes mentions, parcours et sites. Il conçoit avec eux le programme des évaluations en fixant les critères de réussite. Il traite les demandes de formation des enseignants, intervenants.

Il revient à chaque coordonnateur de constituer une équipe d'intervenants avec laquelle sont définis les contenus d'enseignement, les modalités pédagogiques (CM, TD et FAD) et sont réparties les heures du module sur les différentes entrées en ayant construit la progressivité des apprentissages sur les deux semestres de chacune des deux années. Il se préoccupe de la pluricatégorialité des enseignants et intervenants en aménageant la participation des praticiens. Il vérifie que tous les sites de l'INSPE de l'académie de Bordeaux disposent des ressources nécessaires au déploiement des enseignements. Il participe à la rédaction du syllabus mis en ligne pour les étudiants et diffusé à tous les enseignants de l'INSPE. En amont du lancement des semestres, il anime des rencontres avec les différents intervenants du module. Ce sera l'occasion d'une communication sur les contenus, d'une formation selon les besoins, d'un échange ou d'une construction d'outils pédagogiques, d'une mutualisation des ressources au sein de l'équipe pluricatégorielle en vue d'établir un cahier des charges pour la mise en œuvre du module.

Une gestionnaire administrative assure l'opérationnalisation des enseignements avec l'organisation des emplois du temps des étudiants sur le site de l'INSPE de Bordeaux. Elle recueille et enregistre les résultats des évaluations. Sur chaque site et dans chaque université partenaire un correspondant sera identifié afin de diffuser les informations aux usagers et aux responsables de parcours concernant les emplois du temps et les évaluations.

3.2.6. Politique du numérique

La formation de l'enseignant exige l'intégration des éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier tel que défini par le référentiel de compétences du 1^{er} juillet 2013 (point 9 des compétences communes notamment).

Le cadre de référence des compétences numériques de l'enseignant, le CRCN-E, identifie 5 domaines et 19 compétences à maîtriser par tous les enseignants. La recherche sur le numérique en éducation permet de dépasser les représentations utopiques ou catastrophistes et d'évaluer les effets, dans la durée, des usages des outils numériques à partir de situations précises et d'objectifs définis. Elle permet également de considérer les pratiques numériques réelles et en cours d'activité des futurs enseignants pour interroger l'utilisation de ces outils dans une perspective d'évolution, d'adaptation et d'amélioration des démarches pédagogiques, notamment autour de la différenciation et des projets.

Pour l'INSPE, deux dimensions sont à considérer :

- la formation, en s'assurant de la réalité de contenus d'enseignement et de projets pédagogiques dans les maquettes, en considérant la construction des compétences tout au long de la vie (de la licence au déroulement de la carrière), et en s'appuyant sur l'écosystème, du local à l'international, selon trois entrées :
 - o les outils pour enseigner (didactiques et pédagogiques), préparer les enseignements (documentaires) dont l'efficacité des usages est attestée par la recherche en éducation ;
 - o la culture numérique, élément de compréhension des enjeux cognitifs, sociaux, économiques, politiques, éthiques, pour enseigner et pour innover (citoyenneté, engagement, responsabilité et respect des droits, personnalisation des apprentissages avec l'IA, etc.) ;
 - o les compétences et la littératie numériques des élèves.
- une organisation institutionnelle favorisant le développement du numérique au service de la formation des enseignants et de la recherche (Portfolio, projets, espaces, équipements, formation de formateurs...).

3.2.6.1. Objectifs généraux

- décliner une approche par compétences, au-delà du cadre des UE, à partir du référentiel CRCN-E, en une offre de formation sur le numérique explicite et harmonisée dans les programmes d'enseignement, décrite dans les syllabi élaborés collaborativement et obligatoirement mis à disposition des étudiants ;
- diversifier les entrées transversales dans la culture numérique, en fonction des parcours (disciplines), des politiques éducatives et des évolutions sociales notamment autour des « éducations à » et particulièrement aux médias et à l'information ;
- concevoir de façon systématique des parcours de formation au numérique adaptés en fonction des besoins individuels, dans la progressivité entre la formation dans le master et dans les premières années d'entrée dans le métier qui peut être attestée par l'utilisation et le suivi d'un Portfolio numérique ;
- mettre en œuvre nécessairement une approche par projets pédagogiques à partir de situations réelles de classes et d'évaluation, centrée sur les pratiques pédagogiques menées individuellement ou en groupe, diversifiées et contextualisées et la réflexivité (veille, innovation et mobilisation de la recherche), véritablement située dans l'environnement professionnel durant les stages ;
- organiser la certification CRCN-E (PIX Edu) en l'adossant aux formations et en préparant les étudiants à travers des formations à la carte ;
- développer et former les étudiants à développer eux-mêmes des démarches et dispositifs « facilitateurs » et incontournables dans les évolutions récentes de l'enseignement : évaluation par compétences et dans le dialogue entre les acteurs à l'aide du Portfolio, diversification de la forme scolaire à travers les modulations des espaces-temps de l'enseignement (classe inversée, formation à distance ou hybride, téléprésence, communication avec les familles...), mise à disposition de ressources individualisées dans une perspective de formation tout au long de la vie, inclusion, formation des formateurs...

3.2.6.2. Opérationnalisation et mise en œuvre

Mobilisation de l'environnement scientifique et éducatif : prise en compte du territoire éducatif d'innovation

- La mise en place, le développement, le renforcement de partenariats :
 - avec la Recherche avec les laboratoires de proximité concernés (stages, association aux projets de recherche, séminaires, projets de recherche portés par les équipes locales) ;
 - avec les collectivités territoriales dans une perspective d'innovation : Réseau régional de recherche en numérique éducative avec le Conseil régional, départements (Landes notamment), communes et niveau international (Erasmus, Enlight, Euskampus...)

- avec le monde de l'entreprise (EdTech, clusters...) ; le réseau associatif et culturel (éducation populaire, Cap Sciences, FabLabs...).
- La valorisation des actions de la DANE, du CLEMI, de la CARDIE pour promouvoir la recherche en lien avec les établissements scolaires : banque de projets pour les étudiants par exemple, cartographie des établissements innovants.
- Le renforcement de la formation de formateurs autour du numérique.

Personnalisation des parcours sur la base du référentiel de compétences (CRCN-E)

- PIX-Edu permet d'inscrire les parcours de formation des étudiants dans une démarche processuelle d'auto-évaluation accompagnée des compétences par l'alternance de phases :
 - de positionnement sur la plateforme PIX-Edu identifiant les compétences indispensables et les besoins de formation à mobiliser ;
 - de montée en compétences personnalisée en réponse à ces besoins : pratique réflexive, projets et activités mettant en œuvre de façon obligatoire, explicitement évaluée, les compétences numériques, intégrés dans les enseignements disciplinaires ou transversaux, dans les établissements de stage, dans les activités de recherche, et à l'aide de ressources sélectionnées (banques de données, parcours, MOOCs, kits pédagogiques...);
 - de certification (non obligatoire) : les compétences peuvent être attestées à travers des sessions certificatives PIX-Edu. Le niveau 1 « entrée dans le métier » doit être atteint dès la fin du M1, et le niveau 2 « avancé », dans la mesure du possible, à l'issue du M2. La certification est organisée en lien avec le pôle PI.
- les contenus du référentiel de compétences sont bien compris et déclinés en un large panel d'activités dans des contextes d'apprentissage variés, dans une approche par compétences, les compétences numériques constituant un bloc explicitement identifié, défini et affiché dans les syllabi. L'évaluation des compétences repose notamment sur la capacité à concevoir une production en réponse à une problématique professionnelle identifiée ;
- un référent numérique est identifié dans chaque parcours. Il participe aux actions de formation auprès des étudiants en lien avec le Portfolio, aux réunions de concertation sur le numérique, et à la mise en œuvre de la certification PIX-Edu ;
- le Portfolio de compétences mis en place, explicité et accompagné dans des formations et utilisé à compter de la rentrée 2023, doit permettre de traduire le parcours de formation des étudiants à partir d'un compte rendu réflexif des activités menées. Il fera référence aux compétences numériques en situation d'enseignement. Il sera utilisé en appui des visites de tuteurs, exportable et utilisable, au cours de la carrière, dans le dialogue avec les corps d'inspection.

Valorisation des activités pédagogiques innovantes

Dans les activités collaboratives en stages ou à l'INSPE, les innovations et les usages de dispositifs innovants doivent être valorisés (UE 2, 3, 4 et 5) et harmonisés entre les disciplines. Il s'agit d'introduire l'obligation de mobiliser explicitement le numérique au service de l'innovation et de la pratique pédagogique, en transversalité (projets pluridisciplinaires adossés aux UE 3, 4, 5), durant les stages, et par l'organisation d'événements et d'activités autour de la culture numérique (FabLab, Webradio, vidéo 3D, Cryptopartie, exercices, expérimentations d'outils et de dispositifs via l'espace PI...) qui puissent donner lieu à une valorisation du parcours de formation.

Le numérique est ainsi mis au service de la différenciation pédagogique, de la diversification des formes scolaires et des formats de connaissances, de l'adaptabilité des apprentissages à travers des outils qui permettent de faire le lien entre tâches et connaissances ou compétences, dans des situations pédagogiques précises mobilisant la capacité attentionnelle de tous, et dans une visée de réduction des inégalités scolaires. Cette obligation s'ancre dans une proposition d'activités et une approche analytique du terrain entamée durant les stages de M1 et explicitée dans les rapports de stage, puis lors d'une au moins des deux visites en M2 à travers la mise en œuvre de projets mobilisant précisément le numérique, leur analyse dans le Portfolio, et la certification PIX-Edu (phase 2) *a minima*.

3.2.7. Mise en œuvre de la démarche qualité

La démarche qualité que met en œuvre l'INSPE de l'académie de Bordeaux s'articule autour d'un concept simple : « Dire ce que nous faisons, faire ce que nous disons et l'écrire ». La mise en place progressive de procédures de gestion et de pilotage rédigées associées à des procédures pertinentes de diffusion et d'archivage de ces documents devrait nous permettre d'atteindre ces objectifs de qualité. L'enjeu consiste clairement à pouvoir mieux tracer nos fonctionnements et nos actions afin de :

- mieux sécuriser le parcours de formation des étudiants ;
- sécuriser juridiquement le déploiement des formations afin de ne pas rompre l'égalité de traitement entre tous les étudiants (enjeu essentiel pour un INSPE qui déploie ses formations dans cinq départements et dans trois universités) ;
- sécuriser juridiquement la délivrance des diplômes ;
- sécuriser l'application, sur tous les sites de formation, des décisions prises par les instances décisionnelles de l'INSPE.

L'ensemble de ces démarches constitue un socle utile et nécessaire au processus d'amélioration continue des formations. L'objectif ultime est de délivrer des formations efficaces qui soient conformes au droit et de rendre un meilleur service aux usagers qu'ils soient étudiants, fonctionnaires stagiaires ou titulaires engagés dans une démarche de formation continuée ou continue.

L'INSPE de l'académie de Bordeaux s'attachera à déployer progressivement cette démarche qualité au cours du contrat, démarche de refonte des procédures et usages dans laquelle l'INSPE s'est clairement engagé depuis septembre 2020. La nouvelle gouvernance a aussi été pensée en fonction de ces objectifs.

Dans les faits, si sur de nombreux dossiers « l'objectif qualité » guide les actions des uns et des autres, force est de constater que les démarches qui concourent à cet objectif sont encore trop peu formalisées. Parmi les différents axes de progrès identifiés, quatre constitueront la priorité de l'INSPE pendant la durée du contrat :

- la coordination INSPE / rectorat / DSDEN / établissements de la mise en œuvre des stages et de l'alternance ainsi que le suivi concerté pédagogique et administratif entre toutes les parties de ces expériences en milieu professionnel ;
- les procédures de recrutement des affectés provisoires, les procédures de mise à disposition des PEMF et des PFA ainsi que les missions de ces derniers (PEMF et PFA) au sein des équipes pédagogiques pluricatégorielles ;
- les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) et le règlement des études ;
- la formalisation de l'amélioration continue des formations.

3.2.7.1. Une meilleure coordination INSPE / rectorat / DSDEN / établissements de la mise en stage et en alternance

L'INSPE de l'académie de Bordeaux en concertation avec le rectorat et les deux universités partenaires a décidé de mettre en œuvre dès l'année 2021/2022 une politique ambitieuse de stage précisée dans la partie « Mise en œuvre des stages et de l'alternance » de ce document. Pour mémoire, il est rappelé que l'INSPE gère la mise en œuvre des stages et de l'alternance de tous les étudiants inscrits en master MEEF y compris ceux inscrits au sein des universités partenaires. En M1 2nd degré, quatre stages sont proposés aux étudiants : deux stages disciplinaires de deux semaines chacun et deux stages transversaux de découverte des établissements et de leur fonctionnement d'une semaine chacun. Nous avons également souhaité, en cohérence avec un des axes stratégiques de notre projet, offrir la possibilité au plus grand nombre d'effectuer au moins un stage en lycée professionnel. En ce qui concerne le M1 1^{er} degré, trois stages de deux semaines sont programmés, chaque stage permettant de découvrir un cycle différent. Quant au M1 MEEF encadrement éducatif, il propose deux stages de deux semaines en EPLE auprès d'un CPE et deux stages transversaux d'une semaine pour découvrir les différents aspects de la vie d'un collègue ou d'un lycée.

Ces choix ambitieux et assumés ont considérablement fait croître le nombre de conventions à gérer obligeant l'INSPE à penser une réorganisation de son service scolarité en formalisant en son sein un véritable « bureau des stages » entièrement dédié à leur gestion et réceptacle unique de toutes les demandes et interrogations (d'étudiants, d'enseignants, de chefs d'établissement, de tuteurs en établissement...) les concernant.

Ce « bureau des stages » renforcé en termes de personnels administratifs est en cours d'organisation et devra être opérationnel à la rentrée 2022.

A ce sujet, des objectifs « qualité » en matière organisationnelle, administrative et pédagogique de gestion des stages ont été clairement identifiés et devront aboutir dans les deux années avenir :

- mise en conformité des pratiques de l'INSPE avec le code de l'éducation avec attribution d'un enseignant référent à tous les stagiaires dans le respect du cadre réglementaire (16 étudiants maximum par référent), évaluation par le stagiaire de son accueil dans l'établissement (mise à disposition d'un formulaire en ligne à renseigner) et délivrance systématique d'une attestation de stage à tous les étudiants ;
- la révision du contenu des conventions, du circuit des signatures, des procédures de diffusion des informations et des conventions ainsi que, plus globalement, de la communication entre tous les acteurs [rectorat, DSDEN, enseignant référent, maître d'accueil temporaire (MAT), tuteurs de terrain, chefs d'établissement et directeurs d'école...] ; la rédaction de supports d'information (cahier des charges...) et la redéfinition des obligations de chacun des partenaires, (INSPE, Rectorat et DSDEN) en termes de diffusion des informations aux acteurs de terrain ;
- l'harmonisation des pratiques entre les sites pour le 1^{er} degré et plus globalement au sein de l'INSPE quelle que soit la mention et le renforcement du dialogue entre le nouveau « bureau des stages » de l'INSPE et les différents sites de formation ;
- la définition avec tous les partenaires (rectorat, UBM, UPPA) d'une politique concertée de visite des stagiaires et des alternants qui prend appui sur un cahier des charges revisitant les liens entre stagiaire/alternant, tuteur INSPE et tuteur en établissement.

3.2.7.2. Procédures de recrutement des affectés provisoires et de mise à disposition des PEMF et des PFA

La constitution des équipes pluricatégorielles et la mise en œuvre d'un travail collaboratif « inter-métiers » au service de la formation entre des formateurs INSPE et des praticiens au sens ministériel du terme (affectés provisoires à temps partiel ou à temps complet depuis moins de trois ans, PEMF, PFA, vacataires) constituent un enjeu fort du présent contrat.

Au regard des constats partagés entre l'INSPE, la DAFPEN et la DPE du rectorat et les DSDEN, il est prévu de faire évoluer les modalités de recrutement des affectés provisoires. Des réunions visant à mettre en place des procédures claires qui systématisent des appels à candidatures largement diffusés sur la base de fiches de poste dûment établies et partagées devraient permettre d'élargir le vivier des candidats et d'accorder la possibilité de manière égalitaire aux enseignants qui le souhaitent et qui en ont les compétences de s'engager dans la formation de leurs futurs pairs.

De même, il conviendra d'harmoniser avec le rectorat et les cinq DSDEN une politique claire et partagée d'affectation des PEMF. Il conviendra également d'harmoniser le volume horaire de service qu'ils devront effectuer à l'INSPE, le type d'intervention qu'ils devront effectuer et plus globalement les missions qui seront les leurs (discussions actuellement en cours avec le rectorat et les DSDEN).

L'ensemble devra être formalisé dans un cahier des charges qui servira également de guide des « bonnes pratiques ». La concertation entre toutes les parties a déjà débuté sur cette question pour la rentrée 2022. Elle ne pourra en revanche être finalisée que lorsque les besoins pour l'année T0 post-master de formation des fonctionnaires stagiaires seront connus, la définition précise de ces besoins étant conditionnée à la parution de la version définitive de l'arrêté fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires.

Si la problématique d'affectation des PFA est moins délicate dans la mesure où elle ne fait appel qu'à la DAFPEN, la nécessité de clarification des missions et des engagements possibles à différents niveaux de la formation et dans différentes unités d'enseignement, y compris au niveau de la formation des fonctionnaires stagiaires sera bien réelle au regard du texte attendu et précédemment cité.

3.2.7.3. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) et règlement des études

Une évaluation juste, qu'elle soit formative ou certificative, des apprentissages et acquis des étudiants constitue un autre enjeu fort de l'INSPE de l'académie de Bordeaux. Ce sujet de fond qui représente un des axes stratégiques du nouveau contrat a d'ores et déjà été présenté dans ce document. Notre stratégie d'évaluation doit pouvoir s'appuyer sur une mise en œuvre claire et parfaitement définie des modalités de contrôle des connaissances et des compétences et des règles de validation des UE, des semestres, des années et du diplôme qui, au-delà des aspects purement techniques, embarquent avec elles la philosophie de l'évaluation et de la possible certification des compétences. La compensation ne porte-t-elle pas en elle une certaine forme de négation de l'évaluation et de la délivrance des diplômes sur la base des compétences acquises ? L'enjeu lié à la certification des compétences et à son déploiement est précisé dans la partie dédiée au « Déploiement de l'approche par compétences ». Force est de constater que les modalités de contrôle des connaissances et des compétences ont progressé moins vite que les pratiques pédagogiques qui ont su se diversifier pour s'adapter aux nouveaux publics. L'enjeu est d'évaluer moins mais mieux et de manière plus intégrée les connaissances et compétences attendues. Plus généralement, l'idée pourrait être d'installer un processus de régulation des apprentissages tout au long du continuum de formation pour assurer un niveau de maîtrise de la compétence recherchée au moment souhaité. Si rien ne s'oppose à un déploiement homogène des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) au sein des formations portées exclusivement par l'INSPE ou co-portées par l'INSPE et des collèges de l'université de Bordeaux, la question s'avère plus délicate s'agissant de ce même déploiement au sein de trois établissements (UB, UBM et UPPA) qui ont chacun défini règlementairement leurs propres règles en matière d'évaluation (définition d'un contrôle continu, règles de compensation, présence ou pas d'une seconde session, modélisation permettant ou pas de saisir des notes à des éléments constitutifs d'UE créditant ou non...). La question est d'autant plus prégnante que tous les parcours de la mention 2nd degré sont construits à partir d'une seule et même maquette générique. Au-delà d'une même philosophie de formation commune et co-construite, les parcours du 2nd degré partagent notamment une UE transversale gérée par l'INSPE (UE3 dédiée à la formation du praticien de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale) et des UE dédiées au stage et à la recherche qui constituent l'ossature du commun entre tous les parcours. Par ailleurs s'il est possible de concevoir que certaines UE disciplinaires et didactiques peuvent répondre à des logiques d'évaluation différentes entre les parcours, ces logiques doivent être identiques entre deux mêmes parcours portés par deux universités différentes (pour mémoire, actuellement, 7 parcours sont portés conjointement par deux établissements). Actuellement les modalités de contrôle des connaissances et des compétences ainsi que les règles de validation des parcours de la mention 2nd degré reposent sur un *a minima* commun et partagé entre les trois établissements qu'il conviendra de faire évoluer au cours de ce contrat en prenant en compte les objectifs d'évaluation que l'INSPE et ses partenaires se sont fixés.

Le Conseil d'institut de l'INSPE vote chaque année au plus tard dans le mois qui suit la rentrée universitaire les modalités de contrôle des connaissances et des compétences ainsi que les règles de validation des diplômes pour chacune des mentions et des parcours qu'il porte ou qu'il co-porte avec des collèges de l'université de Bordeaux. Force est de constater que les formats actuels des modalités de contrôle des connaissances et des compétences proposées au Conseil d'institut pour validation et diffusées ensuite aux étudiants ne répondent plus aux standards actuels de qualité sur le sujet. Elles ne définissent pas toujours le nombre d'épreuves, ni leur nature, ni leur durée. Les trois formes d'évaluation possible (évaluation par contrôle continu intégral, évaluation mixte comprenant une part de contrôle continu et une part d'examen terminal, évaluation uniquement à l'aide d'un ou de plusieurs examens terminaux) n'ont jamais été clairement définies et validées par le Conseil d'institut. La définition même d'une épreuve de contrôle continu n'a jamais été réellement travaillée au regard notamment de son attendu formatif. Une vraie réflexion devra être également engagée sur les notes planchers (notes en-dessous desquelles la compensation n'est plus possible et *de facto* la délivrance du semestre, de l'année ou du diplôme devient impossible) et sur l'opportunité ou pas d'une seconde session / seconde chance en fonction des évaluations choisies. L'INSPE ne dispose pas non plus d'un vrai règlement des études voté par le Conseil d'institut qui emporte le règlement des examens et qui regroupe pour chaque mention tous les éléments utiles à une gestion objective et sécurisée du parcours des étudiants y compris de ceux qui disposeront d'un contrat d'aménagement d'études (CAE) leur permettant de concilier une activité salariée avec leur formation. Le modèle de ces contrats pédagogiques a été présenté en Conseil d'institut et les premiers CAE ont été signés au cours de l'année 2021/2022. Le travail de mise aux « normes actuelles » des M3C et de construction d'un règlement des études avec une partie générique qui s'applique à toutes les mentions et une partie propre à chaque mention devra aboutir au plus tard à la rentrée 2023. Le nécessaire « accompagnement au changement » sur ces questions toujours sensibles nécessite un peu de temps pour expliquer, concerter et aller chercher l'adhésion de toute la communauté à ce projet qui dépasse largement le « cadre technique » qu'on pourrait de prime abord lui prêter.

3.2.7.4. L'amélioration continue des formations

L'amélioration continue des formations est au cœur des préoccupations de l'INSPE de l'académie de Bordeaux. Elle trouve actuellement sa place dans tous les espaces de concertation offerts aux équipes pédagogiques : réunions régulières des équipes pédagogiques et des responsables de site organisées par les responsables de mention, réunions organisées par les responsables d'unités de concertation disciplinaire qui deviennent dans le cadre de la nouvelle gouvernance des unités de formation, réunions de la commission formation mise en place dès la rentrée 2021. Dire que l'INSPE de l'académie de Bordeaux n'est pas engagé dans un processus d'amélioration continue de ses formations serait mentir, en revanche force est de constater que ce processus, centré sur une culture INSPE du dialogue et de la concertation, n'est pas suffisamment formalisé au regard des standards actuels de gestion de la qualité des formations. A titre d'exemple, la culture du dialogue entre les étudiants et les responsables pédagogiques est une réalité quotidienne dans la mesure où les groupes, les parcours de formation disposent de délégués étudiants (voire de délégués suppléants) qui échangent régulièrement avec les équipes pédagogiques. Les Conseils de perfectionnement mis en place lors du précédent contrat ne se sont pas toujours réunis régulièrement et n'ont pas toujours été suivis d'effets durables. Leur fonctionnement devra donc être amélioré en lien notamment avec des phases de dialogue / concertation préalables parfaitement structurées et organisées au regard d'objectifs précis.

Au cours du présent contrat, notre objectif sera clairement d'installer des Conseils de perfectionnement efficaces et utiles qui devront constituer des outils majeurs et fiables pour faire évoluer, de manière partagée, notre offre de formation dans toutes ses dimensions : contenus, calendriers et rythme de la formation, déploiement de la formation, stages, alternances, modalités de recrutement, gestion et organisation pédagogique des enseignements, évaluation des acquis et apprentissages et M3C, certification des compétences, réussite des étudiants à la formation et au concours, dispositifs d'accompagnement des étudiants, adossement à la recherche, mobilité internationale, conformité aux textes en vigueur, appuis administratifs à la formation, pilotage de la formation...

Ces Conseils de perfectionnement concerneront les quatre mentions des masters MEEF mais également, et progressivement, les formations certificatives déployées à l'INSPE ainsi que l'année de fonctionnaire stagiaire post-master (T0). A titre expérimental, un Conseil de perfectionnement a été mis en place dès cette année pour la préparation au CAPPEI.

Les Conseils de perfectionnement se réuniront une fois dans l'année, si possible suffisamment tôt pour pouvoir intégrer l'année suivante leurs éventuelles recommandations qui devront être validées par le Conseil d'institut. La composition, les missions, le mode de fonctionnement et le calendrier de leur réunion seront annuellement arrêtés par le Conseil d'institut sur proposition du directeur après validation par le comité de direction. Les travaux du Conseil de perfectionnement donneront lieu à un rapport dûment archivé qui sera consultable par l'ensemble de la communauté pédagogique et par les instances de pilotage de l'université de Bordeaux. Le Président du Conseil de perfectionnement rendra compte des travaux et recommandations du Conseil auprès des instances consultatives de l'INSPE (COSP et commission formation notamment) ainsi qu'au comité de direction et au Conseil d'institut à qui il fera des recommandations.

S'agissant des masters MEEF, les Conseils de perfectionnement seront adossés à la mention et pourront rassembler les pilotes de la formation, des représentants des équipes pédagogiques, des services administratifs en appui de la formation, des étudiants et des fonctionnaires stagiaires anciens étudiants de la formation, des représentants des chefs d'établissement et/ou des directeurs d'école, des représentants de l'autorité académique (DSDEN et/ou rectorat), des représentants du Conseil d'institut et du COSP et des membres du comité de direction de l'INSPE.

Les travaux des Conseils de perfectionnement s'appuieront classiquement sur des données administratives factuelles transmises par les services supports à la formation et sur les résultats des évaluations des enseignements et de la formation (organisation, gestion, rythme...) qu'il conviendra de systématiser. Notre stratégie d'enquête est à repenser. Ces évaluations des enseignements et des formations pourront être réalisées par les étudiants et les fonctionnaires stagiaires à l'aide d'enquêtes en ligne et/ou au sein de commissions paritaires réunissant autant d'étudiants que d'enseignants de la formation et donnant lieu à un compte rendu signé par tous. Pour finir, le suivi du devenir et de l'insertion professionnelle de toutes les populations d'étudiants formés et accompagnés par l'INSPE reste à améliorer. En effet, les données recueillies par les responsables de mention et/ou de site restent très parcellaires et fragiles (notamment, par exemple, pour les résultats au concours CRPE hors académie). Les données collectées par l'OVE de l'université de Bordeaux ne sont pas suffisamment adaptées à notre spécificité pour permettre aux équipes pédagogiques de s'en emparer efficacement. L'établissement et l'INSPE devront donc travailler ensemble pour améliorer les procédures d'enquête.

Les déploiements singuliers de la mention 1^{er} degré sur cinq sites départementaux et de la mention 2nd degré au sein de trois établissements nécessiteront la mise en place de commissions spécifiques préparatoires au Conseil de perfectionnement. L'architecture de ce processus de recueil de données et de concertation en amont de la réunion du Conseil fera partie intégrante de son mode de fonctionnement et sera donc arrêté par le Conseil d'institut. S'agissant de la mention 1^{er} degré, il est envisagé d'installer une commission préparatoire par site de formation départemental (cinq au total) pour travailler dans un premier temps au plus près des réalités et des contraintes du terrain. S'agissant de la mention 2nd degré, différentes organisations sont possibles et devront être tranchées par le comité de direction.

3.2.8. Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations

L'INSPE de l'académie de Bordeaux dispose d'une équipe de soutiens administratifs et techniques composée de 125 agents titulaires et contractuels (**tableau 4**).

La répartition des ressources répond aux exigences de présence territoriale propre à la couverture académique de l'institut, en adoptant une organisation articulée entre un siège et cinq sites de formation disposant chacun de services supports dédiés.

La composition en termes de catégories d'emploi présente une sur-représentation de catégorie C (près de 70%), en raison principalement de fonctions supports logistiques importantes découlant de la couverture territoriale de l'INSPE.

Tableau 4. Répartition des personnels BIATSS en appui des formations par site. A, B, C : personnels de catégorie A, B ou C

Sites	A	B	C	Total	%
INSPE 24	1	1	3	5	4,00%
INSPE 33 (sites Bordeaux et Mérignac)	2	4	31	37	29,60%
INSPE 40		1	8	9	7,20%
INSPE 47	1		5	6	4,80%
INSPE 64	2	1	15	18	14,40%
INSPE SIEGE	12	15	23	50	40,00%
Total	18	22	85	125	
%	14,40%	17,60%	68,00%		

Les services du siège sont installés sur le site Gironde de Mérignac, la Gironde ayant pour particularité d'être présente sur deux sites distincts : Bordeaux-Caudéran et Mérignac). Ils rassemblent 50 personnels et intègrent les services communs suivants (**tableau 5**) :

- une scolarité centrale en charge de l'organisation des inscriptions, des examens et des stages et composée de 13 agents ;
- une direction des affaires générales, en charge des finances, de la communication et de la vie institutionnelle et composée de 9 agents ;
- un service Relations internationales, Innovation et Recherche soutenant les projets afférant (le fait que l'INSPE n'accueille pas de laboratoires nécessite un pilotage commun de ces activités) et composé de 6 agents ;
- un service support de la formation continue et continuée composé de 2 agents ;
- un service ressources humaines de proximité composé de 8 agents ;
- un service informatique rassemblant les fonctions supports administratives et pédagogiques sous le nom de « pôle PI » et rassemblant 10 personnels (administrativement rattachés au siège mais répartis sur les différents sites de formation) ;
- un personnel en charge du pilotage des services documentation de l'ensemble des sites et un personnel en charge de la coordination de l'ensemble des services terminent de composer l'équipe du siège.

Tableau 5. Répartition des personnels BIATSS au sein des services centraux communs. Les services centraux communs sont localisés sur le site de Mérignac (siège de l'INSPE). A, B, C : personnels de catégorie A, B ou C

Service	A	B	C	Total
DIRECTION AFFAIRES GENERALES, FINANCES ET COMMUNICATION	1	4	4	9
RELATIONS INTERNATIONALES, RECHERCHE	2	2	2	6
DIRECTION – Responsable administratif et financier	1			1
DOCUMENTATION	1			1
FORMATION CONTINUE	1		1	2
GESTION DU PLAN DE FORMATION RESSOURCES HUMAINES	1		7	8
POLE PEDAGOGIE ET INFORMATIQUE	4	5	1	10
SCOLARITE	1	4	8	13
Total	12	15	23	50

Parmi les services du siège, plusieurs revêtent des particularismes notables en termes d'accompagnement aux activités de formation et recherche.

3.2.8.1. Le service scolarité

Point central de gestion de l'activité « stages », devenue prégnante avec la réforme qui multiplie les périodes de mise en situation professionnelle, le service est amené à gérer, y compris pour le compte des universités partenaires, l'ensemble des activités liées : identification des berceaux de stage en lien avec les services académiques, affectation des étudiants, rédaction et exécution des conventions de stage.

En outre, les différentes disciplines ne disposant pas de secrétariats pédagogiques en propre, le service scolarité intègre dans ses activités l'assistance aux étudiants et aux enseignants à ce titre, en particulier l'organisation des enseignements, planification, examens, jurys et résultats pour l'ensemble des mentions.

3.2.8.2. Le service informatique et multimédia, « Pôle PI »

Il regroupe les fonctions informatique, audiovisuel, multimédia et pédagogie numérique. Cette organisation facilite les interactions entre les acteurs du numérique et améliore le service aux usagers. L'acronyme PI a été retenu car polysémique : sur le terrain il vient désigner les activités de Pédagogie Innovantes du Pôle.

Le Pôle est structuré en deux secteurs :

- le secteur Informatique : il est en charge de l'assistance aux usagers, de la gestion du parc de matériels informatiques (650 machines ; maintenance / commandes / renouvellement), des réseaux de télécommunication, de la maintenance du système d'information. Six techniciens (répartis sur les six sites de l'INSPE) travaillent en réseau et peuvent réaliser des télé-interventions. Ses activités et moyens sont en cours de rapprochement du Département Assistance aux Usagers de la DSI de l'université de Bordeaux. Ce rapprochement permettra une rationalisation des moyens et une meilleure qualité de service.
- le secteur Pédagogie (TICE - Ingénierie pédagogique) : il est en charge du développement de la formation à distance ou hybride (classes inversées et renversées), de l'accompagnement des usagers dans l'utilisation des services numériques et des enseignants, en appui à la recherche, pour une pédagogie innovante. Il dispose de locaux et de matériels permettant la réalisation de sujets vidéographiques destinés à la formation ou l'information. Des relations fortes sont établies avec la Mission d'Appui à la Pédagogie et l'Innovation (MAPI) et le Service Audiovisuel et Multimédia (SAM) de l'université de Bordeaux.

Depuis sa création, le Pôle a accompagné des équipes d'enseignants-chercheurs sur divers appels à projets et mené des expérimentations reconnues comme innovantes.

3.2.8.3. Le service relations internationales, recherche et innovation

Il accompagne la direction dans le déploiement de la politique de coopération scientifique et internationale de l'INSPE et se compose de cinq agents (deux agents de catégorie C, deux agents de catégorie B, un agent de catégorie A) et d'une cheffe de service.

Les activités de ce service sont divisées en deux catégories liées d'un côté à la recherche et l'innovation et de l'autre aux relations internationales. Elles comprennent notamment la mise en place de partenariats, la gestion des mobilités, l'accueil de délégations, une campagne de financement interne, l'organisation de manifestations scientifiques et, principalement, la gestion de projets dont certains en coordination.

Le service assure le suivi administratif et financier des projets dans ses différentes phases : montage, conventionnement, exécution des dépenses, organisation d'évènements, missions de déplacement, rédaction des rapports intermédiaires et finaux...dans le respect des règles internes, nationales et internationales.

Les mobilités peuvent s'effectuer dans le cadre des activités d'un projet mais la majorité est encadrée par nos accords de partenariat (actuellement : 17 conventions d'échange et 41 accords Erasmus sont établis dans une vingtaine de pays).

L'INSPE de l'académie de Bordeaux assure un flux de mobilité pour une centaine de bénéficiaires (étudiants, enseignants, administratifs) par année académique. L'offre de mobilité étudiante peut être sous forme de stage ou d'études (au semestre). Cette année 2021-2022, la mobilité sortante études est mise en place pour la première fois. Elle est permise grâce au déplacement du concours en fin de Master 2.

Le soutien à la recherche en éducation à/par l'INSPE de l'académie de Bordeaux est mis en place au moyen de campagnes d'appels internes gérées par le service et comprenant trois volets qui permettent un soutien dédié aux manifestations scientifiques et à la publication, un cofinancement de projets collaboratifs subventionnés par des partenaires ou organisations régionaux, nationaux et internationaux et enfin, un appel pour impulser des projets « pluriannuels interdisciplinaires » nouveaux et innovants s'inscrivant dans les thématiques scientifiques prioritaires de l'INSPE.

3.2.8.4. Le service documentation

Le Service de la Documentation se positionne au cœur de trois grandes missions de l'INSPE de l'académie de Bordeaux : la formation, la recherche et la vie universitaire.

Ses six Centres de Ressources Documentaires (CRD), sa bibliothèque patrimoniale et sa ludothèque sont localisés sur chaque site de l'INSPE dont deux font partie intégrante de campus plus étendus. Cet ancrage territorial fort, au plus près des usagers permet un service de proximité adapté aux différentes contraintes et spécificités pédagogiques locales.

Les CRD, lieux de formation et lieux de vie, proposent des fonds réactualisés sur tous supports dans les domaines de l'éducation, de la pédagogie, des didactiques disciplinaires, de la recherche et de la formation ainsi que de la littérature de jeunesse.

Outre l'acquisition, le traitement, le signalement et la communication des documents, nécessaires à la formation des enseignants et des personnels de l'éducation, ainsi qu'à la recherche, d'autres services sont proposés :

- l'information et la formation des utilisateurs à la méthodologie documentaire, à la recherche d'informations et à l'éducation aux médias, dans un continuum formation initiale – formation continuée – formation continue ; les enseignants–documentalistes participent aux enseignements info-documentaires inscrits dans les maquettes des masters qui trouvent leur continuité par les médiations effectuées au sein des CRD ;
- la participation à la production, à la diffusion et à la valorisation de l'information scientifique avec notamment la publication sur le portail national d'archives ouvertes DUMAS des mémoires MEEF ;
- la participation au développement des compétences numériques avec le prêt et la gestion d'une flotte de tablettes numériques pour les besoins pédagogiques en formation ou en classe et la valorisation des réservoirs de ressources numériques pédagogiques ;
- la gestion et la diffusion sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) de l'INSPE. La publication permet de créer du lien, de développer la cohésion et le sentiment d'appartenance collective tout en assurant une veille informationnelle sur l'actualité de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et accompagnant les étudiants dans la préparation des concours, de leurs travaux universitaires et de leurs productions pédagogiques ;

- la mise à disposition d'espaces documentaires et de travail en groupes au sein des CRD favorisant le travail collaboratif et les échanges étudiants / enseignants ;
- la participation aux projets d'actions culturelles et de valorisation de la recherche au sein de l'INSPE.

Bibliothèque associée à la Direction de la Documentation de l'université de Bordeaux, le service de la documentation fait également partie des réseaux documentaires régionaux et nationaux (INSPE, SUDoc ..).

3.2.8.5. Services supports des sites départementaux

Les différents services supports de chaque site de formation (**tableau 6**) s'attèlent à assurer à la fois le relais de mise en œuvre de la politique d'établissement, la transposition locale des procédures et directives initiées par la Direction de l'Institut et la charge des opérations courantes de fonctionnement, en corrélation avec les spécificités de chacune des assiettes de gestion afférentes.

Un travail est en cours afin d'harmoniser les équipes sur un modèle unique décliné en cohérence avec les effectifs et spécificités des sites, et en lien avec la construction de campus, entités inter-composantes de l'université de Bordeaux. Il concerne à ce jour le site de Dordogne et le site du Lot et Garonne à différents degrés de maturation. Des réflexions sont en cours concernant le site des Landes.

Le modèle reste néanmoins dès à présent comparable : une équipe réduite construite autour d'une ou d'un chef des services administratifs coordonnant l'action des équipes de gestion au niveau local en déclinant les fonctions indispensables à la vie des sites (maintenance et entretien, scolarité, finances, documentation), à l'exception du site Gironde, dont les services supports sont intégrés au siège, nonobstant un service logistique localement implanté et autonome sur la déclinaison Girondine du site de Caudéran.

Tableau 6. Ventilation des personnels BIATSS par service support au sein des différents sites. A, B, C : nombre de personnels de catégorie A, B ou C

Site	Structure	A	B	C	Total
INSPE 24	CRD			1	1
	GESTION MATERIELLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	1	1	2	4
INSPE 33	CRD	1	2	3	6
	GESTION MATERIELLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	1	1	13	15
	LOGISTIQUE ET RESTAURATION		1	15	16
INSPE 40	CRD			1	1
	GESTION MATERIELLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE		1	7	8
INSPE 47	LOGISTIQUE			2	2
	CRD			1	1
	GESTION MATERIELLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	1		2	3
INSPE 64	LOGISTIQUE			1	1
	CRD	1	1	2	3
	GESTION MATERIELLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	1		12	13
Total		6	7	62	75

Chaque équipe administrative locale agit en support des relais locaux de l'équipe de direction, les responsables pédagogiques de site, en charge du pilotage local des formations et des équipes de formateurs, et travaille en coordination avec les services spécialisés du siège, en particulier en matière de scolarité, afin d'assurer un accompagnement adapté et équilibré de chaque étudiant quel que soit son site d'inscription.

Chaque site développe également des relations de travail directes avec les services académiques départementaux (DSDEN), en particulier concernant la mise en œuvre des stages et des alternances.

3.2.8.6. Evolutions futures des services

Plusieurs projets de restructuration sont en cours ou à l'étude :

- harmonisation des structures locales des services supports administratifs : a minima un personnel CSAF de catégorie B et deux personnels de catégorie C en charge de l'ensemble des fonctions administratives, modèle adapté en fonction de l'articulation aux services dédiés campus en cours de construction, et aux possibilités de mutualisations réelles sur site ;

- relocalisation du site Gironde-Caudéran au sein du site Gironde-Mérignac : ce projet est programmé pour la rentrée 2024 et nécessite une révision complète de l'organisation des services locaux et de la destination des bâtiments pour en optimiser l'utilisation dans le respect des contraintes d'organisation des formations ;
- intégration du CRD Gironde-Caudéran et du CRD Gironde-Mérignac en site unique, sous la direction de la responsable de l'ensemble des services documentation de l'INSPE ;
- réorganisation du service siège de la scolarité autour de l'activité de gestion des stages, devenue prégnante avec la réforme ; l'organisation actuelle disperse cette activité sur l'ensemble des agents et ne peut être maintenue en l'état sans perte d'efficacité globale ;
- renforcement des services en déficit chronique de ressources : il concernera les services RH et scolarité en priorité au vu des évolutions réglementaires et de la technicité des opérations exigées ;
- adaptation à la pyramide des âges des personnels logistique (cette nécessité est due à de nombreux départs en retraite de personnels recrutés durant la période IUFM) par intégration partielle d'une gestion externalisée des fonctions de maintenance, tout en conservant pour chaque site une équipe minimale permettant la continuité de ses activités.

3.3. Place de la recherche

3.3.1. Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires

L'université de Bordeaux a souhaité, dès sa création, proposer une réflexion stratégique en explicitant puis hiérarchisant ses enjeux, ses objectifs et ses plans de déploiement. La première stratégie à horizon 2025 s'est appuyée sur une analyse détaillée de ses forces et de ses faiblesses dans l'environnement international de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le second temps, à présent, est à horizon 2030. Parmi les stratégies possibles quelques-unes d'entre elles sont des bases pour une synergie autour de la recherche au service de la formation et de la culture scientifique chez les (futurs) enseignants, notamment en :

- accompagnant les équipes enseignantes et les formateurs dans leurs expérimentations en vue de diffuser à l'échelle académique des innovations et des pratiques réflexives disséminées ;
- développant une culture professionnelle pluricatégorielle commune prenant appui sur des résultats scientifiques avérés ;
- construisant des pôles d'expertises interactifs faisant coopérer les chercheurs avec les acteurs de l'Ecole ;
- valorisant le parcours des enseignants, des formateurs, des corps d'encadrement *via* des processus de capitalisation pour l'obtention d'UE et en favorisant la visibilité de collègues engagés dans la formation et l'expérimentation.

La francophonie, l'ouverture à l'internationalisation, l'identification des méthodes et des processus cognitifs, l'approche comparative, les transitions sociales et environnementales sont autant de domaines à considérer et traduire dans notre politique stratégique de recherche et de formation.

Une part significative de chercheurs statutaires en poste à l'INSPE, à travers leur unité de recherche d'appartenance, mobilise des activités prenant appui sur les activités ou les obstacles rencontrés par les étudiants et les stagiaires de mentions de master MEEF. C'est notamment le cas pour des projets ANR (en sciences du langage...), des projets régionaux (en sciences de l'éducation, sociologie...) ou des projets financés par des fondations (en sciences de l'information et de la communication...) pour lesquels l'institut a été porteur ou fortement associé.

De plus, l'INSPE participe activement à la mission d'innovation et d'expérimentation CARDIE portée par le Conseil Académique en Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (**tableau 7**). A travers un soutien financier et l'engagement d'enseignants-chercheurs dans les projets CARDIE, l'INSPE s'engage au cœur d'une logique de réseau et de mise en synergie de services et d'acteurs (comme les DAFPEN, DSDEN, DAAC, DANE, DAEMI, CLEMI, CSAIO, CANOPE, INSPE, corps d'inspection 1^{er} et 2nd degré, chefs d'établissements, enseignants, chercheurs, ...). Ces dernières années, le nombre de projets – reconductibles (sur 2-3 années consécutives généralement), est en constante progression (cf. tableau récapitulatif ci-après). Des stratégies de valorisation et de communication ont vu le jour depuis 2021 sur les sites web du rectorat et de l'INSPE tout comme la mise en œuvre de journées académiques de l'innovation.

Les activités liant recherche fondamentale et accompagnement des établissements scolaires et de la formation sont nombreuses et variées, depuis déjà quelques années. Ces démarches s'appuient sur un ensemble de partenaires et réunissent des chercheurs experts de différentes disciplines et du monde associatif, tout en s'associant à d'autres profils professionnels (praticiens, conseillers pédagogiques...). Ainsi, c'est un collectif pluri-catégoriel qui s'est engagé et s'est progressivement structuré dans une description croisée de la réalité du terrain afin de mieux comprendre les difficultés, les besoins et les ressources en jeu. Ce constat scientifique, couplé à de la formation, permet la mise en œuvre de solutions co-élaborées ainsi que la diffusion du travail auprès d'autres collègues enseignants et formateurs confrontés à des besoins similaires et en demande de développement professionnel. La dimension transfert à d'autres contextes, d'autres acteurs, d'autres établissements est prégnante mais pas encore systématiquement établie. La prochaine accréditation constitue une réelle opportunité pour engager une politique commune entre l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) et l'INSPE autour des besoins des établissements scolaires qui ont été progressivement identifiés à partir des demandes locales, des orientations politiques nationales et des interventions des scientifiques. Pour le moment, deux thématiques phare ont été identifiées, à savoir l'évaluation des compétences des élèves ainsi que le travail collaboratif au sein des équipes pédagogiques. À terme, nous émettons la volonté de positionner ces deux dynamiques de recherche-formation au niveau national, en faisant de l'INSPE et de l'EAFC de l'académie de Bordeaux un pôle d'excellence et d'expérimentation au service d'une cartographie nationale proposant une offre distribuée de spécialisations académiques (production de programmes de formation, MOOC, ...). Enfin, des logiques de valorisation et de communication ont vu le jour depuis 2021 sur les sites web du rectorat et de l'INSPE tout comme la mise en œuvre de journées académiques de l'innovation (JAI).

Tableau 7. Projets CARDIE soutenus par l'INSPE.

Année	1 ^{er} degré	2 nd degré
2017	1	2
2018	4	4
2019	14	6
2020	13	6
2021	14	6

L'INSPE soutient également activement les chercheurs en leur permettant annuellement de candidater à un appel à projet interne (PPI pour Projet Pluridisciplinaire Interne). Les lauréats sont ainsi soutenus trois années au maximum pour construire un réseau de partenaires et d'établissements scolaires autour d'une thématique scientifique vive, tout en exigeant d'eux un bilan intermédiaire annuel et un dépôt systématique de dossiers pour des appels à projet (région, ANR, ...). Ce dispositif PPI remporte un certain succès puisqu'actuellement 8 projets sont soutenus et ont permis de tisser le lien avec les partenaires et les établissements scolaires.

3.3.2. Modalités d'articulation formation / recherche (projet de recherche de l'étudiant, place de la recherche dans les UE de la maquette, cahier des charges du mémoire)

Durant les cinq dernières années, les deux années de master MEEF ont été organisées essentiellement autour de deux cycles : une première année (M1) de sensibilisation à la recherche à travers des séminaires thématiques choisis par les étudiants selon une offre conséquente, puis des premiers conseils de lecture et de méthode pour un accompagnement individualisé des étudiants ; une seconde année après passation du concours (CRPE, CAPES, CAPLP...) focalisée sur la production d'un mémoire et sa soutenance, en organisant la formation à la construction du sujet puis l'élaboration de la problématique, la constitution d'un recueil des données, ainsi que leur traitement et la production de l'écrit. Un dernier temps dédié à la préparation de la soutenance était organisé à moins d'un mois de l'exercice final en situation. Les mémoires sont essentiellement encadrés par un enseignant-chercheur statutaire. La nouvelle UE4 Recherche (depuis la rentrée 2021) est organisée différemment en laissant plus de place au processus de découverte puis d'acculturation de la recherche dès le premier semestre de première année de master. Nous avons ainsi réparti le volume horaire sur trois semestres (S1 à S3). Les répartitions horaires restent équilibrées et visent à assurer

un continuum de cursus (**tableau 8**) ; reste paradoxalement le risque de changement de terrains d'études et d'observation entre les années M1 et M2, obligeant les futurs étudiants à récolter les données du terrain pour la fin d'année de M1.

Tableau 8. Heures de formation consacrées à la recherche et à la réflexivité.

	Réflexivité et recherche / initiation à la recherche (UE 4)			
	Mention 1 ^{er} degré	Mention 2 nd degré	Mention Enc. Educ.	Mention PIF
Nombre d'heures au semestre 1	18	50	36	ras
Nombre d'heures au semestre 2	22	50	52	ras
Nombre d'heures au semestre 3	12 (+ part UE6)	20	18	10
Nombre d'heures au semestre 4	0 (+ part UE 5)	0	6	10
Nombre total d'heures UE4 (S1+S2+S3+S4)	57 (h. UE4)	120 (h. UE4)	112 (h. UE4)	20 (h. UE4)

A ce jour, malgré de nombreuses tentatives de 2016 à 2020, notamment lors des concertations en inter-mentions, l'établissement n'a pas réussi à atteindre l'objectif de la production d'un seul et même guide de méthodologie et cahier des charges du mémoire. De par le poids des cultures disciplinaires, des habitudes respectives de chaque établissement partenaire, chaque discipline du second degré a souhaité conserver sa propre démarche et son propre cahier des charges. La nouvelle stratégie négociée collégalement nous laisse percevoir la possibilité de coproduire ce cahier des charges commun à l'ensemble du master MEEF quels que soient la discipline et le degré concernés dans une perspective raisonnable de quelques mois. Les enseignants et chercheurs du premier degré, quel que soit le site départemental, ont réussi à proposer un guide commun à l'ensemble de la mention 1^{er} degré que nous faisons figurer en **annexes 8 et 9**.

3.3.3. Laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPE

Les 61 enseignants-chercheurs en poste à l'université de Bordeaux – INSPE de l'académie de Bordeaux appartiennent à un des 13 laboratoires indiqués ci-après. L'empan disciplinaire et thématique est extrêmement varié. Le vivier de ces structures est réparti sur les trois universités du territoire régional. La plupart des chercheurs déposent une offre de séminaires destinés aux étudiants du premier degré. Une fois le seuil d'ouverture atteint, le séminaire ouvre et les étudiants sont formés et accompagnés par un ensemble d'enseignants-chercheurs du domaine et quelques professeurs INSPE associés à l'accompagnement.

L'INSPE possède actuellement dans son équipe enseignante permanente une vingtaine de docteurs (qualifiés ou non) et une quinzaine de doctorants en plus des 61 enseignants-chercheurs. Nous faisons face encore à deux obstacles majeurs : comment associer davantage les praticiens, notamment PEMF et PFA, à l'accompagnement et au suivi des mémoires, et, comment faire se rapprocher davantage les préoccupations scientifiques de chaque chercheur avec les intérêts des étudiants à produire un mémoire réflexif mais également ancré dans les besoins du métier et dans la réalité des situations de terrain ? Ce point est particulièrement préoccupant pour certains parcours de la mention second degré.

Ces prochains mois, nos priorités consisteront à renforcer la visibilité et la participation des PINSPE docteurs et qualifiés notamment autour de la dynamique des séminaires thématiques pour aider et accompagner les choix des sujets de mémoire par les étudiants dès l'année de M1. De plus, en créant une commission de la recherche, nous engagerons le dialogue puis des collaborations systématiques avec des représentants des laboratoires et des départements de l'université de Bordeaux et des partenaires. L'objectif sera de positionner progressivement l'INSPE autour d'un à deux champs de recherche d'excellence, permettant ainsi de renforcer les dynamiques de recherche entre nos chercheurs, d'afficher une identité spécifique à l'échelle des réseaux et des territoires sociaux et scientifiques et de regrouper les moyens que nous investissons en matière de soutien à la recherche.

13 laboratoires auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs de l'INSPE :

- CEMMC - EA 2958 : Centre d'Etudes des Mondes Moderne et Contemporain - Université Bordeaux Montaigne ;
- Centre Emile Durkheim - UMR 5116 - Université de Bordeaux ;
- CLARE - UR 4593 : Cultures Littératures Arts Représentations Esthétiques - Université Bordeaux Montaigne ;
- EPOC - UMR 5805 : Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux - Université de Bordeaux ;
- IMB - UMR 5251 : Institut de Mathématiques de Bordeaux - Université de Bordeaux ;
- IMS - UMR 5218 : Le laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (dont groupe Cognitique) - Université Bordeaux Montaigne ;
- LAB-E3D – EA 7441 - Université de Bordeaux ;
- LACES - EA 7437 : Le Laboratoire Cultures – Éducation – Sociétés - Université de Bordeaux ;
- PASSAGES - UMR 5319 - Université Bordeaux Montaigne ;
- SPH - EA 4574 : Sciences, Philosophie, Humanités - Université Bordeaux Montaigne ;
- TELEM - EA 4195 : Textes, Littératures : Écritures et Modèles - Université Bordeaux Montaigne ;
- MICA - EA 4426 : Médiation, Information, Communication et Arts - Université Bordeaux Montaigne ;
- CLIMAS EA 4196 : Cultures et littératures des mondes anglophones- Université Bordeaux Montaigne ;

3.3.4. Evolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives

Les 61 enseignants-chercheurs statutaires couvrent l'essentiel des champs disciplinaires et des besoins de formation ; quelques manques devraient être à terme comblés en écho aux enjeux de la réforme « *pour une école de la confiance* ». Particulièrement dans les domaines des sciences cognitives et plus largement les neurosciences, qui ne sont pas traduits dans la répartition actuelle des emplois alors même que Bordeaux possède de nombreuses unités (mixtes) de recherche du secteur.

Au-delà des seuls besoins de formation, l'enjeu des prochaines années sera pour l'institut de redéployer quelques emplois (suite à des mutations et départs à la retraite) et d'espérer des créations, voire des restructurations, afin de renforcer le positionnement de l'INSPE dans le paysage académique, national et international, de la recherche fondamentale en lien avec les questions d'apprentissage, de formation des enseignants, d'analyse des pratiques effectives et innovantes, enfin, de médiation des savoirs dans la sphère scolaire.

Notre socle d'emplois d'enseignants-chercheurs est à préserver (N=60 au 1^{er} février 2022), tout en le faisant évoluer en fonction de nos perspectives de recherche qui seront inscrites au cœur de l'écosystème scientifique de l'université de Bordeaux et de nos partenaires institutionnels. Les orientations scientifiques devront se limiter autour de deux à trois champs maximum, donnant à l'INSPE une « marque scientifique » en évitant un émiettement ou une accumulation de projets scientifiques encore trop personnels ou disciplinaires. Nous comptons notamment sur la mise en œuvre de la commission recherche et innovation, pour progressivement travailler cette question du rapprochement scientifique de l'INSPE avec les dynamiques des unités de recherche, en sciences, techniques, humaines et sociales, tout en s'appuyant sur l'expérience de nos projets (financés) passés, des priorités des recherches des 13 unités rattachées au projet et des dynamiques autour de la transition et des médiations des savoirs. Le socle de la réflexion sera également les trois axes structurants retenus depuis 2018 (Thème 1 : environnements, territoires et espaces éducatifs, Thème 2 : Cultures, enseignements et apprentissages, Thème 3 : Interactions, coopération et citoyenneté) et notre politique d'innovation autour de l'espace expérimental PI et des nouvelles structures émergentes localement comme les départements de recherche, la redéfinition de la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux, etc... Sans omettre des collaborations plus robustes avec les INSPE des académies de Poitiers et de Limoges.

3.3.5 Pourcentage des personnels de l'INSPE impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale

22 enseignants-chercheurs sur 61, soit 36% de nos chercheurs sont associés à des recherches financées par des financeurs externes.

Environ 70% de nos chercheurs statutaires sont par ailleurs impliqués dans des recherches nationales ou internationales portées ou non par l'INSPE.

3.3.6. Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPE est impliqué

Le service de la recherche et des relations internationales gère en moyenne et de front trois à quatre projets en cours de financement et portés systématiquement par un enseignant-chercheur de l'institut. Ces derniers mois, les principaux projets sont indiqués ci-après. Outre les enseignants-chercheurs impliqués, ces projets mettent en jeu un ensemble d'établissements scolaires, des chercheurs d'autres unités de recherche et des acteurs péri- et parascolaires. Ces projets constituent également de réelles opportunités pour la valorisation et la communication de données et de résultats à l'ensemble de la communauté et au-delà de la région, notamment par le biais des colloques et des publications qui sont valorisés sur notre site web.

Les programmes de recherche actuels ou en cours de finalisation :

➤ **Projet ÉCRICOL – Compétences et difficultés des élèves en matière d'écriture à l'entrée du collège**

Porteur : Maurice Niwese, MCF, Sciences du langage, LACES EA7437

Financement :

ANR jeunes chercheurs : octobre 2016 - mars 2021

Région Nouvelle Aquitaine : juillet 2018 - juillet 2023

IDEX soutien aux évènements scientifiques : 2020

4 enseignants-chercheurs principalement impliqués

➤ **Projet PSTJ - Promotion de la santé au travail**

Porteur : Laurence Berguignat, PR en Sciences de l'Education, LACES EA7437

Financement :

ARS : 2018-2019

DIRECCTE : 2018 - 2021

Région Nouvelle Aquitaine : 2019- 2023

ESPE appel interne 2018

5 enseignants-chercheurs principalement impliqués

➤ **Projet L'école au temps du COVID**

Porteur : Régis Malet, PR en sciences de l'éducation, LACES EA7437

Financement :

Région Nouvelle Aquitaine : 2021-2026

Mairie de Bordeaux : 2021-2026

5 enseignants-chercheurs principalement impliqués

➤ **Projet PERSEVERONS - PERSEVERance scolaire avec/par les Objets Numériques**

Porteur : Anne Lehmanns, PR. à l'IMS UMR-CNRS 5218

Financement : PIA e-Fran 2016 – 2021

8 enseignants-chercheurs =principalement impliqués

3.3.7. Evolution de la stratégie de la politique de recherche et de culture scientifique à l'INSPE de l'académie de Bordeaux

L'enjeu de la prochaine accréditation de l'INSPE de l'académie de Bordeaux est de densifier la relation entre la formation initiale des enseignants et l'appropriation de la culture scientifique (en et sur l'éducation et l'enseignement disciplinaire). Pour ce faire, l'institut devra ces prochains mois renforcer les approches théorique, méthodologique et pragmatique des mémoires de recherche, pour en faire des objets de construction, de dialogue et de présentation à des publics élargis de questions scolaires vivantes et ancrées dans les réalités du monde scolaire voire éducatif. Mais, nous ne souhaitons pas nous limiter au seul mémoire

de master MEEF ; en effet, l'enjeu des cinq prochaines années sera de développer l'articulation entre les dynamiques de recherche des chercheurs et des unités de recherche avec les objectifs de la formation initiale des enseignants à l'échelle de l'ensemble de l'institut et de ses composantes.

3.3.7.1. Questions et principes de réflexions liminaires

Ainsi, à l'issue de divers échanges au sein de nos instances (CINSPE, COSP, Commission Formation, journées des Unités de Concertation Disciplinaire, Bilan d'opérations de valorisation de démarches (Boussoles de l'INSPE, Forum du numérique... depuis 2014), sept questions clefs se dégagent comme suit :

- comment progressivement et sur cinq ans, positionner la politique générale de la recherche autour de deux domaines spécifiques, reconnus et soutenus au sein du paysage universitaire et local et au-delà ?
- comment renforcer le dialogue entre enseignants-chercheurs et praticiens pour penser collégialement des actions en lien avec les orientations de politique générale et les priorités de la dernière réforme ?
- quel fond commun en méthodologie de recherche un étudiant de master MEEF doit-il acquérir (quel que soit son parcours de formation) au cours de son cursus de deux années de master ?
- Comment rendre l'exercice de la recherche utile aux (futurs) praticiens et à l'adaptation de leurs pratiques en contexte ?
- comment envisager un co-encadrement des mémoires et un véritable dialogue entre un praticien engagé et un enseignant-chercheur référent ?
- quid de la possibilité de faire des mémoires des produits de professionnalisation qui pourraient être diffusés après sélection ?
- enfin, comment ouvrir les manifestations scientifiques des universités de Bordeaux et partenaires à l'ensemble de nos publics en formation ?

3.3.7.2. Maquettes actuelles à l'INSPE de l'académie de Bordeaux

Les nouveaux masters MEEF intègrent la recherche dans leur UE4, du Semestre 1 au Semestre 3. Le semestre 4, à l'exception de la mention 4 (Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)), n'est plus considéré pour le mémoire afin de dégager du temps à la préparation des diverses épreuves des concours d'enseignement (CRPE, CAPES, CAPET, CAPLP...). Après la soutenance orale de fin de semestre 3, des stratégies de lecture et d'immersion dans le domaine scientifique de la discipline ou du métier visé doivent être envisagées, en vue de poursuivre l'effort de réactualisation permanente des savoirs et d'instiller la culture scientifique dans chaque parcours personnel de formation.

3.3.7.3. Renforcer culture scientifique et rapprochement de la recherche à notre politique de formation initiale des enseignants

Les cinq prochaines années seront organisées autour d'un cycle en quatre étapes successives, à la fois pour engager la réforme tout en considérant les difficultés et en laissant un temps aux expérimentations avant leur déploiement à tous. Ainsi, nous distinguons ce qui sera mis en œuvre dès la rentrée de septembre 2022, puis à la rentrée 2023 et 2024, enfin à celle de 2025.

Trois priorités dès la rentrée de septembre 2022

- Inclure dans le mémoire à soutenir au semestre 3 **deux comptes rendus de communications scientifiques** dont le choix pourrait être justifié par le travail de réflexion mené en théorie et sur le terrain. Des éléments de criticité des sources retenues devront être explicités à la même occasion par les diverses disciplines, afin d'apprécier la culture des sources de l'étudiant.
- L'ensemble des actions engagées sera considéré et expertisé annuellement par le biais de la création d'une **commission de la recherche et de l'innovation** qui associera notamment des représentants de diverses unités de recherche (UR et UMR), du rectorat d'académie, de la vice-présidence de l'université de Bordeaux, des départements de recherche et des représentants d'enseignants-chercheurs issus de champs disciplinaires variés. En effet, au-delà du seul mémoire, la recherche dans l'offre de formation de l'INSPE devrait s'appuyer sur les dynamiques impulsées localement par

la politique des universités partenaires, les nouveaux départements de la recherche et quelques axes négociés et clairement identifiés en lien avec les questions d'éducation, de pédagogie et de formation professionnelle. Structure de niveau intermédiaire, l'INSPE de l'académie de Bordeaux devra être en mesure en quelques mois d'afficher deux ou trois domaines d'excellence dans le champ scientifique en lien avec les questions de formation des enseignants.

- Renforcer les exigences notamment autour de la méthodologie de rédaction d'un travail scientifique et maîtrise de certaines **normes de rédaction et de présentation** et des règles principales de plagiat.

Autres actions à développer graduellement pendant le contrat

- **Valoriser des travaux scientifiques**, les recherches en cours... *via* les médias que l'INSPE devrait mettre en œuvre à compter de 2022 : particulièrement la création d'une revue interface et d'une Web radio de l'INSPE.
- Construire collégialement dès 2022 puis diffuser en le valorisant un **livret de méthodologie générale (à la rentrée 2023)** des attendus et exigences autour du mémoire et de sa mise en soutenance. Parallèlement, production et/ou animation de ressources présentant la méthodologie et les attendus de l'objet mémoire en recherche. Les membres du comité formation et les responsables de mention seront étroitement associés à la mise en œuvre de ce livret commun.
- Valoriser **des thématiques de recherche vives en lien avec des expérimentations pédagogiques** dans les établissements scolaires en partenariat avec le Rectorat ou des institutions dédiées au savoir scientifique.
- Favoriser le **co-pilotage du mémoire** toujours sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur, accompagné d'un PEMF (pour 1^{er} degré) ou PFA (pour le 2nd degré) comme référent métier. Là également, un ajout de critères de professionnalité pourra être considéré dans le même mémoire. Dès septembre 2023, une première expérimentation devrait être mise en place à l'échelle d'un parcours et/ou d'une mention.
- Poursuivre la mise à disposition et la **visibilité des meilleurs mémoires MEEF** par le dépôt sur la plateforme DUMAS (HAL CNRS) tout en assurant des modes de valorisation interne de productions majeures : prix des meilleurs mémoires par catégorie, entretien-portrait de jeune praticien réflexif mis à disposition sur les sites INSPE, UBM, témoignages de directeurs de mémoire...
- Permettre à chaque étudiant volontaire **d'intégrer des dynamiques locales de recherche** (avec principe de badges Recherche, mentionnés en complément de la diplomation) : participation à un projet CARDIE, à des protocoles volontaires de recherche...
- Créer un **guichet académique de recensement** des journées d'études, séminaires, manifestations scientifiques susceptibles d'intéresser les étudiants du master MEEF, couplé à un crédit horaire « découverte du monde scientifique » (volumétrie à définir sur une base de 6 h HTD/étudiant par année universitaire). Ce guichet gèrera le recensement des manifestations à l'échelle des trois universités partenaires et du rectorat.

3.4. Continuum de formation

3.4.1. Préprofessionnalisation (en licence et dispositif AED)

Les masters mentions MEEF 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif puisent essentiellement leurs étudiants dans les licences disciplinaires et pluridisciplinaires des trois universités (UB, UBM et UPPA). L'articulation avec ces cursus universitaires se fait par le biais de dispositifs de préprofessionnalisation divers et pour certains perfectibles en termes de structuration et de visibilité. La politique de préprofessionnalisation aux masters MEEF n'est à ce jour pas harmonisée entre les établissements ni d'ailleurs entre les licences d'un même établissement. L'UB, l'UBM et l'UPPA proposent dans certaines licences des modules et/ou des parcours de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement qui présentent des contenus de formation et des constructions pédagogiques différentes mais qui s'accordent au regard de grands principes.

3.4.1.1. Préprofessionnalisation fortement structurée en parcours de formation identifiés et dédiés à la préparation aux métiers de l'enseignement

S'agissant de la préprofessionnalisation au métier de professeur des écoles, trois dispositifs sont actuellement déployés (un par université).

- L'université de Bordeaux, dans le cadre du PIA3 « NewDEAL » (2018/2028) qui vise une plus grande modularité et une meilleure flexibilité des parcours des étudiants de licence, a installé en 2020/2021 un nouveau parcours de préprofessionnalisation au métier de professeur des écoles baptisé FaME pour Formation aux Métiers de l'Enseignement. Ce parcours, qui associe l'INSPE, débute en L1 et a pour vocation à être largement disséminé dans de nombreuses licences de l'université de Bordeaux. Il est actuellement adossé à six mentions de licence : trois mentions portées par le collège Sciences de l'Homme (psychologie, sociologie et sciences de l'éducation) et trois mentions portées par le collège Sciences et Technologies (sciences du vivant, mathématiques et informatique). Il propose une quinzaine d'UE qui sont pour l'essentiel des UE optionnelles ou à choix. Il vise à accompagner les étudiants dans leur choix d'orientation professionnelle et dans leur préparation à l'entrée dans le master mention MEEF 1^{er} degré en leur proposant : (i) de consolider des connaissances à visée d'enseignement ; (ii) d'acquérir une pratique d'analyse pluridisciplinaire de situations éducatives et (iii) de travailler sur la représentation du métier d'enseignant ainsi que sur la découverte de son contexte et de son environnement. Le parcours FaME n'empêche en rien la poursuite d'études dans un master disciplinaire et constitue une plus-value reconnue par la commission de recrutement en master mention MEEF 1^{er} degré. En 2020/2021, 158 étudiants (L1, L2 et L3) de l'université de Bordeaux suivaient ce parcours de formation sachant qu'en 2021/2022 ils sont au total 160 à l'avoir choisi. Le parcours FaME devrait être adossé, au cours du futur contrat, à d'autres mentions de licence parmi lesquelles la mention Sciences de la vie et de la terre et la mention STAPS.
- L'université Bordeaux Montaigne propose quant à elle depuis plusieurs années un parcours Culture humaniste et scientifique (CHS) au sein de la licence mention humanités co-accréditée avec l'université de Bordeaux. L'INSPE dispense, par convention, des enseignements dans ce parcours. Les étudiants ayant choisi le parcours CHS disposent, comme ceux ayant choisi le parcours FaME, d'une plus-value reconnue par la commission de recrutement en master permettant une priorisation d'affectation dans le master mention MEEF 1^{er} degré.
- L'université de Pau et des pays de l'Adour a ouvert, depuis la rentrée 2021, en partenariat avec le Rectorat ainsi qu'avec le lycée Barthou, deux parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE), l'un adossé à la licence MIASHS, l'autre à la licence de lettres du site de Pau, chacun accueillant une quarantaine d'étudiants. Ces parcours associent une formation pluridisciplinaire dispensée au lycée Barthou et adaptée au profil d'un futur professeur des écoles (Français, Mathématiques, Langue vivante, Histoire-géographie, Sciences et technologies, Arts plastiques, Musique, Philosophie morale et politique, EPS) et, en parallèle, une formation de spécialistes dispensée à l'UPPA pour obtenir une licence de MIASHS ou de lettres modernes. En L1, 75% des cours se font au lycée Barthou, 25% à l'UPPA ; en L2, les enseignements sont répartis à parts égales ; en L3, 25% des cours se suivent au lycée Barthou, et 75% à l'UPPA. L'alternance est hebdomadaire. Ces parcours comportent des stages : trois semaines en école en L1 et trois autres en L2, quatre semaines à l'étranger en L3. La formation inclut aussi des conférences (de chercheurs, d'Inspecteurs, d'auteurs...). Le débouché naturel de la formation est le master MEEF 1^{er} degré.

3.4.1.2. Préprofessionnalisation modulaire aux métiers de l'enseignement

Au-delà de ces trois dispositifs préparant au recrutement dans la mention MEEF, 1^{er} degré, les trois universités offrent toutes au sein de certaines licences une préprofessionnalisation modulaire pensée soit exclusivement pour les métiers de l'enseignement soit pour différents débouchés dont celui des métiers de l'enseignement.

L'UBM offrira dans sa nouvelle offre de formation au minimum deux UE de préprofessionnalisation de 3 ECTS chacune à partir du semestre 4 ; les métiers de l'enseignement étant alors des cibles plus ou moins importantes de ces UE en fonction des parcours. A titre d'exemple, certaines formations comme la licence LCER anglais, ont plus spécifiquement dédié ces UE à la préparation aux métiers de l'enseignement en proposant trois UE du S4 au S6 formant à la didactique de la discipline et donnant la possibilité aux étudiants de réaliser en L3 un stage dans une école ou un établissement scolaire.

L'UPPA propose dans ses licences plusieurs modules et/ou parcours de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement. Dans les licences du collège Sciences Sociales et Humanités (SSH), la préprofessionnalisation se fait sous la forme d'unités d'enseignement (UE) : littérature d'enfance et de jeunesse, savoirs de base et argumentation pour les concours, enseignement de l'orthographe, et, plus particulièrement pour le professorat des écoles, mathématiques, grammaire française dans les filières de langue. Le suivi de tels cours se constitue en parcours pluridisciplinaire en dernière année de la licence d'anglais et d'histoire. Le dispositif de l'UECF (UE complémentaire facultative) permet également aux étudiants d'effectuer un ou plusieurs stages en école au cours de la licence. Conjointement, le collège des Sciences et Technologies pour l'Énergie et l'Environnement (STEE) propose la licence Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS), dont le parcours pluridisciplinaire, destiné aux étudiants qui souhaitent s'orienter vers le professorat des écoles, se caractérise par une large ouverture en UE optionnelles de sciences humaines. Ici encore, un stage en école élémentaire ou maternelle est proposé en deuxième et troisième année. D'autres licences de sciences proposent des modules d'initiation pour les étudiants se destinant au professorat du premier ou du second degré.

Plusieurs mentions de licence de l'université de Bordeaux, portées par différents collèges dont notamment celui de Sciences et Technologies offrent des dispositifs de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement au travers d'UE à choix ou optionnelles pouvant inclure un stage en établissement ou en école. La conception de ces dispositifs modulaires est proche de celle évoquée pour l'UBM et l'UPPA.

3.4.1.3. AED

Depuis la rentrée 2019, l'UPPA met en œuvre, également en partenariat avec le rectorat, une entrée progressive dans le métier de professeur par le recrutement d'étudiants sous le statut d'assistants d'éducation (AED préprofessionnalisation ; contrat de travail de droit public) pour effectuer un service de 8 heures hebdomadaires dans un lycée ou collège public de l'académie : en L2, des observations, des interventions ponctuelles sur des séquences, une participation à l'aide aux devoirs ; en L3, une participation à l'accompagnement personnalisé, à l'aide aux devoirs, des interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques sous la responsabilité du professeur ; en M1 MEEF second degré, la responsabilité totale de séquences d'enseignement au sein de la classe du tuteur. Ce contrat est associé, dans la formation, à l'UE libre Reconnaissance de l'engagement étudiant (2 ECTS). Les étudiants AED préprofessionnalisation sont majoritairement en licence de lettres et de mathématiques, et dans une moindre mesure d'anglais et d'espagnol (entre quinze et vingt étudiants par année, toutes formations confondues).

A l'université de Bordeaux, les contrats d'AED concernent les étudiants de deux disciplines : mathématiques et physique-chimie. En mathématiques, 7 étudiants ont été recrutés en 2019 (1 démission à ce jour), 9 étudiants en 2020 (1 démission à ce jour) et 7 étudiants en 2021. Quatre étudiants de physique-chimie bénéficient d'un contrat d'AED (2 recrutés en 2020 et 2 en 2021). Au cours du contrat, les liens entre l'INSPE et les responsables des mentions de licence dans lesquelles sont inscrits les bénéficiaires d'un contrat AED devront être renforcés.

3.4.1.4. Objectifs en matière de préprofessionnalisation

Au cours du futur contrat, les trois établissements (UB, UBM et UPPA) tenteront de coopérer davantage afin de mieux structurer leur offre de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement. L'INSPE nommera un chargé de mission dédié à la « préprofessionnalisation » à la rentrée 2022. Ses missions ainsi que la méthode seront précisément définies au sein du comité de direction puis présentées au Conseil d'institut. Les missions envisagées pourraient s'articuler autour de trois objectifs partagés :

- établir un diagnostic précis des dispositifs et des pratiques existant à l'intérieur de chaque établissement y compris au sein des différents collèges de l'université de Bordeaux ;
- penser et rédiger un cahier des charges des besoins pour le 1^{er} et le 2nd degré au regard des contenus de formation de master MEEF 1^{er} degré et 2nd degré ;
- collaborer étroitement avec les chargés de mission MEEF des trois établissements (qui sont aussi membres du comité de direction) pour, au moins dans certains cas, mieux structurer et rendre davantage visible l'offre de préprofessionnalisation notamment celle adossée aux licences pouvant donner accès à des parcours de master MEEF 2nd degré.

3.4.2. Formation des fonctionnaires stagiaires (T0)

À ce jour, les éléments mis à disposition dans le projet d'arrêté et sur lesquels s'appuient les partenaires pour anticiper l'organisation de l'année de formation des fonctionnaires stagiaires sont les suivants. Le projet d'arrêté précise qu'à compter de la rentrée 2022, il existera deux catégories de fonctionnaires stagiaires : les premiers seront en classe en responsabilité à temps plein et bénéficieront de 10 à 20 jours de formation. Il s'agira principalement des lauréats du concours issus d'un master MEEF. Les seconds seront en classe en responsabilité à mi-temps : il s'agira pour la plus grande partie de lauréats du concours titulaires d'un master autre que MEEF ou équivalent. Ces fonctionnaires stagiaires se verront dispenser un mi-temps de formation en alternance composé d'apports didactiques et pédagogiques.

L'INSPE de l'académie de Bordeaux, le rectorat et les trois universités (UB, UBM, UPPA) tentent d'esquisser une organisation possible de la formation de ces fonctionnaires stagiaires. À cet effet, les partenaires s'appuient sur le fait que le niveau 2 de maîtrise des compétences professionnelles est attendu de tous les fonctionnaires stagiaires pour leur titularisation. Ainsi, il leur semble cohérent de proposer à ces stagiaires une formation commune, complétée par des formations spécifiques pour ceux n'ayant pas d'expérience en responsabilité en milieu scolaire ou n'ayant pas acquis un niveau minimum de connaissances pédagogiques et didactiques en master MEEF. Les éléments suivants sont envisagés. Toutefois en l'absence de modèle économique précisé par le ministère, la projection réalisée par l'INSPE de l'académie de Bordeaux, le rectorat et les trois universités dans le cadre de la convention qui lie les partenaires reste très hypothétique.

L'ensemble des fonctionnaires stagiaires bénéficie d'un « module de professionnalisation » de 12 jours (72 heures), complété par 3 jours (18 heures) de formation en cas d'accompagnement renforcé. L'encadrement de ce module de professionnalisation est majoritairement assuré par des PFA, des PEMF et des CPC. Toutefois, des PINSPE peuvent intervenir sur certaines thématiques en fonction de leur champ de compétences.

En complément du module de professionnalisation, les fonctionnaires stagiaires à mi-temps bénéficient d'un « module complémentaire » de 150 heures (25 jours) ventilées de la manière suivante : d'une part, un tronc commun portant sur la laïcité et les valeurs de la République, la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et l'égalité filles-garçons et d'autre part, des enseignements en didactique disciplinaire. Les enseignements du module complémentaire sont principalement assurés par des formateurs de l'INSPE. Certains d'entre eux peuvent être mutualisés avec des UE ou modules de l'année de M2-MEEF de la mention correspondante qui sont dispensés par des enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPE ou des universités partenaires. En fonction des effectifs, les fonctionnaires stagiaires à mi-temps pourront dans certains cas venir abonder des groupes de M2 déjà existants. Toutefois la plupart du temps, des groupes supplémentaires devront être créés, générant ainsi un besoin accru en formateurs.

Le ePortfolio décrit dans le paragraphe 3.2 vient en appui de ces modules de formation dans lesquels une approche et une évaluation par compétences sont adoptées. Il permet de suivre la personnalisation du parcours de formation. Déjà en cours de réalisation depuis 2 ans pour les fonctionnaires stagiaires issus du master MEEF de l'INSPE de l'académie de Bordeaux, il doit être actualisé en début d'année pour les fonctionnaires stagiaires d'autres provenances, par l'intermédiaire d'un entretien de positionnement avec des formateurs par exemple.

Plusieurs interrogations persistent à ce jour. En premier lieu, les partenaires anticipent d'ores et déjà des difficultés économiques pour assumer l'intégralité de cette formation. Sur ce point, l'absence de modèle fourni par le ministère ne permet pas de réaliser un projet de budget dans lequel un équilibre est respecté entre les différents acteurs de la formation. Au-delà de ces questionnements économiques, les préoccupations concernent aussi la charge d'enseignement qui pèsera sur les équipes de formateurs déjà en tension, ce qui interroge notre capacité à différencier de façon significative le volume horaire de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps de celui des fonctionnaires stagiaires à temps plein. Enfin, de très grandes difficultés à organiser la formation en alternance en conciliant les contraintes liées aux différents types d'étudiants, de fonctionnaires stagiaires et de tuteurs sont également à prévoir.

3.4.3. Formation continuée (T1 à T3)

Les objectifs que se fixe l'académie de Bordeaux concernant la formation des enseignants lors de leurs trois premières années d'exercice (années T1, T2 et T3) sont les suivants : le rectorat de l'académie de Bordeaux souhaite se doter d'un capital de formations spécifiques qui pourront être déployées dès la rentrée 2023 ; l'INSPE de l'académie de Bordeaux interviendra dans la conception et la mise en œuvre de ces formations ; l'offre de formation doit permettre d'assurer une équité à la fois territoriale et entre les différents corps de métier (premier degré, second degré, CPE).

Sur ce dernier point, puisqu'une formation spécifique pour les T1 et les T2 du premier degré existe déjà dans les cinq départements de l'académie, l'enjeu pour les prochaines années est de parvenir à une personnalisation de la formation qui est offerte. En revanche, peu de formations spécifiques pour les néo-titulaires second degré et CPE sont actuellement proposées. En effet, ceci s'explique par le fait que jusqu'à présent, les enseignants du premier degré étaient maintenus dans l'académie à l'issue de leur année de stage (concours régionalisé) alors que ceux du second degré faisaient en général l'objet d'une mutation dans une autre académie. L'objectif prioritaire est donc d'assurer une formation à l'ensemble de ce public.

Dans le cadre de leur formation, les néo-titulaires du premier degré, du second degré ou CPE pourront également être associés à différents dispositifs de formation non spécifiques à l'entrée dans le métier. Par exemple pour le premier degré, il est envisagé dans certains départements d'adjoindre des néo-titulaires à des constellations dans le cadre du plan français ou du plan mathématiques. Dès lors, un outil personnalisé permettant de rendre compte des compétences suffisamment maîtrisées et de celles à approfondir se révèle indispensable pour envisager un continuum de formation qui répond réellement aux besoins de ces nouveaux enseignants.

C'est le rôle que revêtira le Portfolio décrit dans le paragraphe 3.2. : en retraçant la trajectoire professionnelle de l'étudiant puis du jeune professeur, il fournit une mémoire du développement de ses compétences professionnelles en lien avec le référentiel. Tel un carnet de bord, il permet d'explicitier les problèmes rencontrés et les processus de développement vécus. Il sert de guide à la formation d'un professionnel polyvalent, c'est-à-dire connaissant les élèves, les processus d'apprentissage, les dynamiques institutionnelles d'un établissement scolaire, etc. L'outil peut en outre se révéler intéressant pour l'employeur en lui permettant de mieux connaître le profil des jeunes enseignants qui arrivent dans les circonscriptions et les établissements. Enfin, il permet d'intégrer la dimension de la recherche : le travail engagé par l'étudiant lors de la réalisation de son mémoire de master peut être poursuivi au cours des années d'entrée dans le métier dans le cadre de sa participation à un projet innovant de formation-recherche, ce dont le Portfolio permet de rendre compte. Ce type de dispositif sera explicité dans le paragraphe suivant.

3.4.4. Formation continue

Les actions de formation continue de l'INSPE de l'académie de Bordeaux s'articulent autour de deux dimensions : d'une part, la mise en œuvre et le déploiement du plan académique de formation continue des enseignants et d'autre part, les formations de formateurs.

3.4.4.1. Le plan académique de formation

La contribution de l'INSPE à la mise en œuvre et au déploiement du plan académique de formation des enseignants a lieu en étroite collaboration avec l'école académique de la formation continue (EAFC) et les DSDEN des cinq départements de l'académie.

Actuellement et depuis plusieurs années, l'INSPE de l'académie de Bordeaux propose un certain nombre d'actions qui seront reconduites pour la prochaine période d'accréditation : pour la troisième année consécutive, sa participation à la conception et au déploiement des parcours de Formation Continue des enseignants du premier degré dans le cadre des 18 heures obligatoires est en nette augmentation et l'offre tend à s'étendre à l'ensemble du territoire de l'académie. L'INSPE de l'académie de Bordeaux propose en outre des préparations à différentes certifications pour les personnels enseignants : une préparation aux épreuves du CAFFA (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique) et du CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur et de Professeur des Écoles Maître Formateur) est déployée sur les pôles de Bordeaux, Périgueux et Pau. Une formation préparant aux épreuves du CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive) est également dispensée sur les pôles de Bordeaux et de Pau/Mont-de-Marsan ainsi que des Modules d'Initiative Nationale (MIN). De plus dans le cadre d'une expérimentation nationale, l'INSPE de l'académie de Bordeaux propose depuis l'année 2020-2021 une préparation de 44 heures au CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger). Enfin, l'INSPE de l'académie de Bordeaux participe au développement et à la mise en œuvre de projets de formation-recherche en partenariat avec la mission CARDIE (Conseil Académique en Recherche, Développement, Innovation et Expérimentation) du rectorat en finançant l'accompagnement par des équipes de chercheurs de l'INSPE de 20 projets innovants répartis dans l'ensemble du territoire et en dispensant chaque année une formation à l'attention des accompagnateurs CARDIE.

L'INSPE de l'académie de Bordeaux et l'EAFC font plusieurs constats qui déterminent leurs orientations pour les cinq années à venir. D'une part, le modèle de formation continue adopté actuellement est construit sur des dispositifs géographiquement centrés sur les pôles universitaires : c'est un point que l'INSPE et l'EAFC de l'académie de Bordeaux souhaitent améliorer en développant une offre couvrant l'ensemble du territoire

académique. D'autre part il importe, pour les enseignants du 1^{er} degré, de répondre à une demande de personnalisation des formations et pour les enseignants du 2nd degré, de faire en sorte de former plus d'enseignants. En lien avec les préconisations du schéma directeur de la Formation Continue, l'INSPE de l'académie de Bordeaux en partenariat avec l'E AFC se fixe donc pour objectif principal de développer, lors des cinq prochaines années, des dispositifs de formation continue permettant à la fois de s'appuyer sur les besoins exprimés des praticiens, d'engager les enseignants qui le souhaitent dans des démarches de diplomation ou de certification et de toucher tous les territoires de l'académie. Dans la dynamique future qui consistera à passer d'une logique de l'offre à une logique de la demande, les partenaires devront déterminer des thématiques au croisement des directives nationales, des orientations du projet académique, des axes de recherche de l'INSPE et des besoins exprimés par les enseignants.

Pour cela, deux axes de travail sont établis. Le premier consiste à mettre en place un comité de pilotage INSPE/E AFC qui détermine les thématiques à l'aide d'un dispositif de concertation et qui fixe un cycle d'orientation de ces thématiques sur une durée à définir. Le second axe réside dans le fait de développer la mise en œuvre de projets de formation-recherche basés sur des recherches translationnelles autour des thématiques identifiées par le comité de pilotage. Il s'agira dans ces projets de former par la recherche et d'intégrer une dimension certificative avec la possibilité, pour un enseignant engagé dans un tel projet selon certaines conditions à préciser, de capitaliser des UE en vue d'intégrer un parcours de la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation du master MEEF. Dès lors, un cadrage précis de ces projets doit être défini afin d'établir les validations d'acquis possibles et de déterminer une typologie des modalités d'intervention des formateurs de l'INSPE. La façon dont les résultats seront diffusés à un plus large public au terme du projet devra être envisagée.

3.4.4.2. Les formations de formateurs

Plusieurs formations de formateurs sont actuellement proposées à l'INSPE de l'académie de Bordeaux et l'offre sera prochainement complétée par des formations portant en particulier sur l'approche par compétences et l'évaluation en appui sur un Portfolio comme évoqué dans le paragraphe 3.2. D'autre part, la formation des tuteurs est un axe majeur qui orientera le travail de l'INSPE de l'académie de Bordeaux lors des cinq prochaines années. En effet, la réforme de la formation initiale renforce quantitativement la professionnalisation des étudiants. Cela se manifeste par l'augmentation du volume de stages et génère ainsi un besoin accru et diversifié en tuteurs (PEMF, PFA, MAT, tuteurs INSPE, etc.). Dans ce contexte, il est fondamental de penser une formation pluricatégorielle des tuteurs afin de renforcer la culture commune et de construire conjointement la progressivité de la professionnalisation. Dans cette optique, deux actions partenariales entre l'INSPE de l'académie de Bordeaux et le rectorat sont en cours et seront poursuivies au cours de la période d'accréditation.

La première action est la création depuis juin 2021 d'un collectif inter-métiers de formateurs de tuteurs : il associe actuellement 110 acteurs de la formation des enseignants du premier degré, du second degré et des CPE (PINSPE, PEMF, PFA, CPC, IEN, IA-IPR, etc.) qui se réunissent au sein d'un séminaire pour des conférences, des séances plénières et des ateliers d'échanges de pratiques. Deux sessions du séminaire ont déjà eu lieu le 30 juin et le 29 septembre 2021 et d'autres sont planifiées pour le premier semestre 2022. Les objectifs sont de construire une culture commune au sein des équipes pédagogiques, de partager les informations, de mutualiser les outils et les pratiques afin de concevoir des dispositifs de formation des tuteurs qui pourront être mis en œuvre dès 2022-2023.

La deuxième action est la constitution d'un groupe de réflexion INSPE-rectorat-DSDEN centré autour du premier degré sur la formation commune des MAT, des PEMF et des tuteurs-INSPE. Pour rappel, les MAT (maîtres d'accueil temporaire) sont des professeurs des écoles qui accueillent des étudiants M1 ou M2 de master MEEF mention premier degré en stage SOPA (stage d'observation et de pratique accompagnée). Les PEMF (professeurs des écoles maîtres formateurs) participent au tutorat des M2-alternants et des fonctionnaires stagiaires premier degré en les accueillant éventuellement dans leur classe pour des observations, en effectuant des visites de classe ou encore en animant des séances de formation à l'INSPE. Les tuteurs-INSPE, quant à eux, participent au tutorat des M1, des M2 et des fonctionnaires stagiaires premier degré en effectuant des visites de classe ou en animant des séances de formation à l'INSPE. Les particularités de l'enseignement à l'école primaire et du fonctionnement académique du premier degré (cinq DSDEN dans l'académie de Bordeaux) justifient la création de ce groupe de réflexion spécifique. En outre, il est à noter qu'actuellement, si l'INSPE met tous les ans en œuvre sur chacun de ses sites des formations à destination des PEMF et des MAT, il n'existe que peu voire pas de formation des professeurs d'INSPE concernant le tutorat dans le premier degré. Les objectifs assignés au groupe de réflexion sont de faire un état des lieux des pratiques en termes de formation des MAT et des PEMF dans les cinq départements de l'académie afin de rédiger un cahier des charges de la formation des tuteurs premier degré en veillant à penser une formation pluricatégorielle PEMF/MAT/tuteurs-INSPE. La mutualisation des ressources et des compétences au sein de l'académie doit permettre de proposer des formations à plusieurs niveaux (initiation vs approfondissement de

certaines thématiques) et de couvrir tout le territoire. Des réunions du groupe de réflexion sont planifiées à partir du mois de janvier 2022 dans le but de pouvoir mettre en œuvre les premières formations en fin d'année universitaire 2021-22.

3.5. Partenariats

3.5.1. Environnement en matière de partenariats (associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.)

L'analyse que nous proposons, repose sur l'ensemble des conventions recueillies et signées ces cinq dernières années. Nous ne considérons pas bien entendu les conventions passées avec les EPLE académiques dans le cadre de l'accueil des fonctionnaires stagiaires et des étudiants dans leurs murs.

Nous avons actuellement **cinq conventions partenariales actives** : elles commencent sur la période 2019 à 2021 et courent jusqu'en 2024 au maximum.

Les organismes signataires de ces conventions sont :

- la **CASDEN BPACA** : l'objectif est de définir le domaine d'application, les engagements ainsi que les conditions et modalités d'intervention afin de développer en commun des actions à destination de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture ;
- la **GMF** qui participe aux journées d'accueil des fonctionnaires stagiaires chaque fin d'été au siège de l'INSPE et sur les différents sites départementaux de formation ;
- la **MAIF** qui définit les conditions d'actions de prévention, de communication, d'information et des compléments de formations dans les domaines professionnel, associatif et privé ;
- le **Mémorial de la Shoah** (signature en cours) qui vise à accompagner la mission pédagogique, culturelle et citoyenne de l'académie par l'utilisation des ressources et compétences du Mémorial; promouvoir les actions mises en œuvre par le service pédagogique et de formation du Mémorial, destinées aux publics scolaires, universitaires et enseignants ; mettre en œuvre un programme d'activités spécifiques dans l'académie et assurer l'aide aux projets des établissements scolaires et universitaires; privilégier les actions en direction des publics scolaires et les actions de formation à destination des personnels ; encourager une fréquentation régulière du Mémorial et la participation aux initiatives prises sur le territoire de l'académie ;
- enfin, le **réseau R-INSPE** qui comme tout institut INSPE porte sur la participation aux frais de fonctionnement du Réseau des INSPE et à la participation à des manifestations nationales.

Au-delà, **12 conventions** passées qui engageaient l'INSPE, n'ont pas été à ce jour renouvelées depuis l'administration provisoire de l'institut. L'année 2022 est sur ce point, une année charnière où l'équipe de direction réexamine chaque convention, les réajuste en écho aux intentions et priorités de la réforme, avant de réengager une partie d'entre elles. Le schéma d'accords partenariaux devrait être stabilisé en fin d'année 2022 / premier semestre 2023. Nous souhaitons mettre l'accent également sur un ensemble d'associations et de structures en lien avec les questions d'innovation (sociale, scientifique...), de promotion locale de la culture et d'accompagnement des jeunes.

A horizon 2024, l'institut devra mettre l'accent sur des conventions de participation avec des partenaires du monde socio-économique aquitain, notamment sur le thème de l'insertion professionnelle pour nos étudiants diplômés du master MEEF mais non lauréats des concours de l'éducation.

3.5.2. Partenariats internationaux

De nombreux partenariats soutiennent et participent au déploiement de la politique internationale de l'INSPE, en permettant notamment la mobilité étudiante, enseignante et administrative et la conduite de projets européens.

Ainsi, l'INSPE de l'académie de Bordeaux présente 41 accords Erasmus avec l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, le Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni, la République Tchèque, la Serbie, la Suisse et la Turquie.

Afin de donner l'opportunité aux étudiants MEEF de faire des stages à l'étranger, 17 accords bilatéraux avec des universités et des établissements scolaires ont été mis en place en Belgique, Bulgarie, Canada, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Serbie et Suisse...

D'autres partenariats institutionnels permettent de consolider l'offre internationale pour les étudiants entrants et sortants, telle que la collaboration avec France Education International (FEI), le réseau RADSI, la participation à l'EAIE, le soutien du Département de la Gironde et les projets avec la DAREIC de l'académie de Bordeaux.

Enfin, l'engagement de l'INSPE de l'académie de Bordeaux dans des projets internationaux élargit considérablement le réseau des partenaires de l'institut. Notre participation à six projets Erasmus « partenariats stratégiques », mais aussi des MIC (Mobilité Internationale de Crédits) avec la Serbie et prochainement l'Albanie, ou encore d'autres projets (Interreg, IdEx, OFAJ, AUF...) font de l'INSPE la composante de l'université de Bordeaux la plus active dans ces projets KA2 Erasmus. La liste des partenariats à l'international est présentée en **annexe 10**.

Pour terminer, l'INSPE commence à bénéficier de la dynamique Erasmus+ au sein de l'université de Bordeaux avec la constitution du consortium Enlight (associant 9 partenaires européens) avec notamment les teachers academy. Cette dynamique devrait nous permettre d'accroître le nombre de mobilités étudiantes, de favoriser l'internationalisation des parcours de formation initiale et de renforcer l'identité de l'INSPE à l'échelle européenne.

Le processus d'internationalisation à l'œuvre à l'université de Bordeaux depuis quelques mois sous-tend toutes les missions de l'établissement (recherche, formation, innovation et transfert) et participe à son rayonnement dans le monde, suivant le plan stratégique de l'université à l'horizon 2030. L'INSPE de l'académie de Bordeaux, en tant que composante de l'université de Bordeaux, participe à ce processus d'internationalisation qui est l'un des piliers de la formation des futurs enseignants, au travers du développement de la mobilité, l'internationalisation des maquettes et l'engagement de l'institut dans des projets européens et internationaux.

Nos activités sont menées en concertation avec la DRI (direction des relations internationales) de l'université de Bordeaux, l'université Bordeaux Montaigne (UBM), l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), la Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC), le réseau des INSPE, l'ensemble de nos partenaires extérieurs ainsi qu'avec des élus et responsables des relations internationales et de la coopération au niveau des départements et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

3.6. Fiches formation des mentions de master MEEF

Les fiches formation des mentions 1^{er} degré, 2nd degré, encadrement éducatif et pratiques et ingénierie de la formation sont aussi présentées respectivement dans les **annexes 4, 5, 6 et 7**.

3.6.1. Master mention MEEF 1er degré

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	Master MEEF mention premier degré Master MEEF premier degré, parcours bilingue français/occitan Master MEEF premier degré, parcours bilingue français/basque
Objectifs professionnels	La mention 1 ^{er} degré du master MEEF a pour finalité de former les professeurs des écoles au sein de l'INSPE de l'académie de Bordeaux et de préparer les étudiants aux épreuves du CRPE. Les connaissances et compétences visées par cette formation sont cadrées par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation publié au B.O du 25 juillet 2013 Le débouché essentiel de ce master demeure le métier de professeur des écoles recrutés par concours ou par voie contractuelle. Une infime minorité des étudiants poursuivent leurs études en thèse. Il semble, selon les données de l'Observatoire de la Formation et de la Vie Universitaire (OFVU) de l'université de Bordeaux, qu'une part non négligeable des étudiants échouant au concours de recrutement trouvent dans les concours administratifs une voie d'insertion professionnelle.

Organisation de la formation

Structure de la formation

La maquette de la mention premier degré du master MEEF répond aux attendus de l'arrêté du 24 juillet 2020 publié le 6 août 2020. Elle intègre les objectifs et axes de formation définis dans l'annexe de l'arrêté du 28 mai 2019 visant la formation :

- d'un professeur des écoles polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages ;
- d'un professeur des écoles, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale ;
- d'un professeur des écoles praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

La mention se décline sur quatre semestres donnant lieu à l'obtention de 30 ECTS par semestre. 850,5 eq htd de formation y sont dispensées au sein de cinq ou six unités d'enseignement (UE) par semestre. Les unités d'enseignement sont elles-mêmes constituées d'éléments pédagogiques :

- l'UE 1 et 2 sont dédiées aux savoirs fondamentaux et à l'exercice de la polyvalence ;
- l'UE3 vise à aider l'étudiant à devenir un véritable acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale ;
- l'UE 4 (S1 à S3) est centrée sur la recherche, le développement professionnel et la culture numérique ;
- l'UE 5 (S1 à S3) et l'UE4 (S4) sont consacrées à la professionnalisation et à son accompagnement en lien notamment avec les compétences travaillées dans les autres UE ;
- l'UE 6 du premier semestre du M1 est dédiée à la maîtrise d'une langue vivante étrangère et/ou régionale ;
- l'UE5 (S3) et l'UE6 (S4) sont centrées sur l'innovation, l'ouverture à l'international et le parcours personnel de l'étudiant.

Part des enseignements du tronc commun et articulation avec les autres enseignements

L'UE3 correspond à un tronc commun inscrit dans le parcours des étudiants sur les deux années de master MEEF et sur tous les sites de l'INSPE de l'académie de Bordeaux.

Les contenus sont adossés au référentiel de formation (Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle) conformément aux axes de formation et aux attendus qui y sont portés. Ils participent ainsi à la construction des compétences professionnelles du référentiel métier. Ils s'inscrivent dans le respect des cahiers des charges concernant la laïcité et les valeurs de la République, la formation à l'égalité filles-garçons et la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ils visent à préparer les étudiants à la deuxième épreuve d'admission, l'entretien avec le jury. Ils intègrent les éléments de la culture numérique.

Au-delà des enseignements relatifs aux cahiers des charges, le tronc commun contribue à :

- la connaissance de l'institution : ses valeurs, ses enjeux, son histoire, son évolution ;
- la connaissance de l'école : ses instances, son fonctionnement ;
- la connaissance de la communauté éducative : ses acteurs, ses partenaires, ses relations ;
- la connaissance des missions du professeur : ses droits et devoirs, ses responsabilités et son éthique, les stratégies d'enseignement, les dispositifs pédagogiques, l'accompagnement du parcours des élèves ;
- la connaissance des élèves : la psychologie de l'enfant, le développement cognitif, les stratégies d'apprentissage, les besoins éducatifs particuliers.

Les enseignements en présentiel ou à distance sont assurés par des formateurs pluri-catégoriels, dont environ 30% de praticiens, sous forme de cours magistraux ou de travaux dirigés donnant lieu à une évaluation en contrôle continu.

Ces enseignements s'articulent avec ceux des autres UE du master. Ils soutiennent les approches didactiques et pédagogiques des disciplines enseignées (UE1 et UE2) par tout ce qui est relatif à la connaissance des missions du professeur et la connaissance de l'élève. Ils complètent et structurent les apports sur la laïcité, l'égalité filles-garçons, l'éducation inclusive réalisés dans ces différentes UE. Ils alimentent les travaux de recherche (UE4) par les référencements théoriques fournis. Ils éclairent la découverte de l'environnement professionnel (UE5) par la participation à la connaissance de l'institution, de l'école avec ses acteurs, ses règles.

Ces enseignements sont organisés selon une progressivité sur les deux années prenant en compte le niveau d'alternance de la formation, l'organisation de la préparation au concours de recrutement.

L'organisation des parcours

Deux parcours bilingues sont proposés sur le site des Pyrénées-Atlantiques : un parcours français-basque et un parcours français-occitan.

Ces parcours bilingues (900 eq htd au total) sont destinés aux étudiants qui souhaitent enseigner en langue régionale dans les écoles des filières bilingues ou immersives. Les enseignements sont mutualisés à 73% avec ceux du parcours classique. Les 27% restants des enseignements se font en langue régionale.

Modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours

Un calendrier pédagogique identique est établi au niveau de la mention sur l'ensemble des sites : reprise des cours, dates des interruptions pédagogiques, dates de rendus des mémoires, sessions d'examens, jurys.

Modalités d'enseignement

présentiel enseignements à distance hybride
 apprentissage formation continue

Formation en langue(s)

Langues vivantes dans l'UE6

Afin de rentrer en fonction, tout professeur des écoles doit avoir atteint le niveau B2 dans au moins une langue étrangère. L'UE6 prépare les étudiants qui n'ont pas déjà acquis une certification au niveau B2 pour la validation de ce niveau dans un examen terminal à la fin du S1. Des TD thématiques ont pour objectifs d'étendre les champs lexicaux et culturels de la langue cible, d'encourager les débats et la réflexion autour des thématiques éducatives et de préparer au format de l'examen terminal.

Domaine des langues vivantes dans l'UE2

L'UE 2 articule didactique des langues et pédagogie : elle prépare les futurs professeurs des écoles à l'enseignement d'une langue vivante. Les cours permettront de découvrir les fondamentaux de l'approche préconisée dans les instructions officielles et de se familiariser avec les contenus linguistiques et culturels à enseigner ainsi qu'avec les supports à utiliser. Les notions de compétence et de connaissance y seront analysées au regard des activités proposées en classe de langues par les professionnels de terrain. Il s'agira aussi d'apprendre à construire des séances d'enseignement en LVE (avec les PEMF lorsque l'organisation matérielle le permettra), en prêtant une attention particulière à la progressivité des apprentissages. Un second axe sera la maîtrise de la langue de la classe de langues vivantes au travers d'activités à mettre en œuvre. La formation dispensée dans les UE 1.2, 2.2, 3.2 et 4.2 est progressive et vise à rendre le futur enseignant autonome dans la maîtrise de l'acte pédagogique de l'enseignement des langues à l'école. Cette progressivité s'étend sur les deux années de Master.

L'occitan et le basque

Les enseignements en langue régionale concernent : l'UE1 centrée sur les enseignements fondamentaux en langue régionale (96 h de langue et 20 h de mathématiques) ; l'UE4 consacrée à la recherche en lien avec des problématiques liées au bilinguisme (30 h) ; l'UE5 consacrée à l'accompagnement des stages et aux questions professionnelles spécifiques à l'enseignement dans un contexte bilingue (69 h) ; l'UE6 orientée vers la personnalisation des parcours (16 h de renforcement linguistique en vue d'obtenir une certification en langue régionale, 16 h consacrées à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet en lien avec l'usage des outils numériques en classe).

Place du numérique

Formation des étudiants aux nouvelles technologies et à l'usage des outils numériques en activité d'enseignement ; évolution des pratiques pédagogiques.

Les enseignements reposent sur des modalités pédagogiques prenant notamment appui sur la plateforme pédagogique Moodle, support de la formation qui permet la mise à disposition aux étudiants de la progression des cours, des supports de cours, ainsi que des consignes, des modalités d'évaluation et de retours suite à ces dernières. La formation est également hybride puisque certains cours se déroulent à distance de façon asynchrone ou synchrone (essentiellement dans le cadre de l'UE3 et des UE3-6 et 4-5).

Culture numérique (UE4)

Les enseignements consacrés au numérique dans le cadre de l'UE4 sont destinés à accompagner l'étudiant dans son développement professionnel. Les problématiques évoquées en cours de culture numérique concernent d'une part les outils et usages numériques pour enseigner, et d'autre part, les apprentissages des élèves avec le numérique, en appui des travaux issus de la recherche. Ces cours permettent d'intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier, dans le contexte de la vie scolaire à l'école à partir du référentiel de compétences CRCNE, et dans le travail pédagogique avec les élèves, en appui du référentiel CRCN.

Projet pluridisciplinaire numérique et Projet pluridisciplinaire innovant en master 2

Les étudiants de Master 2 sont invités à concevoir un projet pluridisciplinaire, au S3 puis au S4, leur permettant d'apprécier l'intérêt de proposer aux élèves une pédagogie de projet motivante, qui se traduit par une finalité concrète au sein de la classe (exposition, jardin potager, construction technologique, carnet de voyage...). Ce projet conduit l'enseignant à mobiliser plusieurs disciplines et à mesurer ainsi l'intérêt de l'inter- et de la transdisciplinarité. Le numérique est fortement encouragé, il peut constituer le moyen de conduire le projet (logiciels éducatifs, traitement de texte, exercices, enregistreurs, tablettes tactiles...) mais aussi le but ultime du projet (film vidéo pour un projet de médiation culturelle, diaporama de présentation dans le cadre d'une communication, création d'un livre numérique, programmation de robots...). Le projet pluridisciplinaire numérique (PPN), par le recours souhaité du numérique, permet en outre d'interroger ce qui peut relever d'une pratique innovante.

Volume horaire de la formation

Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.

- Mention premier degré : 850,5h
 - M1 : 458h
 - M2 : 382,5h
- Mention premier degré parcours français/basque et parcours français/occitan : 899,5h
 - M1 : 496h
 - M2 : 403,5h

Lieux de la formation

La formation se déploie sur 5 Sites de formation :

- Agen, Site de Lot-et-Garonne
- Bordeaux, Site de Gironde (Mérignac et Caudéran)
- Mont-de-Marsan, Site des Landes
- Pau, Site des Pyrénées-Atlantiques
- Périgueux, Site de Dordogne

Place de la recherche

Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires

L'INSPE dans sa composition élargie, avec les partenaires, a mis en place un cursus progressif en matière de formation à/par la recherche. L'organisation par semestre s'appuie sur l'identification de thématiques et d'objets de recherche à partir d'une offre de séminaires, dans lesquels l'étudiant choisit puis construit progressivement sa problématique et son appareillage épistémologique, théorique, conceptuel et méthodologique, accompagné par un enseignant-chercheur de référence et un collectif de PINSPE associé.

Pour le 1^{er} degré, les responsables de la mention et de l'UE recherche ont co-produit un guide de la recherche apportant précisément les descriptions de l'UE recherche et des attendus de l'objet mémoire (soutenance comprise). Ce guide servira de base lors de la prochaine accréditation pour tendre vers la co-production d'un guide générique de la recherche destiné à l'ensemble des étudiants de toutes les mentions ainsi qu'un objet de référence pour les équipes pédagogiques.

Au-delà de l'objet mémoire, l'INSPE ces dernières années a mis en œuvre des dispositifs de sensibilisation et d'incitation à l'acquisition progressive d'une culture scientifique pour nourrir et questionner la pratique professionnelle. C'est notamment le cas de quelques manifestations ou dispositifs comme :

- des rencontres ouvertes et interactives avec des scientifiques autour de thématiques sociales et scientifiques vives via les Boussoles de l'INSPE, communications en soirée enregistrées et diffusées en mode synchrone via Youtube ;
- le dispositif Cardie associant actuellement des chercheurs INSPE et des EPLE, et ponctuellement des stagiaires ou étudiants (actuellement 20 projets) ;

-le forum du numérique autour de l'UE Projets pédagogiques numériques (PPN), associant un volet d'analyse critique et située de l'impact des technologies et du numérique dans les situations et contextes d'apprentissages scolaires ;
-un dispositif de conservation et de valorisation des mémoires les mieux appréciés, via le service de documentation, en accord avec les directeurs de mémoire, sur le site HAL-DUMAS.

Mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation

La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique (UE 4 principalement). Cette « initiation à la recherche » est en particulier réalisée grâce à deux modalités de formation complémentaires : la participation aux TD et aux séminaires, et la rédaction d'un mémoire.

Les TD et séminaires d'initiation à la recherche (en M1 puis au premier semestre du M2) sont d'abord une « formation par la recherche » en ce qu'ils permettent la présentation de concepts, de méthodes et de résultats de la recherche. Ils visent à donner aux étudiants des savoirs et une posture réflexive susceptibles d'enrichir leur apprentissage du métier. Ils ont pour objectif l'acquisition, adossée à la recherche, de savoirs opérationnels fondés sur l'expérience et l'analyse des pratiques professionnelles (cf. référentiel 2019).

Le mémoire, quant à lui, est davantage une « formation à la recherche » en ce qu'il implique un essai pratique d'une forme de recherche dans un domaine précis. Il s'agit d'aider l'étudiant à s'approprier la posture d'enquête du chercheur. Le mémoire s'avère également une formation par l'écriture (on met à distance en élaborant par écrit) et par le projet (on apprend à conduire une réalisation complexe dans un réseau de contraintes).

Il est attendu de chaque étudiant qu'il réalise un mémoire articulant une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique. Le mémoire peut prendre appui sur l'expérience propre de l'étudiant en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier. Il fait l'objet d'une soutenance programmée en fin de S3, de façon à libérer du temps pour la préparation aux épreuves de concours programmées au cours du semestre 4.

Articulation entre recherche et professionnalisation

L'activité de recherche, au-delà du contenu disciplinaire, permet l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant, notamment par l'observation, l'analyse des pratiques professionnelles et le travail de conception de situations adaptées (UE 5 principalement). Les liens avec les expériences menées en stage sont systématiquement recherchés.

Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.

Les nouvelles maquettes ont évolué pour garantir une alternance intégrative systématique et efficace : les enseignements dispensés à l'INSPE et les stages s'articulent dans une logique de complémentarité.

Stages et alternance en M1

Les étudiants réalisent trois stages massés d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) de deux semaines en première année de master (si possible dans des cycles de l'école différents). Ces stages visent la découverte du milieu professionnel, de l'environnement éducatif et de la communauté éducative, et l'acquisition de compétences relatives à la conception, à la mise en œuvre et à l'analyse de séances d'apprentissage.

La programmation de trois stages sur l'année permet que les étudiants observent les trois cycles de l'école, même si la difficulté de trouver des berceaux de stage adéquats à proximité du lieu de formation ou de résidence des étudiants peut conduire à certaines exceptions à la marge. En ce cas, l'objectif est que sur les deux ans de master l'étudiant puisse découvrir chacun des cycles.

Les étudiants sont accueillis par des « maîtres d'accueil temporaire » (MAT) désignés par le corps d'inspection, qui, lorsqu'ils débutent dans la fonction, bénéficient de temps de formation à l'INSPE réalisés par des formateurs Professeur titulaire à l'INSPE (PINSPE) avec l'appui du rectorat. Un cahier des charges académique des rôles et missions des tuteurs MAT et des tuteurs PINSPE a été rédigé afin d'assurer une meilleure progressivité des apprentissages et une plus grande cohérence des interventions des différents tuteurs. Le stage de l'étudiant M1 articule des temps d'observation et de pratique accompagnée. L'étudiant prend en charge la classe (incluant préparation, conduite, évaluation) progressivement, jusqu'à une demi-journée en fin de stage.

Avant le stage, pendant et après le stage, un accompagnement des stagiaires est assuré par l'INSPE. Cette formation fait partie du master. Cet accompagnement des stages se réalise dans

**Place des
stages et
organisation de
l'alternance**

trois modules complémentaires faisant partie de la même UE (UE5 au S1, S2 et S3, UE4 au S4) :

- le module « Découverte du milieu professionnel » accompagne les étudiants pour les outiller en vue d'une observation professionnalisante. L'enjeu est de favoriser une acculturation rapide à l'environnement scolaire et de mutualiser et d'analyser collectivement la diversité des pratiques et outils observés dans les classes et les écoles, avec l'appui des formateurs.
- Le module « Analyse de l'activité de l'enseignant et de l'élève » permet un travail au plus près de la pratique des stagiaires : il s'agit pour eux, en s'appuyant sur l'accompagnement du MAT et sur les cours du master, de préparer progressivement des séances d'apprentissage à l'INSPE, puis de les mettre en œuvre en classe et de les analyser avec l'appui des formateurs et des pairs.
- Le module de tutorat permet également d'accompagner l'étudiant au plus près de ses besoins lors de l'un des stages SOPA du semestre 2 pour favoriser le développement de ses compétences réflexives. Le tuteur INSPE effectue une visite de classe où il observe le stagiaire en situation d'enseignement. Elle sert d'appui au travail de tutorat qui s'opère dans l'école où s'effectue le stage ou en différé en l'INSPE. Ces séances de tutorat sont proposées en amont et/ou en aval du stage pour préparer et analyser la pratique professionnelle en construction chez l'étudiant, avec l'appui du formateur et des pairs. Ces trois modules participent de la réalisation d'un bilan des compétences construites dans le cadre des stages. Les compétences issues du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation (B.O. du 25 juillet 2013) visées dans ces stages sont clairement identifiées et explicitées tant aux MAT qu'aux étudiants.

Stages et alternance en master 2

Des stages différenciés (SOPA et alternants) sont offerts aux étudiants de master 2.

Les stages des alternants conduisent à l'exercice du métier en pleine responsabilité d'une classe à hauteur d'un tiers des obligations réglementaires de service (ORS) des professeurs des écoles sur une durée totale équivalente à 12 semaines d'exercice. Ils sont accompagnés par deux tuteurs, un PINSPE et un PEMF tout au long du stage. Ce tutorat donne lieu notamment à des visites de classe (4 à 5 par le PEMF, 2 par le PINSPE).

Les stages SOPA des M2 étudiants permettent aux étudiants de suivre une classe pendant l'équivalent d'un tiers temps de service annuel (12 semaines) de façon filée ou filo-massé et ainsi de construire les compétences professionnelles requises par le référentiel.

L'accompagnement de ce stage qui s'effectue dans la classe d'un MAT donne lieu à une visite de classe et à un tutorat par un PINSPE chaque semestre.

Pour tous les étudiants M2, l'accompagnement des stages à l'INSPE s'opère de façon analogue en s'appuyant sur les trois modules déjà proposés en M1.

- « Découverte du milieu professionnel » :
 - S1 : les séances portent sur la construction d'une posture professionnelle, d'une autorité éducative, et sur la mise en œuvre d'une conduite de classe efficace et réfléchie.
 - S2 : les séances portent sur les outils de la relation avec les membres de la communauté éducative, en particulier les parents d'élèves.
- « Analyse de l'activité de l'enseignant et de l'élève » : les étudiants sont amenés à concevoir, mettre en œuvre et analyser des séquences d'apprentissage complètes dans différents domaines au cours de l'année. Ce travail, qui donne lieu à un écrit professionnel, participe activement à la préparation des épreuves du CRPE.
- « Tutorat » : les tuteurs INSPE assurent chaque semestre une visite dans la classe où s'effectue le stage et trois heures de tutorat par étudiant pour accompagner au plus près le stagiaire dans l'acquisition des compétences professionnelles attendues. Une co-évaluation formatrice par le formateur, l'étudiant et ses pairs est aussi réalisée durant le temps de tutorat, en s'appuyant sur une fiche-guide qui peut être ajoutée au portfolio. Celui-ci constitue la mémoire du parcours de formation et des progrès de l'étudiant.

Le point fort de cet axe de la formation réside dans sa centration sur le développement des compétences professionnelles, résultat de l'articulation par les étudiants des divers enseignements dispensés dans le cadre du master. L'approche par compétences y est centrale.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats AED, passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).

L'accès au Master MEEF mention 1^{er} degré de l'INSPE de l'académie de Bordeaux est désormais sélectif comme l'accès à l'ensemble des masters. Les étudiants sont informés des conditions qui président à la sélection via le site WEB de l'INSPE. Des réunions d'informations en direction des étudiants de licence 3 des universités de l'Académie de Bordeaux (UBM, UPPA, Université de Bordeaux) sont proposées dans le courant du mois de février. Une journée portes ouvertes est organisée à l'INSPE dans le courant du mois de mars. La sélection s'opère à partir de l'étude, par les membres de l'équipe pédagogique, des dossiers de candidatures, déposés sur l'application Apoflux par les étudiants. Aucune licence ou équivalent n'est jugée prioritaire, seuls les parcours en CPGE bénéficient d'une bonification. Les critères de sélections valorisent les performances de l'étudiant sur l'ensemble de son parcours universitaire. Sont prises en compte les moyennes des notes obtenues de S3 à S5, la cohérence de son parcours de formation (validation d'UE de préprofessionnalisation, stages en école primaire, service civique en école primaire), les expériences professionnelles dans le domaine de l'enseignement, les expériences professionnelles dans le domaine de l'animation. Un classement des candidatures est ainsi opéré. La nouvelle procédure qui doit être mise en place au niveau national pour la rentrée prochaine devrait permettre de gérer au mieux les différentes phases d'inscription (Trouver mon master).

Il n'y a pas à proprement parler de passerelle mise en place. Les demandes de changement d'orientation, notamment de mention au sein du master MEEF, sont gérées au cas par cas. A priori il est nécessaire d'avoir validé la première année de Master 1 MEEF mention 1^{er} degré pour prétendre accéder en Master 2.

Un suivi particulier des étudiants à besoin particulier (en situation de handicap, sportifs de bon et haut niveau, artistes de bon et haut niveau) est pris en charge par le service PHASE en concertation avec l'équipe pédagogique afin de favoriser la réussite des étudiants. De même, des contrats d'aménagement des études sont proposés aux étudiants en situation particulières, notamment aux étudiants salariés.

Aucune action n'est à ce jour mise en place pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants ayant échoué aux concours de recrutement. On observe toutefois que plus de 70% des étudiants ayant suivi les formations dispensées au sein du master MEEF mention 1^{er} degré, finissent par être recrutés comme professeurs stagiaires au sein d'une académie en France, dès lors que l'on étudie les cohortes sur 5 années et plus.

Il semble que certains étudiants se réorientent vers des concours de recrutement administratifs. Il serait opportun de pouvoir leur offrir une aide à cette réorientation après plusieurs échecs au CRPE.

Suivi de l'acquisition de compétences

Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant

Chaque UE qui compose le master MEEF mention 1^{er} degré précise les compétences professionnelles validées au sein de éléments pédagogiques qui la constituent. Ces compétences relèvent du référentiel de compétences professionnelles (compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, compétences communes à tous les professeurs) publié au BOEN du 25 juillet 2013, ainsi que le référentiel de formation en annexe de l'arrêté master MEEF « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXI^{ème} siècle », paru au BOEN et MESRI en juillet 2019.

Les formations en Master MEEF mention 1^{er} degré s'organisent en alternance (18 semaines de stage), et ainsi favorisent une validation des compétences professionnelles des étudiants en situation d'enseignement dans les classes qui leur sont confiées soit en pleine responsabilité, soit en pratique accompagnée par des enseignants chevronnés. Un regard complémentaire est porté sur ces compétences par la mise en place d'un tutorat double (formateurs de l'INSPE et maîtres formateurs des DSDEN) et ce dès la première année de master. Ce suivi permet aux étudiants d'élaborer un portefeuille de compétences sous la forme de portfolio. L'ensemble des rapports de visite des étudiants sont versés sur l'application « Compass » des DSDEN.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants.

Evolution des effectifs en master 1 et master 2 (2016-2021)

Les effectifs des étudiants inscrits en première année de master ont diminué ces dernières années passant de 725 en 2016 à 570 aujourd'hui. Cette baisse des effectifs résulte de la mise en place de capacités d'accueil en lien avec l'instauration de la sélection à l'entrée en master 1.

Les capacités d'accueil ont été réduite au regard :

- de la réduction des ressources humaines de l'ESPE puis de l'INSPE, compression régulière depuis l'intégration de l'ESPE au sein de l'université de Bordeaux ;
- de la capacité du rectorat de l'académie de Bordeaux à accueillir dans de bonnes conditions, les étudiants en stage en master 1 et en master 2 ;
- de la réduction du nombre de lauréats au CRPE en lien avec la diminution du nombre de postes offerts au CRPE et des difficultés d'insertion professionnelle engendrées par l'échec au concours de recrutement.

Les effectifs en master 2 sont également en légère baisse, en lien avec la diminution des effectifs en première année mais en partie compensée par l'intégration en M2 des lauréats au CRPE issus d'autres filières universitaires que MEEF (568 étudiants en M2 en 2016, 468 en 2021).

Insertion professionnelle des étudiants

Les données relatives à l'insertion professionnelles sont plus complexes à analyser. Le suivi des étudiants à l'issue du master MEEF est réalisé par l'observatoire de la formation et de la vie universitaire de l'université de Bordeaux, sous forme d'enquêtes dont la validité est relative aux pourcentages de répondants.

L'analyse des données transmises par l'OFVU montre que la très grande majorité des répondants depuis 2016 est constituée d'étudiants lauréats du CRPE. Ainsi les taux d'insertion professionnelles avoisinant les 90% sont à relativiser. Pour autant le suivi des cohortes mené à l'interne à l'INSPE montre un taux de réussite au CRPE et donc d'insertion professionnelle au sein de l'Education Nationale, de plus de 75 % à 5 ans, observé sur la population étudiante ayant intégré le master 1 en 2016.

Nous ne disposons pas de données fiables sur les 25% d'étudiants ne réussissant pas au concours. Pour autant, à l'analyse des données transmises par l'OFVU, il semble qu'une grande partie de ces étudiants réussissent une insertion professionnelle, y compris dans la fonction publique par des concours de recrutement de personnels administratifs. Il reste toutefois 12,8% en moyenne sur les cinq années, d'étudiants en recherche d'emploi.

Poursuite d'études

L'analyse des données montre qu'une très faible part des étudiants poursuivent des études universitaires, seulement 0,3% poursuivent en thèse. On observe pour autant récemment une part certes faible mais croissante des étudiants issus du master MEEF mention 1^{er} degré qui suivent les formations du master PIF, option conseil en formation et ou en didactique des mathématiques ou du français, après quelques années d'exercice professionnel en tant que professeur des écoles.

Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

85% des étudiants (moyenne sur les cinq dernières années) sont issus d'une licence universitaire, les 15% restant se répartissent dans divers cursus peu significatifs (inférieur à 1% des étudiants). Seuls les étudiants déjà titulaires d'un diplôme universitaire de 3^{ème} cycle (master LMD, docteur...) représentent une part significative (entre 3% et 5%). Nous n'avons pas de données spécifiques concernant leur taux de réussite. Pour autant le taux de réussite au Master MEEF mention 1^{er} degré s'établit depuis plusieurs années à près de 80% en première année (65% en première session) et 90% en deuxième année de master. La très grande majorité des étudiants qui échouent provient des saisines du rectorat via la procédure « Trouver mon master », étudiants très souvent absents des formations.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Préciser leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance

Equipe du **Site de Périgueux**

L'équipe enseignante sur le Site de Périgueux est constituée de 15 enseignants : 11 Titulaires (2 MCF, 8 PRAG/PRCE, 1 PRCE documentaliste) et 4 AP intégrés à l'équipe depuis plusieurs années (3 x 1/2 AP + 1 x AP TP).

La mise en œuvre des enseignements s'appuie en complément :

- sur l'intervention des collègues de la DSDEN : 14 PEMF et de façon ponctuelle 3 CPC (et/ou CPD) ;
- sur la venue de personnels des autres sites INSPE (collègues INSPE de Bordeaux) ;
- sur des personnels hors éducation nationale et des vacataires.

Equipe du **Site d’Agen**

L’équipe enseignante sur le Site d’Agen est constituée de 18 enseignants : 7 Titulaires (2 MCF, 1 PR, 4 PRAG/PRCE, 1 PRCE documentaliste) et 6 AP (5 x 1/2 AP + 1 x AP TP).

La mise en œuvre des enseignements s’appuie en complément :

- sur l’intervention des collègues de la DSDEN : 14 PEMF et de façon ponctuelle 3 CPC (et/ou CPD) ;
- sur la venue de personnels des autres sites INSPE (collègues INSPE de Bordeaux) ;
- sur des personnels hors éducation nationale et des vacataires.

Equipe du Site de **Mont de Marsan**

L’équipe enseignante sur le Site de Mont de Marsan est constituée de 12 enseignants : 9 titulaires (1 MCF, 7 PRAG/PRCE, 1 PRCE documentaliste) et 3 AP TP.

La mise en œuvre des enseignements s’appuie en complément :

- sur l’intervention des collègues de la DSDEN : 12 PEMF et de façon ponctuelle des CPC et/ou CPD ;
- sur la venue de personnels des autres sites INSPE (collègues INSPE de Bordeaux) ;
- sur des personnels hors éducation nationale et des vacataires.

Equipe du **Site de Pau**

L’équipe enseignante sur le Site de Pau est constituée de 20 enseignants : 16 titulaires (1 PR, 5 MCF, 9 PRAG/PRCE, 1 PRCE documentaliste) et 4 AP (4 x 1/2 AP).

La mise en œuvre des enseignements s’appuie en complément :

- sur l’intervention des collègues de la DSDEN : 19 PEMF et de façon ponctuelle des CPC et/ou CPD ;
- sur la venue de personnels des autres sites INSPE (collègues INSPE de Bordeaux) ;
- sur des personnels hors éducation nationale et des vacataires.

Equipe du **Site de Bordeaux**

L’équipe enseignante sur le Site de Bordeaux est constituée de 79 enseignants : 69 Titulaires (12 PR, 26 MCF, 29 PRAG/PRCE, 2 PRCE documentaliste) et 10 AP.

La mise en œuvre des enseignements s’appuie en complément :

- sur l’intervention des collègues de la DSDEN : 43 PEMF et de façon ponctuelle des CPC et/ou CPD ;
- sur la venue de personnels des autres sites INSPE ;
- sur des personnels hors éducation nationale et des vacataires.

Fonctionnement

Rôle et responsabilités des membres de l’équipe pédagogique pluri-catégorielle ;

La mention premier degré est pilotée par une équipe coordonnée par un ou une responsable de mention. Cette équipe est composée du ou de la responsable de mention, de responsables d’UE et de responsables de modules. Elle exerce sa mission en concertation étroite avec les responsables pédagogiques de sites, les responsables d’UCD, les services administratifs et les enseignants.

Le ou la responsable de la mention « MEEF, 1^{er} degré » est l’interlocuteur(trice) privilégié(e) de la direction de l’INSPE pour toute question relative à la mention. Il ou elle peut être amené(e) à représenter la direction de l’INSPE auprès de ses partenaires (notamment les DSDEN et le Rectorat), dans des groupes de travail, lors de réunions institutionnelles ou de jurys concernant la formation initiale des professeurs des écoles.

Les responsables d’UE ou de modules organisent le travail interdisciplinaire collaboratif au sein de l’UE ou du module et animent l’équipe pédagogique pluri-catégorielle impliquée dans l’UE ou le module. Ils coordonnent l’organisation et la mise en œuvre de l’UE ou du module en lien étroit avec les responsables pédagogiques de site en s’assurant de l’homogénéité de déploiement de l’UE ou du module sur l’ensemble des sites.

Modalités de réunion de l’équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.

Sur chacun des sites sont organisées plusieurs types de réunions d’informations ou de travail en équipe :

- réunion de rentrées des formateurs ;
- réunion de rentrée PEMF et réunions d’harmonisation selon les modules dans lesquels ils interviennent ;
- conseils de formateurs (minimum 1/semestre) ;

- réunions régulières avec les correspondants Formation Continue INSPE et DSDEN ainsi qu'avec les collègues INSPE participant à l'organisation du module d'accompagnement de stage.
 - réunions en équipes restreintes (Recrutement M1, Séminaires recherche, Education à ..., Pratiques Innovantes, PPN, Education inclusive, Français et Maths dans les disciplines, etc.) ;
 - réunions avec les délégués étudiants en fonction des questions posées : - mise en œuvre de la formation, - questions d'organisation, -problématiques personnelles.
- Au sein de l'INSPE, plusieurs autres réunions sont organisées tout au long de l'année :
- réunions de l'équipe de pilotage de la mention (minimum 3 dans l'année) ;
 - réunions ou ateliers de travail animés par les responsables d'UE et/ou de modules ;
 - réunions préparatoires aux jurys ;
 - conseils de perfectionnement (minimum 1 dans l'année) ;
 - réunions des UCD (Unité de Concertation Disciplinaire) 2 fois dans l'année.

Partenariats

Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE	<p>Une convention est signée avec le réseau des INSPE, aucune convention cependant n'est signée avec une ou des INSPE.</p> <p>L'INSPE a toutefois déposé conjointement avec les INSPE de Poitiers et de Limoges le premier projet Teacher Academy "FAIR INDEED" (For An Innovative, Responsible and Inclusive Digital Evolving Education) porté par le GIP-rectorat de Poitiers. Les résultats devraient être connus dans le courant du mois de février.</p>
Internationalisation de la formation	<p><i>Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.</i></p> <p>L'internationalisation des formations est une des caractéristiques de l'INSPE de Bordeaux, qui en a fait un point fort de sa politique. Elle suscite, depuis 2021, des collaborations resserrées avec le Rectorat (DAREIC).</p> <p><u>Inscription dans la politique d'établissement</u></p> <p>La création de l'Université européenne ENLIGHT impacte l'internationalisation des formations à l'INSPE avec l'élaboration, par le groupe de travail <i>Education</i> d'Enlight (WP 3.3) auquel participe l'INSPE, d'une offre de cours à distance associée à une période courte en présentiel, qui sera mise en œuvre en 2023. Ce dispositif concernera les mentions 1 et 2 du MEEF.</p> <p>Un projet européen Teachers Academy est également en cours d'élaboration par ce groupe de travail, en prévision d'un dépôt en septembre 2022.</p> <p><u>Ouverture internationale dans les cours</u></p> <p>Trois Cours Magistraux Ouverture Internationale sont dispensés en M1 depuis la rentrée 2021. Ils sont destinés à sensibiliser les étudiants à la diversité des traditions pédagogiques en Europe et dans le monde.</p> <p>En M2, une option <i>Ouverture Internationale</i> a été mise en place. Elle s'inscrit dans l'UE <i>Parcours Personnalisé de l'Etudiant</i> dispensée sur les deux semestres du M2. Cette option propose une approche comparée de l'enseignement dans le premier degré, en France et à l'étranger, avec trois thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comparaison des valeurs et systèmes éducatif ; - didactique comparée ; - approche linguistique et interculturelle. <p>L'objectif est tout à la fois de poursuivre la sensibilisation des étudiants à d'autres pratiques et fonctionnements pédagogiques, et de leur permettre d'envisager, avec la didactique comparée, la manière dont des questions fondamentales pour une discipline sont traitées en contexte étranger.</p> <p><u>Mobilité étudiante</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilité Stages : <p>L'INSPE de Bordeaux est engagé depuis plusieurs années dans la coopération internationale, concernant en particulier les stages à l'étranger. Cette année, l'INSPE de Bordeaux expérimente les SOPA Europe, dispositif préconisé par le rapport au Premier Ministre « Faire de l'école le cœur battant de l'Europe » consacré à la mobilité des professeurs et au jumelage d'établissements scolaires en Europe. Ces SOPA se</p>

déroulent à l'étranger et sont accompagnés d'une formation spécifique, en mode hybride. L'INSPE travaille sur la possibilité de mettre en place ces SOPA dès la rentrée 2022, avec le principe de réciprocité propre aux échanges européens. L'Espagne est une destination particulière ciblée pour les parcours bilingues occitan et basque, mais l'ensemble des étudiants doivent être concernés.

L'INSPE travaille avec le Rectorat sur une offre de stages « Tandem », visant à proposer des mobilités associant un enseignant en poste (ou éventuellement un Conseiller Pédagogique) et deux étudiants de l'INSPE. Ce dispositif original permet de cumuler les bénéfices d'une immersion à l'étranger et d'échanges avec un professionnel.

• **Mobilité Etudes :**

L'INSPE accueille régulièrement des étudiants étrangers pour des mobilités études au semestre. Jusqu'à présent, il n'était pas possible de proposer des mobilités sortantes mais le déplacement du CRPE de la fin du M1 à la fin du M2 permet d'ouvrir aux étudiants du MEEF cette possibilité de mobilités Erasmus études.

CAPEFE

L'INSPE de Bordeaux a assuré la préparation au CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Etranger) à titre expérimental en 2021, à destination exclusive des étudiants MEEF (quelle que soit la mention). Cette année, la formation et la certification, toutes deux assurées par l'INSPE, sont aussi ouvertes aux enseignants en poste.

3.6.2. Master mention MEEF 2nd degré

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	Master mention Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF), 2 nd degré
Objectifs professionnels	<p>L'objectif du master MEEF mention 2nd degré est de former des professionnels de l'enseignement en collège et en lycée, selon les attendus de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 et du référentiel des compétences exigées pour le grade de master.</p> <p>En ce sens, le master MEEF mention 2nd degré vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - former des praticiens compétents tant du point de vue disciplinaire que didactique et pédagogique ; - les accompagner dans leur intégration professionnelle ; - les préparer aux différents concours de l'enseignement secondaire.
Organisation de la formation	<p><i>Structure et offre de la formation, organisation en parcours et modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours</i></p> <p>Le master mention Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) 2nd degré est co-porté avec les deux autres universités de l'académie de Bordeaux : l'université Bordeaux Montaigne (UBM) et l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).</p> <p>Cette mention est déclinée par parcours en fonction des disciplines et des contextes d'enseignement du métier (PLC, PLP, PLT, Doc).</p> <p>En 2021/2022, elle propose 21 parcours différents offerts aux formations initiale et continue en M1. Sept de ces 21 parcours sont déployés au sein de deux universités. A ces 21 parcours s'ajoutent un parcours « disciplines particulières » et un parcours « philosophie », non ouverts au recrutement en M1. Le parcours « philosophie » est proposé exclusivement en M2 aux lauréats du concours (très majoritairement diplômés d'un master disciplinaire de philosophie). Le parcours « disciplines particulières » (correspondant à des disciplines rares au lycée professionnel) est parfois proposé en M2 aux lauréats du concours qui pourraient s'y inscrire après une VAPP.</p>

Il est prévu que l'offre de formation actuelle évolue de la façon suivante :

- le parcours « espagnol » sera proposé au recrutement en M1 uniquement à l'UPPA. A l'UBM, seul le M2 sera maintenu un an en 2022/2023 pour assurer la continuité des études des étudiants inscrits en M1 espagnol en 2021/2022 ; à partir de 2023/2024, les deux niveaux (M1 et M2) ne seront plus ouverts ;
- le parcours « italien », jusqu'à présent assuré à l'UBM en M1 et M2, ne sera ouvert qu'en M2 en 2022/2023. A partir de 2023/2024, il fera l'objet d'une fermeture temporaire dépendante des demandes d'inscription.
- le parcours « disciplines particulières », pourra être ouvert dans le cadre de la formation continue en M1 et en M2. Compte tenu de sa spécificité et de ses objectifs, il ne sera pas proposé au recrutement en M1 en formation initiale ;
- La possibilité d'ouverture d'un parcours « numérique et sciences informatiques » est à l'étude.

Au sein de chaque parcours, la formation est organisée en six unités d'enseignement (UE) :

- l'UE 1 « Maitrise des champs disciplinaires » vise un renforcement des connaissances disciplinaires nécessaires à chaque parcours.
- l'UE 2 « Stratégies d'enseignement » permet d'envisager les connaissances disciplinaires en tant qu'objet d'enseignement et d'apprentissage grâce à des apports didactiques et pédagogiques.
- l'UE 3 « Acteurs de la communauté éducative » correspond au tronc commun (voir présentation ci-après).
- l'UE 4 « Recherche et innovation pédagogique » initie les étudiants à la recherche et inclut la rédaction et la soutenance d'un mémoire au semestre 3
- l'UE 5 « Professionnalisation » s'articule autour des stages et propose un accompagnement pensé en amont (préparation, informations, objets d'observation...) et en aval (analyse a posteriori, croisement des expériences avec des contenus d'enseignement ou des perspectives travaillées dans d'autres UE, travail réflexif sur des questions de métier...).
- l'UE 6 « Langue vivante étrangère » accroît les compétences en langue étrangère et amène à la certification dans une langue étrangère.

Toutes ces UE sont déployées de façon progressive sur les 4 semestres, à l'exception des UE « Recherche et innovation pédagogique » ainsi que « Langue vivante étrangère » qui prennent fin au semestre 3. Les UE de chacun des 4 semestres représentent 30 ECTS.

Part des enseignements du tronc commun et articulation avec les autres enseignements

L'UE3 correspond à un tronc commun inscrit dans le parcours des étudiants sur les deux années de master MEEF et sur les sites de l'INSPE de l'académie de Bordeaux (Bordeaux, Pau).

Les contenus sont adossés au référentiel de formation (former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle) conformément aux axes de formation et aux attendus qui y sont portés. Ils participent ainsi à la construction des compétences professionnelles du référentiel métier. Ils s'inscrivent dans le respect des cahiers des charges concernant la laïcité et les valeurs de la République, la formation à l'égalité filles-garçons et la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ils intègrent également des éléments de culture numérique.

Les contenus abordés dans cette UE visent également à préparer les étudiants à la deuxième épreuve d'admission et à l'entretien avec le jury.

Au-delà des enseignements relatifs aux cahiers des charges, le tronc commun contribue à :

- la connaissance de l'institution (ses valeurs, ses enjeux, son histoire, son évolution) ;
- la connaissance de l'école (ses instances, son fonctionnement) ;
- la connaissance de la communauté éducative (ses acteurs, ses partenaires, ses relations) ;

- la connaissance du métier de professeur (ses droits et devoirs, ses responsabilités et son éthique, les stratégies d'enseignement, les dispositifs pédagogiques, l'accompagnement du parcours des élèves) ;
- la connaissance des élèves (la psychologie de l'enfant, le développement cognitif, les stratégies d'apprentissage, les besoins éducatifs particuliers).

Les enseignements en présentiel ou à distance sont assurés par des formateurs pluri-catégoriels, dont des praticiens, sous forme de cours magistraux ou de travaux dirigés donnant lieu à une évaluation en contrôle continu.

Ces enseignements s'articulent avec ceux des autres UE du master. Ils soutiennent les approches didactiques et pédagogiques des disciplines enseignées (UE1 et UE2) par tout ce qui est relatif à la connaissance des missions du professeur et la connaissance de l'élève. Ils complètent et structurent les apports sur la laïcité, l'égalité filles-garçons, l'éducation inclusive réalisés dans ces différentes UE. Ils alimentent les travaux de recherche (UE4) par les référencements théoriques fournis. Ils éclairent la découverte de l'environnement professionnel (UE5) par la participation à la connaissance de l'institution, de l'école, de ses acteurs, et de ses règles de fonctionnement.

Ces enseignements sont organisés sur les deux années de master, selon une progressivité qui prend en compte le niveau d'alternance de la formation et l'organisation de la préparation au concours de recrutement.

Modalités d'enseignement

présentiel *enseignements à distance* *hybride*
 apprentissage *formation continue*

La très grande majorité des cours sont assurés en présentiel. Néanmoins, certains TD ou CM peuvent ponctuellement être réalisés en distanciel pour répondre à des impératifs pédagogiques ou organisationnels.

Quelques parcours, notamment le parcours documentation, propose des dispositifs hybrides permettant à des étudiants éloignés géographiquement de suivre cette formation.

Formation en langue(s)

En accord avec les exigences ministérielles liées à la titularisation des personnels de l'Éducation Nationale, la mention 2nd degré, comme toutes les mentions du master MEEF, comporte un enseignement de langue(s) étrangère(s) non compensable, décliné dans une UE de « langue vivante étrangère ». Cette UE doit permettre aux étudiants d'atteindre un niveau de maîtrise correspondant au niveau B2 (utilisateur indépendant) du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Pour ce faire, la formation en langues revêt un objectif communicationnel et culturel. L'objectif essentiel de l'enseignement d'une langue vivante étrangère est, pour les étudiants, d'apprendre à se comporter de manière adéquate dans des situations de communication et d'utiliser les codes de la langue et de la culture cibles.

Par une approche actionnelle, cette formation vise le développement des compétences culturelles, linguistiques, pragmatiques et sociolinguistiques.

Ainsi, les étudiants vont par exemple lire des textes en langue étrangère et développer leur esprit de synthèse et leur rigueur d'analyse en pratiquant l'analyse et le commentaire dans la langue cible.

Les compétences communicatives sont particulièrement sollicitées. A cette fin, les cours mettent en œuvre des situations d'entraînement à la compréhension orale, en particulier à partir de documents authentiques. Les étudiants sont aussi amenés à travailler sur des documents écrits afin de préparer la thématique et les arguments nécessaires pour alimenter les situations d'interaction orale mises en œuvre. Par le biais de débats et de réflexion autour de thématiques éducatives et sociétales, ils sont également incités à prendre la parole et à s'exprimer à l'écrit en vue d'atteindre le niveau B2 attendu.

Place du numérique

Formation des étudiants aux nouvelles technologies et à l'usage des outils numériques en activité d'enseignement ; évolution des pratiques pédagogiques.

La formation dispensée s'appuie très largement sur les outils numériques, non seulement par des modalités pédagogiques diversifiées (formation à distance synchrone et asynchrone, classes inversées, espaces dédiés, prêts de matériels audio-visuels, etc.), mais aussi par l'exigence de voir apparaître les compétences numériques dans l'évaluation des projets pédagogiques, adossée au portfolio numérique, ainsi que par l'offre de certification PIX Edu.

Les étudiants sont ainsi invités à travailler sur les usages numériques dans leurs projets, individuels ou collectifs en milieu scolaire. Ces projets sont valorisés lors de journées dédiées ou sur le site de l'INSPE dans la rubrique « Pédagogie et innovation » A titre d'exemple, voici quelques projets réalisés :

- « Citoyenneté numérique » ;
- « Des outils numériques lors de séquences mathématiques » (construction de séquences mathématiques pour des classes de collège et de lycée avec l'utilisation de différents outils numériques : tableurs, logiciels de géométrie dynamique, logiciels de programmation, calculatrices) ;
- « Une brochure sur la contraception, et si on la faisait ? » ;
- « L'open data en Sciences Économiques et Sociales » ;
- « Les *serious games* en classe de langue étrangère ».

Enfin, plusieurs projets de recherche (sur la téléprésence à l'école, l'esprit critique, la littératie des données en éducation, les FabLabs, etc.) associent les étudiants qui sont invités à axer leurs mémoires sur l'évolution avec le numérique des pratiques pédagogiques.

Volume horaire de la formation

Volume horaire en M1 et en M2

Le volume horaire total de la formation est de 800h. Ces heures sont réparties de la façon suivante :

- S1 : 242h
- S2 : 245h
- S3 : 177h
- S4 : 136h

L'année de master 2 est moins chargée que celle de master 1 pour permettre aux étudiants de finaliser leur mémoire et de préparer le concours qui a lieu courant du S4.

Quelques parcours bénéficient d'un volume d'heures légèrement pondéré à la hausse, justifié, par exemple, pour le parcours éco-gestion par une double voie (technique et professionnelle) et par la préparation de cinq concours en M2.

Lieux de la formation

Les enseignements dispensés dans le cadre de la mention 2nd degré sont réalisés :
- à l'INSPE, sur le site girondin (33) de Mérignac ainsi que sur le site de Pau pour quelques enseignements de parcours 2nd degré portés par l'UPPA ;
- sur les campus des 3 universités (UB, UBM et UPPA).

Place de la recherche

Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.

L'INSPE dans sa composition élargie, avec les partenaires, a mis en place un cursus progressif en matière de formation à/par la recherche. L'organisation par semestre s'appuie sur

l'identification de thématiques et d'objets de recherche, une présentation méthodologique et un accompagnement par groupes et par étudiant de leur mémoire.

Parmi les critères privilégiés, l'ancrage sur le terrain et les réalités de l'EPL d'affectation restent prioritaires. A la différence du premier degré, le 2nd degré n'a pas encore mis en œuvre un guide du mémoire commun. Ce point sera travaillé collégialement les prochaines années de la nouvelle accréditation, dans le respect la diversité des cultures et les méthodes disciplinaires.

Quatre principaux leviers pour favoriser l'articulation entre la recherche et la formation ont été mobilisés ces dernières années :

- des rencontres avec des scientifiques autour de thématiques sociales et scientifiques vives via les Boussoles de l'INSPE (communications en soirée enregistrées et diffusées en mode synchrone via Youtube) ;
- le dispositif Cardie associant actuellement des chercheurs INSPE et des EPLE, et ponctuellement des stagiaires voire étudiants (20 projets recensés actuellement) ;
- le forum du numérique, associant un volet d'analyse critique et située de l'impact des technologies et du numérique dans les situations et contextes d'apprentissage scolaire ;
- un dispositif de conservation et de valorisation des mémoires les mieux appréciés, via le service de documentation, en accord avec les directeurs de mémoire, sur le site HAL-DUMAS, permettant le retrouvage et la valorisation de l'information.

Place des stages et organisation de l'alternance

Objectifs, modalités, organisation des stages

Cette année 2021-2022, l'organisation des stages professionnels dans le 2nd degré se décline de la façon suivante :

- pour les étudiants de master 1, un Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA) disciplinaire de deux fois deux semaines en novembre et en mars ainsi qu'un SOPA transversal de deux fois une semaine en janvier et en mai ;
- pour les étudiants de master 2, un stage filé sur l'année scolaire équivalent au tiers de l'ORS (obligation réglementaire de service) d'un titulaire chaque semaine le lundi et le mardi, soit sous la forme d'un SOPA, soit en responsabilité sous un contrat d'étudiant contractuel alternant avec le rectorat à partir du 1^{er} septembre.

Pour l'année 2022-2023, des réunions de travail regroupant le Rectorat, l'INSPE et les universités partenaires ont démarré en vue d'organiser au mieux le déploiement des 6 semaines de stage en M1 et des 12 semaines en M2.

Le stage d'observation et de pratique accompagnée disciplinaire, encadré par un tuteur de la discipline correspondant au parcours de formation, a été pensé pour favoriser prioritairement l'initiation des étudiants à la compétence suivante du référentiel national de la formation initiale (arrêté du 28 mai 2019) : *le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages* »

Le stage d'observation transversal ? a été élaboré pour permettre au futur professionnel de devenir « *acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale* ». Les tuteurs de terrain sont ainsi chargés de guider les étudiants dans la découverte des différents services et fonctions d'un établissement et de les accompagner dans l'observation et l'analyse de problématiques éducatives tels que la laïcité, l'égalité filles-garçons, le numérique, la coéducation, le climat scolaire, l'éducation inclusive. Ce stage prépare également à l'épreuve d'entretien du concours qui vise entre autres à apprécier la capacité du candidat à s'approprier les valeurs de la république, la laïcité et les exigences du service public.

Le stage de master 2 permet l'intégration des deux compétences précédentes à laquelle s'ajoute de façon renforcée « le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement

professionnel ». Le stage filé à tiers temps des étudiants, que ce soit en SOPA ou en responsabilité, favorise leur immersion dans l'établissement d'accueil et le tissage du lien entre l'enseignement en classe, l'action collective de la communauté éducative et leur capacité réflexive. Par ailleurs, le stage filé renforce non seulement l'alternance intégrative entre le stage et les formations à l'INSPE, mais semble la piste la plus prometteuse pour évaluer les progrès et les acquis des étudiants en stage en référence aux compétences professionnelles. Plus spécifiquement, les étudiants contractuels alternants construisent de manière consolidée les compétences à animer une séquence de classe et à gérer un groupe dans un climat de travail propice aux apprentissages.

L'alternance intégrative repose également sur des liens forts et réguliers entre les stages et les enseignements à l'INSPE ou dans les universités partenaires au niveau de toutes les Unités d'Enseignement (UE), en complément d'un accompagnement individuel ou collectif dans le cadre du co-tutorat. Pour ce qui est de l'accompagnement réalisé dans le cadre de l'UE5, il est à noter que le rectorat a mis à disposition de l'INSPE environ 1000 h TD pour le recrutement de praticiens vacataires afin d'augmenter la part de praticiens.

Mise en œuvre du tutorat mixte

La réforme de la formation initiale a été l'occasion d'accentuer le co-tutorat entre tuteur-terrain et tuteur INSPE au bénéfice de l'accompagnement de chaque étudiant et d'une cohérence de l'équipe de formateurs. Dorénavant, les tuteurs universitaires réalisent une visite par semestre de stage de tous étudiants contractuels alternants M2. Les étudiants SOPA M2 des parcours portés par l'UB bénéficient eux aussi de ces visites formatives. Cette visite en co-tutorat n'a pas pu être instituée cette année pour les étudiants SOPA M2 au sein des parcours portés par l'UBM et l'UPPA du fait de difficultés de ressources humaines et de coût. En vue d'améliorer la collaboration entre tuteurs-terrain et INSPE, une réflexion académique inter catégorielle (rectorat-INSPE) et inter degré est menée depuis l'an dernier à travers un séminaire académique sur la formation de tuteurs pour optimiser ce co-tutorat.

Evaluation

La géométrie variable du co-tutorat en M2 en fonction de l'université portant le parcours est une difficulté pour établir une évaluation certificative commune du stage dans la maquette. Les réflexions menées dans ce cadre ont actuellement abouti à une évaluation critériée du stage centrée sur le troisième domaine de compétences « *le praticien réflexif* ». Cette évaluation se focalise sur la méthode et la pertinence de réflexivité du futur professionnel. Le but étant d'assurer une équité de traitement entre les étudiants tout en prenant en compte la diversité des situations de stage et de tutorat (SOPA ou en responsabilité ; visite du tuteur INSPE sur lieu de stage ou non), cette évaluation a pour avantages de se centrer sur un domaine qui s'adapte à un tutorat réalisé sous forme de visite ou à distance sous forme d'écrit réflexif, et qui constitue un levier fort du développement des futurs professionnels et de l'apprentissage de leurs élèves.

Une évaluation davantage formative est réalisée auprès des étudiants bénéficiant d'une visite INSPE et est indexée sur le référentiel des compétences professionnelles des professeurs et éducateurs. Elle met l'accent sur le développement progressif des compétences au cours d'une année.

Modalités de recrutement

Les étudiants qui candidatent en M1 dans les parcours du master MEEF, 2nd degré sont généralement titulaires d'une mention de licence connexe au parcours (ex. licence de mathématiques pour le master MEEF 2nd degré parcours mathématiques). En filières professionnelles et techniques (notamment en M1 MEEF Biotechnologies option Santé Environnement), quelques étudiants en reprise d'études candidatent en M1 MEEF en étant déjà titulaires d'un diplôme d'ingénieur, par exemple, ou d'un doctorat.

Recrutement,
passerelles et
dispositifs d'aide à la
réussite

Le recrutement s'opère actuellement via la plateforme « Trouver mon master ». Les critères de sélection concernent principalement les notes obtenues en licence et la justification d'une expérience dans le champ de l'éducation (non obligatoire mais constituant un plus).

Dispositif favorisant l'orientation, la réussite, la remise à niveau et l'insertion professionnelle des étudiants

La communication sur les formations MEEF et sur les passerelles possibles entre les formations est un point majeur pour assurer la pérennité des parcours 2nd degré. Des journées portes ouvertes et la participation aux salons sont ainsi réalisées chaque année. D'autres actions spécifiques destinées à se placer au plus près des demandes des étudiants pourront être pensées par les universités, en lien avec la pré-professionnalisation. La communication sur les parcours de la voie professionnelle, où le taux de réussite est élevé et les candidats peu nombreux, devra aussi faire l'objet d'une attention particulière. Concernant les dispositifs passerelle prévus avec d'autres masters ou parcours, ils gagneraient à être renforcés.

Pour favoriser la réussite de tous les étudiants, une collaboration régulière est établie avec la cellule PHASE pour l'UB. Ce partenariat permet de définir des aménagements adaptés pour les étudiants en situation de handicap, atteints de maladie ou sportifs de bon ou haut niveau. Des contrats d'aménagement d'études sont aussi réalisés pour les étudiants en situation particulière, entre autres salariés.

Suivi de l'acquisition de compétences

Chaque UE qui compose le master MEEF mention 2nd degré précise les compétences professionnelles validées par les éléments pédagogiques qui la constituent. Ces compétences relèvent du référentiel de compétences professionnelles publié au BOEN du 25 juillet 2013, ainsi que le référentiel de formation paru au BOEN et MESRI en juillet 2019.

Ces compétences sont travaillées dans chaque parcours de façon progressive et de manière à répondre à une double exigence d'obtention du master et d'entrée dans le métier d'enseignant. La validation de ces compétences repose sur l'alternance intégrative qui permet de mettre les savoirs en pratique et de transformer les pratiques en connaissances.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.

La mention MEEF, 2nd degré offrait, pour l'année 2021/2022, 730 places en M1 réparties dans 21 parcours de formation différents :

- 275 places proposées par l'université Bordeaux Montaigne ventilées dans 9 parcours ;
- 285 places proposées par l'université de Bordeaux ventilées dans 12 parcours dont 7 sont portés exclusivement par l'INSPE et 5 sont co-portés par l'INSPE et des collèges de l'université de Bordeaux ;
- 170 places proposées par l'université de Pau et des Pays de l'Adour ventilées dans 7 parcours.

Sous réserve d'accréditation, l'INSPE de l'académie de Bordeaux propose pour l'année 2022/2023, 723 places en M1 MEEF 2nd degré réparties dans 20 parcours de formation différents :

- 236 places proposées par l'université Bordeaux Montaigne ventilées dans 7 parcours ;
- 286 places proposées par l'université de Bordeaux ventilées dans 12 parcours dont 7 sont portés exclusivement par l'INSPE et 5 sont co-portés par l'INSPE et un collège de l'université de Bordeaux ;
- 201 places proposées par l'université de Pau et des Pays de l'Adour ventilées dans 7 parcours.

Le débouché principal est l'enseignement dans le 2nd degré, notamment par la réussite aux concours (CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP, CAFEP-CAPES...). D'autres débouchés sont

possibles, notamment vers la fonction publique d'Etat et territoriale, car les connaissances acquises au cours de la formation sont variées et offrent de véritables atouts pour une insertion professionnelle, notamment dans des domaines comme la communication, la gestion de groupe, la gestion de projet, etc. Les étudiants, en fonction des enseignements suivis, peuvent poursuivre leurs études en thèse dans un domaine disciplinaire, y compris didactique, ou en sciences de l'éducation.

En ce qui concerne la réussite au concours présenté, les taux sont très variables d'un concours à l'autre en fonction notamment du nombre de candidats par rapport au nombre de postes offerts au niveau national. A titre d'exemple, on note pour l'année 2021 un ratio très important d'étudiants reçus en PLP Biotechnologies, en Eco-Gestion, en PLC Mathématiques et en PLC Physique Chimie alors que le nombre de reçus en PLC EPS, lui aussi élevé, représente un pourcentage plus faible vu que le nombre d'étudiants dans ce parcours est nettement supérieur au nombre de places au concours.

Pour les étudiants diplômés non lauréats d'un concours, la réalité de leur reconversion n'est pas réellement observée, celle-ci pouvant avoir lieu généralement après plusieurs échecs au concours et parfois bien après l'obtention du master. Par ailleurs, il semblerait que de plus en plus d'étudiants échouant au concours font le choix d'exercer en tant que contractuel, parfois en se représentant au concours visé (ex : en PLC SVT, après plusieurs années en tant que contractuel, certains passent le CAPES interne a priori plus facile à obtenir que le CAPES externe). Il semblerait aussi qu'une part restreinte d'étudiants diplômés se tournent vers d'autres concours de la fonction publique.

Composition de l'équipe pédagogique

Le déploiement de l'offre de formation pour le master MEEF mention 2nd degré est assuré par une équipe pluri-catégorielle composée d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du second degré, de formateurs et de vacataires, relevant très majoritairement du second degré (professeurs agrégés ou certifiés).

Une des spécificités de cette mention provient de la présence de 44 professeurs formateurs académiques (PFA = enseignants dans les collèges et lycées de l'académie mis à disposition par le rectorat).

Le partenariat avec les corps d'inspection est également essentiel dans la mesure où ils prennent part au co-pilotage des parcours.

Fonctionnement

Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.

La gouvernance de l'INSPE de l'académie de Bordeaux est en cours de transition. Dans l'ancien comme dans le nouveau projet de gouvernance, les instances décisionnelles comptent un représentant du rectorat et un enseignant ou un enseignant-chercheur désigné et missionné par chaque université partenaire (UBM, UPPA).

Dans le nouveau projet de gouvernance, le comité de direction se réunira au moins une fois par mois (dans les faits tous les 15 jours) et coordonnera les actions des différents partenaires dans la mise en œuvre des orientations décidées par le Conseil d'Institut (organisation des enseignements, des périodes de stage, évaluations formative et certificative des progrès et des acquis des étudiants, amélioration continue des formations...). Il établira également les ordres du jour de la commission formation.

Depuis septembre 2021, une commission formation qui peut se réunir sous un format restreint au 2nd degré a vu le jour. Elle a pour rôle :

- de débattre sur des aspects relatifs à la formation ;
- de formuler des propositions ensuite soumises à l'équipe de direction ;
- de diffuser l'information et les décisions.

La coordination globale et générale de la mention est effectuée, au niveau de l'INSPE, en concertation étroite avec les trois chargés de mission MEEF, par un chargé de mission INSPE « coordination mention 2nd degré » directement rattaché à la direction adjointe formation initiale de l'INSPE.

Outre ce fonctionnement à l'échelle de l'Institut et de la mention, les responsables de parcours organisent aussi régulièrement que nécessaire des réunions avec leur équipe pédagogique. Ces réunions permettent de traiter des points majeurs (les emplois du temps, la répartition des mémoires, la coordination des interventions...). Un travail rapproché avec les services administratifs et la scolarité est aussi réalisé à l'échelle des parcours et de la mention (arrêt du calendrier, organisation des examens et des stages, remontée des notes ...).

Enfin, un conseil de perfectionnement est organisé au niveau de la mention, et des pré-conseils ou réunions préparatoires sont réalisées au niveau de chaque parcours, en concertation entre les deux sites pour les parcours existant à Bordeaux et à Pau. Les étudiants et stagiaires sont associés à ces conseils. Les conclusions qui en ressortent donnent lieu à des propositions d'amélioration continue.

Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE

Même si de nombreux échanges ont lieu entre les INSPE, entre autres par le biais du réseau des INSPE et des réseaux de chercheurs, à ce jour on compte peu de partenariats effectifs permettant par exemple une mutualisation de certains cours. Sur ce point, le parcours PLP lettres histoires mutualise une vingtaine d'heures avec l'INPSE de Limoges. Cet accord, appelé à être prolongé, permet de fusionner des cours pour des parcours à faible effectif. Cette expérimentation pourrait être élargie à d'autres parcours déployés au sein de la Nouvelle Aquitaine voire au-delà. De même le parcours documentation travaille en partenariat avec d'autres INSPE ou académie pour faciliter certaines mises en stage d'étudiants dispersés sur le territoire.

Outre ces partenariats, la mention 2nd degré bénéficie de conventions signées avec des organismes non universitaires. On peut notamment mettre en avant la convention (en cours de signature) avec le Mémorial de la Shoah.

Internationalisation de la formation

Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.

L'INSPE de l'académie de Bordeaux, en tant que composante de l'Université de Bordeaux, participe au processus d'internationalisation qui est l'un des piliers de la formation des futurs enseignants. Son action concerne le développement de la mobilité, l'internationalisation des maquettes, et l'engagement de l'institut dans de nombreux projets européens et internationaux.

Ces dernières années l'accent a été mis sur le continent européen avec d'autres partenaires plus lointains comme le Sénégal, le Canada, Taïwan, etc. Nous accueillons chaque année des mobilités entrantes ainsi que des séjours courts (de 2 semaines en moyenne) pour les étudiants en année de M1 de master MEEF. Ces stages sont organisés autour de 2 temps forts à savoir des visites de classes et d'établissement ainsi que des temps courts de prise en charge d'une classe. Chaque étudiant est visité au cours de son séjour par un PINSPE désigné préalablement.

De nouvelles dynamiques voient le jour depuis septembre 2021 autour desquelles l'INSPE est engagé : les teachers academies d'une part, en lien avec les académies de Bordeaux-Poitiers et Limoges, et l'entrée dans le consortium Erasmus+ Enlight porté par l'UB.

En matière de formation, depuis 2021, tous les étudiants peuvent de surcroît préparer le CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Etranger) et passer la certification, toutes deux assurées par l'INSPE.

3.6.3. Master mention MEEF Encadrement éducatif

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	Le master mention « Encadrement éducatif » ne comporte qu'un parcours de formation.
Objectifs professionnels	<p>Les débouchés de la formation sont principalement ceux de l'Education nationale. La formation vise à développer les compétences professionnelles attendues d'un conseiller principal d'orientation (CPE) et à préparer les étudiants au concours de recrutement des CPE, pour permettre une prise de fonction réussie. Le master forme des CPE en mesure (i) de s'adapter à la diversité des publics et des conditions d'exercice du métier, (ii) de s'inscrire dans une dynamique d'évolution de leurs pratiques professionnelles tout au long de leur carrière, (iii) d'être autonomes et organisés, capables d'initiatives, de prises de décision, et (iii) de travailler en équipe. Pour cela, la formation associe des savoirs théoriques et pratiques fortement articulés les uns aux autres et des périodes de stage en établissement. Ces différents stages permettent de découvrir le milieu professionnel et d'acquérir progressivement la professionnalisation attendue.</p>
Organisation de la formation	<p>La formation est organisée en 4 semestres constitués chacun de 6 UE et de 4 stages.</p> <p>Les UE sont les suivantes :</p> <p>UE 1 : construction du cadre de référence (28 ECTS) UE 2 : efficacité de l'action éducative (28 ECTS) UE 3 : le CPE acteur de la politique d'éducation (16 ECTS) UE 4 : recherche et innovation professionnelle (20 ECTS) UE 5 : professionnalisation et pratiques réflexives (20 ECTS) UE 6 : LVE et télécollaborations interculturelles en langues (8 ECTS)</p> <p>Le master vise l'acquisition des connaissances et des compétences scientifiques, organisationnelles, communicationnelles et relationnelles qui seront nécessaires aux étudiants dans leur vie professionnelle de CPE. Pour chaque UE les compétences visées s'appuient sur les référentiels de compétences propres aux Conseillers Principaux d'Education et sont indiquées aux étudiants. Le souci d'articuler les contenus des cours avec les questions issues du terrain de stage ou de mettre ces contenus au service d'une appréhension plus fine et éclairée de l'exercice du métier en contexte est constant. Pour faciliter ce lien entre formation à l'INSPE et pratique de stage, 5 UE sur les 6 sont pluridisciplinaires et font appel aux différents champs de la recherche en éducation (philosophie, sociologie, histoire, psychologie clinique et cognitive, sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication, langues) afin d'appréhender au mieux la complexité des situations</p>

éducatives, des publics et des contextes. Ces UE pluridisciplinaires interagissent et fonctionnent selon un continuum dans la formation.

L'UE 3 qui porte la culture professionnelle commune aux 3 mentions réglementées est organisée spécifiquement à destination des CPE, pour éviter tout effet de redite/répétition au regard des cours dispensés dans les autres UE. Elle représente 54 h en M1 (pour un total de 501 h) et 41 h en M2 (pour un total de 299h). La progression pédagogique sur les 4 semestres permet d'approfondir différentes thématiques constitutives du métier de CPE, selon des modalités pédagogiques variées.

Les différents modules sont :

- Connaissance et transmission des valeurs de l'Ecole républicaine, connaissance des droits et des obligations du fonctionnaire
- Connaissance du métier, formation à la laïcité et à l'éthique professionnelle *Évolution de l'institution républicaine / Histoire de la laïcité scolaire / Philosophie de l'Ecole républicaine et de la laïcité*
- Égalité filles / garçons
- Éducation inclusive et accessibilité des apprentissages. *Les enjeux de l'école inclusive / La langue, lieu des apprentissages*
- Dispositifs plurilingues (*classes bilingues sections européennes et internationales, accueil des élèves allophones*)
- Coéducation
- L'école dans son environnement international *Histoire de l'éducation et éducation comparée*
- Coopérer dans les projets relatifs aux parcours éducatifs : parcours avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé, parcours citoyen de l'élève.

Si les contenus du « tronc commun » sont identifiés comme tels dans l'UE 3, il s'agit ici plutôt d'en approfondir l'étude, déjà amorcée dans les autres UE, du fait du caractère spécifique et transversal du rôle du CPE dans l'établissement. À titre d'exemple, la question de la laïcité et des valeurs de la République est abordée de façon systématique dans l'UE 1 (dans le cours de philosophie de l'école républicaine ou d'histoire, notamment) puis travaillée à partir d'analyses de situations professionnelles typiques dans l'UE 3 et réinvestie dans l'analyse des observations réalisées lors du stage dans l'UE 5.

Modalités d'enseignement

présentiel enseignements à distance hybride
 apprentissage formation continue

La plupart des enseignements ont lieu en présentiel.
L'UE 6 est organisée principalement en distanciel mais

un dispositif hybride est toujours possible. Certains CM ou TD constitutifs d'autres UE peuvent être ponctuellement prévus selon une modalité distancielle. L'acculturation des étudiants à différentes modalités d'enseignement fait aussi partie de la formation.

Formation en langue(s)

Les étudiants bénéficient chaque semestre des enseignements de l'UE 6 « Langues vivantes étrangères et télécollaborations interculturelles en langue ». Ils visent à développer à la fois des compétences proprement linguistiques et une meilleure connaissance du fonctionnement de systèmes éducatifs étrangers par des échanges avec des étudiants d'autres pays (Colombie, Brésil, Taïwan ...) suivant des cursus analogues *via* l'outil numérique. Ils concernent actuellement uniquement l'anglais mais un projet de mutualisation avec d'autres masters est à l'étude afin de pouvoir proposer ces formations dans d'autres langues et notamment en espagnol.

L'activité de « télécollaborations interculturelles en langues » est particulièrement intéressante car elle peut s'adapter à tous les étudiants (quel que soit le niveau dont ils disposent), y compris à ceux qui sont bilingues et qui pourront ainsi pratiquer pour maintenir leur niveau. Il ne devient donc plus pertinent de dispenser les étudiants des enseignements de langues dans la mesure où les télécollaborations interculturelles participent d'un double objectif : pratique-développement de la langue mais aussi pratique-développement de compétences interculturelles transverses.

Place du numérique

Les enseignements reposent sur des modalités pédagogiques prenant notamment appui sur des outils numériques à plusieurs niveaux. D'une part, la plateforme pédagogique Moodle est le support de la formation et permet la mise à disposition des étudiants de la progression des cours, des supports de cours, ainsi que des consignes et modalités d'évaluation. D'autre part, les forums sont mobilisés comme outils de communication, en plus de la messagerie, entre les formateurs et les étudiants et entre les étudiants pour échanger des questions et conseils sur les travaux à réaliser. Les pratiques d'enseignement, *via* la plateforme Moodle, permettent aussi aux étudiants empêchés de suivre les cours et de réaliser les activités à distance. D'autre part, des supports de partage et d'échanges sont aussi mobilisés ponctuellement par les étudiants pour le suivi individualisé de leur parcours de formation comme des murs padlets, cartes mentales en ligne ou document collaboratif en ligne (Framapad...) pour présenter des ressources et échanger sur un travail de mémoire ou de projet éducatif. Des ressources en ligne spécifiques au métier de CPE sont sélectionnées et régulièrement mises à jour dans une base de données multi-degré et pluridisciplinaire.

Les problématiques évoquées en cours abordent systématiquement la question de l'usage responsable du numérique et permettent de doter les futurs professionnels de compétences numériques à des fins de collaboration et de communication professionnelles. L'UE 2 module Culture numérique (20h) permet de traiter des pratiques numériques des jeunes, des enjeux du développement d'une culture numérique chez les jeunes en lien avec le CRCN, la plateforme PIX

Volume horaire de la formation

et les travaux scientifiques relatifs aux pratiques de la jeunesse, notamment *via* les réseaux sociaux. L'UE 3 traite de l'EMI et des pratiques numériques en éducation. L'UE 4 à travers le module « usages numériques professionnels » permet de doter les étudiants de compétences numériques pour rechercher et traiter des données ou de l'information et communiquer. Le module culture numérique de l'UE 5 permet de développer les compétences numériques des étudiants en lien avec leurs pratiques de stage, à travers des outils de gestion, de communication. En cela, les cours conduisent les étudiants à intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier (dans le contexte de la vie scolaire et du lien avec les partenaires, dans le travail pédagogique avec les élèves, dans la démarche de recherche).

En M1, les étudiants bénéficient de 245 heures d'enseignement en S1 et 256 heures de cours au S2 pour un total de 501 heures.

En M2, 184 heures d'enseignement sont dispensées au S3 et 115 heures au S4, soit un total de 299 heures.

Cette différence de volume horaire entre l'année de M1 et celle de M2 s'explique par la part croissante des stages dans la formation (6 semaines en M1, 12 semaines en M2) et par la nécessité de laisser davantage de temps de travail personnel aux étudiants en M2 pour leur permettre de finaliser leur mémoire et de préparer les épreuves de concours.

Lieux de la formation

La formation se déroule sur les deux sites girondins de l'INSPE de l'académie de Bordeaux, principalement sur le site de Cauderan, pour faciliter l'accès des étudiants à la restauration.

Place de la recherche

L'équipe s'appuie sur une forte proportion d'enseignants-chercheurs issus de différentes disciplines et de plusieurs laboratoires de l'université de Bordeaux et de l'université Bordeaux Montaigne : Centre Émile Durkheim (UMR CNRS 5116 - Sciences Po Bordeaux), Laboratoire « Sciences, Philosophie, Humanités » (UR 4574 Université Bordeaux et Bordeaux-Montaigne), LACES (EA 7437 - Université de Bordeaux), Centre d'études des mondes moderne et contemporain (EA 2958 - Université Bordeaux-Montaigne), MICA (EA 4426- université Bordeaux Montaigne), IMS UMR5218 CNRS équipe RUDII.

La dimension scientifique irrigue toute la formation dispensée au sein du master. L'ensemble des UE participe au développement des capacités d'analyse des étudiants, de leur aptitude à prendre du recul et à argumenter en s'appuyant sur des connaissances solides, une bibliographie maîtrisée, des éclairages pertinents issus des travaux scientifiques, afin de les amener à construire progressivement la posture de praticien réflexif attendue chez un CPE.

Les cours d'initiation à la recherche constituent d'abord une « formation par » dans la mesure où ils permettent la communication de méthodes et de résultats de la recherche, en termes de nouvelles connaissances. Le mémoire implique un essai pratique d'une forme de recherche dans un domaine précis ; il est le résultat d'un cheminement qui permet une connaissance et une prise de recul vis à vis (i) de la façon dont s'élaborent les connaissances scientifiques, et (ii) de la manière dont elles peuvent être « appliquées » ou « transposées » dans des champs professionnels. L'objectif ultime étant que les étudiants puissent se saisir des résultats de la recherche pour interroger leurs pratiques et développer leur réflexivité.

Place des stages et organisation de l'alternance

Dans l'UE 5, des heures d'adossement à la recherche sont également prévues. Elles visent à développer (i) le questionnement et la documentation des questions professionnelles par l'appropriation des cadres d'observation et d'analyse des pratiques professionnelles et (ii) l'analyse de pratiques innovantes investiguées par la recherche.

Objectifs. Les objectifs des différents stages proposés au fil de la formation sont les suivants :

- découvrir le contexte professionnel du CPE : L'EPLE, le Service Vie Scolaire ;
- appréhender les missions du CPE : Référentiel de compétences / Circulaire de missions ;
- analyser les situations issues du terrain : engager des pistes de réflexion ;
- problématiser les situations issues du terrain : épreuve d'admissibilité « analyse d'une situation éducative » / épreuve d'admission « Épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury ».

Modalités. Chaque semestre comprend des heures d'accompagnement de stage au sein de l'UE « professionnalisation et pratiques réflexives » : 30 h au S1, 32h au S2, 22h au S3 et 22h au S4. L'accompagnement de stage s'inscrit dans une démarche d'alternance déductive et inductive. Il consiste à préparer les étudiants à l'observation et à la pratique accompagnée puis à analyser l'expérience vécue en stage afin de faire émerger des contenus de formation.

En M1, les étudiants ont deux stages transversaux et deux stages centrés sur le métier de CPE, pour une durée totale équivalente à 6 semaines en EPLE.

- Stage d'observation transversal dans un EPLE : 4 étudiants issus de parcours disciplinaires ou catégoriels différents sont accueillis sur un même lieu de stage et sont suivis par un même tuteur. Ce dernier organise les observations des étudiants au sein de l'établissement (par exemple le suivi d'une classe dans plusieurs disciplines, dans des dispositifs d'accompagnement personnalisé ou d'aide au travail...) et anime les échanges suite aux observations.

- Stage d'observation et de pratique accompagnée en lien avec l'exercice professionnel du CPE : 2 étudiants issus de différents parcours et mentions sont accueillis sur un même lieu de stage avec une alternance collège/lycée professionnel pour appréhender la diversité des conditions d'exercice métier. Ils sont suivis par un même tuteur. Ce dernier organise les observations et accompagne les temps de pratiques au sein des classes dont il a la responsabilité. Il anime les bilans collectifs à l'issue des séances.

En M2, les étudiants sont en stage SOPA (stage d'observation et de pratique accompagnée) pour une durée équivalente à 12 semaines en EPLE. Pour 2021-2022, aucun berceau d'alternant n'a été proposé pour la mention « Encadrement éducatif ».

Evaluation. L'UE 5 (stage) est évaluée en contrôle continu aux semestres 1, 2 et en contrôle terminal aux semestres 3 et 4. Le module « stage et développement professionnel » fait l'objet d'un oral au semestre 4. Ces évaluations se réfèrent systématiquement aux compétences professionnelles du référentiel.

Appui des services académiques. Les lieux de stage (« berceaux ») sont définis conjointement avec le rectorat afin de garantir aux étudiants des conditions adaptées aux objectifs de formation visés et à une préparation optimale du concours, en veillant à rester au plus près du lieu de formation.

Tutorat mixte. Les équipes de tuteurs sont pluri-catégorielles, pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles : elles associent des personnels enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'INSPE (tuteurs INSPE) et des personnels de l'Éducation nationale. Les tuteurs INSPE font deux visites en EPLE par stagiaire en M2 et les tuteurs terrains accompagnent au plus près les étudiants dans les EPLE où ils font leur stage.

Une journée de formation des tuteurs a été organisée conjointement par l'INSPE et le rectorat le 22 octobre 2021 afin de faciliter (i) l'appropriation de la nouvelle offre de formation, (ii) le lien entre les tuteurs et la complémentarité de leurs interventions et, (iii) l'approfondissement de leurs compétences professionnelles d'accompagnement des stagiaires.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les critères d'appréciation des dossiers votés en Conseil d'institut, privilégient un niveau académique en licence ou équivalent satisfaisant et une expérience (recommandée mais non obligatoire) dans le champ de l'éducation. Le candidat est invité à transmettre une lettre de motivation dans laquelle il met en exergue l'intérêt de la formation dans son projet professionnel. La nouvelle plateforme nationale de recrutement en master qui devrait être opérationnelle à la rentrée 2023, a d'ores et déjà conduit l'équipe pédagogique à repenser les critères et modalités de recrutement dans le cadre uniformisé de la plateforme. Elle devrait permettre un retour plus rapide vers les étudiants candidats sur leur admission et éviter ainsi des défections liées au fait que les étudiants valident leur inscription dans d'autres instituts par défaut de réponse.

Il n'y a pas actuellement de passerelles fonctionnelles et structurées avec d'autres masters ou formations. Les éventuelles demandes seront étudiées au cas par cas. Au cours de la prochaine accréditation, un lien plus étroit avec le parcours « pilotage de projets éducatifs au local et à l'international » (PIPELI) du master mention MEEF PIF sera pensé pour permettre à certains étudiants du master ayant construit un projet alternatif au métier de CPE de se réorienter vers des métiers de pilotage de projets éducatifs hors champ scolaire. Pour favoriser la réussite des étudiants, notamment de ceux qui sont en situation de handicap ou atteints de maladie, un lien régulier est établi entre l'équipe pluridisciplinaire et pluricatégorielle du master et la « cellule phase » de l'université de Bordeaux pour définir conjointement des aménagements de scolarité adaptés.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le projet pédagogique du master MEEF « Encadrement éducatif » est fondé sur l'acquisition des 14 compétences communes et des 8 compétences spécifiques au métier de CPE telles que définies dans le référentiel de compétences 2013 et le référentiel de formation 2019. L'ensemble de ces compétences est transcrit dans les différentes UE du master sur les 4 semestres *via* une approche interdisciplinaire, intégrative et progressive d'acquisition dans une double exigence d'obtention du Master et d'entrée dans le métier de CPE. Les modalités pédagogiques diversifiées telles que l'approche par projets (projet collectif d'étude qui prend la forme d'un travail collaboratif de mise en œuvre concrète d'un projet au sein d'un EPLE, déployé sur les 4 semestres du master ; travaux de groupe et de mises en situation dans les différentes UE du master), l'approche interdisciplinaire, notamment dans le cadre de la préparation aux épreuves d'admissibilité (devoirs sur table bi-mensuels selon une

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

programmation thématique concertée et en lien avec la progression pédagogique relative notamment à l'UE 1 et à l'UE 2) favorisent cette approche par compétences. Les évaluations formatives et sommatives sur l'ensemble des semestres permettent aux étudiants de mesurer le niveau d'acquisition de leurs compétences aux différentes étapes de leur formation.

L'attractivité du master mention MEEF EE est perceptible dans le nombre croissant de dossiers de candidature pour intégrer la formation (122 en 2017-2018, 187 en 2019-2020, 231 en 2020-2021, 301 en 2021-2022). En M1, la capacité d'accueil est fixée par le Conseil d'institut à 25 places. L'analyse des taux de réussite ne fait pas apparaître de différence majeure en fonction du diplôme de licence obtenu par l'étudiant. Néanmoins, les délais administratifs de traitement des demandes amènent à une déperdition importante entre le nombre de candidats et les étudiants effectivement inscrits en M1. La nouvelle plateforme nationale devrait corriger ce défaut.

De nouveaux outils de suivi de cohorte devront être formalisés pour éviter que les seuls éléments à disposition soient recueillis de façon informelle. Le master MEEF EE va engager ce travail dans le contexte d'amélioration continue des formations développé à l'INSPE.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée de 11 enseignants-chercheurs de l'INSPE de Bordeaux (Histoire, Sociologie, Psychologie, Philosophie, Information et communication, Études anglophones, Sciences de l'éducation, Didactique des langues et cultures), de 3 PRAG (Philosophie, Sociologie, Mathématiques), 2 PRCE (Information et communication), 1 Formatrice CPE (à temps-plein), 1 vacataire de langues vivantes étrangères et 2 PFA (Professeurs formateurs Académiques CPE) auxquels viennent s'adjoindre deux collègues CPE à temps plein en EPLE.

Le recrutement des intervenants « extérieurs » (non titulaires de l'INSPE) est effectué par la responsable de la mention EE, en accord avec l'ensemble de l'équipe, en tenant compte des compétences des intervenants, de leur désir de transmettre leur expérience aux étudiants et d'aider à leur insertion professionnelle.

Le partenariat avec les corps d'inspection (2 IA IPR EVS) doit également être souligné puisqu'ils participent pleinement au pilotage de la mention.

Fonctionnement

La responsabilité pédagogique de la mention est assurée par une enseignante-chercheuse (Philosophie). Elle est secondée par 5 responsables d'UE et bénéficie du soutien administratif d'un secrétariat pédagogique (scolarité) et du service de gestion dédié à la planification des emplois du temps.

Le dialogue entre l'équipe pédagogique et les étudiants est facilité par l'existence de représentants étudiants de chaque promotion en M1 et en M2.

Les enseignements de la mention EE sont dispensés exclusivement sur le site de Gironde de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ce qui favorise la cohésion du groupe et facilite les relations entre les différents services (direction, service de la scolarité, centre de ressources documentaires...) ainsi que les relations interpersonnelles (restauration collective).

La mention EE est représentée par la responsable de mention dans différentes instances institutionnelles : comité de pilotage

INSPE/Rectorat, Commission académique, sur invitation au COSP (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique), réunions inter-mentions (Direction Formation).

La mention EE organise chaque année un conseil de perfectionnement, dans le respect des règles de constitution, afin d'évaluer la formation de l'année écoulée et de la faire évoluer en prenant en compte les besoins pédagogiques des étudiants et stagiaires mais aussi pour tendre vers une réelle évaluation par compétences. Cette démarche qualité participe aussi à une réflexion partagée et constante des équipes plurielles pour une meilleure recherche de la complémentarité entre les différents acteurs de la formation. Des commissions pédagogiques sont mises en place chaque fois que nécessaire (notamment pour l'évaluation des candidatures et la mise en place des contrats pédagogiques, ainsi que pour les questions techniques urgentes). Enfin, le jury académique du master MEEF EE est composé de la responsable du master, des responsables des UE et des IA IPR EVS représentant le Rectorat de l'académie de Bordeaux. Il se réunit à la fin de chaque semestre. Il délibère sur le semestre au semestre impair et sur le semestre et l'année au semestre pair.

Partenariats

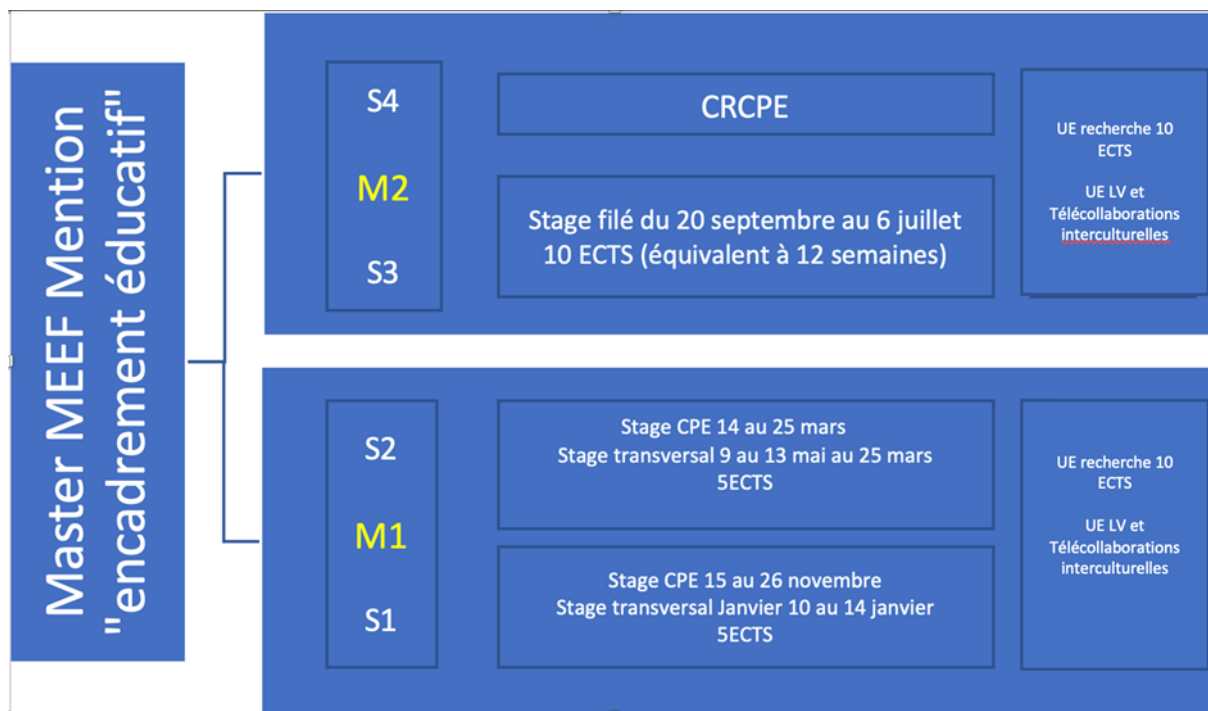
Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE	Même s'il existe des échanges informels, il n'y a pas de partenariat structuré avec d'autres INSPE.
Internationalisation de la formation	<p>La mention MEEF EE est engagée dans une voie de développement et d'échanges à l'international. Cela se traduit par (i) des enseignements en langues sous la forme de télécollaborations interculturelles, (ii) l'accueil d'étudiants internationaux et (iii) une mobilité sortante des étudiants au sein des universités partenaires conventionnées.</p> <p>Cette dynamique est à renforcer dans les prochaines années car les bénéfices sont nombreux pour les étudiants : (i) approfondissement et réflexion sur les méthodologies de l'enseignement, (ii) ouverture aux différences culturelles et sociales, (iii) découverte des modèles pédagogiques et éducatifs d'autres pays ou encore (iv) stimulation des échanges de pratiques professionnelles surtout chez les futurs CPE dont la profession est une spécificité française.</p> <p>En langues, les cours sont en relation avec le domaine du MEEF CPE et les 5 compétences langagières sont toutes travaillées selon une approche par tâche ou par projet. Les modules de télécollaborations interculturelles ajoutent au <i>curriculum</i> la pratique authentique de la langue et le développement de compétences communicatives et interculturelles des étudiants avec d'autres étudiants de pays très divers. Ils permettent d'utiliser les possibilités qu'offre Internet pour faire travailler les étudiants en binômes ou en groupes multiculturels sur des tâches et projets communs. Depuis plusieurs années, ces télécollaborations interculturelles concernent les universités de São Paulo (Brésil), de Cincinnati (USA), de Taichung (Taiwan)...</p> <p>Grâce à la diligence du service Recherche, Innovation et Relations internationales de l'INSPE, une convention a été signée avec l'université de Taichung et a permis la mobilité sortante de deux étudiants en mai 2018 et la mobilité entrante d'étudiants taïwanais depuis 2018 également. Cet échange a permis l'observation croisée d'établissements scolaires du second degré et a fédéré un réseau d'échanges de stages à venir pour les étudiants. Grâce à l'engagement de la professeure en études anglophones le master</p>

MEEF EE s'inscrit dans l'ouverture du champ éducatif à l'international

Dans le cadre du développement de cette ouverture internationale et des divers programmes auxquels répond actuellement l'Université de Bordeaux (Programme « Enlight » notamment) des discussions sont en cours pour favoriser un échange régulier avec des formations comparables à l'étranger (échange entre formateurs et échanges entre étudiants, incluant pour certains une mobilité internationale).

Bien que la fonction de CPE n'existe qu'en France et qu'il ne soit pas aisé de trouver des masters équivalents à l'étranger, un partenariat prometteur est notamment envisagé avec une formation proche existant en Belgique (éducateurs exerçant en contexte scolaire).

Présentation simplifiée du parcours en MEEF mention « Encadrement éducatif »



3.6.4. Master mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation

Le master mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) comporte 6 parcours :

1. Métier de formateur, conseil et accompagnement (MFCA)
2. Formation de Formateurs à l'International (FFI) / International Education and Training (IET)
3. Innovations et Didactique (ID)

Objectifs professionnels

4. Pilotage de projets éducatifs au local et à l'international (PIPELI)
5. Éduquer, former à la transition écologique et aux objectifs de développement durable (ODD)
6. Médiations et médiatisations de savoirs (MMS)

La mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) contribue au développement des compétences professionnelles des métiers de la formation et de l'éducation. Ses objectifs spécifiques sont ceux de l'ingénierie, de la conception et de la conduite de la formation professionnelle initiale et continue, de l'analyse des savoirs professionnels et de la conduite d'actions et d'interventions en formation. La mention PIF s'adresse à différents publics, principalement déjà professionnels, qui souhaitent choisir ou valider une orientation en formation d'adultes, en phase d'approfondissement, de reconversion ou de projet professionnel dans le domaine de l'ingénierie de formation, ou encore à des étudiants qui souhaitent s'engager dans des projets professionnels dans le domaine de l'ingénierie de formation ou de l'éducation entendu au sens large du terme. La période 2016/2020 a affirmé cette spécificité de la mention par rapport aux autres mentions du MEEF destinées à la formation initiale des enseignants et des conseillers principaux d'éducation. Sont considérées les missions d'éducation et de formation professionnelle, la gestion de formations, la coordination de projets, les actions d'insertion ou d'accompagnement éducatif ou/et social et culturel des personnels d'éducation et d'encadrement ainsi que les dispositifs et les médiations documentaires et le développement professionnel.

L'objectif principal est celui d'une formation universitaire liant la qualification et la diplomation, en articulant recherche, contextes, compétences professionnelles et ingénierie de la formation. Les rapports entre le travail, l'activité, le métier, la formation, la réflexivité, le développement personnel et professionnel sont particulièrement explorés, ainsi que la conception et la conduite des projets de formation et les pratiques d'accompagnement, d'analyse et de conseil (cf. compétences communes¹).

Organisation de la formation

La structure de la formation est organisée en 4 semestres autour d'un socle partagé d'ingénierie de la formation qui prend la forme d'un M1 commun aux 6 parcours (voir schémas en fin de document). Les six parcours s'intéressent au développement et au renforcement de compétences professionnelles en ingénierie de la formation, à la conception, à l'expertise et à la conduite d'actions et d'interventions auprès de publics professionnels ou engagés dans des missions d'éducation et de formation et de coordination de projets. L'idée de fonder une culture commune en pratiques et ingénierie de la formation est confortée en 2nde année de master (S3 et S4) par l'existence d'une structure commune aux six parcours. L'offre de formation témoigne donc à la fois d'une progressivité dans les apprentissages mais aussi d'une cohérence autour de la construction des compétences professionnelles en ingénierie et en formation.

L'ensemble de la formation se déploie sur 500 heures étudiant (120 ECTS) réparties en 5 unités d'enseignement (UE). Ce volume horaire est distribué de façon homogène entre la première année et la seconde année du master.

La première année propose 250 h (60 ECTS) d'enseignements de tronc commun réunis en un seul parcours proposant 2 UE à choix.

¹ Les compétences professionnelles de la mention relèvent des blocs de compétences répertoriés par la fiche RNCP n°31854 (master MEEF) et sont aussi inspirés des quatre domaines de compétences professionnelles du formateur détaillés dans le B.O. n° 30 du 23 juillet 2015, Annexe 1.

En ligne : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31854/#ancree3>

En ligne : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf

120h (30 ECTS) sont dévolues au premier semestre et 130h (30 ECTS) au second semestre.

Essentiellement adressé à des publics issus directement de formation initiale ou bien de champs professionnels éloignés et engagés dans une reconversion professionnelle, le master propose, dans le cadre de la première année, des éléments fondateurs et une première orientation vers les choix de parcours de la seconde année. Il garantit ainsi une spécialisation progressive.

- L'UE 1 (30H et 8 ECTS au S1 et S2) propose des contenus transverses autour du développement de l'adulte en formation, la fonction de formateur, l'ingénierie de projet, les langues de communication, l'ingénierie documentaire en formation.

- L'UE1 et l'UE2 (30h et 6ECTS chacune pour chaque semestre) proposent des enseignements au choix pour une première sensibilisation aux contenus de 4 parcours en particulier : Formation de Formateurs à l'international (FFI)/International Education and Training (IET), Éduquer, former à la transition écologique et aux Objectifs de Développement Durable, (ODD) et Médiations et Médiatisations de Savoirs (MMS), Pilotage de projets éducatifs au local et à l'international (PIPELI).

- L'UE 4 (20h, 4ECTS au S1 et 20h, 6ECTS au S2) propose une initiation / acculturation à la recherche au premier semestre et un accompagnement thématique à la construction d'une problématique de recherche au cours du second semestre.

- L'UE 5 (20h, 4ECTS au S1 et 20h 4ECTS au S2) propose une mise en situation professionnelle et un accompagnement de stage.

La 2nde année de master (130h, 30 ECTS au S3 et 120h, 20 ECTS au S4) s'adresse non seulement à des étudiants issus du M1 PIF ou issus d'autres mentions du master MEEF (formation initiale) mais aussi à des publics déjà professionnels (formation continue) qui souhaitent choisir ou valider une orientation en formation d'adultes, en phase d'approfondissement, de reconversion ou de projet professionnel dans le domaine de l'ingénierie de formation. Les enseignants/professionnels auront la possibilité via une VAPP ou une VAE d'intégrer directement le M2 : la reconnaissance des expériences professionnelle et personnelle constitue un des ressorts fondamentaux de l'offre.

La seconde année conserve une structure commune pour les 6 parcours, en particulier concernant l'UE 1 de tronc commun de seconde année (S3 30h, 8ECTS et S4 30h, 8ECTS), l'UE 4 recherche (S3 30h, 6ECTS et S4 20h, 4ECTS) et de l'UE 5 stage (S3 20h, 4ECTS et S4 20h, 6ECTS). Les UE 2 (S3 30h, 8ECTS et S4 30h, 8ECTS) et UE 3 (S3 20h, 4ECTS et S4 20h, 4ECTS) proposent des contenus d'expertise spécifiques à chacun des six parcours répartis en un à trois modules différents.

Modalités d'enseignement

Présentiel enseignements à distance hybride
 Apprentissage formation continue

La première année de formation est hybridée, partiellement ouverte en présentiel sur les sites de Bordeaux et d'Agen.

La 2nde année de formation est en modalité hybride avec possibilité d'un distanciel complet pour certains parcours : Formation de Formateurs à l'international (FFI-IET), Médiations et Médiatisations de Savoirs (MMS) Elle est en modalité hybride pour les parcours Métier de formateur, conseil et accompagnement (MFCA) et Innovations et Didactique (ID). Elle est dispensée en présentiel pour les parcours Éduquer, former à la transition écologique et aux

objectifs de développement durable (ODD) et Pilotage de Projets Éducatifs au Local et à l'International (PIPELI).

L'ingénierie pédagogique de la mention est pensée pour être compatible avec (i) la situation des professionnels en poste, (ii) les contrats de formation/alternance et (iii) la situation des stagiaires d'un an en immersion en France ou à l'étranger. Pour les enseignants/professionnels en poste, la grande diversité des modalités d'enseignement proposées rend la formation compatible avec leur exercice professionnel : c'est l'un des ressorts fondamentaux de l'offre.

Formation en langue(s)

La formation en langues est assurée dès le socle commun en première année de master dans le cadre des enseignements de l'UE 1 (contenus transverses). Les contenus sont déclinés progressivement selon les volumes suivants : (M1 S1 10h, S2 10h ; M2 S4 15h.). Les modalités de cet enseignement sont hybrides, voire totalement à distance sous forme de télécollaborations interculturelles. Le niveau de langue sera certifié au regard des demandes des textes en vigueur.

Depuis son ouverture en 2017, l'option/parcours FFI (Formation de formateurs à l'international (FFI)/ International Education and Training (IET), formation bilingue anglais /français en grande partie à distance (dispositif hybride par l'intermédiaire d'une plate-forme numérique de formation) illustre de façon plus approfondie et plus spécifique les liens entre éducation, langues et apprentissages. Ce parcours accompagne le développement de compétences d'enseignants et de formateurs engagés dans des parcours de mobilité internationale et de formation de jeunes et d'adultes.

La mention relève les enjeux de la formation à une langue étrangère au travers de trois leviers d'action : l'internationalisation des formations, la mobilité des formateurs et des formés, les dispositifs de formation innovants. Elle prend appui sur l'expertise scientifique et professionnelle d'une équipe de formateurs internationaux.

La dimension bilingue et internationale affirmée du parcours FFI-IET permet de nombreux partenariats dont pourrait bénéficier à terme l'ensemble des parcours de la mention, en fonction de l'expertise propre de chacun d'entre eux. Une réflexion est également engagée pour déterminer les critères qui permettraient aux lauréats du master FFI-IET la validation du certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE).

Place du numérique

Les parcours font appel à des modalités pédagogiques diversifiées avec un recours important au numérique : CM, TD hybrides ou totalement à distance, études de cas et instructions au sosie à partir de séances filmées, scénarios de pédagogie inversée, conception d'un programme de formation ou d'un projet numérique... De même, les cours peuvent se dérouler en hybride synchrone, en distanciel synchrone (clases virtuelles *via* différentes technologies) ou asynchrone (à l'aide par exemple de capsules vidéo mises à disposition des étudiants) pour les parcours très hybridés (FFI-IET ou MMS). Le recours aux robots de télé présence constituera de plus une pratique habituelle de ces parcours.

La place du numérique est également représentée au travers de la formation dispensée aux étudiants. Les horaires dévolus à ces enseignements sont rassemblés dans l'UE 1 transverse du M1/S2 (10h liées à l'ingénierie documentaire en formation et à l'écriture numérique) et du M2/S3 (15h liées aux usages et projet numériques). L'ensemble favorise le développement du numérique au service de la formation et de l'ingénierie pédagogique (portfolio, projets, formations...) à travers les outils pour enseigner et pour préparer les enseignements, le développement de la culture numérique pour enseigner et pour innover, le développement des compétences et de la littératie numérique.

Volume horaire de la formation

Le volume horaire de la formation (M1 +M2) est de 500h étudiant hors travail personnel et stages. Une partie du travail consistera en la réalisation de projets et d'une enquête de terrain, non compris dans cet horaire. Le volume horaire du M1 (tronc commun, un seul parcours) est de 250h (60ECTS), distribuées comme suit : S1 120h, 30 ECTS et S2 130h, 30 ECTS. En M2, il existe une structure commune pour les six parcours (S3 à 130h et à 30 ECTS ; S4 à 120h et à 30 ECTS). Les contenus sont différenciés dans les UE 2 (S3 30h, 8ECTS et S4 30h, 8ECTS) et UE 3 (S3 20h, 4ECTS et S4 20h, 4ECTS). Chacun des six parcours propose des contenus d'expertise propre.

Lieux de la formation

Les formations sont majoritairement hybrides, associant des contenus proposés à distance (sous de très diverses formes) et en présentiel (INSPÉ site de Bordeaux et site d'Agen). Deux parcours peuvent être totalement à distance (MMS et FFI) en fonction des situations des étudiants (voir rubrique modalités d'enseignement).

Place de la recherche

La qualité de la démarche scientifique est garantie par l'intervention de nombreux enseignants-chercheurs dans la formation et le pilotage même des parcours (sur les six parcours ouverts, cinq sont pilotés par des enseignants chercheurs, trois par des professeurs des universités et deux par des maîtres de conférences).

L'articulation entre recherche et formation est également assurée par l'intervention des enseignants-chercheurs (nombreux, voir équipes) dans les enseignements, dans l'encadrement des mémoires et dans l'articulation, entre l'analyse des pratiques professionnelles et les résultats/les pratiques de la recherche en actes (avec souvent l'objectif d'un transfert direct des résultats de la recherche en éducation et en formation sur le terrain professionnel, comme par exemple au cours d'expérimentations d'actions-recherches de formation. Plusieurs thèses (CIFRE et/ou avec un encadrement international) ont été initiées/soutenues à partir de l'ancienne version du master, tous parcours confondus (une à deux par an en moyenne). Pour la 1^{ère} année et ensuite dans tous les parcours, l'UE recherche est animée par des enseignants-chercheurs et structurée comme suit. En S1 (20h, 4ECTS), une sensibilisation à la recherche en éducation et en formation est proposée, suivie en S2 (20h, 6ECTS) par l'accompagnement au choix de la thématique et à la problématisation d'une question de recherche en lien avec une pré-orientation vers les parcours de la 2nde année. En S3 (30h, 6ECTS), des séminaires de recherche sont proposés dans le cadre de chacun des 6 parcours. Les nouveaux étudiants qui rejoignent le M2 avec un profil « professionnel / formation continue » sont alors initiés à une approche de l'ingénierie de la formation par la recherche (littérature spécifique au parcours). Les caractéristiques propres d'un mémoire de recherche scientifique/universitaire leur sont présentées de façon plus ciblée ; dans le même temps, un accompagnement leur est proposé afin de faire émerger/stabiliser la thématique et la problématique définitive de leur travail (fiche-mémoire). Au second semestre (S4, 20h, 4ECTS), un directeur de mémoire individuel est nommé (concertations internes des équipes à partir des fiches-mémoire), qui accompagne chaque étudiant dans sa progression. Parallèlement, des cours décrivent les exigences universitaires des écrits et de la communication scientifique ; des travaux de groupes ont lieu (ateliers) en vue du partage des questionnements de recherche et des outils d'enquête.

L'offre de formation est conçue en liaison avec la recherche : la mention est adossée aux laboratoires de recherche associés à l'INSPÉ, notamment aux équipes du Laboratoire Cultures – Éducation – Sociétés (LACES EA 7437, Études anglophones / Langues et Cultures – EALC, Équipe de recherche comparative en éducation, pluralisme, prévention et professions - ERCEP 3), au laboratoire Lab-E3D (Épistémologie et Didactiques Des Disciplines), à l'équipe RUDII (Représentations, usages,

développement et ingénierie de l'information, groupe cognitique, IMS UMR 5218 de l'Université de Bordeaux) mais aussi l'équipe Sciences, Philosophie, Humanités (co-habilitée par les universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne) rattachée à l'UFR de Sciences biologiques de l'université de Bordeaux et à l'UFR Humanités de l'université Bordeaux Montaigne.

Place des stages et organisation de l'alternance

La mise en situation professionnelle est accompagnée tout au long du master dans le cadre d'une UE dédiée (UE5), en lien avec le travail sur le projet professionnel. Cet accompagnement est réparti comme suit : M1/S1 20h 4ECTS, M1/S2 20h 4ECTS, M2/S3 20h 4ECTS, M2/S4 20h 6ECTS (total 80h et 18 ECTS sur l'ensemble du master).

L'objectif des stages est de construire les compétences associées aux pratiques du conseil et de l'ingénierie de formation (voir les compétences professionnelles générales visées par la mention, cf. rubrique objectifs professionnels) en lien avec les expertises des différents parcours.

Au cours de l'année de M1 et de M2, les dispositifs d'accompagnement de stage comportent quelques variations. Cette souplesse est liée aux profils des étudiants et à la spécificité des parcours (stages à l'étranger par exemple) ; les éléments ci-dessous esquissent toutefois des principes communs.

Le stage est d'une durée de 3 semaines minimum en M1 et de 1 mois en M2. Au cours des semestres impairs (S1/S3) est proposée une préparation à la mise en situation professionnelle. Au cours des semestres pairs (S2/S4), la réalisation du stage donne lieu à un rapport de stage évalué à l'écrit et/ou à l'oral.

Ce dernier comprend obligatoirement :

- Une présentation de la mission,
- Une présentation de la structure de stage,
- Une analyse de la mission réalisée,
- Les références bibliographiques mobilisées,
- Les perspectives professionnelles que la mission analysée fait apparaître.

En fonction de sa situation professionnelle et administrative et en concertation avec le responsable de parcours, l'étudiant peut effectuer jusqu'à 6 mois de stage. Le stage peut être massé ou filé sur l'année, hors des journées de cours, à raison du nombre de jours requis.

Au cours du stage, l'étudiant a deux référents : un tuteur de stage pour l'INSPÉ et un maître de stage dans la structure d'accueil. Plusieurs temps d'échanges sont prévus entre les parties prenantes, tuteur, maître de stage et étudiant. Un document de suivi du stage est notamment communiqué au maître de stage afin de lui permettre de situer l'évolution de l'acquisition des compétences sur la durée de la mission.

Les terrains de stage sont de nature très différente : établissements scolaires ou de formation en France ou à l'étranger, organisations, collectivités territoriales, entreprises, ou associations. Dans le cadre d'un stage à l'étranger, le suivi est réalisé en visio-conférences.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

L'offre de formation est conçue en liaison avec un ensemble de partenaires demandeurs de formation et aussi participants (offre de lieux de stage, partenariat économique, insertion de 30% de professionnels dans la formation). Les parcours ont un lien fort avec la formation continue (financement, VAE, VAPP).

L'accent doit être mis sur l'attractivité de la mention, diplômante et professionnalisante, ouverte désormais en M1 (profil formation initiale) et également accessible directement en M2 (profil formation continue). Parmi ces éléments attractifs : des horaires aménagés (cours un seul jour par semaine par exemple) ou des dispositifs hybrides et/ou entièrement à distance, l'initiation à la recherche et un appui fort sur la recherche en éducation et en formation (invitations

aux séminaires de recherche des laboratoires), le lien fort avec la formation continue et l'environnement professionnel (stages), soutenance permettant aux étudiants professionnels de faire leur stage et leur mémoire dans un délai aménagé. L'attractivité de la mention porte sur le besoin des publics d'une formation professionnalisante et diplômante de niveau universitaire. Dans le cadre de la nouvelle accréditation, elle s'enrichit d'une possibilité de suivre un parcours complet depuis la formation initiale.

En outre, l'INSPÉ propose un système de certification et de diplomation des formateurs de l'enseignement du premier et du second degré, par l'intégration de la préparation de la mention PIF. Des modules spécifiques (comme « analyse didactique et pédagogique » ou « conseil et accompagnement » p.e.) sont inscrits, par convention entre le Recteur de l'Académie et le Directeur de l'INSPÉ, dans le plan académique de formation des personnels enseignants et d'éducation. Les titulaires du CAFFA et du CAFIPEMF ayant suivi la préparation et qui souhaitent poursuivre leur formation dans le cadre du master bénéficient d'une équivalence de modules et d'une validation d'acquis d'UE choisies pour chacun des parcours. La mention PIF joue ainsi un rôle d'adossement universitaire voulu par les nouveaux textes définissant les compétences des formateurs de terrain du premier et du second degré. Elle bénéficie également aux parcours de professionnalisation dans l'enseignement supérieur et la formation des adultes.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le suivi de l'acquisition des compétences professionnelles s'oriente d'après la fiche RNCP n°31854 (master MEEF) et le Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015. Elles ont été regroupées en quatre domaines pour servir la constitution d'une culture commune entre les formateurs :

1. Penser - Concevoir - Élaborer
2. Mettre en œuvre - Animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer - Analyser – Évaluer

Les modalités pédagogiques diversifiées telles que l'approche par projets (projets d'ingénierie et de conception de programmes de formation, projets d'accompagnement en formation ou projets numériques), les études de cas et les instructions au sosie à partir de séances filmées, les scénarios de pédagogie inversée ou l'analyse de l'activité favorisent l'approche par compétences.

Le suivi de l'acquisition des compétences est opérationnalisé selon les trois modalités d'évaluation suivantes :

- Évaluation initiale,
- Évaluation continuée et formative (modalité privilégiée d'évaluation dans l'ensemble de la mention),
- Évaluation sommative/terminale et ponctuelle (mémoire/contrôle de connaissance).

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

L'insertion professionnelle des étudiants des précédentes promotions permet de se projeter pour les effectifs à venir. Plusieurs parcours d'étudiants ont abouti à un recrutement en INSPÉ en tant que formateur ou formatrice et /ou à une promotion vers des métiers de conseil et/ou d'encadrement au sein de l'Éducation Nationale (inspection, conseil pédagogique, ingénierie de formation en France ou à l'étranger, Mission Laïque Française, Agence pour l'enseignement français à l'étranger, écoles internationales) ou encore à des reconversions professionnelles d'enseignants vers acteurs de la culture (médiateurs culturels) ou vers l'encadrement dans l'animation, auprès des ONG, ou dans la santé, vers l'encadrement de la formation continue et la formation des adultes dans le privé, le consulting, la création d'entreprises (cours de langues et en langues). Nous pouvons également évoquer des emplois dans des collectivités territoriales en lien avec le pilotage de la transition écologique, des recrutements à l'Université sur les mêmes missions, des poursuites d'études en alternance sur des

diplômes d'ingénieurs en système de management de la qualité environnementale. Des partenariats étroits sont établis avec des acteurs économiques de Nouvelle Aquitaine en gestion de projet (Cluster économie circulaire, Cluster eau et adaptation au changement climatique), ainsi qu'avec des organismes de recherche, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, Pour l'année 2018-19 (n+1), 54 ex-étudiants étaient en emploi (sur 60 répondants). Tous ces aspects passés de l'insertion professionnelle sont transférables dans le cadre futur.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

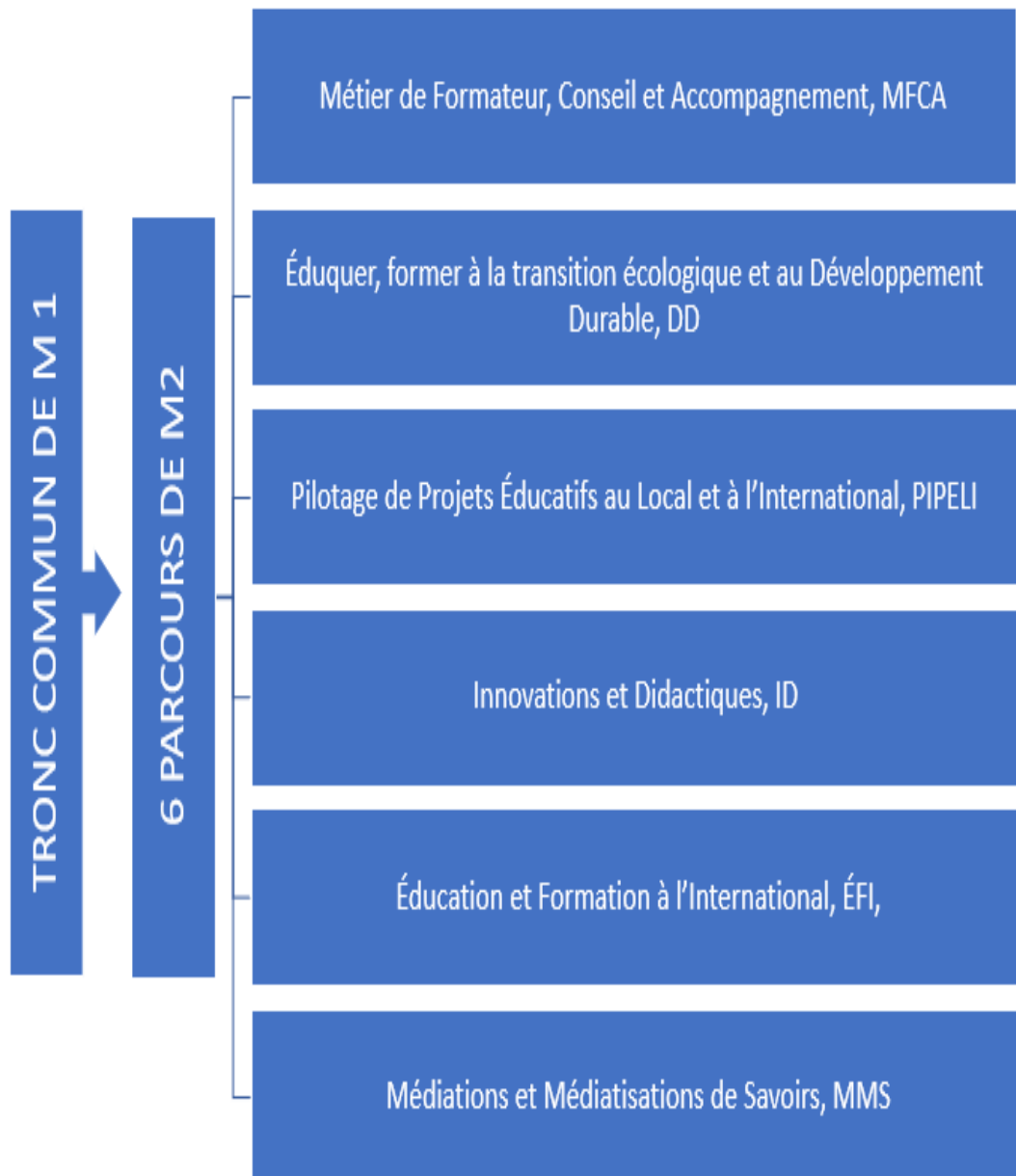
Composition de l'équipe pédagogique	<p>Coordination des parcours ouverts à la rentrée 2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conseil et intervention en formation Métier de formateur, accompagnement (CIF-MFA) : J. Vannereau, MCF 70^{ème} section (équipe : universitaires, principalement de 70^{ème} section ; professionnels de l'éducation et de la formation) 2. Formation de Formateurs à l'International (FFI) /International Education and Training (IET) : M. Derivry, PU 11^{ème} et 07^{ème} section & R. Malet, PU, 70^{ème} section (équipe : universitaires, principalement de 70^{ème} et de 11^{ème} section ; professionnels de l'éducation et de la formation) 3. Innovations et didactiques (ID) : L. Coulange PU 26^{ème} section (équipe : universitaires, principalement de 70^{ème}, 7^{ème} et 26^{ème} section ; professionnels de l'éducation et de la formation en didactiques des disciplines) 4. Pilotage de projets éducatifs au local et à l'international (PIPELI) : C. Miqueu, PU 17^{ème} section (équipe : universitaires, principalement 17^{ème}, 04^{ème}, 70^{ème} section ; professionnels de l'éducation et de la formation) 5. Éduquer, former à la transition écologique et au développement durable (DD) : D. Dessagne, PRAG Histoire et Géographie (équipe : universitaires, principalement 60^{ème} section ; professionnels de l'éducation et de la formation) 6. Médiations et médiatisations de savoirs (MMS) : C. Capelle, MCF 71^{ème} section (équipe : universitaires, principalement de 71^{ème} section et professionnels de l'éducation et de la formation)
Fonctionnement	<p>Plusieurs niveaux de coordination et communication sont assurés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une coordination générale de la mention, en lien étroit avec l'équipe de direction et avec les services administratifs : suivi des études, présidence du jury de la mention, de la commission pédagogique d'examens des dossiers, organisation des conseils de perfectionnement, lien avec les partenaires ; - Une coordination fonctionnelle : orientation des étudiants, lien avec les comités formation initiale (FI) et formation continue (FC) du Conseil d'Orienta-tion Scientifique et pédagogique (COSP), avec le groupe de travail inter-mentions, avec l'équipe de direction et avec les services de la scolarité ; - développement des relations avec les publics (Journées Portes Ouvertes, mailing) et avec les organismes de formation, en liaison avec les responsables de parcours ;

dans ce cadre, suivi de l'ouverture de l'offre de formation sur la préparation académique aux fonctions de certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour le 2nd degré (CAFFA) et de Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ainsi que du Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger (CAPEFE) et à leur adossement au master (restructuration en 2021 des équivalences mises en place entre ces certifications et les parcours).

Partenariats

<p>Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPÉ</p>	<p>Cet aspect représente un axe de progression à ce jour.</p>
<p>Internationalisation de la formation</p>	<p>L'internationalisation de la formation dans la mention se traduit non seulement par l'enseignement des langues, par l'existence depuis le départ d'une formation à la coordination de projets éducatifs à l'international (PIPELI) et par l'accueil en formation d'étudiants étrangers mais aussi à travers l'ouverture en 2017 de l'option/parcours FFI (Formation de formateurs à l'international, actuellement FFI-IET), formation bilingue anglais /français, comme déjà évoqué ci-dessus.</p> <p>En outre, de nombreux partenariats sont initiés par les parcours de la mention. Ces partenariats concernent non seulement les lieux d'exercice/de stage des étudiants et leur nationalité mais aussi ceux et celles des enseignants chercheurs intervenant dans cette option. Citons à titre d'exemples les lieux d'exercice en 2020 des étudiants français à l'étranger (États-Unis, Canada, Thaïlande, Liban, Espagne) ou des étudiants étrangers (Chine, Côte d'Ivoire, Italie, Syrie, Norvège, Tunisie, Maroc, Vietnam) ou encore les lieux d'exercice des intervenants enseignants chercheurs (Berkeley University, University College London (Institute of Education), Université de Pékin, Warwick University, University of Singapore, Université de Shanghai, University of Cincinnati, Multi-learn du Luxembourg, University of South Australia, Helsinki University, University de San Sebastian (Euskampus), Université de Padoue (Chaire Unesco Droits Humains), Saga University in Japan). Des télécollaborations interculturelles avec Taipei-Taïwan en français et New Delhi – Inde en anglais sont intégrées dans le parcours Formation de Formateurs à l'International (FFI) /International Education and Training (IET).</p>

STRUCTURE DU MASTER MENTION MEEF PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION (PIF)
TOTAL MASTER - 500h - 120 ECTS



TOTAL MASTER PIF MEEF 500h - 120 ECTS

ARCHITECTURE TC M1			
250 h -60 ECTS			
Semestre 1		Semestre 2	
UE 1.1	M1. L'activité et le développement de l'adulte en formation 10h M2 Langues de communication 10h M3 Ingénierie de projet en formation 10h 30h/8ECTS	UE 2.1	M1. La formation et le formateur face à l'anthropocène 10h M2. Langues de Communication 10h M3. Ingénierie documentaire en formation, veille documentaire et écriture numérique. 10h 30h /8ECTS
UE 1.2	Enseignements au choix 1. Médiation et éducation 2. Conduite du changement dans les organisations par la formation aux ODD 3. Éduquer et former en contextes de communication plurilingues 4. Comprendre les politiques éducatives locales 30h/8ECTS	UE 2.2	Enseignements au choix 1. Médiation et éducation 2. Conduite du changement dans les organisations par la formation aux ODD 3. Agir et construire les fondements d'une citoyenneté globale et démocratique 4. Acteurs, partenariats et pratiques éducatives au local 30h/8ECTS
UE 1.3	Enseignements au choix spécialisation parcours 1. Médiation et éducation : accompagner des projets 2. Gestion de projet en ingénierie de formation à la transition écologique 3. Coordonner et évaluer des projets éducatifs et de formation dans des contextes interculturels 4. Piloter un projet éducatif au local / à l'international 20h/6ECTS	UE 2.3	Enseignements au choix spécialisation parcours 1. Médiation et éducation 2. Conduite du changement dans les organisations par la formation aux ODD 3. Se situer et comprendre l'éducation et la formation à l'international 4. Acteurs, partenariats et pratiques éducatives à l'international 20h/6ECTS
UE 1.4	Recherche Initiation la recherche : les fondamentaux de la recherche en ingénierie, éducation et formation 20h/4ECTS	UE 2.4	Recherche Séminaires d'accompagnement thématiques liés aux parcours proposés M2 20h/6ECTS
UE 1.5	Mise en situation professionnelle et préparation de stage. 20h/4ECTS	UE 2.5	Stage Accompagnement de stage et projet professionnel personnalisé 20h/4ECTS
30 ECTS 120h		30 ECTS 130 h	

ARCHITECTURE COMMUNE PARCOURS M2

250 heures par parcours – 60 ECTS

Semestre 3		Semestre 4	
UE 3.1	<p>M1. Connaissance et analyses des professions de la formation. 15h M2. Usages et projet numériques. 15h</p> <p>30h/8ECTS</p>	UE 4.1	<p>M1. Langues de Communication 15h M2. Droit de l'éducation et de la formation, environnement institutionnel et gestion des ressources humaines. 15h</p> <p>30h /8ECTS</p>
UE 3.2	<p>Enseignements spécifiques au parcours</p> <p>30h/8ECTS</p>	UE 4.2	<p>Enseignements spécifiques au parcours</p> <p>30h/8ECTS</p>
UE 3.3	<p>Enseignements spécifiques au parcours</p> <p>20h/4ECTS</p>	UE 4.3	<p>Enseignements spécifiques au parcours</p> <p>20h/4ECTS</p>
UE 3.4	<p>Mémoire</p> <p>Approche de la recherche</p> <p>Méthodologie et séminaires recherche</p> <p>30h/6ECTS</p>	UE 4.4	<p>Mémoire</p> <p>Séminaires d'accompagnement</p> <p>Écrits et communication scientifique</p> <p>20h/4ECTS</p>
UE3.5	<p>Mise en situation professionnelle et préparation de stage.</p> <p>20h/4ECTS</p>	UE 4.5	<p>Stage</p> <p>Accompagnement de stage et projet professionnel personnalisé</p> <p>20h/6ECTS</p>
<p>30 ECTS</p> <p>130 h</p>		<p>30 ECTS</p> <p>120 h</p>	

4. Budget de projet : part du financement des enseignements

4.1. Contexte et objectifs

L'INSPE de l'académie de Bordeaux bénéficie d'un budget propre intégré (BPI) au budget de l'université de Bordeaux. Pour l'année 2022, le budget initial de l'INSPE validé par le Conseil d'institut réuni le 9 novembre 2021 s'élève à 2 357 832 €. Parce qu'il déploie son offre de services en partenariat avec le rectorat, l'UBM et l'UPPA, l'INSPE doit disposer, en complément de son budget propre intégré, d'un « budget de projet » agrégeant les ressources additionnelles apportées par les partenaires et retraçant les charges supportées par ces acteurs. Le « budget de projet » permet ainsi d'explicitier au niveau du site académique (académie de Bordeaux) les ressources mises en œuvre par tous les partenaires et constitue un outil partagé de consolidation des moyens au service de ce projet commun.

La mise en place de la réforme de la formation des enseignants a rendu *de facto* inopérant le précédent budget de projet annexé au dossier d'accréditation 2016-2020.

Le Conseil des partenaires qui rassemble la rectrice de l'académie de Bordeaux, le recteur délégué à l'ESRI, les présidents des trois universités (UB, UBM et UPPA) et le directeur de l'INSPE a décidé le 22 juillet 2021 de construire un nouveau budget de projet et a confié le pilotage de son élaboration aux vice-présidents en charge du Conseil d'administration des trois établissements.

Au cours de cette séance, le Conseil des partenaires a affirmé avec force sa claire volonté :

- d'installer un comité pérenne de pilotage du budget de projet qui soit chargé de sa construction et de son suivi pendant toute la période d'accréditation ;
- de construire un budget de projet partagé qui soit à la hauteur de l'ambition et de l'intérêt renouvelé que les partenaires portent à la formation des enseignants ;
- de repenser totalement les conventions et procédures d'exécution qui cadrent sa mise en œuvre ;
- d'assurer un suivi régulier, *a minima* annuel, de son exécution.

La présente partie propose le budget de projet consolidé de l'année universitaire 2020/2021. Il n'est en effet pas possible de construire un réel budget de projet partagé pour l'année 2022/2023 en l'absence d'informations règlementaires sur l'organisation et le portage pédagogique et financier de la future année de formation des fonctionnaires stagiaires post-master (année T0). En revanche, comme pour la précédente accréditation, un travail collaboratif entre l'académie et les trois universités a été entrepris pour établir la contribution en heures équivalent TD (HETD) de chaque partenaire à la formation des enseignants déployée au sein de l'académie de Bordeaux. Cette analyse fine, réalisée par le groupe des contrôleurs de gestion des trois établissements, été réalisée sur l'année 2020/2021.

Il n'était pas possible non plus au moment où cette analyse a commencé (début octobre 2021) de considérer l'année 2021/2022 sachant que les prévisionnels de charges étaient inégalement renseignés dans les SI des trois établissements. Les trois établissements travaillent actuellement à une projection d'heures pour l'année 2021/2022 en prenant en compte les effectifs, les volumes horaires des maquettes de formation et le référentiel horaire des tâches associées à l'accompagnement des étudiants. Il est rappelé, par ailleurs, que 2021/2022 est une année de transition qui déploie une année de M2 particulièrement coûteuse en heures de formation car elle accueille différentes populations d'étudiants à besoins pédagogiques différenciés (adaptations de maquettes et ouverture de groupes à petits effectifs).

L'objectif de l'INSPE de l'académie de Bordeaux et de ses partenaires est :

- d'arriver à construire au plus tard en juin 2022, pour l'année 2022/2023, un budget de projet partagé sous la forme d'un « gabarit » en heures de formation [cette échéance tardive est due à l'intégration dans le calcul de l'année de formation des fonctionnaires stagiaires et de ses incertitudes : effectifs par typologie (titulaires d'un master MEEF ou pas...) de fonctionnaires stagiaires, nombre d'heures de formation par typologie...] ; la valorisation financière à coût complet de la contribution de chaque partenaire, qui nécessite encore des ajustements méthodologiques au sein du groupe des contrôleurs de gestion, arrivera plus tardivement au cours du second semestre de l'année 2022 ; ce travail d'analyse des heures et des coûts conduira à l'établissement de conventions entre l'INSPE, le rectorat et les universités partenaires ; ces conventions qui devront être conclues au plus tard en décembre

2022 devraient, en plus des grands principes de fonctionnement et de gestion, spécifier l'investissement de chaque partenaire dans la formation des enseignants ;

- de mettre en place au cours du second semestre 2022 les dispositifs et procédures qui permettront de suivre l'exécution dudit budget ;
- de ritualiser pendant toute la période d'accréditation une réunion annuelle rassemblant les équipes de contrôle de gestion, les présidences des universités, le rectorat et le directeur de l'INSPE pour dresser un bilan de l'exécution budgétaire et amender au besoin le budget de projet pour l'année suivante au regard des différentes variables (ex. effectifs et typologie des fonctionnaires stagiaires) susceptibles de l'impacter ; deux réunions (une de bilan et une de projection) pourraient aussi être programmées en cas de nécessité.

4.2. Analyse du budget de projet 2016/2020 et de son exécution

L'ancien budget de projet annexé au projet d'accréditation 2016/2020 a su poser les bases d'un diagnostic partagé entre les partenaires (rectorat, UB, UBM et UPPA). Les travaux effectués au cours de l'année 2015/2016 par un comité de suivi de budget (coordonné alors par le Secrétaire Général de l'académie et réunissant les DGS des trois universités), installé par le Conseil des partenaires, ont permis d'avoir, pour la première fois, une vision budgétaire consolidée et partagée de la complétude des apports de chacun des partenaires à l'activité globale de l'ESPE d'Aquitaine. En revanche, ces éléments partagés ne préfiguraient pas le montant des ressources que chacune des institutions souhaitait ou pouvait mobiliser pour l'exercice suivant (2016/2017). La cartographie économique de l'activité de formation des enseignants sur le site d'Aquitaine effectuée en 2016, sous la coordination de l'IGAENR, s'est notamment appuyée sur ces données et a permis l'élaboration d'un nouveau budget de projet pour l'année 2016/2017. Ce travail d'identification et de consolidation des apports de chaque partenaire se voulait être un prérequis indispensable, préparatoire au prochain cadrage budgétaire, qui devait être débattu au sein du Conseil des partenaires. Cette volonté avait donné lieu à une convention quadripartite (rectorat, UB, UBM et UPPA) dédiée au pilotage stratégique budgétaire de l'ESPE d'Aquitaine par les partenaires universitaires et institutionnels, convention annexée au dossier d'accréditation 2016/2020. Le Conseil des partenaires a ensuite été réuni deux fois, en juin et en octobre 2017, à l'initiative du recteur de l'académie de Bordeaux pour débattre du budget de projet des années 2018 et 2019. Ces réunions ont donné lieu à des comptes rendus qui n'ont débouché sur aucune convention formalisant les orientations décidées. La seule convention cadre établie entre l'INSPE et le rectorat avait pour objectif d'arrêter des modes de fonctionnement et des grands principes de gestion partagés.

Force est de constater que cette première analyse fine des contributions des uns et des autres pour l'année 2016/2017 n'a ni été mise à jour ni fait l'objet d'un suivi régulier pendant toute la période d'accréditation. Ce travail n'a donc pas complètement conduit à la réflexion de fond nécessaire à la détermination d'un modèle de contribution commun partagé entre tous les partenaires.

L'enjeu, pour l'INSPE de l'académie de Bordeaux, est clairement de ne pas reproduire le passé et de construire un budget de projet qui sera suivi et ajusté pendant toute la période d'accréditation.

4.3. Méthodologie d'élaboration du nouveau budget de projet

4.3.1. Comité de pilotage, méthode et principes de travail

Comme suite à la décision du Conseil des partenaires du 22 juillet 2021, un comité de pilotage dédié à la construction et au suivi du budget de projet a été constitué à compter d'octobre 2021.

Ce comité de pilotage est composé :

- des vice-présidents des conseils d'administration des trois universités ;
- des vice-présidents formation des trois universités ;
- du délégué académique à la formation des personnels de l'Education nationale (DAFPEN) ;
- du directeur de l'INSPE.

Ce comité a pour objectif de valider les méthodes, simulations et analyses issues des travaux du groupe des contrôleurs de gestion chargés du dossier au sein des trois universités.

Le travail du groupe rassemblant les contrôleurs de gestion des trois établissements s'organiserait autour de quatre grandes étapes :

- identification des requêtes et outils permettant de définir et d'organiser un « gabarit » partagé des heures dispensées au titre de la formation des enseignants dans toute l'académie de bordeaux ;
- caractérisation des règles partagées de calcul permettant la valorisation financière à coût complet de la contribution de chaque partenaire ;
- définition de la méthode permettant de réaliser des projections fiables en termes d'heures de formation et de valorisation financière à coût complet des contributions des uns et des autres sur la base d'effectifs, de la typologie des fonctionnaires stagiaires et des heures maquettes incluant le référentiel équivalent horaire des tâches consacrées à l'accompagnement des étudiants ;
- validation des « gabarits » horaires / financiers et de la méthode de projection en comparant, sur plusieurs années consécutives, le prévisionnel projeté et le réalisé.

A cette fin, entre octobre et décembre 2021, le service de contrôle de gestion de l'université de Bordeaux (direction analyse économique et études statistiques / pôle pilotage et aide à la stratégie) a d'ores et déjà organisé trois réunions avec les services homologues des établissements partenaires. En parallèle, la chargée de mission de l'université de Bordeaux dédiée à la « maîtrise de l'offre de formation », travaille de manière transversale avec le groupe des contrôleurs de gestion, le rectorat et l'INSPE afin d'obtenir une projection d'heures prévisionnelles pour les années universitaires 2021/2022 et 2022/2023.

Ces rencontres ont, à cette date, permis d'aboutir à un gabarit qui présente :

- le bilan des heures dispensées par formation MEEF au titre de l'année universitaire 2020/2021 ;
- les coûts moyens par corps selon la méthode P2CA (Projet de Connaissance des Coûts et des Activités) portée par la DGESIP pour cette même année (**annexe 3**).

4.3.2. Méthodologie du budget de projet

4.3.2.1. Périmètre

Il s'agit de décrire l'activité de formation des enseignants quel que soit le budget qui supporte les charges. Le budget de projet décrit :

- l'apport de l'INSPE (périmètre de la composante INSPE) ;
- l'apport de l'université de Bordeaux (université intégratrice de l'INSPE) et des autres composantes de l'UB co-portant les MEEF ;
- l'apport des universités partenaires, UBM et UPPA portant les MEEF ;
- l'apport du rectorat.

Le périmètre du budget de projet recouvre :

- six sites (Agen, Bordeaux Caudéran, Mérignac, Mont de Marsan, Pau, Périgueux) ;
- les trois mentions de master MEEF (1^{er} degré, encadrement éducatif, pratiques et ingénierie de la formation) et le DU complémentaire portés par l'INSPE ; les heures du DU parcours adapté étant rassemblées avec celles du 1^{er} degré ;
- le master mention MEEF 2nd degré déployé au sein de l'UB, de l'UBM et de l'UPPA.

Non inclus dans le budget de projet mais indiqués pour information : le référentiel horaire des tâches (REH) dédiées au pilotage, la formation continue et les autres charges (intervention des enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPE hors MEEF).

Peut être considérée comme préprofessionnalisation toute UE de L2/L3 comportant un stage de découverte (en école, collège ou lycée) ou une intervention des enseignants sur une approche du système éducatif et des métiers de l'enseignement et de l'éducation en vue d'aider à la détermination du projet professionnel de l'étudiant².

Les "DU prépa-concours" offerts par l'UBM et l'UPPA ne sont pas pris en compte. Ces formations sont offertes aux étudiants ayant validé le M1 mais n'ayant pas été lauréats du concours. Les étudiants qui choisissent ce DU font en effet le choix de ne pas s'inscrire en M2 MEEF pour préparer de nouveau le concours.

4.3.2.2. Données utilisées

- Inscriptions et heures réalisées

Le nombre d'étudiants est établi uniquement sur la base des inscriptions administratives premières. Différentes ventilations des heures d'enseignement réalisées (en HETD) sont proposées :

- ventilation en fonction du portage pédagogique de la formation, les heures réalisées sont ainsi ventilées selon l'établissement porteur de la formation ;
- ventilation en fonction du portage financier, les heures réalisées sont ainsi ventilées selon l'établissement de rattachement de l'enseignant qui les dispense ;
- ventilation en fonction de la catégorie / du corps de l'enseignant ou de l'enseignant-chercheur (PR, MCF, PRAG, PRCE, autres contractuels, vacataires rectorat, autres vacataires, PEMF/PFA).

- Valorisation financière

A ce stade, seule la valorisation financière des heures en masse salariale d'enseignement a été réalisée. La valorisation à coûts complets (comprenant la masse salariale des personnels BIATSS, les coûts de fonctionnement et d'investissement) sera réalisée ultérieurement.

Un coût moyen de l'heure qui prend en compte l'ensemble des HETD (service statutaire et heures de cours complémentaires) par « corps P2CA » a été effectué pour les enseignants et enseignants-chercheurs (E/EC). Les principes retenus sont rappelés ci-après :

- regroupement entre l'ensemble des corps et les catégories proposées dans le projet de connaissance des coûts des activités (P2CA) porté par la DGESEP ;
- calcul d'un coût moyen horaire pour ces « corps P2CA » sur la base de la masse salariale 2020 appliqué aux heures effectuées pour l'année universitaire 2020/2021 ;
- chaque établissement applique ses coûts moyens ; on constate donc des écarts entre établissements mais on retrouve une cohérence globale avec des écarts principalement liés à l'ancienneté des enseignants et des enseignants-chercheurs.

La méthode décrite ci-dessus a été mise en œuvre pour obtenir la valorisation financière des heures jointe au dossier. Les partenaires ont été invités à faire remonter le nombre d'heures valorisées avec le coût horaire propre à leur établissement.

Sur la base de ces données, un travail de projection d'heures pour l'année universitaire 2022/2023 est mené en concertation avec les partenaires universitaires et le rectorat.

Pour la masse salariale BIATSS, le fonctionnement et les amortissements, le niveau de détail reste encore à affiner. L'ensemble des établissements (Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne et Université de Pau et des Pays de l'Adour) a suivi la méthode P2CA ce qui garantit une cohérence dans la qualité de la

² Source : dossier de demande de renouvellement d'accréditation de l'ESPE de l'académie de Bordeaux 2016-2020

donnée. L'objectif est de faire apparaître les coûts directs et indirects associés aux formations MEEF. A ce stade, un gabarit a été construit et partagé mais le travail s'est concentré sur la partie heures d'enseignements. Le groupe va poursuivre son travail pour valoriser l'ensemble des coûts et obtenir un coût complet par formation.

4.4. Présentation du budget de projet de l'année 2020/2021 et prévisions pour l'année 2021/2022

Le budget de projet 2020/2021 construit à partir des charges réalisées détaille la contribution, en heures de formation, de chacun des trois établissements et du rectorat à la formation des enseignants et des CPE au sein de l'académie de Bordeaux (**annexe 3**). Il propose également une valorisation en euros de ces heures à partir d'un coût moyen par corps. Les gabarits relatifs à la masse salariale des personnels BIATSS, au fonctionnement et aux amortissements sont quant à eux en cours de construction. Cette année 2020/2021 étant la dernière avant la mise en place de la réforme, son budget de projet sera particulièrement utile puisqu'il servira de référence pour évaluer l'impact budgétaire de la réforme.

Le tableau 1 précise qu'en 2020/2021, 65 926 HETD ont été consacrées à la formation initiale de 2 440 étudiants. Cet effectif englobe les inscrits de toute l'académie de Bordeaux (INSPE/UB, UBM, UPPA) en MEEF 1^{er} degré (M1 et M2), en MEEF 2nd degré (M1 et M2), en MEEF encadrement éducatif (M1 et M2), en MEEF PIF (M2, pas de M1) et dans les DU « parcours adapté » et « complémentaire » qui accueillent des fonctionnaires stagiaires déjà titulaires d'un master. Quel que soit l'établissement où sont réalisées ces heures, le H/E, globalement stable, est compris entre 24,4 et 28,2.

Les universités financent moins d'heures qu'elles n'en portent grâce au rectorat qui contribue à hauteur de 8,68% du financement total de l'offre globale de formation de l'académie. Les heures du « tronc commun » (dispensées au sein des mentions 1^{er} degré, 2nd degré, EE) qui sont financées par l'INSPE pour l'UBM et l'UPPA restent comptabilisées dans les heures de l'université de Bordeaux même si elles ont été dispensées au sein des universités partenaires. Le nombre d'heures réalisées au sein de l'université de Bordeaux, indépendamment du financeur, est donc légèrement surestimé.

Tableau 9. Budget de projet 2020/2021 de l'INSPE de l'académie de Bordeaux consacré à la formation initiale des enseignants et des CPE (étudiants et fonctionnaires stagiaires)

	Année 2020 / 2021					
	Inscrits 2020-2021	Nombre d'heures réalisées dans les formations portées par l'établissement	% d'heures réalisées dans les formations portées par l'établissement	H/E	Nombre d'heures financées par l'établissement	% d'heures financées par l'établissement
Université de Bordeaux	1 869	50 210	76,16%	26,9	49284	74,70%
dont INSPE	1 706	46 226	70,12%	27,1	45300	68,66%
dont collèges de l'université de Bordeaux	163	3 984	6,04%	24,4	3984	6,04%
Université Bordeaux Montaigne	322	8 694	13,19%	27,0	5823	8,83%
Université de Pau et des Pays de l'Adour	249	7 022	10,65%	28,2	5142	7,79%
Rectorat de Bordeaux					5724	8,68%
Ensemble	2 440	65 926	100,00%	27,0	65 973	100,00%

Le nombre total d'heures de formation de l'année 2021/2022 devrait être significativement supérieur à celui réalisé en 2020/2021 pour au moins trois raisons :

- une légère augmentation du volume horaire des maquettes (ex. + 50 h environ dans les parcours de 2nd degré soit une augmentation d'environ 7%) ;
- l'année 2021/2022 est une année de transition qui accueille différentes populations d'étudiants en M2 et qui a, en conséquence, nécessité des adaptations de maquettes pour accompagner au mieux ces différents publics ; cette volonté d'accompagnement spécifique combinée à une dispersion géographique des sites de formation conduit inévitablement à une augmentation de groupes de TD à faibles effectifs ;

- la mise en place d'une politique d'accompagnement renforcée de la professionnalisation qui se traduit par une augmentation des visites de stagiaires en établissement ou en école (augmentation du référentiel horaire des tâches).

La construction du budget de projet pour l'année 2022/2023 sera quant à elle fortement dépendante de l'organisation de l'année post-master de formation des fonctionnaires stagiaires (année T0) qui accueillera deux populations de fonctionnaires stagiaires : ceux titulaires d'un master MEEF et ceux titulaires d'un master non-MEEF. Ces deux populations bénéficieront d'une formation différenciée en termes de contenus et de volumétrie. Les lauréats des concours titulaires d'un master non-MEEF bénéficieront de plus d'heures de formation que les titulaires d'un master MEEF. Les effectifs de chacune de ces populations (dans certaines disciplines du 2nd degré les lauréats du concours titulaires d'un master non-MEEF sont bien plus nombreux que ceux titulaires d'un master MEEF) et le ratio entre ces deux populations pour une même discipline combinés aux contraintes liées à la dispersion géographique des sites de formation (qui s'oppose au rassemblement d'étudiants) devraient peser lourd sur le budget 2022/2023. Par ailleurs, des objectifs pédagogiques différenciés, entre formation des deux populations de fonctionnaires stagiaires et formation d'étudiants inscrits en M2, associés à de possibles conflits de calendrier / emploi du temps rendent peu probable la mutualisation d'enseignements de l'année de M2 avec des enseignements de l'année T0. Quoi qu'il en soit, même si une telle mutualisation s'avérait possible, dans certains cas les effectifs de fonctionnaires stagiaires sont tels que cette mutualisation serait uniquement pédagogique et absolument pas financière dans la mesure où elle conduirait nécessairement à l'ouverture de nouveaux groupes de TD.

Remarques particulières (à renseigner le cas échéant) :

- Les maquettes des mentions 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif transmises sont celles qui sont actuellement mises en œuvre (2021/2022). Dans le cadre du processus d'amélioration continue des formations, elles pourront être ajustées pour la rentrée 2022. Le contenu de l'UE3 (valeurs de la République, laïcité...) sera quant à lui modifié conformément à ce qui est décrit dans le présent dossier (partie 3.2.5).
- Avant celui présenté dans ce dossier pour l'année 2020/2021 (budget de projet restreint au financement des heures de formation établi sur le réalisé 2020/2021), le précédent et dernier budget de projet datait de 2016/2017. Des projections pour l'année 2022/2023 pourront être effectuées dès lors que les volumes horaires, l'organisation pédagogique et les éléments relatifs au portage financier de l'année T0 seront arrêtés. Les budgets de projet intégrant une valorisation à coût complet de la contribution de chaque partenaire viendront plus tardivement car les services de contrôle de gestion des 3 établissements et du rectorat doivent encore poursuivre leur dialogue pour harmoniser leurs pratiques et faire émerger un cadre commun de calcul. Les conventions entre l'INSPE, le rectorat et les établissements seront établies dès lors que les projections seront stabilisées et au plus tard à la fin de l'année 2022.
- Un diaporama présentant les grands enjeux et les grands axes (hors gouvernance et pilotage) autour desquels s'articule le projet d'accréditation de l'INSPE de l'académie de Bordeaux est également annexé à ce dossier (annexe 11).

ANNEXES

- **Annexe 1** : Indicateurs équipes pédagogiques et RH recherche
- **Annexe 2** : Ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré
- **Annexe 3** : Tableau du budget de projet (part du financement des enseignements)
- **Annexe 4** : Fiche formation master mention MEEF, 1^{er} degré
- **Annexe 5** : Fiche formation master mention MEEF, 2nd degré
- **Annexe 6** : Fiche formation master mention MEEF, Encadrement éducatif
- **Annexe 7** : Fiche formation master mention MEEF, Pratiques et ingénierie de la formation
- **Annexe 8** : Description et cadrage de l'UE « recherche » pour la mention 1^{er} degré
- **Annexe 9** : Méthodologie et cahier des charges du mémoire pour la mention 1^{er} degré
- **Annexe 10** : Partenariats internationaux et locaux
- **Annexe 11** : Diaporama de présentation (abrégé) des grands enjeux et axes stratégiques du projet